UN AUTEUR FRANÇAIS SE SOUVIENT DE LA LOUISIANE ET COMMENTE LES DÉBUTS DE LA GUERRE DE SÉCESSION

Introduction par Serge Noirsain
Texte de Jacques Élisée Reclus

Les Amis de Serge Noirsain - contact@Noirsain.net
Bruxelles - Paris 2020

COUVERTURE :

***La plantation Bois de Flèche,* gouache sur papier de Marie Adrien Persac (1823-1873). Collection du Louisiana State Museum, Gift of Mrs. Olga Delomme Wagner, 1990.049.1.**

Marie Adrien Persac était un peintre français, cartographe, photographe et professeur d'art. Il débarque en Louisiane vers 1851, s'installe à Baton-Rouge puis épouse Marie Odile Daigre, la fille d'un riche colon français. Ingénieur et architecte formé dans les plus hautes écoles françaises, il se procure aisément un emploi dans la gestion des archives notariales de La Nouvelle-Orléans, ce qui lui laisse beaucoup de loisirs pour s'initier aux débuts de la photographie et pour pratiquer la peinture et l'aquarelle. Entre 1850 et 1860, il réalise de nombreuses gouaches reproduisant des plantations très connues appartenant à la gentry locale. D'ordinaire, il signait ses œuvres sous le nom de A. Persac.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

1. LE CODE NOIR ET LES ESCLAVES (publié le 15 décembre 1860) 3

2. LES PLANTEURS ET LES ABOLITIONNISTE (publié le 1er janvier 1861) 29

3. LES NOIRS AMÉRICAINS DEPUIS LE DÉBUT DE LA GUERRE
   - Première partie publiée le 15 mars 1863 :
   Les Partisans du Kansas - Les Noirs libres de Beaufort 54
   - Seconde partie publiée le 15 avril 1863 :
   Les Plantations de Louisiane - Les Régiments noirs - Les Décrets d'Émancipation 79

JACQUES ÉLIZÉE RECLUS, GÉOGRAPHE, ÉCRIVAIN ET HUMANISTE

Introduction par Serge Noirsain

Fils de pasteur, Jacques Élisée Reclus voit le jour le 15 mars 1830 à Sainte-Foy-la-Grande, une localité située en Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Gironde. En 1853, au sortir de ses voyages à Londres, à Berlin, en France et en Irlande, durant desquels il a appris l'allemand, l'anglais et le néerlandais, Reclus gagne La Nouvelle-Orléans où il est embauché comme précepteur pour les enfants des Fortier, une famille esclavagiste de souche française. Au cours de ses deux ans passés en Louisiane et révolté par les conditions dans lesquelles sont maintenus les Noirs, il devient un farouche partisan du mouvement antiesclavagiste que le Parti républicain a instillé dans les États nordistes. En 1855, il s'installe en Colombie pour y cultiver la banane, mais deux ans plus tard, peu doué pour la culture et pour les transactions commerciales, il rejoint ses quatre frères en Europe où la fratrie se lie avec Auguste Blanqui et Pierre-Joseph Proudhon.

La fratrie Reclus (Élysée est le second à partir de la gauche). Cliché pris par Nadar en 1889. Trois spécimens des livres écrits par Élysée Reclus en France et en Belgique.

Pour ne tracer que les grandes lignes de la carrière professionnelle de Jacques Reclus, signalons que la prestigieuse *Revue des Deux Mondes*, fondée en 1829, le sollicite pour y publier des articles de géographie, de géologie, de littérature, de politique et d'économie. Ces textes attirent l'attention de l'éditeur Louis Hachette qui lui confie la rédaction d'un guide pour voyageurs puis la publication d'un livre : *Voyage à la Sierra Nevada de Sainte-Marthe*. Dans le même temps, fort ce qu'il a vu en Louisiane, Reclus commente les évènements qui ponctuent les deux premières années de la guerre de Sécession.

En 1863, il figure parmi les fondateurs de la *Banque de la Société du Crédit au Travail*. Les écrits politiques et économiques de Reclus déplaisent au pouvoir en place qui l'embastille pendant sept ans au sortir desquels il émigre en Suisse par prudence. En 1892, comme les anarchistes et les premiers leaders socialistes sont de plus en plus surveillés, voire pourchassés par la police française et comme il désire terminer, pour les éditions Hachette, la rédaction des douze volumes de sa *Nouvelle Géographie universelle*, Reclus se réfugie en Belgique où il accepte le poste que lui propose l'Université Libre de Bruxelles. Neuf ans après la parution de sa *Nouvelle Géographie,* il décède à Torhout (Belgique) et est enterré au cimetière de la commune d'Ixelles à Bruxelles.

Dépôt Légal

11e ANNÉE. — N° 11. 15 JUILLET 1905.

LES TEMPS NOUVEAUX

EX-JOURNAL "LA REVOLTE"
Paraissant tous les Samedis
AVEC UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

POUR LA FRANCE — Un An 6 » — Six Mois 3 » — Trois Mois 1 50 — LE NUMÉRO : 10 Centimes.

POUR L'EXTÉRIEUR — Un An 8 » — Six Mois 4 » — Trois Mois 2 » — LE NUMÉRO : 15 Centimes.

Administration & Rédaction : 4, Rue Broca — Paris - Ve

Voir à l'intérieur le dessin de G. Bradberry.

SOMMAIRE

Élisée Reclus, Pierre Kropotkine.
Élisée Reclus et la Commune, A. Colleau.
Comment naît un Évolutionniste, J. Grave.
Mouvement social : R. Ch., S. M. J., P. D., Épée, E. Poulain, B., P. Delesalle, Rousset-Galhauban.
Variété : Le Choix des Aliments (Suite), Dr E. D.
Bibliographie, J. Grave.
Correspondances et communications.
Convocations.
Petite Correspondance.

Élisée Reclus

Mercredi passé, le télégraphe nous apprenait qu'Élisée Reclus était mort, la veille, dans un village belge, non loin d'Ostende. Depuis trois semaines environ, les crises d'angine pectorale dont il souffrait depuis longtemps et qui faillirent l'emporter au printemps passé, avaient commencé à se reproduire, de plus en plus fréquentes et pénibles. Avant cela, ses amis croyaient qu'avec des hauts et des bas il pourrait vivre encore, et travailler, quelques années. Maintenant, l'organisme qui avait bravement lutté jusqu'alors, succombait à vue d'œil.

« Son dernier instant de bonheur, nous écrit un ami, a été lundi après-midi, quelques heures avant sa mort, d'entendre la lecture d'une dépêche de Russie! — probablement concernant l'insurrection d'Odessa. — Son dernier travail fini a été la préface de *L'Homme et la Terre* pour l'édition russe, mais jusqu'à samedi il a pu dicter quelques notes pour son ouvrage. »

Son dernier effort pour parler en public a été, on le sait, à Paris, au meeting organisé par nos amis pour exprimer la sympathie des Français avec le mouvement révolutionnaire russe. Il vint exprès de Bruxelles. Mais « la vue de cette belle jeunesse révolutionnaire m'impressionna si fort que je dus me rasseoir au bout de deux minutes ».

ÉLISÉE RECLUS

Avec Élisée Reclus, le mouvement révolutionnaire ouvrier du monde entier perd une de ses plus belles figures, un de ses plus ardents, ses plus entiers défenseurs. Et la science perd en lui un de ceux qui avaient le mieux senti et vécu la liaison qui rattache l'homme à la terre entière, ainsi qu'au coin du globe où il lutte, souffre et jouit de la vie.

Élisée Reclus était né le 15 mars 1830, dans la Gironde, à Sainte-Foy-la-Grande. Son père était un pasteur protestant, un homme tout à fait remarquable, un de cette race vigoureuse qui avait soutenu bien des luttes pour maintenir son droit de croire autrement que l'ordonnait l'Église: un homme qui a vécu toute sa vie, aimant le paysan, l'homme penché sur la terre. Un jour, à l'âge de 70 ans, il aperçoit dans les champs un jeune paysan qui enterre un cheval, mort d'anthrax. — « Tu es jeune, lui dit le vieux pasteur, et tu risques ta vie. Moi, je suis vieux. Retourne à ta maison : je vais enterrer la bête. » Le paysan refusait, il insista. Et il travailla de la bêche toute la journée, tout seul. A la tombée de la nuit, la lourde bête était enterrée.

La mère Reclus était aussi une femme remarquable. Elle avait passé toute sa vie à enseigner à l'école. Elle approchait déjà de soixante-dix ans, lorsqu'elle compris que dans son instruction il y avait une lacune. Elle ne connaissait pas la physique. Alors elle se mit à l'apprendre — consciencieusement, — et au bout d'un an, elle l'enseignait déjà à ses élèves.

La famille était nombreuse. Ils étaient douze enfants, dont Élie était l'aîné et Élisée le second. C'était la pauvreté et dès alors Élisée gagna et garda toute sa vie ce respect pour le pain qui, si souvent, dans sa jeunesse fut sa seule nourriture et auquel il retournait si volontiers. Un pain et une pomme, ou du raisin, c'était tout ce qu'il lui fallait pour vivre et travailler.

Il fit ses premières études universitaires à la faculté protestante de Montauban. Son père voulait en faire un pasteur. Mais il dut se débarrasser de bonne heure des préjugés religieux, et avec son frère Élie, il partit bientôt pour Berlin où le grand géographe Karl Ritter attirait alors une jeunesse avide de s'instruire à ses grandes et belles généralisations sur la vie de la Terre et de ses habitants. Ils firent une bonne partie de la route à pied, accompagnés d'un chien, auquel on réservait, le soir, la soupe, pendant que les deux frères se contentaient de pain sec.

Je ne sais pas où était Élisée pendant la Révolution de 1848, mais le fait est qu'après le coup d'État de décembre 1851, les deux frères durent quitter la France.

Élisée passa alors six années à voyager.

Il résida en Irlande, où il épousa avec toute son ardeur la cause du peuple irlandais, affamé par les Anglais qui lui avaient enlevé sa terre et tué ses industries rurales. Il parcourut les campagnes, il connut le peuple irlandais dans sa vie journalière de faim et de misère, et l'aima pour toujours.

Il se rendit ensuite aux États-Unis, et de là en Colombie et en Guyane, — voyage qu'il

Journal publié à Paris annonçant le décès d'Élisée Reclus le 4 juillet 1905 dans la commune de Torhout.

1. LE CODE NOIR ET LES ESCLAVES
(*La Revue des Deux Mondes*, tome 30 du 15 décembre 1860)

Comme cet article est publié en 1860, Élisée Reclus ne connaît pas les événements militaires et politiques qui surviendront en 1861 et 1862, et qu'il commentera dans ses deux autres articles.

Il y a vingt-cinq ans, le Parti abolitionniste n'existait pas en Amérique. Le Parti des Whigs et celui des Démocrates recrutaient également leurs partisans dans les États libres et dans les États à esclaves. Lors des élections générales, ce n'était point la question du travail libre qui passionnait les masses. Des intérêts d'un ordre secondaire, tels que le tarif douanier, les banques, le droit de visite, avaient seuls le privilège d'entraîner les esprits. Çà et là s'élevaient quelques discussions théoriques sur la légitimité de l'esclavage, les citoyens éclairés envisageaient l'avenir avec un certain effroi, mais nul ne protestait au nom des droits de l'homme, au nom de la conscience outragée, contre l'asservissement des Noirs. Sans comprendre que les meilleures causes ne peuvent triompher seules et qu'il leur faut aussi d'héroïques défenseurs, les meilleurs esprits se contentaient d'attendre des progrès du siècle une heureuse solution du formidable problème. Les commencements du Parti républicain qui vient de l'emporter dans l'élection présidentielle de 1860, furent plus que modestes. William Lloyd Garrison, un imprimeur pauvre mais doué d'une indomptable énergie, eut le courage d'entreprendre seul la croisade contre l'esclavage. Réfugié dans un bouge de Boston, il fonde en 1835 le *Liberator*, un journal dans lequel il réclame la liberté des Noirs et il ose dire que comme Cham[1] et Japhet étaient frères, leurs descendants pouvaient prétendre aux mêmes droits. Le scandale fut immense. Garrison fut saisi et traîné dans les rues de Boston, poursuivi par les huées de la populace et jeté en prison comme un vil malfaiteur. Il en sortit plus résolu que jamais, et bientôt se groupèrent autour de lui quelques sociétés d'abolitionnistes. Dispersées par la force, ces sociétés se reformèrent de plus en plus nombreuses. Le Parti commençait à poindre çà et là dans les grandes villes. Il osa présenter ses candidats aux élections locales et il réussit même à faire nommer un député puis un sénateur au Congrès de Washington D.C.

En 1850, quinze ans après la fondation du *Liberator*, la question de l'esclavage dominait toutes les autres, et le Congrès s'était transformé en un club où l'on discutait ce sujet en permanence. En 1856 enfin, les anciens partis politiques se dissolvent pour laisser le champ libre à la grande lutte entre les abolitionnistes et les esclavagistes. Vaincu dans l'élection présidentielle de 1856, le Parti républicain remportait celle de 1860. Ce que le président George Washington, prévoyait avec un instinct divinatoire, semble près d'arriver. Déjà la République est scindée en deux grandes fractions séparées par une frontière géographique. Pour maintenir l'union entre ces deux moitiés hostiles, il ne reste plus que les traditions d'une gloire et d'une prospérité communes, des intérêts commerciaux, et les conseils presque oubliés du *Père de la Patrie*.

Les événements qui se préparent en Amérique, et qui ouvriront une nouvelle période, et peut-être la dernière du débat sur l'esclavage, sont de la plus haute importance. Les faits les plus considérables de l'histoire contemporaine de l'ancien monde sont d'un intérêt presque secondaire, comparés à la lutte qui doit précéder sur la terre américaine la réconciliation finale des Blancs et des Noirs. Là sont deux races d'hommes, deux humanités, dirais-je, qui se trouvent enfermées dans la même arène pour résoudre pacifiquement ou les armes à la main la plus grande question qui ait jamais été posée devant les siècles. D'un côté, ce sont les propriétaires du sol, les fils des conquérants, fiers de leur intelligence, de leur âpre volonté, de leurs richesses, issus de cette noble race blanche qui, par la force des armes, du commerce et de l'industrie, s'empare graduellement du monde entier.

[1] D'après l'Ancien Testament, Cham, l'un des fils de Noé, serait l'ancêtre « maudit » de la race noire.

De l'autre côté, ce sont de pauvres esclaves livrés sans défense à leurs maîtres, ne possédant rien, ni le champ qu'ils labourent. Réputés infâmes à cause de la couleur de leur peau et condamnés au fouet à la corde ou au bûcher s'ils osent penser à la liberté. Et cependant, si ces êtres ne parviennent pas à conquérir cette liberté sans laquelle on n'a pas même titre au nom d'homme, l'histoire du progrès s'arrête fatalement, les peuples restent voués aux luttes et aux discordes. Les enfants de la même terre continuent à se dévorer les uns les autres, et cette union des hommes entre eux, qui est l'idéal où tend l'humanité, trompera toujours nos espérances.

Le continent de l'Amérique septentrionale forme un imposant théâtre pour ce grand combat. Au centre s'étale le bassin fluvial du Mississippi, le plus beau sans doute du monde entier par la fertilité de son territoire, la douceur de son climat, le vaste développement de ses voies navigables, la rapidité sans exemple de son peuplement et de sa mise en culture. C'est dans ce beau pays, dont une moitié est cultivée par des esclaves, l'autre par des hommes libres, qu'aura lieu, selon toute apparence, la grande mêlée entre les fils de l'Europe et ceux de l'Afrique, mais les rivages du Pacifique et de l'Atlantique, les deux Canadas, les plateaux et les Montagnes Rocheuses, le Mexique et cette belle traînée d'îles merveilleuses, Cuba, Haïti, la Jamaïque, Porto-Rico, les Antilles du Vent et les Antilles Sous-le-Vent (qui font partie des Petites Antilles), sont aussi comme autant de laboratoires sociaux où la question brûlante de l'union des races et de la liberté se représente sous diverses formes. Semblable à un vaste cratère environné de nombreux cônes volcaniques, la République américaine, où peut monter comme une lave le flot de l'insurrection servile, est entourée de diverses régions, les unes où des scories brûlantes sont déjà sorties du sein de la terre, les autres où des tremblements précurseurs annoncent une éruption prochaine. L'histoire contemporaine du continent tout entier se confond avec celle de l'esclavage. Tous les peuples de la terre, qui regardent par-delà les océans, sont également intéressés par l'issue de la grande lutte, car les hommes sont solidaires les uns des autres. L'avilissement des esclaves noirs s'inscrit dans celui de tous les prolétaires, et leur affranchissement sera la plus belle des victoires pour tous les opprimés des deux mondes. Ainsi le problème de l'esclavage offre en lui-même un intérêt bien plus général que la récente élection présidentielle semble le révéler au premier abord.

La condition vraie de l'esclave américain se révèle clairement dans le texte même des *Codes Noirs* tels qu'ils ont été promulgués, avec diverses variantes peu essentielles, par les législatures de la Louisiane, des deux Carolines et des autres États esclavagistes. Tous ces codes disent : *l'esclave est la propriété absolue de son maître,* c'est donc un immeuble qu'il peut échanger, vendre, louer, hypothéquer, emmagasiner, inventorier, jouer sur le tapis vert, transmettre en pur don ou par héritage… Selon le *Code Noir* de la Louisiane, *la condition de l'esclave étant simplement celle d'un être passif, il doit, à son possesseur et à tous les membres de sa famille, un respect sans limites et une obéissance sans bornes*. Il ne peut rien posséder en son propre nom, rien vendre ou acheter sans l'aveu de son maître, il ne peut travailler pour son propre compte, il n'a pas d'existence légale, il ne saurait plaider en justice ni servir de témoin, si ce n'est contre ses frères accusés de conspiration, et, dans quelques États, contre les économes blancs, toujours soupçonnés par les maîtres et presque rangés avec mépris dans la catégorie des esclaves[2]. Le droit de défense personnelle, qui appartient à tout être humain, n'appartient pas au Nègre asservi. Il ne peut ni monter à cheval ni porter des armes sans une permission expresse. Il ne peut pas aller et de venir, et ne peut sortir de la plantation ou du quartier qu'il habite sans être muni d'un permis en règle. Si plus de sept Africains se trouvent ensemble sur la voie publique ce permis devient inutile car ils sont alors en contravention. Dès lors, le premier Blanc qui les rencontre peut les faire saisir et leur infliger vingt coups de fouet. L'esclave

[2] *Negro-law of South-Carolina*, p. 41.

noir est une chose et non pas un homme, et ceux qui le transportent d'un endroit à un autre sont responsables de sa perte ou des accidents qui peuvent lui arriver, comme ils le seraient de la perte ou des avaries d'un colis ou de toute autre marchandise. La loi a décrété que les esclaves n'ont pas d'âme, elle a condamné à mort leur intelligence et leur volonté, elle ne laisse vivre que leurs bras. Les esclaves n'ont pas d'âme ! Tel est le principe qui donne naissance à tant de crimes, il est la source impure de laquelle un torrent d'iniquités déborde à grands flots sur l'Amérique. Les droits des esclaves, si ce mot peut être profané pour des hommes qui n'ont pas la liberté, se rapportent exclusivement à leur vie animale. Tout planteur est tenu de donner chaque mois à son esclave une pinte de sel et un baril de maïs, ou bien l'équivalent en riz, haricots ou autres grains. Chaque été, il doit délivrer, à chacun de ses Nègres, une chemise de toile et une paire de pantalons. Au commencement de l'hiver, il donne des vêtements de rechange et une couverture de laine.

140 *Code Noir.*

ont des Maîtres differens.

X. Voulons, si le mari Esclave a épousé une femme libre, que les enfans, tant mâles que filles, suivent la condition de leur mere, & soient libres comme elle, nonobstant la servitude de leur pere; & que, si leur pere est libre & la mere Esclave, les enfans soient Esclaves pareillement.

XI. Les Maîtres seront tenus de faire enterrer en terre sainte, dans les cimetieres destinés à cet effet, leurs Esclaves baptisés; & à l'égard de ceux qui mourront sans avoir reçu le baptême, ils seront enterrés la nuit, dans quelque champ voisin du lieu où ils seront décedés.

XII. Défendons aux Esclaves de porter aucunes armes offensives, ni de gros bâtons, à peine du fouet & de confiscation des armes, au profit de celui qui les en trouvera saisis; à l'exception seulement de ceux qui seront envoyés à la chasse par leurs Maîtres & qui seront porteurs de leurs Billets, ou marques connues.

XIII. Défendons pareillement aux Esclaves appartenant à differens Maîtres, de s'attrouper le jour, ou la nuit, sous

Le *Code Noir* louisianais, calqué en grande partie sur celui rédigé en 1685 par les autorités françaises et pour leurs Antilles, est promu en 1724. Ses 55 articles réglementent le statut des esclaves et des Noirs libres, ainsi que les relations entre maîtres et esclaves. Ce code prohibe par exemple les mariages et les relations sexuelles entre Blancs et Noirs - contrairement à l'Édit de 1685. Il détaille également les châtiments corporels en cas de de vol ou de fuite, oblige les planteurs à faire instruire leurs esclaves dans la religion catholique, à leur fournir la nourriture et l'habillement, à les faire chômer les dimanches et jours de fêtes, et à ne pas les maltraiter de façon abusive, etc. Comme dans les Antilles, le *Code Noir* est souvent contourné. Avec la complicité passive des autorités locales et de la justice royale, les planteurs ne mettent en application le texte que lorsqu'il leur convient.

Ainsi, s'il n'y a guère de mariages mixtes en Louisiane, les concubinages entre Blancs et Africaines se développent et donnent naissance à une petite population de mulâtres ; les planteurs, contrevenant au *Code*, autorisent souvent leurs esclaves à élever des volailles ou des cochons, à cultiver des petits lopins individuels et même parfois à posséder des armes, leur accordant de fait une relative liberté d'action ; certains maîtres, sans être inquiétés par les autorités judiciaires, n'hésitent pas non plus à faire preuve d'une sévérité extrême à l'encontre de leurs esclaves.

Cette version du *Code Noir* de Louisiane de 1724, a été publiée dans le troisième volume des *Historical Collections of Louisiana* (1851) de Benjamin F. French (Gallica.bnf.fr).

En page 21 du *Code Noir* qui est toujours en vigueur en Caroline du Sud, il serait interdit aux planteur blancs de faire travailler leurs esclaves plus de quinze heures par jour en été, et plus de quatorze en hiver. Le repos du dimanche ne peut être ravi aux Noirs, sauf si les planteurs leur donnent 50 cents pour le travail de cette journée. Les maîtres n'ont jamais à rendre aucun compte des coups de fouet qu'ils distribuent à leurs esclaves ni des heures de travail auxquels ils les soumettent. En effet, le *Code Noir* de la Caroline du Sud renferme la clause suivante :

> « Toute personne qui, volontairement, coupera la langue à un esclave ou lui arrachera l'œil, le châtrera, l'échaudera cruellement, le privera de l'usage d'une partie de son corps, ou lui infligera une punition féroce autre que la peine du fouet, du nerf de bœuf, du bâton, des fers, de la prison et du cachot, sera passible d'une amende pour chacun de ces délits. »

Si la Caroline du Sud limite cette amende à seulement 61 dollars, celle-ci peut s'élever à 200 voire à 500 dollars en Louisiane. Cet article de loi n'est susceptible de protéger les esclaves que s'ils ont la capacité juridique d'accuser leur maître, mais les Noirs n'existent pas devant la loi. Si un autre propriétaire d'esclaves accusait le planteur criminel, il suffirait à celui-ci de prêter serment sur la Bible pour affirmer son innocence.

Outre la pinte de sel, le baril de maïs, les vêtements d'hiver ou d'été et la somme de 50% pour le travail du dimanche, la loi ne garantit rien à l'Africain mis en esclavage. Dans l'esprit des législateurs américains de race blanche, ces avantages suffisent pour assurer son bonheur matériel. Quant au reste, intelligence et cœur, tout appartient au maître : qu'il en fasse ce que bon lui semble, la loi n'admet pas ces choses dans l'Africain. Si la liberté de l'esclave est nulle, en revanche, par un monstrueux manque de logique, sa responsabilité est grande car, pour les droits il est une chose, mais pour les devoirs il redevient un homme. Il est censé moralement libre lorsque sa liberté peut le faire condamner au fouet ou à la mort. La loi et la volonté du maître lui imposent un grand nombre d'obligations et le punissent sévèrement en cas de désobéissance. Ce qui est un crime chez le Blanc l'est également chez le Nègre. Celui-ci même peut commettre, d'après la loi, toute une série de crimes et de délits au-dessus desquels le Blanc se trouve placé par le privilège de sa couleur. Il s'ensuit que les punitions diffèrent selon qu'elles s'appliquent à un condamné de l'une ou de l'autre race. Les Blancs sont en général punis d'une amende, mais les Nègres ne sauraient en payer puisqu'ils ne possèdent pas d'argent. Quant à leurs maîtres, dont ils sont le capital vivant, ils se refusent à les faire incarcérer car, ce cas échéant, ce serait laisser dormir leur capital sans en recueillir les intérêts.

Pour les Noirs mis en esclavage, il ne reste que deux peines infamantes : le fouet ou la pendaison. Cette dernière est rarement appliquée, excepté dans les époques d'insurrection, qui exigent de rigoureuses mesures de salut public. D'ordinaire les propriétaires d'esclaves s'efforcent d'empêcher l'exécution de leurs esclaves car le gouvernement de leur État ne les dédommage qu'en leur versant une indemnité forfaitaire de 300 dollars par condamné, un montant qui correspond au cinquième de ce que cet esclave leur a coûté. Le fouet, cet instrument si commode, les dispense le plus souvent de la triste nécessité de se ruiner en laissant pendre leur propre esclave. On bat, on fouette, on enlève des lanières de chair sans que pour cela l'esclave soit mis en danger de mort, et après quelques jours de souffrances et de gémissements, le malheureux torturé recommence son travail dans le champ de cannes ou de cotonniers. Il est vrai que pendant les jours de surexcitation populaire les Nègres insurgés ou coupables de meurtre ne peuvent compter sur l'avidité de leurs maîtres. Réclamés à grands cris par la populace ou par les planteurs ameutés, ils sont livrés à la foule et aussitôt pendus à un arbre, déchirés en morceaux ou parfois brûlés vifs.

En 1862, dès qu'elles occupent La Nouvelle-Orléans, les autorités unionistes ont missionné le photographe Myron H. Kimball et ceux de la compagnie McPherson & Oliver pour prendre le cliché de gauche et celui du centre dans le but d'illustrer la condition des esclaves dans la métropole louisianaise (National Archives) - En 1863, des soldats fédéraux découvrent cette cage en métal, provenant d'un navire négrier. Un planteur du comté de Fauquier l'avait rachetée pour y « casser » ses esclaves africains les plus rétifs (Photo de George Petropol).

Dans les derniers temps, ces scènes d'épouvante se renouvellent fréquemment dans le Sud, et la terrible *Loi de Lynch*[3] menace de remplacer toutes les autres. Le texte de la loi ordinaire condamne à mort les Noirs qui sont coupables :

- d'avoir frappé ou blessé leur maître, sa famille ou l'intendant blanc qui les dirige ;
- d'avoir mutilé ou agressé un Blanc pour la troisième fois ou qui l'ont poignardé ou qui lui ont tiré un coup de fusil dans l'intention de le tuer ;
- d'avoir empoisonné leur maître et de s'être rebellés contre son autorité, d'avoir allumé des incendies et d'avoir commis des vols.

Le fouet sanctionne également ceux qui circulent sans permis, qui montent à cheval sans autorisation, qui ne travaillent pas au gré de l'économe de la plantation et tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ont le tort de déplaire à leur maître. L'esclave doit toujours et sans exception, exécuter les ordres du Blanc. Pourtant s'il obéit à la parole de son maître qui lui ordonne d'incendier le gerbier ou de détruire la maison d'un planteur rival, cet esclave sera fouetté ou souffrira toute autre punition corporelle. Quant à son maître, il sera condamné seulement à payer des dommages-intérêts. Ainsi l'esclave est coupable dans les deux cas : qu'il obéisse ou qu'il se permette de désobéir. En tant qu'instrument le Noir rebelle ou docile est toujours puni.

Quand un esclave a été condamné à une punition quelconque, il ne peut être mis en liberté avant que son maître n'ait payé les frais de poursuite. Si le propriétaire se refuse à payer, son esclave reste indéfiniment prisonnier, coupable de l'insolvabilité du planteur. Tous les jugements portés contre les gens de couleur sont rendus par des tribunaux qui se composent, selon les États, de trois, six ou neuf propriétaires d'esclaves, présidés par un juge de paix et choisis dans la localité même où le crime vrai ou prétendu a été commis. Des accusés sont donc livrés à la merci de la haine et de la vengeance.

Afin de compléter cet aperçu des dispositions du code pénal, ajoutons que, d'après le texte de la loi, le Blanc meurtrier d'un Nègre encourt la peine capitale, mais on comprend que les circonstances atténuantes ne manquent pas pour amoindrir le crime du planteur, accusé et jugé par ses pairs dans une cause qui est en même temps la leur. D'ailleurs cette loi, véritable *réclame* à l'adresse des abolitionnistes nordistes, se hâte d'ajouter que le Blanc coupable seulement d'avoir assassiné un Nègre dans un mouvement de colère est passible d'une amende maximale de 500 dollars et d'un emprisonnement n'excédant pas six mois. Quoiqu'il n'ait jamais été exécuté, cet article du code a soulevé bien des récriminations parmi les Sudistes, et nombre de jurisconsultes locaux se demandent si le meurtre d'un Nègre peut être vraiment considéré comme un meurtre.

Dans les États du Sud où les prétendus Nègres libres n'ont pas été déjà frappés d'un décret de proscription en masse, les affranchis, n'étant protégés par aucun propriétaire, ont encore bien plus que les esclaves à redouter la terrible action des lois qui pèsent sur eux. Ils sont censés libres, mais ils n'ont pas les privilèges des Blancs qui le sont vraiment. En effet, ils ne peuvent pas voter dans les comices ni s'occuper aucunement des intérêts politiques ou sociaux de la République américaine. Ils ne siègent pas comme jurés dans les tribunaux, ils ne peuvent pas servir de témoins, si ce n'est contre des esclaves ou des hommes de leur caste. Selon la *Negro-Law* (pp. 13 et suivantes) de la Caroline du Sud, ils ne sont pas soumis à l'obligation de prêter serment, car cette démarche aurait été trop noble pour être souillée en passant par leurs lèvres. Partout dans le Sud, il est évidemment défendu à tous les Africains de porter des armes sous peine du fouet. D'après le texte de la loi, ils ne peuvent même se couvrir que de vêtements d'étoffes grossières et, comme

[3] Charles Lynch (1736-1796), juge de paix en Virginie, instaurateur des procès expéditifs. Vers 1837, la *Loi de Lynch*, qui désigne le mot lynchage, désigne l'exécution (généralement par pendaison) d'une personne (homme ou femme) accusée d'un crime ou d'un vol grave. Après la guerre de Sécession, les Sudistes vaincus et les tueurs du Ku-Klux-Klan recourent fréquemment au lynchage pour punir les anciens esclaves et les Afro-Américains qui, jusqu'en 1965, prétendent bénéficier des droits civiques qui leur ont été accordés par le Parti républicain. Entre 1877 et 1951, plus 1 200 Afro-Américains ont été lynchés dans les anciens États confédérés.

des galériens, doivent ainsi se signaler de loin par leur costume. On s'occupe aujourd'hui de remettre en vigueur ce règlement du *Code Noir*, qui était tombé en désuétude. Le Nègre libre qui insulte ou frappe un Blanc est puni d'emprisonnement ou d'amende, à la discrétion de la Cour, suivant l'énormité du crime. S'il est d'abord frappé par un Blanc, et qu'il ait l'audace de se défendre et de tuer l'agresseur pour protéger sa propre vie, il est coupable de meurtre et jugé en conséquence. Il ne peut épouser qu'une femme de sa caste et il lui est défendu de se marier avec une esclave. Ces unions ainsi contractées sont qualifiées par la loi de vil concubinage, les enfants qui en proviennent sont illégitimes et ne peuvent hériter de leurs parents. Pas plus que les esclaves, les hommes de couleur libres n'ont l'autorisation d'assister en grand nombre à une réunion de prières avant le lever ou après le coucher du soleil. Passé neuf heures du soir, même lorsqu'ils ne forment qu'une faible partie de l'assemblée, ils n'ont plus le droit d'adorer leur Dieu, et les hommes de patrouille, pénétrant violemment dans leur chapelle, peuvent infliger à chacun d'eux vingt coups de fouet pour avoir osé prier à l'heure où les étoiles brillent au ciel.

Ce n'est pas tout : la liberté de circulation, cette liberté si précieuse, surtout en Amérique, est virtuellement interdite aux affranchis. Ils n'ont pas le droit de réclamer de passeports, car ils ne sont pas citoyens des États-Unis, et tout récemment encore une dame sang-mêlé à laquelle on avait par méprise accordé un passeport américain ne put le faire viser à Londres par le ministre de sa patrie. Suspects à cause de leur couleur, qui les fait prendre pour des esclaves, les affranchis ne peuvent voyager hors de leur commune sans s'exposer à la prison, ou bien aux insolences des Blancs qu'ils rencontrent. Dans le Tennessee, on ne leur permet pas de voyager en wagons de chemin de fer à moins qu'un planteur ne fournisse pour eux une caution de mille dollars. S'ils ne consentent à s'exiler complètement du territoire de la république américaine, ils sont de fait internés dans le lieu de leur résidence, et ne peuvent élire domicile dans un autre État à esclaves, sous peine d'être fouettés une première fois et d'être vendus aux enchères en cas de récidive. Hors du lieu de leur résidence, le premier venu peut les voler ou les vendre, car, en vertu d'une décision récente rendue par la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire de l'esclave Dred Scott :

> « Les Nègres libres n'ont aucune espèce de droits que les Blancs soient tenus de respecter. Ils peuvent justement et légalement être réduits en esclavage pour le profit du Blanc. »

Selon la législation de la Caroline du Sud (*Negro-law of South-Carolina*, pp. 15 et 24), tout homme libre mais de couleur arrivant dans un port sudiste à bord d'un navire quelconque, en qualité de cuisinier, de maître d'hôtel ou de matelot, est immédiatement transféré dans la prison de la ville, et le capitaine doit promettre de le reprendre à son bord en fournissant une caution de mille dollars pour répondre du paiement des frais occasionnés par l'emprisonnement. S'il ne remplit pas toutes ces obligations, il peut être condamné à mille dollars d'amende et à six mois de prison. Telles sont les lois sévères que les législateurs sudistes ont décrétées depuis quarante ans déjà, afin d'éviter les dangers dont la liberté des affranchis menace la sécurité des Blancs.

Récemment encore, plusieurs sociétés composées de financiers esclavagistes bienveillants, désirant arriver au même but en se débarrassant des esclaves libres, proposaient de leur faire un pont d'or pour les attirer hors du territoire de la République. Ces sociétés frétaient et envoyaient des navires à Saint-Domingue, au Libéria, au cap Palmas tout ne cessant de proclamer avec emphase la prospérité des nations nègres de la côte de Guinée. Elles prêchaient les avantages de la liberté sur la terre d'Afrique avec autant de ferveur que ceux de l'esclavage sur la terre d'Amérique. Toutefois les Nègres libres qui ont prêté l'oreille à ces conseils doucereux sont au nombre de quelques milliers à peine, et, sous le souffle de ce vent de haine qui passe sur la République américaine, les

aristocraties de ces États esclavagistes se croient obligés de prendre des mesures effrayantes de salut public afin d'exterminer le crime irrémissible de la liberté. Le mal s'aggrave nécessairement par le mal : chaque crime commis pat un Blanc contre un Africain ne peut être pallié que par un autre crime. Dans la langue humaine, il n'existe aucun mot de mots pour exprimer l'atrocité des nouveaux décrets portés contre les Nègres libres. D'atroces mesures que des énergumènes seuls osaient proposer il y a quelques années sont maintenant votées avec un formidable ensemble par la caste entière des planteurs : exil, esclavage et mort sont les seuls mots qu'on prononce aujourd'hui dans ces terribles assemblées législatives.

Laissons parler le texte même des décrets dans leur hideuse éloquence.

Dans le courant de l'année 1859, la législature de l'Arkansas a voté une loi bannissant tous les Nègres libres de son territoire. Tous les proscrits qui n'avaient pu se résoudre à quitter leurs foyers avant le 1er janvier 1860 ont été mis aux enchères et vendus comme esclaves. Les deux Chambres de la législature du Missouri ont adopté une loi de même nature, condamnant à la servitude tous les Nègres libres trouvés sur le territoire de l'État à partir du 1er septembre 1861. En outre, tout Nègre libre venu d'un autre État, qui s'introduira en Missouri et y séjournera plus de douze heures sera immédiatement vendu comme esclave. La Chambre de la Louisiane a voté une loi semblable. Les planteurs du Mississippi, beaucoup plus pressés que ceux de la Louisiane et du Missouri, n'ont donné aux Nègres libres que six mois de répit, du 1er janvier au 1er juillet 1860 mais, se souvenant à temps de leurs devoirs de républicains, ils ont décidé que le produit de la vente des hommes libres serait employé à fonder des écoles pour les enfants blancs mais pauvres. Les législateurs de la Géorgie se sont hypocritement contentés de condamner tous les Nègres libres convaincus de paresse ou d'immoralité à un an d'esclavage, et, en cas de récidive, à la servitude pour la vie. Ils ont en outre décidé que, pour un délit vrai ou prétendu, les affranchis condamnés à payer une amende qu'ils ne pourraient acquitter seraient vendus aux enchères pour le compte du Trésor. Les Chambres législatives d'autres États ont eu également à délibérer sur des projets de loi de cette nature, et tout fait présager qu'avant peu de temps le droit public aura consacré l'esclavage de tout homme ayant la peau noire ou foncée. Encore plus francs dans leur férocité que les planteurs de l'Arkansas et du Missouri, les habitants du Maryland ont couvert de signatures une pétition demandant que les soixante-quinze mille Africains libres de l'État soient immédiatement réduits en esclavage et distribués entre les citoyens blancs. Cette proposition se fonde *sur les intérêts sociaux et industriels de l'État, la manifeste destinée de la race nègre et les droits inaliénables des Blancs*.

Quant aux raisons invoquées, elles se réduisent à deux affirmations qui semblent contradictoires, mais que la haine et l'avarice cherchent à mettre habilement d'accord :

1° Le Nègre libre ne travaille pas, il se corrompt dans l'oisiveté, et notre devoir est de le moraliser par l'esclavage ;

2° Par son travail, le Nègre fait concurrence au travailleur blanc. La conservation de nos justes prérogatives exige que cette concurrence immorale cesse au plus tôt.

La législature du Maryland n'a pas accédé aux vœux des pétitionnaires, mais elle a autorisé les Blancs à faire travailler les enfants noirs sans demander le consentement de leurs parents. En outre, elle a voté une loi permettant aux personnes de couleur de renoncer à leur liberté. Cette effrayante permission s'inscrivait implicitement dans un ordre. Par suite de la haine inflexible des esclavagistes contre les affranchis, l'émancipation d'un Africain s'avère presqu'impossible. Autrefois la volonté du propriétaire suffisait, et le plus souvent les planteurs, en mourant, donnaient la liberté à un ou plusieurs de leurs Nègres favoris, mais depuis que l'agitation abolitionniste a fait tant de progrès, on a pris des mesures dans tous les États à esclaves pour empêcher les

affranchissements. Bien longtemps avant qu'on eût proposé les récentes lois votées contre les Nègres libres, la législature de la Louisiane avait défendu à tout propriétaire d'émanciper un Nègre âgé de moins de trente ans.

Dans le cas où il accordait la liberté à l'un de ses Noirs, le propriétaire devait obtenir l'assentiment de tous les planteurs ses voisins et s'engager à nourrir l'affranchi. En 1820, les deux Chambres de la Caroline du Sud décident qu'aucun Nègre ne serait émancipé sans un acte spécial de son pouvoir législatif. En 1841, ces mêmes Chambres déclarent nuls et sans effet tous actes ou testaments par lesquels un planteur enverrait un ou plusieurs esclaves dans un autre État, afin de les y faire émanciper. Des mesures semblables ont été décrétées par les autres législatures dans le Sud, et aujourd'hui, dans la plupart des États, un Blanc ne peut affranchir son esclave, à moins d'exiler le Nègre qu'il affectionne, du territoire de la république. Mourant, l'ancien président Washington ne pourrait plus donner la liberté à ses esclaves. Seuls entre tous, l'esclave qui révèle une conspiration obtient son émancipé par ordre des Chambres. Le traître à sa cause se révèle donc le seul qui mérite la liberté. Si les lois déjà promulguées et celles que l'on discute sont d'une rigueur sans exemple contre les Nègres libres, elles ne sont pas moins sévères contre les Blancs qui fraient avec les gens de couleur. Celui qui joue à n'importe quel jeu de hasard avec un homme de couleur, esclave ou libre, ou bien seulement celui qui assiste sans rien dire à un jeu de cette espèce entre des personnes de couleur perd pour ainsi dire sa qualité de Blanc devant la loi. Alors, comme un vil Nègre, le tribunal le condamne à recevoir trente-neuf coups de fouet, à subir une peine de prison et à verser une amende dont le dénonciateur perçoit la moitié (*Negro Law* de Caroline du Sud, pp. 15-16).

Quant aux abolitionnistes, ils sont l'objet de la haine toute spéciale des *Codes Noirs*. Sont désormais condamnés à mort tous ceux qui, en paroles, en actes, par écrit ou de toute autre manière, ont conseillé à un ou plusieurs esclaves de s'insurger. Sont également condamnés à mort ou aux travaux forcés pour la vie tous ceux qui, par lettres, brochures ou imprimés quelconques, publient quoi que ce soit pouvant produire un certain mécontentement parmi les Noirs libérés ou pousser les esclaves à l'insubordination. Seront condamnés à mort ou aux travaux forcés de cinq à vingt et un ans tous ceux dont le langage, les signes ou les actions pourraient exciter une certaine irritation parmi les Nègres libres ou les esclaves, seront également condamnés tous ceux qui sciemment introduisent dans l'État des journaux, des brochures ou des livres contraires à l'institution de l'esclavage. Celui qui enlève un esclave ou le cache pour le faire échapper est passible de trois à sept ans de travaux forcés. Celui qui enseigne ou permet d'enseigner la lecture ou l'écriture à n'importe quel esclave devra subir, d'après la loi, de un à douze mois de prison. Celui qui donnera asile à un esclave en fuite est encore plus coupable et subira un emprisonnement de six mois à deux ans, et à une amende de 200 à 1 000 dollars (*Code Noir* de la Louisiane et *Negro Law* de Caroline du Sud, pp. 15-16).

Telles sont aujourd'hui les dispositions principales des *Codes Noirs*. Elles montrent d'une manière irrécusable de quel esprit les législateurs élus qui devaient représenter la conscience de la nation sont animés envers la race asservie. Mais à quoi sert de discuter les articles de ces codes ? Il n'y a plus de code ni de loi, les passions furieuses règnent seules dans les États du Sud. À chaque nouvelle session, les législatures esclavagistes rétractent comme trop douces les lois déjà terribles de l'année précédente et votent des mesures féroces contre les Nègres libres, les abolitionnistes, les suspects de toute couleur et de toute origine. Lorsqu'une écluse se rompt, l'eau se précipite furieuse, emportant les pierres, le sable, les îles déposées dans le courant. De même la haine et la rage des planteurs débordent maintenant comme une cataracte, entraînant tout dans l'immense débâcle, les droits, les devoirs, la moralité, la pudeur. Des lois impitoyables sont adoptées sans débat, l'exil ou la mort sont votés sans délai. Par mesure de salut public, la justice et

le bon sens sont mis à l'écart. Dans sa plantation, le maître ne rend compte à personne de ce qu'il fait, il est comme un capitaine à bord de son navire et fait à sa guise le trafic de ses travailleurs mâles et femelles. Qui viendra l'accuser, lorsqu'en violation flagrante de la loi, il aura séparé de sa mère un enfant de sept ans ou refusé au père infirme le droit de choisir l'enfant qui doit l'accompagner sur une plantation éloignée ?

Aucun de ses confrères n'oserait élever la voix contre lui, car ils sont tous ses complices, et d'ailleurs l'accusé peut à son aise se disculper en niant le délit par serment. Quant aux Nègres, ils ne sauraient se plaindre, puisqu'ils n'ont pas d'âme et que leurs plaintes sont emportées par le vent qui passe. Dans les États du Nord, où la loi n'est pas représentée, comme en Europe, par des légions de magistrats, de gendarmes, d'officiers de police, d'innombrables employés, et au besoin par des milliers de soldats, artilleurs, cavaliers et fantassins, elle n'a pour sa défense que sa propre majesté et le respect des citoyens. Là tout homme est magistrat, et pour empêcher la société de s'écrouler par son propre poids, il doit prêter main-forte à l'exécution des décrets rendus au nom du peuple souverain. Tous sont également dominés par cette volonté suprême avec laquelle se confondent les idées même de patrie et de liberté, mais dans les États à esclaves les planteurs sont placés au-dessus de la loi, qui n'a été faite que pour eux et par eux. Chacun la modifie au gré de sa passion ou de son intérêt.

Souvent, par avarice, le propriétaire viole en faveur de son Nègre la loi qui condamne celui-ci à mort, mais dans un moment de colère il viole également la loi morale, bien autrement impérieuse, qui lui recommande la douceur et l'équité envers son esclave. Il n'y a aucune garanties pour les Nègres, livrés pieds et poings liés à leurs maîtres. Que ceux-ci observent la loi ou qu'ils la négligent, ils agissent toujours de leur plein gré, ils n'en sont pas moins des souverains absolus. Aussi le texte même du code n'a-t-il guère qu'une signification relative en montrant combien peu la morale publique concède au Nègre les droits de l'homme. Abandonnés par la loi, par les mœurs, par la tradition, à la volonté absolue d'un seul, s'abandonnant eux-mêmes à tous les ignobles vices de l'esclave, les Africains asservis ne peuvent mettre leur espoir qu'en la générosité ou le mépris de leurs maîtres. À force de se faire petits et bas, peut-être échapperont ils aux caprices et aux fantaisies de cette volonté qui les tient enchaînés.

L'intérêt le plus évident, disent les esclavagistes, commande aux planteurs de bien traiter leurs esclaves, de leur donner une nourriture suffisante, des vêtements convenables et de les soigner dans leurs maladies. Les Nègres sont un capital pour le propriétaire, et celui-ci doit les préserver de tout mal, afin d'en retirer un bénéfice considérable. En effet, nous croyons que d'ordinaire les planteurs ont assez l'intelligence de leurs intérêts pour ne pas écraser leurs Noirs de travail et leur procurer, au point de vue matériel, une vie aussi comfortable que celle de nos manœuvres et journaliers d'Europe. Les possesseurs d'esclaves les font rarement travailler quatorze et quinze heures, ainsi que le permet la loi. Le plus souvent ils ajoutent un peu de poisson salé à la fade nourriture que les règlements stipulent pour les Nègres et ils varient selon les saisons et l'hygiène des esclaves afin de les préserver de la *géophagie*, cette maladie fatale si commune chez les Africains asservis, et qui se traduit par un besoin irrésistible de manger de la terre, de l'argile, de la brique pilée. Quelques planteurs prêtent de petits lopins de terre où, le dimanche, ils permettent à leurs esclaves de cultiver du maïs et des pommes de terre, d'élever des poules, des cochons et d'autres animaux domestiques. Les maîtres achètent les produits des jardinets, vérifient la propreté des cases, paient à la tâche et non à la journée les Noirs qui travaillent le dimanche sur la plantation. Si des soins de cette espèce sont les seuls qu'un maître doive à ses subordonnés, nul doute que bien des planteurs puissent revendiquer le titre de pères de leurs esclaves. Mais les Créoles sont des hommes

comme les autres et ont aussi leurs passions ? Ne peuvent-ils pas se laisser emporter par l'orgueil, un désir tyrannique, la colère, la férocité ?

Les esclaves n'ont pas seulement à redouter le maître, mais bien plus encore ses employés. Humilié de sa position subordonnée, l'économe (ou le surveillant) blanc se conduit sévèrement car, à ses propres yeux, il se sent relevé par les souffrances qu'il inflige à sa chiourme d'esclaves. Celui qu'on appelle le « commandeur », un simple esclave noir mais souvent armé du fouet, aime à le brandir sur le dos de ses rivaux ou de ses ennemis personnels, et il descend jusqu'à des rapports mensongers pour satisfaire ses vengeances. En outre, pour plaire à l'économe et au maître, il aggrave sans pitié le travail des Nègres qu'il commande. Qu'on lise à la quatrième page des journaux américains la liste des esclaves mis à l'encan, et l'on sera frappé du nombre considérable de Nègres affligées d'hernies. La fréquence de ce genre de maladie indique évidemment l'excès de travail. Les membres de la famille du maître sont également redoutables pour les Nègres pauvres. Ainsi le jeune Créole bat le négrillon qui le sert sans penser qu'il endommage son capital et la jeune dame élégante et vaporeuse fait fustiger sa femme de chambre sans voir qu'elle inflige ainsi une grande perte pour la fortune de son père ou de son mari. Avec la perversité que les femmes méchantes apportent dans le crime, on ne doit pas s'étonner que les plus grandes atrocités de ce genre aient été commises par des femmes hystériques ou jalouses poussant la haine jusqu'aux dernières limites de la cruauté. On m'en citait une qui gardait toujours son fouet dans la main, et même à l'heure des repas l'attachait au poignet, afin de pouvoir frapper en mangeant. Une autre, torturée sans cesse par des ressentiments d'amour, faisait enchaîner chaque nuit une mulâtresse au pied de son lit, et son premier acte, au moment du réveil, était de saisir un fouet et d'en cingler les chairs de l'esclave. Une troisième dame, charmante et d'une amabilité suprême, avait à demi enterré des Négresses au fond d'une cave et leur brûlait périodiquement les entrailles avec un fer rouge. Il est vrai que la populace de La Nouvelle-Orléans assaillit la demeure de cette furie et la foule livra aux flammes cette maison d'infamie et mit en liberté les corps à demi putréfiés mais encore vivants, qui s'agitaient dans leurs chaînes. Si la loi de Lynch n'intervint pas pour mettre un terme à de pareilles atrocités, la loi officielle ne fit rien. Tout au plus, elle aurait pu se hasardée à infliger une légère amende[4] !

Souffrances physiques ou maladies ne sont rien cependant en comparaison de l'avilissement moral, car elles n'atteignent que l'individu, tandis que la dégradation de l'âme corrompt toute la population esclave, pourrit jusqu'au cœur non seulement la génération présente, mais encore celles qui sont à venir, corrode la race tout entière jusque dans ses germes de renouvellement, et justifie les oppresseurs à leurs propres yeux en pétrissant de plus en plus les esclaves pour la servitude. Le Nègre est atteint dans son âme bien plus que dans son corps. Il a honte de lui-même, il n'ose plus lever les yeux sur celui qui l'a battu, sur ceux qui ont entendu ses hurlements, sur ses enfants, qui assistaient immobiles au supplice. S'il se relève désormais, ce ne sera plus par dignité ou par un noble orgueil, ce sera par l'insolence et l'impudeur. Se méprisant lui-même, méprisant les autres, il n'aura plus de respect que pour le fouet sous lequel il se courbe. S'il ose haïr son maître, ce sera d'une haine brutale, envieuse et rampante, il n'aura d'autres armes que la ruse et le mensonge, d'autres joies que de grossières voluptés physiques. Le résultat sera presque le même si les Nègres sont traités avec douceur. Que le maître leur donne abondamment la nourriture quotidienne, qu'il les fasse danser tous les dimanches au son des castagnettes et du tambourin, qu'il leur mesure largement des rations d'eau-de-vie, là s'arrête sa générosité. L'esclave sera toujours esclave, un être inférieur. Bien rares sont

[4] L'auteur fait allusion à la célèbre criminelle Elizabeth LaLaurie-Macarthy. Après l'incendie partiel son immeuble, cette richissime veuve de La Nouvelle-Orléans s'enfuit précipitamment à Mobile (Alabama) pour s'y embarquer pour la France car, dans ses caves, les pompiers de la cité avaient découvert les corps d'esclaves africains qu'elle avait torturés pour le simple plaisir de les voir souffrir - voir notre article *La Nouvelle-Orléans 1850-1860*, p. 6 sur notre site www.Noirsain.net.

ceux qui, se voyant opprimés, regardent leurs maîtres avec un mépris tranquille et se sentent au-dessus d'eux, parce qu'ils n'ont pas commis le crime d'acheter et de vendre leurs semblables. Si les Nègres ne sont pas encore arrivés au dernier degré de la bassesse et de l'infamie, si malgré leurs vices, presque tous sont restés naïfs, aimants et sensibles, c'est que la nature a des ressources infinies, et que les éléments de régénération existent toujours tant que la vie elle-même n'a pas disparu.

L'avilissement le plus complet, la suppression de tout amour-propre, l'anéantissement de l'existence intellectuelle et morale, telle est la suprême ressource, le moyen sûr de trouver dans les hontes de l'esclavage une sorte de volupté bestiale. Les fakirs cherchent à se perdre dans le grand néant en gardant leurs regards fixés sur un même point lumineux. C'est au contraire en fermant leurs yeux que les Nègres arrivent à cet état bienheureux de l'oubli de toutes choses. L'esclavage est le vrai fleuve du Léthé, celui de l'oubli dans la mythologie grecque. L'esclave qui a bu son eau noire s'oublie lui-même. Ses bras travaillent sans être dirigés par une âme, ses membres saignent sous le fouet, mais il ne se plaint pas. La nature souriante et libre le convie à ses fêtes, mais il ne voit rien, courbé sur son sillon. Il n'a pas d'amour-propre parce qu'il ne s'appartient pas à lui-même, pas d'ambition, puisqu'il n'a pas d'avenir, pas d'énergie, puisqu'il n'a pas de but, pas de volonté, puisqu'un autre veut pour lui, il n'a aucune des qualités qui distinguent l'homme, puisqu'il n'en est pas un ; il se change en chose. Il ne comprend d'autre société qu'une société de maîtres et d'esclaves, d'autres rapports entre eux que le fouet, et l'esclavage cessât-il soudain, son premier soin serait de se choisir un maître ou de le devenir à son tour. Si la tyrannie disparaissait de la terre, on la retrouverait dans l'âme d'un esclave.

C'est parmi les Nègres abrutis, hideux produits de l'esclavage, qu'on rencontre souvent ce type popularisé par les récits américains de l'Africain sale, paresseux et satisfait, que le fouet engraisse, qu'un colifichet amuse, qui s'étale au soleil comme un lézard, se roule dans la poussière comme une bête de somme, méprise sa race et vante son maître à l'égal d'un dieu. Son seul amour-propre consiste dans l'ornement de sa beauté extérieure, l'une des choses pour lesquelles on le prise et on l'achète ; sa seule ambition est d'être vendu cher ; il s'estime lui-même en dollars et en cents. Quand arrive le jour de la vente, ses yeux brillent, sa poitrine est oppressée ; l'attente et la joie l'empêchent de parler. Les enchères qui vont l'enlever à sa famille et à sa patrie fixent enfin sa vraie valeur, et lui permettent de se vanter en proportion.

Un jour, dans un marché d'esclaves en Virginie, tout en grimpant sur l'estrade sur laquelle son propriétaire allait le mettre aux enchères, un vigoureux Africain interpelle les clientèle blanche : *Je suis un bon Nègre, je suis charpentier, charron, mécanicien, jardinier, cordonnier, je sais tout faire ! J'aime mes maîtres et je leur obéis toujours ! Jamais ils n'ont eu besoin de me donner des coups de fouet* ! Influencés par les vantardes exclamations du gaillard, les planteurs offrent à l'envi des prix de plus en plus élevés jusqu'à ce qu'il soit adjugé pour une somme très considérable. Aussitôt après, un Nègre fort, bien bâti, mais nonchalant et peut-être triste, gravit les degrés de l'estrade et promène ses regards vitreux sur la foule des acheteurs. Cet homme d'apparence endormie ne plaît que médiocrement, et le commissaire-priseur fait de vains efforts pour le vendre à un prix élevé. Et son compagnon triomphant s'écrie : *Ah ! mauvais Nègre ! Moi je suis un bon Nègre, et tu n'es qu'un fainéant !* Tel est le genre d'amour propre que les planteurs aiment à voir chez ceux qu'ils appellent de bons sujets. Quelques-uns de ces esclaves modèles épousent complètement les préjugés des Blancs sur leur propre race. De même que pendant longtemps, il a été à la mode en France d'envier le sort du pauvre, qui dans son humble cabane vit loin des grandeurs et du tumulte des villes, et voit couler ses jours tranquilles, de même les planteurs ont l'habitude d'envisager le sort de leurs esclaves comme vraiment délicieux.

Écoutons James H. Hammond, un ancien gouverneur de la Caroline du Sud, aujourd'hui sénateur au Congrès et l'un des principaux orateurs esclavagistes :

Sénateur James H. Hammond
(National Archives)

« Bien que fondé sur la force, l'esclavage peut développer les sentiments les plus tendres du cœur humain. Notre système de servitude domestique est bien fait pour réveiller les plus hautes et plus délicates aspirations de notre nature. Lui aussi a ses enthousiasmes et sa poésie. Les liens qui rattachent le chef le plus aimé et le plus honoré à ses sujets, ces liens qui depuis Homère ont toujours été le sujet des épopées ne sont que des relations froides et sans poésie, comparées à celles qui existent entre le maître et ses esclaves. Ceux-ci ont servi son père, ont agité son berceau et rêvent au bonheur de servir ses enfants. »

« Pendant toute leur vie, ils sont les soutiens de sa fortune et les objets de ses soins ; ils partagent ses tristesses et attendent de lui leurs consolations ; dans leurs maladies, ils lui doivent les remèdes et la guérison ; pendant leurs jours de repos, ils sont réjouis par ses dons et par sa présence Jamais la sollicitude du maître ne les abandonne, même lorsqu'il est éloigné d'eux, et quand il revient au milieu des siens, il est toujours accueilli par des cris d'amour. Dans ce monde égoïste, ambitieux et calculateur (poursuit James Hammond), il est peu de relations plus cordiales et plus douces que celles du maître et de l'esclave réunis entre eux par un lien d'affection attaché depuis l'origine des temps par l'Éternel lui-même. Puisque le bonheur est l'absence de peines et de soucis, — définition vraie pour la grande majorité des hommes, — je crois que nos esclaves sont les quatre millions d'hommes les plus heureux qu'éclaire le soleil. Satan s'introduit dans leur Éden sous la forme d'un abolitionniste. »

Ainsi le paradis terrestre existe pour les esclaves africains et bien naïfs sont ceux qui le cherchent dans l'antiquité des âges ou dans un futur millénium. Il est certain — la nature humaine le dit assez — que des milliers et des milliers d'esclaves sont heureux de leur servitude, et, comme autant de chiens, lécheraient avec joie les pieds de leurs maîtres. Habitués dès l'enfance à considérer comme un dieu le superbe et riche Blanc qui leur donne le pain et le vêtement, se méprisant eux-mêmes à cause de leur couleur, de leurs gros traits, de leur pauvreté, de leurs sales habits, ils adorent avec un enthousiasme mêlé d'effroi cet homme qui est le maître de tous, qui distribue à son gré les punitions et les récompenses, habite un palais fastueux, donne à ses amis des fêtes élégantes, et peut, s'il le désire, se dispenser complètement de toute occupation.

Placé dans une sphère plus haute et comme en pleine lumière, le maître auquel viennent s'offrir toutes les jouissances de cette terre apparaît comme le distributeur de toutes les grâces, et les Nègres naïfs ne cessent d'être plongés, à la pensée de ce souverain, dans un État d'admiration profonde. Et si, par une condescendance rare, le maître daigne témoigner quelque bonté envers le pauvre Noir, s'il laisse tomber un rayon de son regard sur le déshérité, s'il met une certaine douceur dans sa voix, alors l'admiration se change souvent en fanatisme et, sans arrière-pensée, l'esclave donne son âme et son corps. C'est parmi les femmes attachées particulièrement au service de la maison qu'on rencontre le plus d'esclaves absolument dévouées à la personne du maître et aux membres de sa famille. On sait que pendant l'insurrection de Saint-Domingue presque tous les Créoles qui purent échapper au massacre durent leur salut à l'affection de quelque vieille Négresse. Il en serait de même dans le sud des États-Unis, si jamais une guerre servile devait y éclater. Alors les belles Créoles et les superbes planteurs, menacés par le fer et le feu, auraient recours à leurs anciennes esclaves, et celles-ci risqueraient cent fois leur vie pour sauver celles de leurs maîtres.

Élevées dans la maison avec les jeunes demoiselles et les jeunes garçons, elles ont grandi en même temps qu'eux, elles ont assisté à leur mariage, elles ont pris une part subordonnée à toutes les joies et à toutes les tristesses domestiques, elles sont devenues comme une partie de la famille, dont elles prennent le nom. Ne fût-ce que par vanité — cette passion si puissante sur les Nègres — elles seraient heureuses de leur esclavage, mais ces pauvres femmes obéissent aussi à de plus nobles mobiles. Gardant au fond du cœur, malgré leur servitude, toutes les vertus féminines de tendresse et de bonté, elles se dévouent sans arrière-pensée. Elles reportent leurs sentimens d'amour filial sur ces maîtres qui les ont nourris, leurs instincts d'amour maternel sur les enfants qu'elles ont allaités ou soignés dans leur bas âge. Même quand elles ont des enfants de leurs maris esclaves, il est rare qu'elles n'aient pas un amour plus impérieux pour les enfants blancs de la famille du planteur que pour leur noire progéniture. Dans les momens de danger, leur plus grande sollicitude est toujours excitée en faveur de leur petit maître. Le dévouement de ces Négresses est souvent reconnu. Par la force même des choses, elles deviennent graduellement indispensables à la famille. Parfois elles sont même considérées comme des amies, et dans le cercle intime peuvent s'asseoir à la table de leurs maîtresses.

Mais aussi quel large mépris ces Africaines montées en grade déversent-elles sur la race maudite condamnée à l'esclavage ! Les *Nègres des champs* ou *travailleurs* leur font lever le cœur de dégoût, et bien qu'elles soient de souche africaine, elles se consolent en pensant que leur âme est blanche au fond d'elles-mêmes. Les abolitionnistes, dont on leur a raconté des histoires terribles, les effraient autant que les loups-garous effrayaient nos trisaïeules, et l'on en cite plusieurs qui, voyageant avec leurs maîtresses dans les États du Nord, n'osaient faire un pas hors de leur chambre d'hôtel de peur d'être enlevées par ces brigands qui veulent absolument imposer la liberté aux esclaves. Quelle serait l'insondable tristesse de la pauvre Négresse, si on lui donnait l'indépendance, si on l'enlevait au foyer qui l'a vue naître, si on l'éloignait de cette famille qui la possédait et à laquelle elle avait donné son âme ! Comme l'animal domestique, elle s'est attachée aux murailles elles-mêmes, aux arbres du jardin, aux barrières qui entourent la maison et la séparent du camp des Nègres. Si on la libérait de force, elle mourrait peut-être de désespoir après avoir rôdé longtemps autour des murs chéris qui l'ont enfermée. Elle mourrait en maudissant ses frères les Nègres, et son dernier souffle d'amour s'envolerait vers ses maîtres adorés ; son vœu le plus cher serait de revivre esclave comme elle a vécu.

Ces grands dévouements, dont il s'offre plus d'un exemple parmi les Négresses créoles blanchies au service de maintes génération, sont bien rares parmi les Négresses et surtout parmi les Nègres employés aux champs. Cependant, même pour la plupart de cette catégorie de travailleurs noirs, l'amour servile se mélange de la manière la plus étrange à la haine. Ils haïssent leur maître parce que sans son ordre ils ne seraient pas obligés de travailler, et cependant ils l'aiment parce qu'il est riche et puissant, parce que leur gloriole enfantine est flattée de voir ses beaux chevaux et ses équipages, parce qu'ils ne peuvent s'empêcher d'éprouver un vague mouvement de sympathie pour celui qui leur distribue le maïs, la viande et le brandy. Un planteur, parlant de ce mélange de haine et d'amour que ses esclaves éprouvaient pour lui, me disait : *Vous voyez ces Noirs, ils me détestent tous. Si je tombais à l'eau, les deux tiers d'entre eux s'y jetteraient après moi pour me sauver !* Il faut bien se garder ainsi de prendre au sérieux les acclamations et les hourrahs sans fin que les esclaves poussent en l'honneur de leurs maîtres les jours de fête, lorsque des flots d'eau-de-vie ont coulé. Les Nègres sont comme les enfants, tout entiers à l'impression du moment. Aujourd'hui ivres d'enthousiasme pour leurs maîtres, demain fous de rage contre ces mêmes Blancs qu'ils aimaient tant la veille. On a vu récemment par l'insurrection des Cipayes ce que sont les peuples enfants. Il a fallu peu de chose, une

simple fièvre, dirait-on, pour transformer en tigres altérés de sang des hommes bons et doux qui d'ordinaire n'osent pas même attenter à la vie de l'animal. Cependant on donne comme un argument en faveur de l'esclavage cet amour servile qui est en réalité l'un des griefs les plus forts que l'on puisse élever contre ce déplorable système. Il est vrai que les Nègres américains préfèrent souvent la servitude à l'affranchissement, mais cela prouve simplement que la prétendue liberté des affranchis est une chose terrible en Amérique, puisque les personnes de couleur demandent un refuge contre elle dans un éternel esclavage. Un sénateur américain annonçait un jour à ses dix esclaves qu'il allait leur donner la liberté. Épouvante soudaine parmi ces malheureux, larmes, supplications, désespoir !

> « Que pourrons-nous faire désormais ? Nous allons abandonner cette maison où nous avons du maïs, de la viande et des fruits, et nous allons être jetés sans ressources dans le monde, surveillés par les yeux jaloux des Blancs, traqués dans tous les métiers que nous voudrons exercer, emprisonnés à la moindre infraction, en butte au mépris des passants. O maître, sauvez-nous de la liberté. Nous voulons rester esclaves ! »

Le planteur trop charitable eut grand-peine à libérer ses dix Nègres, et probablement ceux-ci, pourchassés par les Blancs lui en gardèrent une impérissable rancune. En effet, la liberté ne consiste pas dans le privilège de travailler ou de mourir de faim chez soi, sans avoir à craindre le bâton d'un commandeur. Pour être réellement libre, il faut oser regarder en face tout homme qui passe, pouvoir sans crainte rendre au Blanc amour pour amour, mépris pour mépris, haine pour haine. Et puis les lâches dépravés par une longue vie de servitude trouvent l'esclavage si commode ! Ils ont leur destinée toute faite et n'ont pas à lutter dans le grand combat de la vie. Celui qui a le bonheur d'appartenir à autrui n'a pas besoin de s'occuper de sa vie de chaque jour, on lui donne du maïs des fruits et du poisson. Les peines de l'amour ne le chagrinent pas car on lui fait présent d'une femme. Il n'a point les soucis de la paternité, un maître se charge d'acheter ses enfants et de les nourrir. La pensée n'obsède pas son cerveau, on lui commande, et il n'a qu'à obéir sans réflexion. Il est gras et content, et méprise l'homme libre que la misère amaigrit. Ainsi chagrin, soucis, pensées, volontés, tout peut sommeiller chez lui. Pourvu que ses bras travaillent, tout son être moral ou intelligent peut reposer dans la plus complète inaction : un dieu veille sur lui. Des esclaves libérés sont revenus des colonies d'Afrique pour mendier de leurs anciens maîtres la faveur d'un nouvel esclavage. Et c'est là cet ignoble bonheur, semblable à la volupté de l'animal qui se traîne dans le fumier, qu'on ose invoquer en faveur de l'esclavage ! Mieux valent cent fois les Nègres dont le sang bouillonne de rage, au moins ceux-là ont conservé l'amour de la liberté, ils sont vaincus, mais non pas avilis. La population de couleur des États-Unis augmente dans une proportion plus forte que la population blanche, déjà si rapidement progressive. En 1850, la population de couleur des États du Sud s'élevait à 3 591 000 personnes, dont 3 204 000 esclaves. En 1860, on compte environ 4 490 000 personnes de couleur, c'est-à-dire que leur nombre a augmenté de 900 000 en dix ans.

Si les Nègres d'Amérique étaient libres, cet énorme surplus des naissances sur les morts prouveraient sans doute qu'ils jouissent d'un certain bien-être, mais ils ne doivent être considérés que comme autant de chevaux ou de têtes de bétail, et le nombre de bras qui se trouvent dans toutes les plantations du Sud témoigne seulement de la richesse des maîtres. Les Nègres multiplient rapidement, parce que les planteurs s'intéressent à la production de cette partie de leur fortune. Des croisements heureux, une nourriture appropriée, l'esclavage abrutissant, valent mieux que la liberté et les durs combats de la vie pour élever de nombreux enfants. Chaque *Bon Nègre* valant de 7 000 à 15 000 francs, comment le maître soigneux de ses intérêts ne donnerait-il pas toute son attention à l'élevage des esclaves ? En Virginie, ce grand haras d'où l'on exporte chaque année de

10 000 à 25 000 travailleurs de couleur vers le Sud, les planteurs exemptent les Négresses enceintes ou nourrices de presque tout travail afin d'assurer la progéniture d'esclaves contre les chances d'accident. Autrefois on n'agissait pas ainsi, dans les colonies américaines, les planteurs trouvaient plus économique d'acheter la *pacotille* des négriers que d'élever les négrillons jusqu'à l'âge du travail. Ainsi, la mortalité était formidable et pour cette raison, pendant les trente premières années du siècle, la population africaine a considérablement décru dans les Indes occidentales. À Cuba, où les Noirs sont en général traités avec une certaine humanité, leur nombre déclina de 4 000 ou 5 000 de 1804 à 1817. Maintenant encore, la traite permet aux planteurs cubains de négliger la condition des Africains parce que leur importation dans la force de l'âge comble sans cesse les vides. Les négriers ne capturent que des hommes, laissant les femmes dans leur patrie comme du rebut. Le 3 août 1830 à Cincinnati, le célèbre homme d'État Henry Clay prononce un long discours dans lequel ce sénateur souligne la nécessité d'accroître dans le Sud, les naissances chez leurs esclaves noirs en raison des plus grandes difficultés à s'en procurer en Afrique et il évoque notamment les coûts que cette pénurie risque d'engendrer :

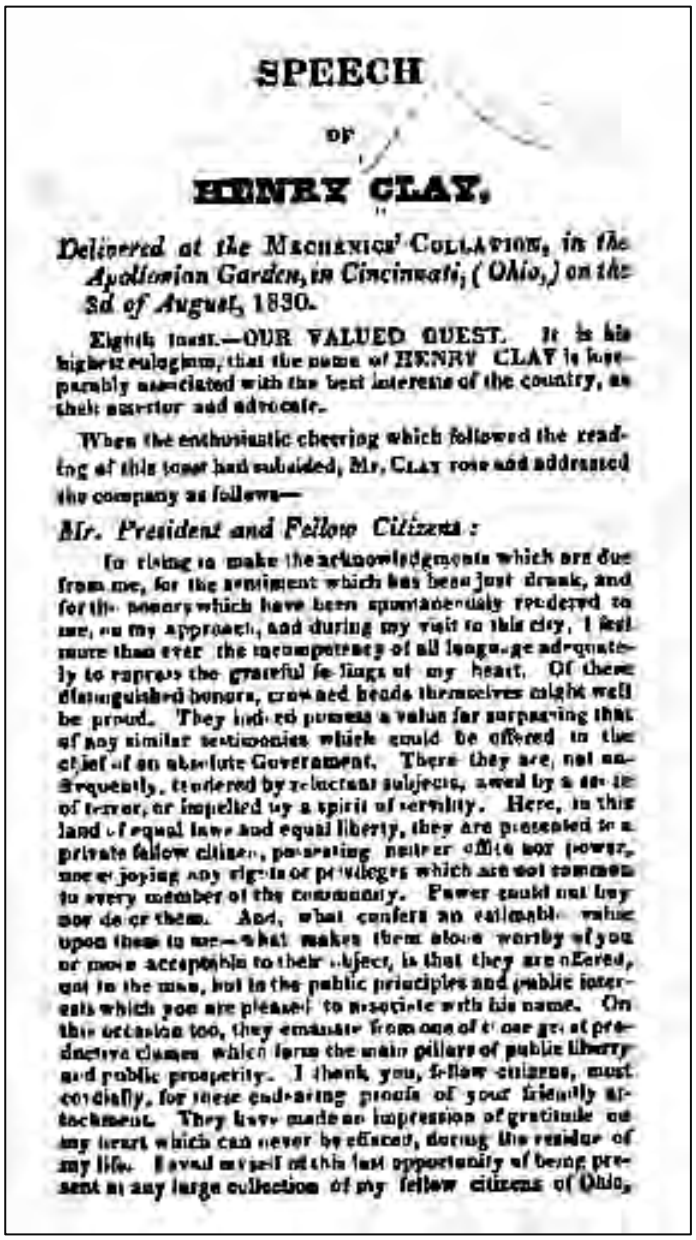

SPEECH

OF

HENRY CLAY,

Delivered at the MECHANICS' COLLATION, *in the Apollonian Garden, in Cincinnati, (Ohio,) on the 3d of August*, 1830.

Eighth toast.—OUR VALUED GUEST. It is his highest eulogium, that the name of HENRY CLAY is inseparably associated with the best interests of the country, as their asserter and advocate.

When the enthusiastic cheering which followed the reading of this toast had subsided, Mr. CLAY rose and addressed the company as follows—

Mr. President and Fellow Citizens:

In rising to make the acknowledgments which are due from me, for the sentiment which has been just drunk, and for the honors which have been spontaneously rendered to me, on my approach, and during my visit to this city, I feel more than ever the incompetency of all language adequately to express the grateful feelings of my heart. Of these distinguished honors, crowned heads themselves might well be proud. They indeed possess a value far surpassing that of any similar testimonies which could be offered to the chief of an absolute Government. There they are, not unfrequently, rendered by reluctant subjects, awed by a sense of terror, or impelled by a spirit of servility. Here, in this land of equal laws and equal liberty, they are presented to a private fellow citizen, possessing neither office nor power, and enjoying any rights or privileges which are not common to every member of the community. Power could not buy one of them. And, what confers an estimable value upon them to me—what makes them alone worthy of you or more acceptable to their object, is that they are offered, not to the man, but to the public principles and public interests which you are pleased to associate with his name. On this occasion too, they emanate from one of those great predilective classes which form the main pillars of public liberty and public prosperity. I thank you, fellow citizens, most cordially, for these endearing proofs of your friendly attachment. They have made an impression of gratitude on my heart which can never be effaced, during the residue of my life. I avail myself of this last opportunity of being present at any large collection of my fellow citizens of Ohio,

Henry Clay (Ohio History Central).

« Avant l'annexion de la Louisiane par les États-Unis, cet État importait une multitude d'esclaves. Le prix d'un bon esclave de travail était inférieur à cent dollars environ au total des déboursés nécessaires pour élever un négrillon. Alors, on croyait que le climat de ce pays était défavorable à la santé des enfants nègres parce que peu d'entre eux parvenait à l'âge adulte.

« Lorsque notre gouvernement eut aboli la traite des Africains, le prix de vente de leurs adultes augmenta considérablement. Alors, on prodigua plus de soins à l'élevage des Nègres, et maintenant c'est en Louisiane qu'ils ont une progéniture plus nombreuse. Nulle part, le climat n'est plus favorable à la santé de leurs enfants. »

On pourrait observer facilement une hausse et une baisse de la mortalité parmi les négrillons, alternant en raison inverse de leur valeur marchande. Une dépréciation générale des esclaves en tuerait un bien plus grand nombre que la plus effroyable des épidémies. C'est dans les *prix courants* qu'il faut chercher la raison des oscillations de la mortalité chez les enfants noirs. Ainsi on ne peut arguer de l'augmentation rapide de la population noire pour prouver que le sort des esclaves est enviable. On ne pourrait davantage invoquer en faveur de cette assertion l'existence d'un grand nombre d'Africains centenaires, la rareté des attaques de folie et des suicides parmi les Nègres des plantations. L'homme asservi n'est pas un homme. S'il accepte avec calme son avilissement, il n'a plus de passions, mais à peine des appétits, des besoins grossiers et grossièrement satisfaits. L'âme ne travaille pas chez lui, le corps seul fonctionne. Cette infatigable ouvrière qu'est l'âme, ne l'use pas et il peut fonctionner longtemps sans qu'un seul de ses rouage se disloque.

On compte aux États-Unis cinq ou six fois plus de centenaires noirs que de centenaires blancs. En exceptant ces cas nombreux de *géophagie,* qui proviennent plutôt d'une dépravation du goût que du désir d'en finir avec l'existence, je n'ai jamais entendu parler que d'un seul suicide constaté parmi les Nègres du Sud. Un esclave avait reconquis sa liberté, et pendant deux années il avait erré dans les savanes et les cyprières, aspirant le grand air de l'indépendance. Enfin, traqué dans un bois, il fut fait prisonnier et ramené à son maître. Impassible, il reçut les flagellations sans pousser un cri, endura tous les mauvais traitements sans se plaindre et présenta lui-même son cou au collier de force, mais il refusa stoïquement de travailler. Mené au champ de cannes à sucre avec ses compagnons de servitude, il regarda longtemps d'un œil plein de mépris la chiourme des Nègres, puis, sautant dans un fossé la tête la première, il se brisa la colonne vertébrale. L'histoire de la Louisiane rapporte aussi un cas de mutilation volontaire bien plus héroïque que celui de Mucius Scaevola[5]. En 1753, dans une paroisse riveraine du Mississippi, on avait chargé un Nègre du service de bourreau mais, pour ne pas tuer son semblable, il se fit sauter la main droite d'un coup de hache.

La famille est le fondement de toute société. Sans famille, pas d'existence sociale, mais seulement des êtres réunis par le hasard. Or on ne peut pas dire que le Nègre ait une famille, puisque père, mère, enfants, peuvent être vendus au gré du maître et dispersés aux quatre vents cardinaux sur diverses plantations. De même que l'intelligence, le courage et la fidélité du Nègre ne représentent pour le maître qu'une valeur pécuniaire, de même aussi la tendresse du Noir pour ses enfants ou de la Négresse pour son époux n'a d'importance aux yeux du planteur que s'il y voit une occasion d'en tirer un bénéfice quelconque. Souvent les esclaves hommes et femmes sont accouplés par le propriétaire et, de peur du fouet, ceux-ci accèdent à l'union qui leur est ordonnée. Quand un jeune esclave a la faculté de pouvoir choisir sa femme, il va presque invariablement et par un vague désir de changement et de liberté, la chercher dans une plantation voisine. Il ne peut la voir que les jours de fête, ou bien pendant les rares momens de répit que lui offre son travail journalier. Encore faut-il qu'il soit muni de l'inévitable passeport, car, sans cette feuille de papier, tout amour lui est interdit au-delà des bornes de la plantation. Si l'un des deux propriétaires voisins vient à changer de résidence, à vendre une partie de ses Nègres pour payer ses dettes, ou bien à léguer par testament sa fortune à un parent éloigné, le mariage furtif conclu sur la borne des deux propriétés est tout à fait rompu, l'amant est vendu à un marchand d'esclaves, ou, s'il reste, il a la douleur de voir sa femme et ses enfants monter dans la charrette fatale qui les emporte vers un marché lointain. Le sort des familles abritées sous un même toit dans chaque plantation n'est pas toujours plus heureux. Le propriétaire peut distribuer les femmes et les maris à sa guise, il peut

[5] Héros de l'antiquité, qui se serait fait brûler la main parce qu'il avait manqué de tuer Porsenna, le roi étrusque qui assiégeait Rome.

vendre la Négresse stérile ou hors d'âge, se défaire des négrillons qui lui sont à charge et des vieillards que la force abandonne.

Aucune loi n'empêche le maître de briser ainsi les familles et d'en distribuer les membres au hasard. S'il est vrai qu'une ancienne loi lui interdit de séparer un enfant de sa mère avant l'âge de dix ans, sous peine de six mois à un an de prison et de mille à deux mille dollars d'amende, cette loi est constamment éludée et j'ai vu frapper un enfant de sept ans qui se lamentait d'être séparé de sa mère. Le planteur règle comme il l'entend les relations des époux. Il en est parmi eux qui, pour mettre un terme aux débordements de leurs Négresses, ont pris l'habitude de les mettre aux ceps[6] chaque nuit. Devenues plus sages par l'impossibilité de marcher, elles donnent au maître un plus grand nombre de négrillons. C'est là une des pratiques de l'esclavage, cette institution qui, si nous en croyons les orateurs esclavagistes, *moralise le Nègre et l'élève dans l'échelle des êtres !* Aussi les parents africains, qui sont restés bons malgré l'influence délétère du milieu dans lequel ils vivent, désirent avec ardeur la mort de leurs enfants afin de les voir échapper aux terreurs qui les attendent. *Êtes-vous marié ?* demandait-on à un Nègre émancipé que des héritiers avides avaient réussi à faire condamner à une nouvelle servitude. *Non*, répondit-il avec un triste sourire, *ma femme a été délivrée par la mort. Avez-vous des enfants ? Non, Dieu merci, ils ont eu également le bonheur de mourir* ! Et cependant ce qui s'est passé à la Martinique et à la Guadeloupe, depuis l'émancipation des esclaves, prouve que les Nègres libres, aussi bien que les Blancs, sont nés pour la vie de famille et savent en apprécier les joies.

L'exemple que les Blancs des États du Sud donnent eux-mêmes à leurs Noirs ne doit guère inspirer à ceux-ci le respect de la famille et de la paternité. Les mulâtres, qui forment environ la septième partie de la population de couleur, doivent presque tous leur origine aux amours des planteurs avec leurs belles esclaves. Cependant, leurs pères et maîtres ne leur ont point accordé la liberté. D'habitude on accuse les immigrants étrangers d'être partiellement responsables de l'augmentation graduelle de la population mulâtre, mais les immigrants choisissent pour séjour les grandes villes commerciales ou les districts agricoles de l'Ouest, tandis que les gens de couleur habitent dans les campagnes sudistes. Ce sont donc les planteurs eux-mêmes auxquels il faut faire remonter la responsabilité de la création de la race mélangée, et pourtant moins des deux cinquièmes des mulâtres sont affranchis. Ces chiffres indiquent dans quelle proportion le sentiment de la paternité influait sur l'émancipation des esclaves, lorsque cette émancipation était encore possible. Presque tous les affranchissements ont eu pour cause l'amour du maître pour son Agar ou son Ismaël. Cependant, on le voit, sur cinq mulâtres, il en est encore trois qui sont restés esclaves sur cinq pères. Donc, il en est encore trois qui restés barbares, trois qui laissent leurs enfants croupir dans la servitude et les font monter sur la table du commissaire-priseur et vendent ainsi leur propre chair à tant la livre. Une fille de feu le président Jefferson lui-même fut vendue aux enchères. Nous savons combien il est difficile aux planteurs de se débarrasser de toute idée préconçue et d'envisager de sang-froid la question de l'esclavage. Ils subissent nécessairement l'influence de ce terrible milieu dans lequel ils sont nés, et qui ne cesse pas un instant de les envelopper. Dès sa plus tendre enfance, en guise de poupée, le Créole reçoit un être vivant : un petit Négrillon qu'il a le droit de frapper et qui présente la joue avec épouvante. À mesure qu'il grandit, son esclave grandit avec lui, semblable à une ombre fidèle. À chaque instant, sa dignité de maître lui est rappelée par la présence du souffre-douleurs et, sans danger, il peut donner un libre cours à chacune de ses colères. Il apprend *in anima vili* le mépris et la haine. Autour de lui s'agite une foule de domestiques africains, aussi abrutis que celui qu'il flagelle, et d'instinct il comprend qu'il faut se méfier de ces hommes asservis, au

[6] Ancien instrument de torture.

regard bas, à la bouche remplie de mensonges. Dans le lointain, près des cases, il voit d'autres Nègres se diriger vers les champs, courbés sous le poids de leurs instruments de travail, et suivis par le commandeur armé de son fouet. Le soir, la brise lui apporte souvent les hurlements des Nègres ou des Négresses dont le dos nu saigne sous les coups de nerf de bœuf. Dans son esprit, la comparaison ne s'établit même pas entre sa propre personne et les êtres tremblants auxquels leur peau noire et leurs vêtements sordides donnent quelque chose de diabolique. Puis il apprend que sa fortune tout entière repose sur les épaules de ces Noirs, et que sans leur travail il serait réduit à la mendicité. Alors l'ambition et l'amour du gain élèvent encore une nouvelle barrière entre lui et le Noir ; chacun des esclaves n'a plus pour lui d'autre valeur que celle d'une pile d'écus. C'est ainsi que graduellement le planteur apprend à ne plus considérer comme des hommes les Africains qu'il possède.

Un jour, je caressais la tête blonde d'un charmant petit Créole blanc qui n'était que rire et tendresse, et je lui demandais, comme on le fait d'ordinaire aux enfants, s'il désirait grandir - *Oh ! oui*, me dit-il - *Et pourquoi ?* - *Pour bat' Négresse* ! L'enfant qui exprimait ce vœu cruel était d'une extrême douceur, mais tout ce dont il était témoin lui prouvait que le privilège des grandes personnes est de battre et de fustiger. Le cœur des enfants, tout en restant bon pour ceux qu'ils savent devoir aimer, devient d'une férocité sans nom envers ceux que, par l'exemple et l'ordre des parents eux-mêmes, ils se croient tenus de mépriser. À la fin, ils ne sentent plus : toute possibilité de sympathie pour ces êtres inférieurs, abrutis par la servitude, disparaît complétement. Ils ne peuvent plus même comprendre les paroles prononcées par un homme de cœur sur l'État des esclaves. Presque tous les livres d'enseignement élémentaire mis entre les mains des petits Créoles ont été imprimés dans les États de la Nouvelle-Angleterre, et sont en conséquence entachés d'abolitionnisme, mais les doctrines de la liberté n'ont aucune influence sur ces jeunes âmes, et les enfants des planteurs apprennent avec un imperturbable aplomb la belle élégie du poète Whittier : *Gone, gone, sold and gone*, racontant les adieux d'une Négresse de Virginie à sa fille, vendue à un marchand sudiste. Ils apprécient la beauté des vers, ils les récitent avec sentiment, mais ils ne comprennent pas que cette poésie touchante raconte les souffrances de leurs propres Nègres.

Les dames créoles ont autant pleuré que les jeunes Anglaises sur les souffrances de l'oncle Tom. Lors de la publication du livre de Mme Beecher Stowe, il y eut dans certaines familles de planteurs une explosion de sensibilité sans doute plus vraie que dans les salons de la duchesse de Sutherland, mais ce tribut de larmes fut payé aux malheurs imaginaires d'un être imaginaire. On n'eut point l'idée de faire aucune application de ce qu'on avait lu aux êtres dégradés qu'on s'était habitué à mépriser, et les souffrances réelles des Nègres continuèrent à passer inaperçues. C'est ainsi que le bien et le mal se mêlent d'une manière étrange dans l'âme humaine. Ce sont les hommes de cœur et d'intelligence qu'on rencontre parmi les propriétaires d'esclaves qui, sans le savoir, corrompent le plus la morale publique. On se demande, en prononçant leur nom vénéré, en serrant leur main loyale, si la cause qu'ils défendent est vraiment injuste, si l'esclavage, auquel ils prêtent l'autorité de leur voix, est vraiment une infamie. En les écoutant, on n'ose plus distinguer entre le crime et la vertu. Ce ne sont pas les Simon Legree, mais bien les Saint-Clare qui assurent la durée de l'asservissement d'une race par une autre race.

Chose fatale : dès qu'un homme, même bon, s'arroge le droit de posséder son semblable, il contracte malgré lui tous les vices d'un tyran, et, fût-il parfait envers ses égaux, il ne peut éviter d'être criminel envers ceux qu'il domine. Sans avoir besoin de réduire le mal en théorie, sans avoir même conscience de ses actes, il emploie tous les moyens qui peuvent abrutir son esclave. Ses yeux sont obscurcis : il ne voit plus de la même manière que les autres mortels, tous les objets lui apparaissent, comme à travers

un prisme inégal, déjetés, renversés, irisés de couleurs tremblotantes. Son intérêt lui voile les plus simples vérités ; il se croit tout permis pour défendre son prétendu bon droit, et le crime même lui semble une de ses inaliénables prérogatives. Surtout quand il a hérité de ses pères le pouvoir absolu sur des esclaves, il est lui-même asservi aux préjugés de cette autorité corruptrice qu'on lui a léguée par héritage et ses opinions et ses actes lui sont comme imposés par la position dans laquelle il se trouve. Il est à peine un être moral et responsable dans ses rapports envers les Noirs qui lui appartiennent. Aussi malheureux que ses esclaves, il cesse, comme eux, d'avoir la conscience pour mobile de ses actions. Ce serait donc une injustice réelle d'accuser personnellement les planteurs de tout le mal qu'ils aident à commettre, c'est le système de l'esclavage qu'il faut incriminer. Dès qu'un homme cesse de comprendre la valeur morale de ses actes, il n'a plus qu'une responsabilité d'un ordre inférieur. Or la plupart des planteurs en sont arrivés à ne plus éprouver le moindre remords lorsqu'ils s'occupent d'abrutir l'esclave et de le transformer en simple moteur mécanique. Eux-mêmes agissent comme des machines mues par un levier qui n'a pas son point d'appui dans leur for intérieur.

Les moyens que procure l'art perfide de diviser pour régner sont ceux que les maîtres emploient pour réduire leurs Nègres. Comme les chasseurs des savanes qui, pour empêcher les progrès des flammes, lancent un contre-incendie les planteurs entretiennent la discorde entre les esclaves, afin de se rassurer sur la possibilité d'une insurrection. Ils utilisent surtout la haine qui divise les Nègres américains et les Créoles de couleur. Ceux-ci, originaires de l'État où ils servent comme esclaves, sont en général tranquilles, attachés à la glèbe, fiers de la gloire de leurs maîtres et pétris à souhait pour la servitude. C'est donc parmi eux que se recrutent les valets de chambre et les confidents. Les Noirs connus comme des Nègres américains sont ceux que les planteurs achètent au Kentucky, en Virginie et en Maryland. Ils sont en général plus forts, plus intelligents et plus instruits que leurs congénères créoles. Leur séjour dans les villes industrielles ou commerçantes des États du centre, leur contact forcé avec les Yankees sagaces qui parcourent la Virginie et les États limitrophes, les prédications des missionnaires itinérants, les voyages dans lesquels leurs acheteurs les ont entraînés, peut-être aussi le climat généreux et vivifiant du Nord, ont développé leur perspicacité naturelle. Quand ils arrivent sur les marchés du midi, ils montrent fort bien par leurs dédains qu'ils ont conscience de leur supériorité sur les Africains du pays.

À la grande joie des planteurs, les occasions de disputes ne manquent pas entre ces deux classes de Nègres, différentes même par l'apparence extérieure et la nuance de la peau. Les maîtres ont également le soin d'entretenir des dissensions entre les Noirs des champs (ceux que les planteurs surnomment les *Sambos*) et les domestiques de maison. Ils introduisent une certaine hiérarchie parmi les esclaves. Les opprimés n'ont pas encore su se réconcilier contre l'ennemi commun : fier de sa peau jaunâtre le mulâtre dédaigne les Griffons et les Africains de pure race tandis que le quarteron dédaigne le mulâtre. Dans sa *Description Topographique, physique, civile, politique et historique de Saint Domingue*, Médéric L. Moreau dresse en 1797 un tableau définissant les métis africains en fonction de leur part « blanche ». Parmi les sang-mêlé, figure le *griffon*.

C'est ainsi que le mépris tombé du regard du maître et rejaillit d'esclave en esclave. Quant au Nègre prétendu libre, il est à la fois méprisé par les Blancs et haï par les esclaves de la propre race. Il rend la haine à celui qui le méprise, le mépris à celui qui le hait, et se console de son isolement par le privilège de ne rien faire, car dans les États esclavagistes le travail est le signe de l'esclavage. Le planteur voit sa sécurité dans les antipathies de tous ceux qui, réunis contre lui, pourraient se libérer sans peine. Les instincts et les pratiques de la domination sont les mêmes dans tous les pays du monde et n'ont jamais changé depuis que le premier conquérant a réduit d'autres hommes en servitude.

Cependant les mesures féroces prises récemment contre les Africains libres sous le coup d'une folle panique contredisent la savante devise des oppresseurs intelligents. Jusqu'à nos jours, l'affranchi, fier de sa liberté, de sa supériorité intellectuelle sur l'esclave, de son droit de propriété, se laissait entraîner à la haine ou au mépris pour ses frères moins heureux que lui, plusieurs même n'avaient pas reculé devant le crime d'acheter des Noirs et d'entrer par la porte bâtarde dans la caste des planteurs. De leur côté, les esclaves n'éprouvaient qu'une basse envie pour les Nègres libres, et se réjouissaient de toutes les avanies que les Blancs leur faisaient souffrir. Par leur sauvage violence, les planteurs viennent de réconcilier ces fractions ennemies de la race opprimée : esclaves et ci-devant affranchis gîtent dans les mêmes cases, travaillent dans le même sillon, et témoignent la même haine aux Blancs. Tous ces Nègres qui ont connu l'aisance, une liberté relative, les joies de la famille et celles de l'instruction, renonceront-ils comme des agneaux à tout ce qui rend la vie supportable en ce monde, ou bien ressasseront ils des pensées de vengeance ? Les plantations où on les distribue ne deviendront-elles pas bientôt des foyers d'insurrection ?

Avant même que les événements récents ne rende nécessaire la plus extrême vigilance, le maître faisait surveiller avec anxiété les quelques instants qui séparent les heures du travail de celles du repos, car le Nègre pourrait les mettre à profit en songeant à l'indépendance. Il pourrait se demander si un esprit n'est pas emprisonné sous ses muscles, si un cœur, semblable à celui du maître, ne bat pas dans sa poitrine. Pour le préserver de ces pensées fatales, on le condamne à l'ignorance, on lui défend d'apprendre à lire sous les peines les plus sévères, on le parque comme un animal dans son camp, on ne lui permet ni de sortir de la plantation sans passeport, ni de travailler dans sa cabane sans autorisation. Il faut qu'entre lui-même et chacun de ses désirs, s'interposer la volonté toujours présente du maître. Surveillé sans cesse par l'économe, le commandeur, les domestiques de la maison, ses propres camarades, il faut qu'il en arrive à se surveiller lui-même, à faire la police de ses propres actions. Il est soupçonné, haï, maltraité, tant qu'il lui reste un peu de cœur, mais il rentre en grâce dès qu'il s'est complètement avili. Sa première délation est écoutée avec bienveillance, ses flatteries reçoivent un accueil favorable, ses vices sont regardés avec mépris, mais d'un œil complaisant. Il a perdu la conscience de ses droits, et n'ose, pas plus que le reste de la chiourme, songer à la révolte et à la liberté.

Lorsqu'un esclave acquiert de l'influence sur ses compagnons de chaîne et devient le chef incontesté du camp, les Blancs le considèrent comme un ennemi public et il peut se préparer à toutes les amertumes. Alors, les planteurs habiles s'attachent l'esclave intelligent qui le gêne, en le nommant *commandeur* afin de lui faire trahir ses frères. D'autres planteurs le domptent et l'humilient constamment devant tous les Noirs du camp, afin d'anéantir son influence. D'autres encore lui suscitent un rival, et protègent l'histrion contre celui qui a su conquérir sur ses frères une autorité légitime. Enfin les planteurs peu diplomates se défont au plus vite de l'esclave dangereux et le vendent à un propriétaire éloigné. La religion, habilement exploitée, est un moyen de tyrannie dont les planteurs se servent. Dans une circulaire d'une société d'évangélisation, nous lisons : *l'instruction religieuse rend les Nègres doux et favorise les intérêts des maîtres.*

Les esclaves pieux et bons chrétiens inspirent plus de confiance aux acheteurs que les autres, aussi ne manque-t-on pas, dans l'inventaire des propriétés à vendre, de signaler cette qualité de certains esclaves. Ceux auxquels l'instruction religieuse a fait aimer la servitude ne songent jamais à se libérer, ils se contentent de prier pour leurs maîtres. Aussi évalue-t-on parfois leur piété à une somme de plusieurs centaines de dollars ; leur titre de fidèle chrétien les fait rechercher par tous les marchands d'âmes humaines. En effet ces Nègres pieux, endoctrinés par les ministres de l'Évangile, qui veillent au maintien de

l'esclavage, ne cessent de prêcher à leurs frères en servitude que leur sort est doux et enviable, que leur nourriture de chaque jour est un bienfait divin duquel ils ne sauraient être trop reconnaissants envers le généreux planteur, que la félicité éternelle est réservée aux esclaves exempts de rancune. Les pasteurs blancs qui les raffermissent dans la foi chrétienne exposent la même doctrine avec plus d'autorité. Ils recommandent aux Nègres d'obéir sans murmurer, de recevoir les coups de fouet sans éprouver le moindre sentiment de vengeance, de bénir ceux qui les frappent, de révérer leurs maîtres comme des représentants du *Père universel*. C'est à cette œuvre de lâcheté et de corruption que s'emploient sans cesse des milliers de prédicateurs de la bonne nouvelle. Loin d'employer leur éloquence à faire des hommes de bonne volonté, ils rendent l'esclave encore plus esclave, le lâche encore plus lâche, et dans l'âme du Nègre rebelle ajoutent la peur de l'enfer à la peur du fouet. Ainsi gagnent leur salaire des ministres de Dieu en vendant les âmes qui leur sont confiées.

On peut dire qu'avant la dernière élection présidentielle, l'Église en tant que corps, même celle des États libres, donnait l'appui de sa parole et de son influence à l'esclavage, et réprouvait avec ensemble les utopistes qui affirment l'égalité de droits pour les Noirs. En 1850, les Églises réunies des États nordistes et sudistes comptaient de 23 à 24 000 ministres du culte pour lesquels l'esclavage était la pierre angulaire de la société. Les pasteurs qui avaient fondé des Églises séparées, afin de ne pas adhérer au crime de l'esclavage, étaient trois mille cinq cents seulement, six ou sept fois moins que leurs adversaires esclavagistes.

Autrefois l'Église presbytérienne d'Amérique avait inséré dans sa confession de foi un article qui condamnait formellement le commerce des Noirs, mais, grâce à la corruption de l'exemple et à l'action démoralisante des intérêts privés, cet article a été rayé de la confession de foi. Maintenant, tout presbytérien peut se livrer au trafic d'hommes et de femmes avec la même liberté de conscience que s'il vendait ou achetait des troupeaux de bêtes. De même les anciens méthodistes, avaient suivi la voie que leur avait tracée John Wesley, le célèbre fondateur de leur Église, et ils proclamaient que l'esclavage était *l'ensemble de tous les crimes.* De concessions en concessions, la majorité des fidèles de cette Église en est arrivée à permettre à leurs évêques de se faire éleveurs d'esclaves pour les marchés du Sud. À cette occasion, un schisme s'opéra, et l'Église méthodiste se partagea en deux fractions : celle du Sud et celle du Nord. En dépit de cette rupture avec leurs coreligionnaires du sudistes, les membres zélés des méthodistes du Nord ne comptent pas moins de 15 000 propriétaires possédant plus de 100 000 esclaves dans les États du Delaware, du Maryland, de la Virginie, du Kentucky, du Missouri et de l'Arkansas. Les épiscopaux, moins nombreux, n'avaient en 1850 que 88 000 esclaves. Les baptistes en possédaient 226 000, et pour plaire à ses fidèles, un éloquent orateur anglais de leur confession, M. Charles H. Spurgeon (1834-1892), retrancha de ses sermons toutes les phrases suspectes de tendances abolitionnistes ?

Des sociétés religieuses qui ont leur siège dans les grandes villes du Nord, telle la Société américaine des Traités évangéliques et le Comité américain des Missions étrangères, répandent des brochures et des opuscules pour établir, au nom de Jésus-Christ, la légitimité de l'esclavage. De son côté, la Société biblique se refuse à distribuer des bibles aux Noirs. Les humbles frères moraves eux-mêmes qui, en Europe, ont cherché à réaliser l'idéal d'une république fraternelle, font travailler des esclaves et leur prêchent l'abdication de la volonté. À l'exception des Quakers, seuls protestants auxquels la grande association évangélique refuse le titre de frères, il n'est pas une communion chrétienne qui ne se soit rendue coupable de la même iniquité contre la race africaine. J'ai vu un prêtre catholique qui, après avoir recueilli pendant quinze ans les économies qu'une vieille Négresse lui avait confiée afin d'obtenir son rachat, employa ces économies à

l'acquisition de la pauvre femme pour son propre compte. Ainsi la plus touchante unanimité règne dans toutes les sectes, deux mille ans après la venue de leur Christ, lorsqu'il s'agit de renouveler la malédiction qui pèse encore sur Cham (*l'Ancien Testament* écrit que Cham serait l'ancêtre de tous les peuples noirs d'Afrique).

Les pasteurs de toutes les confessions s'accordent pour défendre l'esclavage de leurs frères. Et puis on peut vendre des Nègres pour bâtir des églises, pour envoyer des missionnaires aux peuples non-chrétiens. On peut consacrer à des objets charitables l'argent gagné à la sueur du front des esclaves, on peut faire le bien avec le produit du crime ! On cite des ministres chrétiens qui se targuent d'une haute moralité, et ne craignent pas de louer leurs Négresses à des propriétaires de maisons de débauche. D'autres, au sortir d'une prêche, chaussent les bottes et l'éperon, sifflent leurs bouledogues et, suivis de leurs amis, pourchassent un Nègre fugitif à travers les forêts et les marécages[7]. Ce sont là les conséquences logiques de l'approbation donnée par les sectes chrétiennes au trafic des âmes humaines. À une époque où le christianisme subit de si nombreux assauts de la part de la science, les ministres de cette religion se rendent coupables d'un acte au moins impolitique en patronnant de la sorte l'abomination de l'esclavage que réprouve la conscience universelle. Dans les États du centre, déjà relativement populeux et civilisés, les Nègres des plantations, majoritairement méthodistes et baptistes, assistent régulièrement aux services religieux du dimanche.

En outre ils se réunissent parfois en assemblées particulières avec la permission de leurs maîtres, mais loin de leur œil gênant, et passent des heures à chanter des cantiques, à réciter des prières, à écouter les prédicateurs blancs qui ne manquent jamais de leur répéter et de leur commenter, sur tous les tons, le précepte de la Bible, qui leur enjoint : *Obéissez à vos maîtres en toutes choses !* Les districts comparativement déserts sont visités par des missionnaires itinérants qui, d'après l'expression consacrée, viennent réveiller les Nègres des plantations éparses. Leur arrivée, annoncée longtemps à l'avance, répand la joie dans les camps des plantations. Aussitôt les esclaves, heureux du repos qui leur est promis pendant deux ou trois jours et des joies tumultueuses auxquelles ils vont se livrer, se dirigent vers quelque clairière des forêts où ils construisent à la hâte des baraques en planches ou en branchages. La première journée est tout entière consacrée aux préparatifs de la fête, puis la nuit se passe, employée par les uns en chants et en prières, par les autres en divertissements, en libations ou en débauches.

Quand l'aurore se lève, enivrés de leur liberté d'un jour, les Nègres sont emplis d'une joie délirante, chantent et bondissent comme des chevreuils ou des cabris. Bientôt le prédicateur monte sur le tronc d'arbre mal équarri qui lui servent de chaire, il jette quelques paroles à la foule, et voilà que sous l'influence d'un charme, tous interrompent leurs danses et se rassemblent autour du ministre. En un instant le silence règne sur cette mer d'hommes, et les cérémonies religieuses commencent. Longtemps, les yeux de tous restent invariablement fixés sur le banc, qui du haut de son échafaudage prie d'une voix uniforme et chantante. Alors, l'assemblée tout entière halète d'un même souffle et n'a plus qu'une seule âme ; elle contient son enthousiasme tandis que chacun refoule le hurlement qui lui monte aux lèvres. Enfin à une apostrophe véhémente du prédicateur l'auditoire ne peut plus se contenir : un cri part de la foule, immédiatement suivi par d'autres cris. Une femme tombe dans les convulsions de l'extase, puis une autre, puis d'autres encore. On les voit s'abattre çà et là comme des arbres renversés par le vent. Alors tous donnent un libre cours à leur émotion longtemps contenue. Pendant que les uns se précipitent autour des femmes convulsionnaires, les autres confessent à haute voix leurs péchés, se jettent à genoux, chantent les hymnes religieux, se livrent à des danses désordonnées. Élevant la voix jusqu'au glapissement, le prédicateur essaie de dominer

[7] Lame J.S., *Maryland Slavery and Maryland Chivalry*, p. 56.

l'indicible tumulte, il y réussit un instant, mais chaque nouvelle tirade soulève de nouveau la marée d'hommes, qui ondule à ses pieds. D'autres auditeurs se jettent sur l'herbe, tordus par des convulsions, tandis les hurlements recommencent et que la voix du prédicateur se dilue dans le tumulte des cris. Ainsi pendant plusieurs heures la foule est agitée par un délire indescriptible. Le lendemain, quand les Noirs sont retournés à leurs travaux, on ne voit plus sur l'emplacement du camp qu'une herbe foulée, des baraques en ruines et des haillons épars. Telles sont les saturnales auxquelles on donne le nom de réveil. Il est douteux qu'elles donnent à l'esclave plus de noblesse morale et un plus grand amour de la liberté.

Dans les plantations du Sud méridional, les missionnaires itinérants sont plus rares, et d'ailleurs leur présence ne serait guère tolérée par les Créoles qui depuis longtemps se méfient de tous les voyageurs indistinctement. Les Noirs ne peuvent assister au service religieux de la secte à laquelle ils appartiennent, à moins qu'ils habitent dans le voisinage d'une chapelle ou d'une église. Cependant, ils ne sauraient se passer de rites religieux quelconques. Les planteurs eux-mêmes savent que leurs esclaves ont besoin d'une exaltation périodique pour s'étourdir sur les misères de leur condition. Tandis que les charmeurs de serpents et les adorateurs de gris-gris sont presque sans exception des Créoles de couleur, c'est toujours ceux qui sont des Nègres américains qu'on choisit le prédicateur du camp. Aucune fête n'est complète si aux libations et aux danses ne succèdent pas des prières et un sermon déclamés du haut d'un tonneau par le pasteur en titre. Rien de plus lamentable que ces parodies religieuses auxquelles le maître invite parfois ses amis à assister. Un soir, j'étais présent à l'un de ces fêtes, et mon âme en est encore navrée. Les riches planteurs se promenaient sous le péristyle de la véranda et respiraient voluptueusement l'air embaumé du soir tandis que les belles Créoles, entourées de lucioles qui éclairaient leurs visages d'une lueur tremblotante, se balançaient nonchalamment dans leurs berceuses.

Non loin de là, sous l'ombrage touffu des azédarachs se pressaient les Nègres de la plantation, honorés du regard souverain de leur maître, de leur maîtresse et des nobles amis. À quelques mètres de la véranda, sur un tonneau renversé, était juché le prêcheur larmoyant, éclairé par une torche fixée à une colonne de la maison. Il n'avait point de Bible, car il ne savait pas lire mais, les genoux demi fléchis, les mains jointes élevées à la hauteur de la poitrine, les yeux fermés, la tête rejetée en arrière, il chantait d'une voix lente et plaintive des lambeaux de prières, des vers estropiés, des restes d'hymnes appris de quelque autre Nègre dans une plantation du Nord. À chaque instant s'élevait le rire cruel de ses maîtres, les plaisanteries se croisaient autour de lui, mais il continuait impassible car il fallait contenter le maître, et ne pas être sensible à l'injure. Chose fatidique cependant, le pauvre esclave n'avait jamais appris et pendant plus de vingt ans n'avait récité qu'un seul sermon ! Ce sermon, où les mêmes phrases revenaient constamment, avait pour texte la parabole du mauvais riche :

> « Oui, s'écriait naïvement l'esclave, vous êtes riches, vous êtes puissants, vous avez de l'or et de l'argent, et vous vous roulez sur les pierres précieuses, vous avez des voitures et des chevaux et toutes les joies de ce monde. Tous vous envient, mais souvenez-vous que cette nuit même votre vie vous sera redemandée. Et vous serez damnés à tout jamais, vous irez dans l'étang de feu et de soufre, vous serez brûlés du feu qui ne s'éteint point, et rongés du ver qui ne meurt point, tandis que le pauvre Nègre ira dans le sein d'Abraham, et sera consolé par le Bon Dieu de ses misères et de ses souffrances ! »

Ces paroles me faisaient frissonner. Elles me semblaient retentir comme un premier appel à la révolte et au massacre, mais elles étaient tellement entrecoupées de hoquets et chantées sur un récitatif tellement étrange, que le sens en était presque complètement perdu pour les auditeurs. Et d'ailleurs les maîtres n'eussent jamais daigné comprendre les

allusions faites par ce pauvre esclave. Les rires ne cessèrent pas un instant et, quand le prêcheur descendit de son tonneau, la maîtresse de la maison lui fit donner une paire de pantalons et un verre de brandy et il se confondit en remerciements.

Ainsi, même du fond de cet affreux avilissement, du sein de ces cérémonies religieuses dans lesquelles les esclavagistes voient une de leurs meilleures sauvegardes, surgit une voix prophétique de vengeance et de rétribution. Ces quatre millions d'hommes aujourd'hui si doux peuvent, dans un avenir prochain, se relever avides et farouches. Défendue par le frein du travail, la terreur organisée, les divisions intestines des Noirs, les mœurs sociales, le gouvernement et les puissantes corporations religieuses, l'iniquité de l'esclavage peut avoir une fin, car elle porte en elle-même le germe de sa propre destruction. Quels sont les moyens de défense du Parti esclavagiste ? Quelles seront ses chances dans la lutte terrible qu'on peut aujourd'hui prévoir ? C'est ce qui mérite une étude à part.

En décembre 1857, le *Frank Leslie's Illustrated* de New York s'inscrit encore dans la prudence politique du magazine qui ménage ses lecteurs des États esclavagistes en décrivant la « joyeuse vie » des Noirs sous les regards bienveillants de leurs maîtres blancs.

2. LES PLANTEURS ET LES ABOLITIONNISTES (*La Revue des Deux Mondes*, tome 31, 1er janvier 1861)

Nous avons essayé de faire connaître la situation des Nègres esclaves d'Amérique ; c'est au milieu des planteurs qu'il faut maintenant nous placer. Quelle est leur attitude vis-à-vis du Parti abolitionniste de la grande République américaine ? Il faut le dire, les propriétaires d'esclaves semblent renoncer à la pensée de convaincre leurs adversaires autrement que par le droit de la force. Cependant, afin de se prouver à eux-mêmes la justice de leur cause et d'effacer dans leurs âmes jusqu'à l'ombre du remords, ils cherchent à étayer l'institution domestique de nombreux arguments tirés de l'histoire, de la morale, de la religion, et surtout du fait accompli. S'ils étaient complètement sincères, ils devraient se borner à prétendre que l'injustice est permise à tous ceux qui savent en profiter. Telle est la raison cachée qui inspire leur beau langage de vertu et de désintéressement. Il nous sera facile de résumer ici les arguments qu'ils emploient, car tous ces arguments se reproduisent avec une désespérante uniformité dans les discours qui se prononcent et les livres qui se publient au sud de la Chesapeake et de l'Ohio.

Jadis les hommes du Sud admettaient que l'esclavage est un mal, ils déploraient l'origine de leurs richesses mais formulaient le désir que cette funeste institution léguée par leurs ancêtres fût enfin abolie. Pendant les débats engagés au sujet de la Constitution fédérale après l'heureuse issue de la guerre de l'indépendance, James Mason, lui-même propriétaire de Nègres, tonnait contre l'esclavage, aux applaudissements des planteurs, ses collègues :

> « Chaque maître d'esclaves est né tyran ! » s'écriait-il. Plus tard Jefferson, autre planteur de la Virginie, ajoutait « l'esclavage ne peut exister qu'à la condition d'un despotisme incessant de la part du maître, d'une soumission dégradante de la part de l'opprimé. L'homme qui ne se déprave pas sous l'influence funeste de l'esclavage est vraiment un prodige ! »

En 1831 et 1832, la législature de la Virginie, qui depuis a montré, dans l'affaire de John Brown, à quelles violences les intérêts menacés peuvent recourir, proposa l'abolition graduelle de l'esclavage et discuta longuement les moyens d'obtenir ce résultat si désirable. À cette époque, sur trente-six sociétés abolitionnistes qui existaient dans les États-Unis, vingt-huit étaient composées de propriétaires d'esclaves. De nos jours, les planteurs, éclairés par la haine et par la peur, retirent leurs aveux d'autrefois. L'esclavage ne leur semble plus un mal nécessaire, c'est un bien, un avantage inappréciable, un vrai bonheur pour l'esclave lui-même, pour toute la race africaine, pour la religion, la morale et la propriété, pour l'ensemble des sociétés humaines. Selon le sénateur Hammond :

> « Nous n'avons plus aucun doute sur nos droits, ni aucun scrupule à les affirmer. Il fut un temps où nous avions encore des doutes. Nos ancêtres s'opposèrent à l'introduction de l'esclavage dans ce pays et léguèrent leur répugnance à leurs enfants. L'enthousiasme de la liberté, excité par nos glorieuses guerres d'indépendance, accrut encore cette aversion, et tous s'accordèrent à désirer l'abolition de l'esclavage. Mais, lorsque l'agitation abolitionniste commença dans le Nord, nous avons été obligé d'examiner la question sous toutes ses faces, et le résultat de notre étude a été pour nous la conviction unanime que nous ne violons aucune loi divine en possédant des esclaves. Grâce aux abolitionnistes, notre conscience est parfaitement tranquille et notre résolution est calme et ferme. Oui, l'esclavage n'est pas seulement un fait nécessaire et inexorable, mais aussi une institution morale et humaine, produisant les plus grands avantages politiques et sociaux ! »

Calhoun, le célèbre chef de file de tous les hommes d'État esclavagistes, est le premier qui ait osé se débarrasser de ce vain bagage des remords et affirmer la pureté de sa conscience au sujet de la possession de l'homme par l'homme. Il a dit et écrit que

l'esclavage est la base la plus sûre et la plus stable des institutions libres dans le monde. L'un de ses élèves, un certain M. Brown, prétend que *l'esclavage est une grande bénédiction morale, sociale et politique, une bénédiction à la fois pour le maître et pour l'esclave.* D'autres sénateurs, encore plus lyriques, nous apprennent que l'institution de l'esclavage ennoblit le maître et le serviteur !

Ces affirmations si tranchantes ne suffisent pas pour démontrer la légitimité de l'esclavage, il faut aussi donner des preuves à l'appui. Les planteurs se hâtent de les fournir. Sentant tout d'abord le besoin d'établir sur une base solide l'origine de leur domination, ils invoquent les théories inventées pour justifier la propriété en général. En effet, de même que le sol appartient au premier occupant et à sa descendance, de même l'homme appartient avec toute sa race à son premier vainqueur. Quand même la victoire serait le résultat d'un crime, la prescription ne tarde pas à transformer le mal en bien, et, par le cours des années, l'homme volé à lui-même devient graduellement propriété légitime. Une longue suite d'héritages, d'achats et de ventes a constaté la validité des titres possédés par le planteur, et maintenant des hommes déloyaux pourraient seuls lui contester son droit.

> « Le propriétaire d'esclaves, dit un arrêt de la cour suprême de la Géorgie, possède son Nègre comme un immeuble. Il le tient directement de ses ancêtres ou du négrier, de même que celui-ci le tenait du chasseur de Nègres. »

Après avoir établi que la possession de Nègres est suffisamment justifiée par l'hérédité, les défenseurs de l'esclavage cherchent à prouver que les Noirs ont été créés pour la servitude. D'après ces théoriciens, les faits implacables de l'histoire prononcent sans appel. Partout où les Africains se sont trouvés en contact avec d'autres races, ils ont été asservi, leur histoire se confond avec celle de l'esclavage, auquel ils sont évidemment prédestinés. Il ne se révoltent pas sous la tyrannie comme l'Indien, ils rampent devant le maître qui les frappe, ils se font petits pour éviter l'insulte, ils flattent celui dont ils ont peur. Toutes les lâchetés que la position d'esclave impose aux Nègres leur sont reprochées comme si elles étaient spontanées. L'avilissement des serviteurs semble établir le droit des maîtres, et le crime même des oppresseurs est mis sur le compte des opprimés. L'Africain n'est-il pas incapable de se gouverner lui-même, insouciant, superficiel ? C'est un enfant sans volonté, n'ayant que des caprices et des appétits, il doit être nécessairement mis en tutelle. Il a besoin d'un père, ou bien, à défaut de père, d'un commandeur armé du fouet. Pour le civiliser, il faut le rendre esclave.

Aux yeux des hommes vulgaires et ignorants qui se contentent de l'apparence, la couleur de la peau suffit à elle seule pour établir la condamnation de la race Nègre à une éternelle servitude. D'après les esclavagistes, les grosses lèvres, les cheveux crépus, l'angle facial déprimé du Noir, sont autant de signes d'une infériorité physique relativement au Blanc, et suffisent pour constituer une différence spécifique. Pour eux, les Blancs et les Nègres sont des espèces complètement distinctes, et ne peuvent se mélanger d'une manière permanente. Rejetant les faits innombrables offerts par l'Amérique espagnole, où quinze millions d'hommes appartiennent plus ou moins à la race mêlée, les défenseurs de l'esclavage préfèrent s'appuyer sur quelques statistiques produites par des médecins *yankees,* grands détracteurs de l'espèce africaine. Si le résultat de ces recherches était conforme à la vérité, le mulâtre vivrait en moyenne beaucoup moins longtemps que le Blanc ou l'Africain, il serait miné par des maladies chroniques, les femmes de sang mêlé allaiteraient mal leurs enfants, et la plupart des nourrissons périraient quelque temps après leur naissance. Les mariages conclus entre mulâtres seraient rarement prolifiques, en sorte que fatalement la race hybride serait condamnée à périr, absorbée par les types primitifs. À ces résultats statistiques, obtenus dans un pays où l'aversion générale crée aux hommes de couleur une position très exceptionnelle, on

peut opposer les résultats contraires qui se produisent dans les contrées où règne la liberté. Et quand même une race hybride ne pourrait se former, quand même les Blancs et les Noirs seraient des espèces complètement irréductibles, la différence de couleur et d'origine devrait-elle nécessairement produire la haine et l'injustice ? La distinction des races change-t-elle le mal en bien et le bien en mal, ainsi que le prétendent les propriétaires d'esclaves ? Ceux-ci ne peuvent avoir qu'une seule raison de haïr leurs Nègres : le mal qu'ils leur font en leur ravissant la liberté. Autrefois, lorsque les esclaves blancs était un article de pacotille, lorsqu'on les achetait en Angleterre pour les revendre en Amérique aux enchères, lorsque des foires d'hommes se tenaient sur les vaisseaux arrivés d'Europe, lorsque les Écossais capturés à la bataille de Dunbar, les royalistes vaincus à Worcester, les chefs des insurgés de Penraddoc et les catholiques irlandais étaient vendus au plus offrant, les planteurs éprouvaient pour ces Blancs le même dégoût qu'ils montrent aujourd'hui à leurs Nègres. De même lorsque les Indiens capturés à la guerre faisaient partie du butin, que tous les Peaux-Rouges ennemis étaient d'avance condamnés à l'esclavage ou à la mort, lorsque le gouvernement de la Caroline du Sud offrait 50 dollars par tête d'indigène assassiné, les Indiens étaient, comme les Nègres, des objets d'horreur pour les envahisseurs blancs. Ce qui toutefois a relevé les petits-fils des esclaves blancs aux yeux de leurs compatriotes les planteurs, c'est le titre d'hommes libres qu'ils ont acquis. Maintenant ils sont en tout point les égaux de leurs anciens maîtres, et plusieurs d'entre eux occupent les fonctions les plus élevées de notre République. Les Indiens aussi, en combattant pour leur liberté et en refusant obstinément le travail qu'on voulait leur imposer, ils ont su conquérir une certaine égalité. Pour mieux conquérir le respect des Américains, les Indiens des Cinq Nations civilisées (Cherokees, Choctaws, Chickasaws et Séminoles) se sont faits, eux aussi, propriétaires d'esclaves. Les Cherokees, établis à l'ouest de l'Arkansas, possédaient plus de deux mille Nègres. Ils sont tenus en estime malgré la couleur de leur peau, et d'après le *Code Noir*, *le sang qui coule dans leurs veines est, comme celui du Blanc, le sang de la liberté*.

Une preuve que la vraie cause de l'opprobre qui pèse sur les Nègres n'est point la couleur, mais bien l'esclavage. C'est que les Blancs, qui comptent un seul Africain parmi leurs ancêtres, sont considérés comme des Noirs en dépit de la clarté de leur peau. Un seul globule impur suffit pour souiller tout le sang du cœur. Il y a quelques années, le bruit se répandit qu'un des personnages les plus éminents de la Louisiane n'était pas de race pure car l'une de ses trisaïeules avait vu le jour en Afrique. Le scandale fut immense, un procès émouvant se déroula devant la haute Cour, et bien que le défenseur ait réussi, par ses larmes et ses arguments, à laver le prévenu de cette énorme accusation, bien qu'il ait pu faire prononcer que la trisaïeule était née de parents indiens, et que les seize seizièmes du sang de son client ne charriaient pas une goutte impure. Néanmoins et malgré l'acquittement, le soupçon et le mépris ne cessèrent de planer sur l'accusé. Quand même les principes sacrés de l'hérédité, le fait accompli, la différence de couleur, l'antagonisme historique des Blancs et des Noirs, seraient insuffisants pour justifier la prise de possession des esclaves, les défenseurs de l'*institution particulière* ne s'en croiraient pas moins en droit d'agir comme ils l'ont fait jusqu'à nos jours.

Même si l'esclavage était en désaccord avec les lois de la morale vulgaire, les Américains devraient le maintenir par bonté d'âme, car le bien des Nègres eux-mêmes l'exige ! Quel bonheur, disent les propriétaires d'esclaves, « quel bonheur pour les pauvres Noirs d'avoir échangé leur servitude sur les rives du Niger contre une servitude sur celles du Mississippi ! Ils vivaient comme des animaux à l'ombre de leurs baobabs, ils étaient vendus pour une bouteille d'eau-de-vie ou faits captifs dans quelque guerre sanglante, ils avaient sans cesse à craindre d'être sacrifiés vivans sur la tombe d'un chef. Pour eux, aucun progrès : grossiers et nus comme leurs pères, ils n'avaient d'autre joie

que la satisfaction de leurs appétits matériels. Aujourd'hui les Nègres américains sont encore esclaves, mais ils ont quitté les ténèbres pour la lumière, la barbarie pour la civilisation, l'idolâtrie pour le christianisme, en un mot la mort pour la vie ! C'est donc par humanité que les négriers ont volé des millions de Noirs sur la côte d'Afrique, ont fomenté les guerres civiles dans les petits royaumes de ce continent, ont entassé à fond de cale les corps de tant de malheureux ! Ils étaient les hérauts de la civilisation, et la postérité ne saura trop les bénir d'avoir accompli au péril de leur vie ce grand œuvre du rapprochement des races. Ils prétendent avoir fait, au nom de Mammon, par la ruse, le vol, l'assassinat et la guerre civile, plus que ne peuvent faire les envahissements graduels et pacifiques du commerce, de l'émigration libre, de l'éducation ! Ils ont rendu plus de services à l'humanité que les missionnaires du sud de l'Afrique ! Pour tout dire, l'esclavage est, d'après les logiciens du Sud, la base même des sociétés, et sans l'asservissement d'une moitié de l'humanité, le progrès serait impossible pour l'autre moitié. Les propriétaires d'esclaves vont jusqu'à revendiquer une solidarité glorieuse avec ceux qui ont élevé le Parthénon et gagné la bataille de Salamine. À les en croire, si la république athénienne doit être à jamais l'éblouissement des âges, c'est que ses libres citoyens pouvaient s'occuper de grandes choses en laissant les travaux serviles à des êtres dégradés. George Fitzhugh, un des plus éloquents défenseurs de l'esclavage, nous a dit :

> « Il est des hommes qui naissent tout bâtés, et il en est d'autres qui naissent armés du fouet et d'éperons ... Toute société qui veut changer cet ordre de choses institué par Dieu même est condamnée d'avance à la destruction ! »

Si le monde entier devait les abandonner, les planteurs resteraient fidèles à eux-mêmes. Ils maintiendront sans hésitation la légitimité de l'esclavage car c'est là une question de vie et de mort pour leurs institutions et pour leurs personnes. Dans un élan d'éloquence, un ancien gouverneur d'un État du Sud, M. Mac Duffie, s'écriait : *l'esclavage est la pierre angulaire de notre édifice républicain !* Quel effrayant aveu !

Ainsi George Washington en fondant la patrie américaine, et Thomas Jefferson (son troisième président) en inscrivant que tous les hommes sont nés égaux, en tête de la Constitution des États-Unis, auraient fait reposer la liberté des citoyens américains de race blanche sur l'esclavage de leurs Noirs ! Ainsi cette terre de liberté, celle vers laquelle se sont tournés, pendant quasiment un demi-siècle, les yeux de tous les opprimés d'Europe, cette terre vers laquelle coule incessamment un fleuve d'hommes cherchant à la fois le bien-être et l'indépendance, cette terre doit être éternellement le cachot de plusieurs millions de personnes de couleur, afin d'assurer, à la race blanche, le bonheur qu'elle vient y chercher !

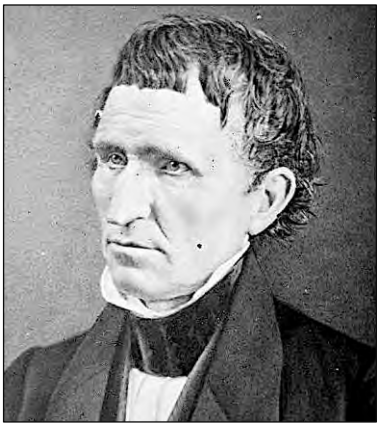

George Mac Duffie, gouverneur de la Caroline du Sud, de 1842 à 1846. (National Archives)

Pour expliquer son assertion, l'ancien gouverneur Mac Duffie affirme que, dans toute république viable, le pouvoir doit appartenir à une minorité intelligente et riche ! Or le meilleur moyen de lui assurer ce pouvoir n'est-il pas d'asservir une moitié de la population en intéressant l'autre moitié à l'état de choses existant par la certitude de tout perdre, si une insurrection vient à triompher ? La conservation de notre République repose donc sur la terreur des esclaves, mais la paix n'est garantie que par les appréhensions des maîtres à la seule condition d'un effroi général : *que tous tremblent, les Blancs en présence des Noirs, les Noirs en présence des Blancs. Alors, le salut de notre patrie sera assuré !*

Telle est pour les esclavagistes américains la garantie suprême du maintien de leurs institutions prétendues libres. L'exclamation de M. Mac Duffie ne se rapporte pas seulement aux États à esclaves, elle se rapporte aussi d'une manière générale à la République américaine tout entière. Elle n'est heureusement point encore vraie, mais elle tend à le devenir, et si les États du Nord ne rejettent pas définitivement toute complicité avec ceux du Sud, ils seront malgré eux entraînés dans la même voie. Plus puissants, plus riches, plus nombreux que leurs voisins, les habitants du Nord ont néanmoins jusqu'à présent cédé sur toutes les questions importantes. Par le compromis de 1820, ils ont permis l'annexion du Missouri aux terres de l'esclavage, ils ont laissé arracher au Mexique l'État du Texas, aujourd'hui transformé en pépinière d'esclaves, ils ont abandonné la cause des colons du Kansas et pour ainsi dire autorisé la guerre sauvage qui ensanglanta ce territoire. Ils ont voté la loi des esclaves fugitifs et décrété que le Nègre, en s'échappant, volait son propre corps. Ils ont, par la voix du Congrès, permis aux planteurs d'introduire leur *propriété vivante* dans les Territoires malgré la volonté des habitants. Par la voix du tribunal suprême, qui est la conscience nationale elle-même, ils ont refusé tous les droits de l'homme au Nègre libre.

Encore aujourd'hui, ils prêtent leurs agents et leurs soldats pour maintenir l'esclavage, empêcher l'insurrection servile, ramener les Nègres fugitifs. Ils célèbrent avec les planteurs les mêmes fêtes en l'honneur d'une liberté qui n'existe que pour les Blancs. La Constitution elle-même s'en va à la dérive, emportée par un flot de lois et de décrets rendus en l'honneur de l'esclavage. Puisque les Nordistes n'ont cessé d'imaginer des compromis avec les oppresseurs de la race africaine, ils sont devenus complices et solidaires de leurs actes. Ils n'ont pas même, comme Ponce Pilate, le droit de se laver les mains et de se proclamer innocents du sang injustement répandu.

Le mal est très envahissant de sa nature. Si les États septentrionaux ne séparent pas nettement leur cause de celle des esclavagistes, leur liberté sera attaquée de la gangrène, et la parole de M. Mac Duffie deviendra complètement vraie : *l'esclavage est la pierre angulaire de notre édifice républicain !* Les institutions du Sud, où les habitudes de la liberté se mélangent d'une manière intime avec les horreurs de l'esclavage, exercent une influence tellement délétère que, même au Liberia, cette république de Nègres modelée sur le type de la République américaine, la servitude a été rétablie avec tout son cortège de crimes. L'esclavage domestique y existe ainsi qu'aux États-Unis : les indigènes y sont achetés, vendus, battus et méprisés par leurs nouveaux maîtres, comme le sont les Nègres d'Amérique par leurs maîtres blancs. Un missionnaire africain du Liberia écrivit :

> « En voyant les riches et les pauvres de la république fouetter impunément leurs serviteurs, les nouveaux-venus sont étonnés, mais on s'y habitue facilement et l'on voit dans l'usage du fouet non plus une injustice mais un mal nécessaire. »

On voit que les esclavagistes occupent une position très forte, puisqu'ils s'appuient sur la propriété elle-même ; mais leur plus solide alliée est la religion. Affirmant, avec la plupart des sectes chrétiennes, que le texte de la Bible est littéralement inspiré par Dieu même, ils disent accepter les paroles de ce livre comme la règle de leur conduite. En effet, les textes bibliques ne manquent point pour justifier l'esclavage. Ils racontent avec onction l'histoire de la malédiction de Cham, qui prouve que, même dans le Décalogue, la possession d'un homme par un autre homme est formellement reconnue. Ils établissent sans peine que maintes et maintes fois les législateurs et les prophètes, se disant inspirés de Dieu, ont voué à l'esclavage ou à la mort tous les peuplades qui guerroyaient contre les Hébreux. Ils affirment aussi, en s'appuyant sur les textes, que l'Évangile sanctionne implicitement la servitude, et ils citent l'exemple de Saint Paul renvoyant à son maître un esclave fugitif. Forts de cet appui, ils en appellent solennellement au *Grand Juge* dont ils se disent les apôtres. Ils maudissent les abolitionnistes comme des blasphémateurs, des

contempteurs de la parole divine, ils condamnent au feu à venir, comme du haut d'un tribunal céleste, tous ceux qui voient un crime dans l'achat de l'homme par l'homme.

Ayant ainsi mis de leur côté le Dieu des armées, ils peuvent tout se permettre. Ils peuvent décréter le rétablissement de la traite, la mise en esclavage de tous les Nègres libres, au besoin la mort pour l'abolitionniste blanc. N'ont-ils pas pour eux l'exemple des prophètes, des juges et des rois inspirés de la Judée ? Le premier acte de la législature de la Caroline du Sud, en proclamant son indépendance, a été de décréter un jour de jeûne solennel et d'invoquer le Tout-Puissant *comme il convient à un peuple moral et religieux*. Le problème de l'esclavage, un des plus terribles sans aucun doute qui n'aient jamais été posés devant le genre humain, serait-il donc insoluble par des moyens pacifiques ? Le moyen qui se présente au premier abord à l'esprit - le rachat intégral des esclaves américains - ne serait praticable que s'il y avait accord entre tous les peuples civilisés en vue de ce résultat, car les finances d'aucun gouvernement isolé ne pourraient subvenir à une semblable dépense. En 1848, la France a payé 126 millions le rachat de ses esclaves, l'Angleterre avait voté dès 1837 la somme bien plus considérable de 500 millions pour le même objet.

Si le gouvernement des États-Unis voulait faire de tous les esclaves américains autant d'hommes libres en les achetant à leurs propriétaires, il faudrait, en adoptant l'évaluation minime de mille dollars par tête, grever le budget national d'une somme de 4 milliards 200 millions de dollars, soit plus de 20 milliards de nos francs *(Reclus parle des francs français de 1861, l'année au cours de laquelle il a publié son article).* Si les planteurs, avec une générosité dont ils n'ont guère donné de preuves, se contentaient de l'ancienne évaluation fictive de 600 dollars par esclave - en l'occurrence l'évaluation adoptée jadis pour fixer la quote-part des impôts - l'indemnité serait encore de 12 milliards. En outre les propriétaires d'esclaves réclameraient sans aucun doute 12 milliards de plus pour les dédommager de la baisse subite et inévitable du prix des terres. Quoi qu'il en soit, il est manifestement impossible de trouver pour le rachat des esclaves noirs des États-Unis cette immense rançon à laquelle chaque année qui s'écoule ajoute quelques centaines de millions de plus. Admettons cependant que cette effroyable somme puisse être payée, et que les Nègres, esclaves aujourd'hui, redressent enfin leurs têtes : la question terrible n'est pas encore résolue, les Blancs et les Noirs ne cessent point d'être des ennemis irréconciliables, l'abîme de haine les sépare toujours, et le souvenir du passé condamne la race nègre à la misère ou à la mort.

> « Si on libère nos esclaves, me disait un planteur, au demeurant un excellent homme qui se calomniait certainement lui-même, mais ne condamnait point sa caste, qu'on nous paie d'abord la valeur intégrale, puis qu'on se hâte de les éloigner du pays, car, je vous l'affirme, dix ans après le jour de l'émancipation, il ne resterait plus un seul Nègre dans le pays. Nous les aurions tous exterminés à coups de carabines. »

Le sénateur Hammond prétend que les Nègres donneraient le signal de l'attaque, mais la conclusion à laquelle il arrive est la même que celle du planteur : *avant que plusieurs lunes ne soient révolues, s'écrie-t-il, la race africaine serait massacrée ou de nouveau réduite en esclavage !* Ainsi l'émancipation pacifique semble impossible, et la lutte menace de se terminer comme à Saint-Domingue par l'expulsion ou l'extermination de l'une des deux races ennemies. Épouvantés par la perspective de guerre et de désordre offerte par l'émancipation, la plupart des abolitionnistes, et Mme Beecher Stowe entre autres, proposent de renvoyer en Afrique tous les Nègres libres et de leur donner à coloniser et à civiliser ces côtes de Guinée où leurs ancêtres ont été jadis volés par les négriers. Cette solution du problème est tout simplement impossible. Pour exiler ainsi les esclaves libérés du sol de l'Amérique, il faudrait d'abord obtenir le consentement des Nègres, dont les conditions d'hygiène ont été changées par le climat du Nouveau-Monde,

et qui redoutent à juste raison le climat à la fois humide et torride d'Afrique tropicale. Si on les transportait malgré eux, on accomplirait un forfait semblable à celui qu'on a commis envers leurs ancêtres en organisant, sur une échelle gigantesque, la proscription en masse de plusieurs milliers d'hommes. Non, puisqu'on a arraché les Nègres à leur première patrie, qu'on les laisse maintenant dans celle qu'on leur a donnée ! Ils sont nés en Amérique, ils y ont passé leur enfance, ils y ont souffert, qu'ils puissent enfin y être heureux ! Ils ont été torturés par des maîtres, qu'ils deviennent citoyens et jouissent de la liberté ! Le même sol qui a vu leur avilissement doit être le théâtre de leur réhabilitation.

Si plusieurs d'entre eux veulent contribuer par leur travail à la prospérité de Liberia, les rapports entre les deux continents et les progrès de la civilisation ne peuvent qu'y gagner, mais n'est-il pas probable et même certain que presque tous les Nègres de l'Amérique septentrionale se grouperont peu à peu dans les îles merveilleuses de la mer azurée des Caraïbes, sur les plages du golfe du Mexique, dans l'Amérique tropicale, où leurs frères ont déjà fondé diverses républiques douées de tous les germes d'une grande prospérité future ? Qui sait même si un jour, les magnifiques pays que le flibustier William Walker avait baptisés du nom d'*Empire indien,* formeront une vaste république de Nègres ?

Si les gouvernements des États sudistes étaient sages, ils tâcheraient de conjurer les dangers de l'avenir par une émancipation graduelle des esclaves. Ils devraient d'abord proclamer la liberté de tous les négrillons nés ou à naître sur leurs plantations, puis les faire instruire dans les écoles publiques professionnelles, et les émanciper à l'âge de vingt ans. Tel est, moins l'instruction gratuite et obligatoire, le moyen qu'ont adopté la plupart des États du Nord et diverses républiques de l'Amérique espagnole, afin d'obtenir l'extinction graduelle de l'esclavage. Telle était aussi la loi que, dans ses sessions de 1831 et de 1832, la législature que l'État de Virginie fut sur le point de voter. Néanmoins, elle rejeta ce projet de loi surtout par haine le Parti abolitionniste qui commençai à agiter la société sudiste. On devrait aussi permettre aux esclaves de se louer eux-mêmes et de se racheter graduellement en accumulant leurs petites épargnes, accorder au fils libre, ainsi que le stipulait dans les colonies françaises la loi connue sous le nom de loi Mackau, le privilège de libérer par son travail son père, sa mère, ou les autres membres de sa famille.

Surtout il faudrait relever les Nègres à leurs propres yeux en offrant la liberté en prime à tous les esclaves qui se distingueraient par leur amour du travail et leur intelligence. En prévision de la liberté, on formerait ainsi une génération qui en serait digne. Ces mêmes planteurs qui ont pu décider le gouvernement fédéral à faire offrir plusieurs fois la somme de 200 millions de dollars, plus d'un milliard de francs, pour l'achat de l'île de Cuba, c'est-à-dire pour l'annexion d'un million d'esclaves et l'aggravation des dangers qui les menacent, pourraient bien consacrer cette même somme à la transformation d'un peuple d'esclaves en un peuple d'hommes libres. En ayant recours à l'expédient de l'émancipation graduelle, les planteurs éviteraient une effroyable guerre des races, sans avoir à craindre de se réduire eux-mêmes à la mendicité. Pendant toute la durée d'une génération, ils auraient le temps de se préparer à l'avènement de la liberté, ils s'accoutumeraient à voir à côté d'eux une foule toujours grossissante de Nègres libres. Ils se débarrasseraient peu à peu de leurs préjugés et de leurs haines, et devant le monde se libéreraient du crime qui pèse maintenant sur eux et les signale à la répulsion de tous.

Certains activistes abolitionnistes espèrent que les évasions de Nègres finiront par faire décroître sensiblement le nombre des esclaves, et forceront peu à peu les maîtres à abandonner par lassitude leurs titres de propriété. Malheureusement ces âmes naïves ne se font aucune idée des obstacles presque insurmontables que rencontrent les Nègres ou les hommes de couleur fugitifs. Il est nuit : au clair de lune, l'esclave évadé voit disparaître derrière les champs de cannes les lourdes cheminées de l'usine et les pacaniers

de la cour seigneuriale. Il s'échappe par les fossés d'écoulement, afin qu'on ne puisse suivre ses traces, puis il s'enfonce dans la forêt sous les sombres cyprès aux racines noyées. Malgré les serpents enroulés autour des troncs, malgré les chats tigres qui rôdent au milieu des touffes de lataniers, malgré les hurlements lointains, toutes ces voix stridentes ou sifflantes qui sortent des fourrés, malgré les frôlements des pas à demi étouffés, il court, redoutant moins les terreurs de la forêt mystérieuse que la case où il vient de laisser femme, enfants, amis, sous la menace du fouet de l'économe. Arrivé au bord d'un marécage, il s'y jette, son couteau entre les dents, et nage dans la vase liquide, effarouchant les crocodiles qui plongent à ses côtés et vont chercher une retraite au plus épais des roseaux. Il atteint l'autre bord tout couvert de limon et continue sa route, guidé seulement par les étoiles qu'il entrevoit à travers le branchage. Il faut qu'au lever du jour il ait mis entre son maître et lui une large zone de forêts et de bayous, il faut que les chiens cubains surnommés *Negro Dogs*, des dogues au poil roux, agiles comme des lévriers et dressés à la chasse à l'homme, perdent sa piste et ne puissent le traquer dans sa retraite. Il n'a pour nourriture que des reptiles, les jeunes pousses des lataniers, ou les fruits du nénuphar à grand-peine recueillis sur la surface des eaux. Peu lui importerait s'il avait du moins la conscience de sa liberté et s'il osait regarder de l'œil d'un homme libre cette nature inhospitalière dont il tente les solitudes inviolées, mais ses membres tremblent comme la feuille, à chaque instant il croit entendre les courts aboiements du terrible chien de chasse, il s'attend à voir à travers le feuillage reluire le canon de la carabine du maître. Malgré sa fuite, il est toujours esclave et ne peut jouir un seul moment de sa liberté si chèrement achetée. Le jour, il se blottit dans les broussailles à côté des serpents et des lézards. La nuit, il marche vers le Nord ou vers l'Ouest, se hasardant parfois sur la lisière de quelque plantation pour cueillir des épis de maïs ou déterrer des pommes de terre.

Pendant ce voyage de mille lieues entrepris dans l'espoir presque insensé d'atteindre la terre de liberté dont il a vaguement ouï parler, qu'il se garde surtout de se laisser entrevoir par un Blanc ou même par un Noir qui pourrait le trahir ! Qu'il soit plus solitaire et plus farouche que le loup, car on le considère aussi comme une bête fauve, et si le bruit de son passage se répand, on organise aussitôt une battue pour sa capture. Chaque homme est son ennemi, le Blanc parce qu'il est libre, le Nègre parce qu'il est encore esclave, il ne peut compter que sur lui-même dans cet immense territoire, qu'il mettra des mois ou des années à franchir ! Le plus souvent, il n'arrive pas au terme de son voyage, il se noie dans quelque marécage, il meurt de faim dans la forêt, ou bien il est suivi à la piste par des chasseurs d'hommes, saisi à la gorge par le dogue d'un planteur et mené à coups de fouet dans la geôle la plus voisine. Là on commence par le flageller jusqu'au sang, on lui met au cou un collier de fer armé de deux longues pointes qui se recourbent en cornes de chaque côté de la tête, puis on le condamne aux travaux forcés jusqu'à l'arrivée du maître.

La perspective de tant de dangers à braver et d'un si terrible insuccès effraie la plupart des esclaves qui désireraient recouvrer leur liberté. Le nombre de ceux qui tentent ainsi l'impossible n'atteint probablement pas deux mille par an et la population totale des Nègres réfugiés dans les provinces anglaises du Canada s'élève au plus à quarante ou quarante-cinq mille. Même parmi les esclaves fugitifs, on aurait tort de voir toujours des amants de la liberté capables de braver famine et dangers pour redresser la tête en levant vers le ciel leurs mains libres d'entraves. La plupart des Nègres marrons, abrutis par la servitude, ne cherchent à s'assurer que le loisir. D'ordinaire ils s'enfuient avant le commencement des grands travaux de l'année, et pendant que leurs compagnons d'esclavage abreuvent les sillons de leurs sueurs, ils sont nichés dans un gerbier d'où ils surveillent d'un œil superbe tous les travaux de la plantation, ou bien ils parcourent les cyprières à la poursuite des sarigues et des écureuils. La nuit, ils s'introduisent dans les cours, comme des renards, pour voler des poules et des épis de maïs. Les planteurs

connaissent la mollesse et la lâcheté de ces Nègres et s'abstiennent de les poursuivre, sachant bien qu'ils viendront se livrer tôt ou tard. En effet, quand ces fugitifs commencent à maigrir, quand ils sont las de leurs courses aventureuses dans la forêt, et que la saison des grands travaux est passée, ils se présentent de nouveau devant leurs maîtres, et ils en sont quittes pour une cinquantaine de coups de fouet et un carcan de fer autour du cou. Que leur importe ? L'année prochaine, à pareille époque, ils recommenceront leurs douces flâneries à travers les bois et les champs. Il n'est peut-être pas dans les États-Unis une seule grande plantation qui ne compte un ou plusieurs de ces Nègres coutumiers du marronnage. En revanche, on cite à peine un ou deux exemples d'esclaves qui aient refusé tout travail par sentiment de leur dignité et préféré se suicider sous les yeux de leurs maîtres ou se casser le bras dans les engrenages de l'usine. Ce refus héroïque du travail, si général chez les Indiens réduits en esclavage, est extrêmement rare chez le Nègre car pour s'affranchir, il court rarement au-devant de la mort.

Dans les conditions actuelles, une sérieuse insurrection des esclaves américains semble assez improbable, et ceux qui font de la liberté des Noirs l'espérance de leur vie ne doivent guère compter sur une émancipation violente dans un avenir prochain. Livrés à eux-mêmes, les Nègres d'Amérique ne se révolteront certainement pas, car ils n'ont jamais connu la liberté. Au moins les esclaves de Saint-Domingue avaient des traditions de liberté car ils se rappelaient en grand nombre les plages et les marais de l'Afrique, les fleuves, les lacs immenses et les forêts de baobabs. En revanche, l'esclave né en Amérique est né dans l'esclavage car son père avant lui et son grand-père étaient esclaves. Toutes ses traditions sont des traditions de servitude, il voit tous ses ancêtres une bêche à la main, son maître est devenu pour lui une institution, le destin lui-même, rêver la liberté, c'est rêver l'impossible. Aussi dur que soit son labeur, il y est habitué autant qu'on peut l'être.

Pour lui, les coups de fouet sont un des nombreux, mais incontournables désagréments de sa vie. Il les subit avec une résignation de fataliste, car il a perdu ce désir de vengeance brutale du barbare qui frappe quand il est frappé. Il n'a pas encore la dignité de l'homme libre qui brise en même temps les entraves morales et ses chaînes. Aussi les propriétaires d'esclaves redoutent fort peu une insurrection spontanée, ils feignent même de ne craindre aucun mouvement sérieux dans le cas d'une guerre avec l'étranger ou avec les États du Nord. D'après eux, le Nègre asservi n'est jamais un homme et ne peut comprendre le langage de la liberté. Il est possible en effet qu'à l'origine même d'une guerre la population esclave restât soumise. Lors de la courageuse tentative de John Brown, on a vu les Nègres libérés refuser eux-mêmes de prendre les armes. Habitués à l'obéissance, ils demandaient à continuer leurs travaux serviles, comme si l'heure de la liberté n'avait pas déjà sonné. Les dangers ne pouvaient devenir imminents pour les maîtres que si cette lutte, commencée par des Blancs, s'était prolongée pendant quelques semaines.

À tort ou à raison, les planteurs du Sud voient plus de sécurité que de sujets de crainte dans la possession d'un grand nombre d'esclaves, car plus ils auront de Nègres à leur service, et plus ils décourageront le travail libre, forçant à l'émigration tous les Blancs non propriétaires d'esclaves. Leur idéal serait de rester seuls dans le pays avec leurs chiourmes de Noirs, sans que personne ne s'ingère dans leurs affaires. Aussi demandent-ils impérieusement le rappel des lois qui abolissent la traite, il réclament le droit inaliénable des citoyens libres de pouvoir voler des Noirs par milliers sur les côtes africaines, et de les faire travailler dans les marais fiévreux des Carolines et de la Floride. Plusieurs fois, les législateurs de la Caroline du Sud et des États voisins ont demandé que les Noirs capturés sur les navires négriers par les croiseurs américains soient vendus comme esclaves. Déjà en 1858, les officiers fédéraux ont été obligés de faire pointer les canons d'un fort sur la populace de Charleston pour sauver une cargaison de Noirs qui avaient été délivrés. En fait, la traite des Nègres, officiellement abolie en 1808 malgré

l'opposition du Massachusetts et de quelques autres États, est rétablie, et s'exerce avec le même accompagnement d'horreurs qu'autrefois.

Des armateurs de Boston, de New-York, de Charleston, de La Nouvelle-Orléans, fondent des société par actions de mille dollars chacune, et font appel aux capitaux, comme ils le feraient pour une entreprise commerciale ordinaire. La perspective d'un bénéfice considérable attire un grand nombre de bailleurs de fonds, et bientôt de magnifiques navires, dont la destination n'est un mystère pour personne, mais qui sont munis de papiers parfaitement en règle, quittent le port et cinglent vers La Havane, où ils prennent leur provision d'eau, des fusils pour commercer avec les marchands de Nègres et des menottes pour amarrer leur cargaison future. D'avance la compagnie expédie sur les côtes de Guinée ou de Mozambique des agents chargés d'acheter des esclaves et de signaler aux négriers la présence des croiseurs par de grands feux allumés sur la plage ; quelquefois aussi elle envoie à la côte d'Afrique de petits navires pourvus des provisions nécessaires. Les bâtiments de la compagnie, souples et légers *clippers* qui volent comme des oiseaux devant la brise, mouillent à l'endroit convenu, embarquent les hommes troqués contre quelques barriques d'eau-de-vie, et remettent aussitôt le cap sur Cuba où des autorités locales et complices vérifient les marchandises et visent les papiers du capitaine voire du propriétaire du bâtiment. Si, malgré leur agilité, des navires négriers ne peuvent pas échapper à la poursuite des vaisseaux de guerre de la marine britannique, il leur reste toujours la suprême ressource de hisser l'inviolable drapeau américain. Se mettant ainsi sous la protection de cette glorieuse République, ils peuvent être sûrs d'être épargnés, et quand même ils seraient menés dans un port des États-Unis, à Norfolk ou à New-York, ils n'ignorent point que la complicité morale et les temporisations de leurs juges les rendront bientôt à la liberté.

Les profits d'un pareil commerce sont énormes. Autrefois, lorsqu'un seul navire sur trois échappait aux croiseurs, le négrier réalisait un bénéfice considérable, et depuis que de grandes compagnies d'actionnaires ont remplacé l'industrie privée, les profits ont singulièrement augmenté, car les risques diminuent progressivement à mesure qu'on emploie un plus grand nombre de bâtiments. On a calculé qu'en sauvant un seul navire sur six, on pourrait, par la vente de la cargaison humaine, réaliser encore un très joli bénéfice, déduction faite de toutes les dépenses. Or les croiseurs anglais et américains ne capturent guère qu'un navire négrier sur trois, et l'esclave acheté de vingt à cent francs (français) sur la côte de Guinée est revendu en moyenne plus de mille francs aux planteurs cubains. Les capitaines de navires négriers, après avoir débarqué leur cargaison, abandonnent parfois leurs bâtiments au milieu des écueils. La perte d'un navire ébrèche à peine leur énorme bénéfice.

En 1859, à son quatre-vingt-cinquième voyage, le trafiquant cubain Don Eugenio Vinas a réalisé un bénéfice net de 900 000 francs, sans compter les 500 000 francs distribués aux autorités cubaines, sur une cargaison de 1 200 Africains et Africaines, dont 450 étaient morts en cours de route. Dans la seule année 1857, on estima à 1 400% les profits des sociétés qui s'adonnaient à la traite. Ce sont là des chiffres de nature à faire impression sur les spéculateurs *yankees*. Aussi, les actions des compagnies négrières sont-elles en grande faveur sur les marchés de New-York et de Boston, et les navires qui vont acheter du *Bois d'Ébène* sur la côte de Guinée sont accompagnés dans leur traversée par les vœux de maints négociants émargeant à l'aristocratie ou à la bourgeoisie chrétienne de haut parage. Au cours des mois de mars et d'avril 1858, une cinquantaine de navires négriers, presque tous américains et chacun contenant quelque 650 esclaves, sont partis de La Havane. On peut évaluer à 86 environ le nombre de bâtiments employés au service de la traite entre Cuba et les côtes de l'Afrique occidentale. Quelque quarante mille esclaves sont débarqués chaque année dans les ports de cette île. C'est donc bien

inutilement que les vaisseaux de guerre anglais croisent depuis quarante ans dans l'Atlantique à la recherche des négriers. Le milliard dépensé par le gouvernement anglais pour les croisières n'a servi qu'à rendre la traite encore plus horrible. Ces quarante mille hommes et femmes enlevés, menottés et entassés à fond de cale, ne restent pas tous à Cuba car un grand nombre d'entre eux sont importés aux États-Unis sur des bateaux pêcheurs. En outre, des cargaisons d'esclaves sont directement expédiées depuis la Guinée jusque dans les États sudistes, ainsi que l'a prouvé la saisie et la condamnation du célèbre navire négrier américain *Wanderer.*

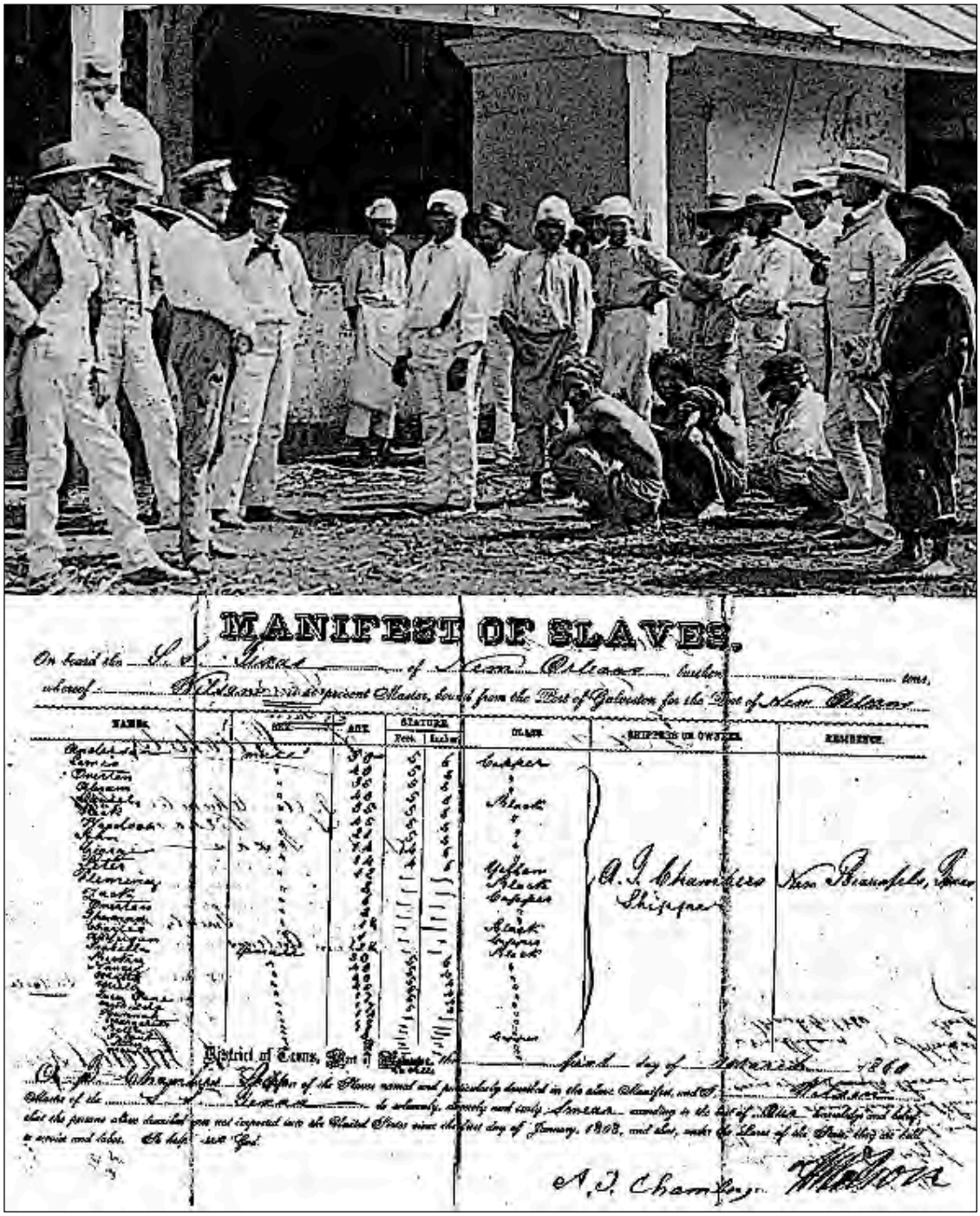

Vente d'esclaves africains à Cuba, ca. 1860 (Chubachus Library of Photographic History) - Manifeste dressé en mars 1860 dans le port de Galveston (Texas) pour le steamer à vapeur *Texas* appartenant au sieur A.J. Chambers et commandé par le capitaine Wilson qui déclarent conjointement livrer, au port de La Nouvelle-Orléans, un lot d'esclaves noirs qui ont été achetés à La Havane ou qui viennent d'être capturés dans un village de l'hinterland de la côte de l'Afrique occidentale. (Heritage Auctions, HA com)

Cependant, en Amérique comme en tant d'autres colonies, on cherche à recruter de nouveaux esclaves sous le nom moins odieux d'engagés ou d'immigrants libres. Ainsi la législature louisianaise a récemment chargé la maison de commerce Brigham d'introduire dans l'État 2 500 Noirs libres, à la condition de les persuader à s'engager pour au moins quinze années. D'après le rapporteur, il s'agirait théoriquement d'assurer le bonheur de ces Noirs, de les faire passer de la servitude la plus abjecte à une vie de travail adoucie par l'influence du christianisme. Il s'agit de procurer à ces infortunés Africains toutes les douceurs de la vie des esclaves d'Amérique, *les gens les plus heureux qui vivent sous le soleil* ... D'ailleurs l'introduction de Nègres libres dans l'État et leur vie en commun avec les esclaves ne peuvent créer aucun danger, car la couleur de leur peau, leur ignorance, leurs habitudes, le genre de travail qu'on exigera d'eux, les mettront exactement sur le même niveau que les esclaves déjà établis dans le pays. Et quand le terme de leur engagement sera expiré, il nous suffira de dire qu'ils pourront s'engager de nouveau, ne fût-ce que pour une période qui leur permette d'acquérir les moyens de retourner dans leur patrie ou dans la république du Liberia, dont ils apprécieront les institutions libérales et chrétiennes, grâce à l'apprentissage qu'il en auront fait sur le sol américain. Enfin le rapporteur termine par un argument devant lequel toute opposition doit céder :

> « Ceux, » dit-il, « qui sous prétexte d'humanité ou de philanthropie chrétienne, repoussent l'introduction sur le sol louisianais de ces Africains sauvages, ignorants, dégradés, non seulement s'appuient sur de faux raisonnements, mais encore et sans le savoir, ils se rangent du côté de nos adversaires : les abolitionnistes nordistes ! Après cette harangue, qui peut douter que la prétendue immigration libre ne soit en réalité l'esclavage lui-même sous une forme non moins odieuse ? »

Quel sera le résultat inévitable du rétablissement de la traite si, libres d'agir à leur guise car les États du Sud violent ouvertement les lois fédérales ? Ce sera l'aggravation de la mortalité parmi les Nègres d'Amérique, et par conséquent le manque de bras. Il deviendra plus coûteux d'élever un négrillon pendant de longues années que d'acheter un robuste travailleurs. Sans que les maîtres aient conscience de leur barbarie, ils ne s'occuperont pas de la santé des négrillons, et les laisseront mourir, ou bien, comme les planteurs cubains, ils n'importeront que des hommes dans la force de l'âge. Le marché étant largement fourni de travailleurs à bas prix, les planteurs ne craindront pas de surmener leurs Nègres. Ce qui s'est vu à la Jamaïque et dans les Antilles où, malgré l'introduction constante de nouveaux esclaves, le nombre total de la population noire diminuait constamment, se renouvellera peut-être aux États-Unis. En même temps les besoins des planteurs développeront de plus en plus la traite, et ils considéreront l'Afrique comme un immense dépôt où il suffira de puiser pour combler les vides dans les rangs des esclaves américains. Ne voyons-nous pas les habitants des îles Maurice et de la Réunion s'occuper bien plus de faire venir de nouveaux travailleurs que d'utiliser ceux qu'ils ont sous la main ? Pourtant, ces Créoles n'ont pas, comme les planteurs américains, le malheur d'être les maîtres absolus des hommes qu'on leur amène de par-delà les mers. Les faits que nous avons cités prouvent combien sont difficiles à surmonter les obstacles qui s'opposent à la libération des esclaves d'Amérique, mais ce qui fait la grande force des esclavagistes, ce ne sont ni leur terrible solidarité, ni l'audace avec laquelle ils se jettent dans les hasards de la traite, ni l'ignorance de leurs Nègres, c'est l'inconséquence de leurs ennemis du Nord. On sait combien il est facile de se laisser abuser par les mots et d'accepter des opinions toutes faites, même à l'endroit des choses les plus graves.

C'est ainsi que, dans le monde entier, la plupart des personnalités qui s'intéressent plus ou moins à la politique sont d'accord pour admettre que les partisans de l'abolition de l'esclavage n'ont d'autre vœu que l'émancipation des Africains, leur admission comme citoyens dans la grande communauté républicaine, la fraternité des races et leur

réconciliation universelle. Hélas ! Il en est tout autrement, et la plupart des abolitionnistes ne réclament l'institution de l'esclavage que pour éviter aux Blancs la concurrence du travail servile. C'est par haine, non par amour des Noirs, qu'ils demandent l'affranchissement des déshérités. Dans les rangs du Parti républicain, il y a certainement bien des hommes de dévouement et d'héroïsme qui voient des frères dans ces esclaves à peau sombre, et ne craindraient pas de donner leur vie pour la cause de la liberté. L'imprimeur indomptable William L. Garrison, la chroniqueuse Mary Dana, le politicien Gerritt Smith et bien d'autres encore se laissent abreuver d'outrages sans que quiconque ou quoi que soit puissent dompter leur énergique. Sachant qu'un mot de liberté prononcé devant des opprimés vaut mieux que de grands discours tenus à des hommes libres, le publiciste L.R. Bayley, installe ses presses dans le Kentucky en plein territoire ennemi, et pendant plusieurs années, repousse les attaques des incendiaires.

Le sénateur Charles Sumner, battu en plein Sénat, retourne courageusement à son poste pour combattre ces ennemis qui, ne pouvant lui répondre, ont voulu le déshonorer. En effet, le 22 mai 1856, le député Preston Brooks s'était introduit furtivement dans le Sénat à Washington puis, avec sa canne, avait bastonne publiquement Sumner parce qu'il avait prononcé un discours désobligeant sur la société sudiste. Sous les rires des sénateurs esclavagistes, Books s'éclipse tranquillement du Congrès sans être inquiété par le service d'ordre affecté aux lieux. Sérieusement blessé ou faisant mine de l'avoir été par les coups de canne de son assaillant, Sumner attendra plusieurs mois avant de réapparaître au Sénat.

Député Preston Brooks du Parti démocrate de la Caroline du Sud - Caricature du dessinateur John L. Magee pour le *New York Tribune* du 24 mai 1856 - Sénateur Charles Sumner (National Archives)

L'héroïque quaker Thomas Garrett consacre sa vie à secourir plus de deux mille esclaves tandis que John Brown et ses compagnons luttent et meurent noblement. Mme Beecher Stowe, a intéressé le monde entier à la cause du Nègre opprimé en faisant pleurer d'innombrables lecteurs et en rangeant parmi les abolitionnistes tous les cœurs accessibles à la pitié. Que dire aussi de tant d'autres héros inconnus, qui, au mépris des lois iniques de leur patrie, ont délivré des esclaves, les ont aidés dans leur fuite vers le Canada, les ont défendus au péril de leur vie, et ceux que les planteurs ont pendus à une branche sans autre forme de procès ? Le nombre de ces hommes de cœur a, nous le croyons, beaucoup augmenté dans ces dernières années, mais il n'est pas encore assez considérable pour constituer un Parti politique, et ceux qui entreprennent la croisade électorale contre l'esclavage, ceux qui nomment la majorité des membres du Congrès et tiennent aujourd'hui le sort de la République entre leurs mains, sont animés en général par des mobiles tout autres que le dévouement et la justice. Ils ont en vue leurs intérêts matériels, et non le bonheur des Nègres. Dans leurs *Philippiques*[8] contre le Sud, les gens du Nord ne sont pas avares des mots de justice et de liberté, mais dans leurs propres États, ils ne s'efforcent pas d'élever les Nègres à leur niveau. Leurs prédicateurs tonnent contre l'esclavage, des poètes le fustigent, des comités de dames se réunissent pour lire des

[8] Reclus se réfère aux *Philippiques*, les quatorze discours prononcés par Cicéron contre le consul Marc Antoine.

brochures abolitionnistes, des ouvriers arrachent un esclave fugitif des mains de ses persécuteurs. Mais ces zélés défenseurs pour la cause de leurs frères asservis dans les plantations ne se souviennent pas qu'ils ont près d'eux des Noirs qu'ils pourraient aider : ils ne peuvent chérir les Nègres qui n'habitent pas au sud du 36e degré de latitude.

On l'a vu récemment dans le Territoire et futur État du Kansas, lors de la guerre entre les planteurs du Missouri et les colons venus du Nord, principalement du New-York et du Massachusetts. Dans ce nouveau territoire, les hommes de liberté et les hommes d'autorité s'étaient donné rendez-vous en champ clos. L'avenir était aux prises avec le passé : une république démocratique opposée à la féodalité esclavagiste. Qu'espérait-on de cette lutte suprême entre les deux principes, de ce choc entre le bien et le mal ! Enfin les abolitionnistes triomphants allaient travailler au bonheur de la race nègre si longtemps sacrifiée, ils allaient fonder un État où la liberté ne serait pas un vain mot, où la justice serait la même pour tous les hommes de toutes les races, où le soleil luirait également pour tous ! La fusion allait s'opérer entre les Noirs et les Blancs car un refuge s'ouvrait à tous les fugitifs et la liberté conviait tous les esclaves à un banquet fraternel. C'était l'attente universelle, et les hommes de progrès tressaillaient d'aise en pensant à la victoire prochaine des abolitionnistes de Lawrence et de Topeka. Cependant, qu'ont-ils fait ?

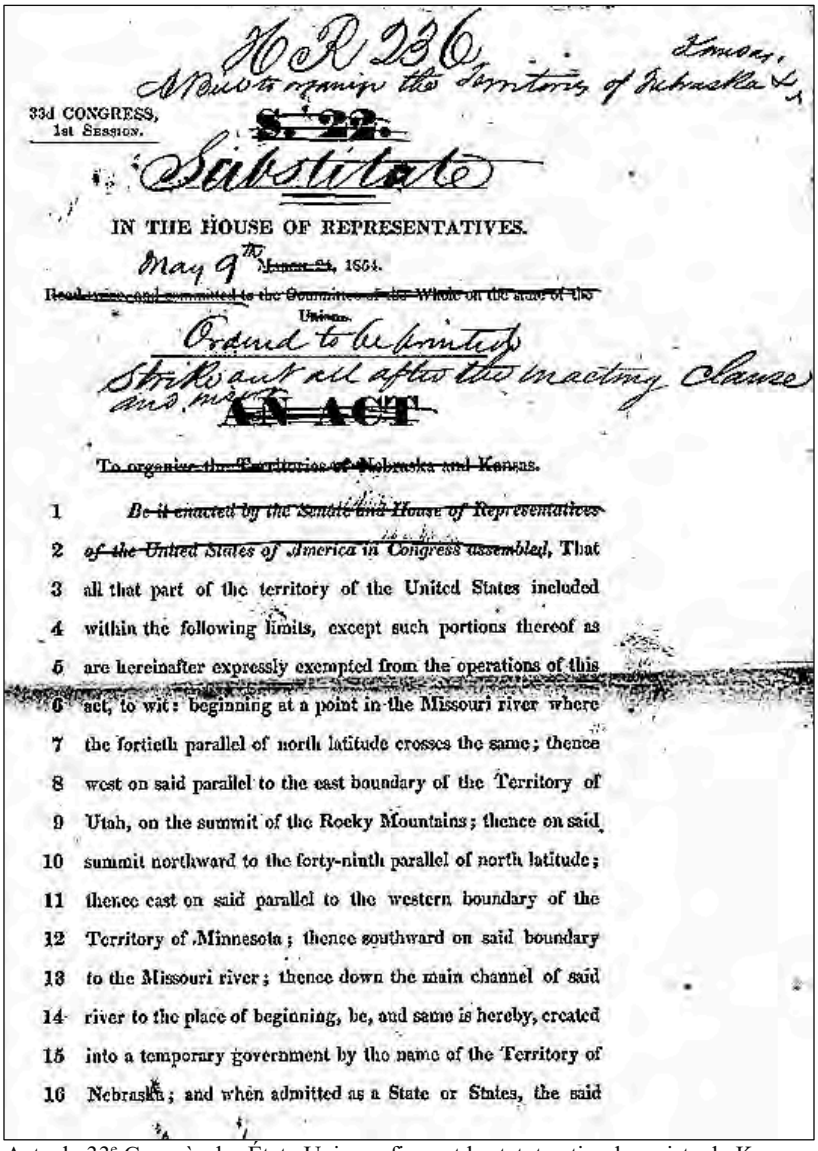

H. R. 236

33d CONGRESS,
1st SESSION.

S. 22.

Substitute

IN THE HOUSE OF REPRESENTATIVES.

May 9th ~~January 24~~, 1854.

~~Read twice and committed to the Committee of the Whole on the state of the Union.~~

Ordered to be printed

Strike out all after the enacting clause and insert

AN ACT

~~To organize the Territories of Nebraska and Kansas.~~

~~Be it enacted by the Senate and House of Representatives of the United States of America in Congress assembled,~~ That all that part of the territory of the United States included within the following limits, except such portions thereof as are hereinafter expressly exempted from the operations of this act, to wit: beginning at a point in the Missouri river where the fortieth parallel of north latitude crosses the same; thence west on said parallel to the east boundary of the Territory of Utah, on the summit of the Rocky Mountains; thence on said summit northward to the forty-ninth parallel of north latitude; thence east on said parallel to the western boundary of the Territory of Minnesota; thence southward on said boundary to the Missouri river; thence down the main channel of said river to the place of beginning, be, and same is hereby, created into a temporary government by the name of the Territory of Nebraska; and when admitted as a State or States, the said

Acte du 33e Congrès des États-Unis confirmant le statut antiesclavagiste du Kansas.
(Library of Congress)

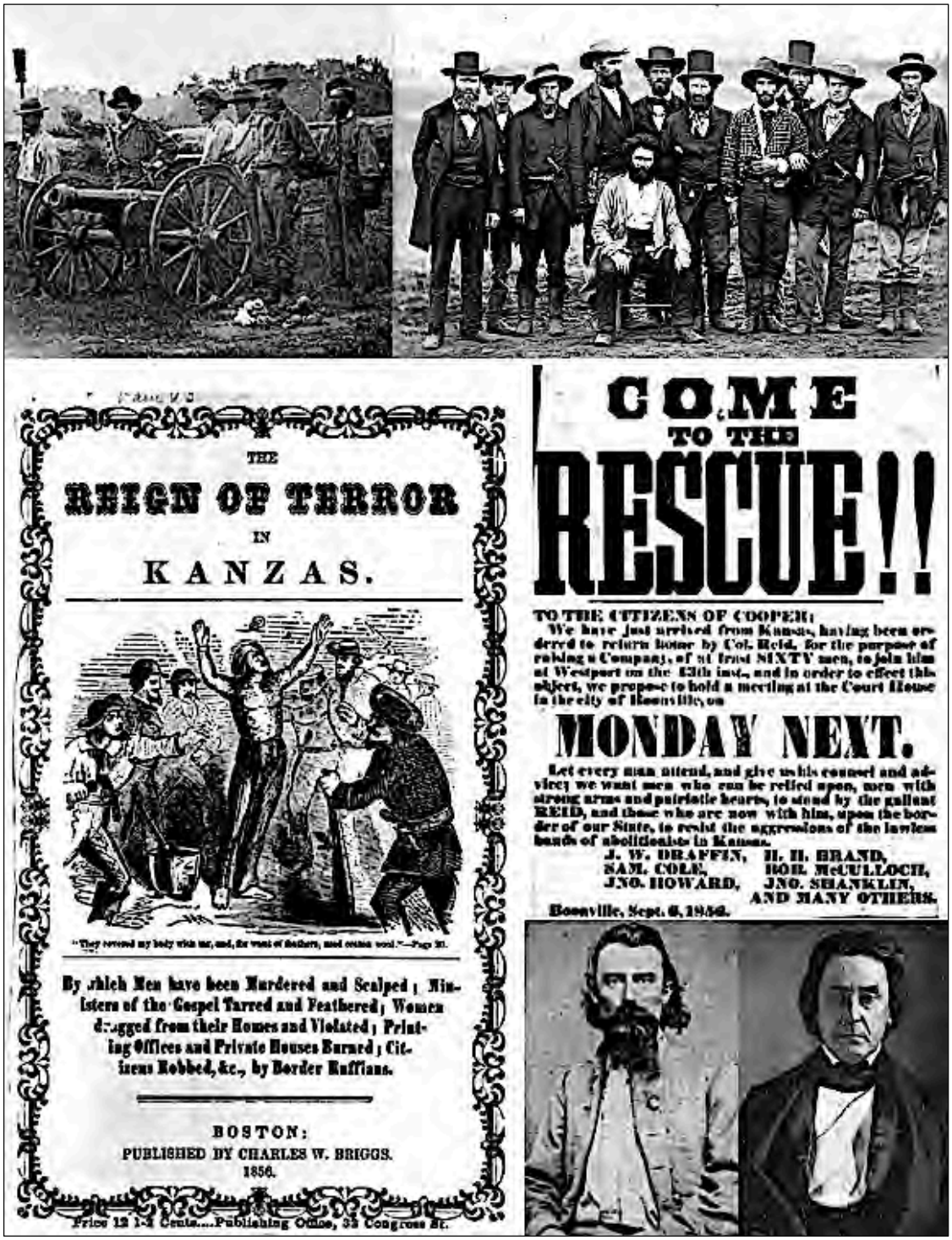

De gauche à droite et de haut en bas : Miliciens esclavagistes ou antiesclavagistes opérant au Kansas (National Archives). L'*Old Sacramento*, canon qui servit dans les deux camps (Lawrence Museum) - Officiers de la milice antiesclavagiste contenant deux figures légendaires. Assis, George R. Hay qui publia ses mémoires. Silas Soule, l'avant-dernier à droite, était un ami du poète Walt Whitman. Promu lieutenant à la fin de la guerre, Soule servit dans la milice du Colorado et dénonça les péripéties du massacre des Cheyennes à Sand Creek. Il fut assassiné après avoir relaté les faits (texte et photos de la Kansas Historical Society) - L'affiche de gauche était destinée aux partisans d'un Kansas sans esclavage - Après avoir été élu député du Missouri, John W. Reid, un ancien capitaine de l'U.S. Army fait imprimer l'affiche à droite pour enrôler des combattants esclavagistes. Le 30 août 1856, Reid et de 250 à 400 esclavagistes attaquent le village de Possawatomie (Kansas) et y tuent quelques-uns des 50 abolitionnistes de John Brown, dont son fils - En 1856, John Shelby (futur général confédéré) recrute une compagnie de fanatiques missouriens pour chasser les colons antiesclavagistes du Kansas et introduire des faux bulletins de vote visant à fausser, en faveur des esclavagistes, le statut racial qui sera imposé dans ce Territoire - À l'extrême droite, le sénateur David R. Atchison du Parti démocratique sudiste, qui s'est autoproclamé gouverneur esclavagiste du Kansas et a participé à quelques raids sur les émigrants antiesclavagistes. (National Archives)

Au lieu de donner des armes aux Nègres fugitifs et de leur dire : *défendez-vous !* Les antiesclavagistes ont commencé par expulser tous les hommes de couleur qui habitaient le Kansas puis ils ont inscrit en tête de sa Constitution qu'ils votaient une défense formelle à tout Nègre, esclave ou libre, de jamais mettre le pied sur leur territoire. Le Blanc seul peut avoir une patrie : peu importe que le Noir vive ou meure sur la terre d'esclavage, mais que jamais il ne vienne souiller de sa présence une terre de liberté ! Il est vrai que la décision des *free-soilers* du Kansas n'a pas été acceptée par John Brown, Montgomery et d'autres abolitionnistes militants qui ont libéré beaucoup d'esclaves en Missouri et les ont expédiés vers le Canada, mais elle n'en a pas moins été rendue. Telle a été aussi la décision de l'Orégon, de l'Illinois, et de plusieurs autres États qui ont envoyé au Congrès de chauds défenseurs de la liberté. L'Ohio, qui s'était toujours vanté de sa généreuse hospitalité envers les Nègres libres, vient de décider, par l'organe de sa Cour suprême, que désormais les enfants de couleur ne pourront plus être admis dans les écoles primaires fréquentées par les Blancs. À peine l'État de New-York avait-il donné la grande majorité de ses voix à M. Lincoln dans l'élection présidentielle de 1860, qu'il votait en masse contre la concession du droit de suffrage aux Nègres qui ne possédaient pas 150 dollars.

Après avoir vu les injustices commises par les esclavagistes contre les Nègres, il nous est réservé de voir celles que commettront les abolitionnistes. La raison avouée de cette exclusion des Noirs est une prétendue incompatibilité entre les hommes des deux races, mais la raison véritable est qu'en offrant leurs bras dans le grand marché du travail, les gens de couleur font une concurrence sérieuse aux Blancs et déterminent une dépréciation du taux des salaires. Quatre millions d'esclaves, mal logés, mal vêtus, mal nourris, produisent le tabac et d'autres denrées moins cher que les agriculteurs du Nord. De même, si des millions de Nègres libres étaient admis dans les États du Nord, tous les ouvriers blancs devraient immédiatement se contenter pour leur travail d'une rémunération comparativement bien plus faible qu'aujourd'hui. C'en est assez pour que les Nègres soient mis au ban de la République. Une et seule même raison, la haine de toute concurrence, rend ainsi les habitants du Nord à la fois abolitionnistes et *négrophobes.*

Que de fois à Cincinnati et dans d'autres villes du Nord, les ouvriers de race blanche se sont mis en grève pour obliger les propriétaires des fabriques ou les entrepreneurs des constructions à renvoyer les Nègres qu'ils faisaient travailler ! Il en est de même à Saint-Louis, la métropole des États mississippiens et peut-être la future capitale des États-Unis. Dans cette ville, le Parti négrophobe ou soi-disant Parti républicain l'emporte d'ordinaire dans les élections municipales mais, sous prétexte de donner la liberté aux Noirs, la plupart des votants n'ont en vue que de les affamer et de les exterminer par la misère. Lors de la guerre du Kansas, les planteurs du Missouri, qui, se sont hâtés de vendre leurs Nègres sur les marchés du Sud afin de se prémunir contre leur insurrection ou l'invasion des bandes de John Brown, sont aussi devenus abolitionnistes à leur manière depuis que leur fortune ne repose plus sur le travail servile. N'ayant plus d'esclaves, rien de plus naturel pour eux que de se faire les ennemis acharnés de ceux qui en possèdent. Il ne faut donc point s'étonner si beaucoup de Nègres intelligents redoutent leurs prétendus libérateurs bien plus encore que leurs maîtres. Pour ceux-ci, il ne sont que hors la loi tandis que pour les hommes du Nord, ils sont souvent hors l'humanité.

Aussi la vie du Nègre libre dans le Nord est toujours plus que difficile, souvent intolérable. Tandis que la population de couleur augmente dans les États à esclaves avec une rapidité égale, elle reste stationnaire ou ne s'accroît que lentement dans la prétendue terre de liberté. Le recensement de l'État de New-York, prouve que, de 1850 à 1855, le nombre des hommes de couleur a diminué de 3 000 en cinq années, tandis que le nombre de Blancs passait de 3 millions à 3 500 000. En même temps la population de couleur se dégradait et s'avilissait par les débauches et s'atrophiait par des maladies de toute espèce.

Dans la ville de New York, qui compte environ 10 000 personnes de couleur, la plupart des sang-mêlé tiennent des cabarets de bas étage ou se promènent sur les quais du port à la recherche de travaux serviles tandis que leurs femmes, nées et élevées dans les taudis les plus affreux, se livrent à une abjecte prostitution. Quant aux enfants, rongés de scrofules et de vermine, dès leur naissance ils sont de vils parias condamnés à l'infamie.

Les Noirs et les mulâtres qui exercent une profession régulière dans la grande cité forment au plus la sixième partie de la population de couleur ; ils sont presque tous hommes de peine. Les six médecins, les sept instituteurs et les treize pasteurs comptés parmi eux en 1850 exerçaient leur profession uniquement au service de leurs frères de couleur. Dans les autres grandes villes non esclavagistes, les Africains, sans être aussi malheureux qu'à New-York, sont en général très misérables. Et pourquoi les Noirs des États libres sont-ils ainsi en proie au vice, à la misère et à la maladie, si ce n'est parce que toutes les carrières honorables leur sont fermées et les ateliers leur sont interdits ? Ils ne peuvent travailler à côté d'un Blanc, monter dans la même voiture, manger à la même table ni s'asseoir dans la même église pour adorer le même Dieu. Par délicatesse envers les Blancs, les ministres du culte, qui, du haut de leurs chaires, invoquent le Seigneur en faveur des opprimés de toutes les nations, s'abstiennent, de dire un seul mot des Nègres. Ceux-ci ont des voitures, des églises et des écoles à part.

À Boston, qui est pourtant la « capitale » de l'abolitionnisme, il n'existe qu'une seule école pour les Noirs, et leurs enfants doivent parcourir plusieurs kilomètres pour s'y rendre. Cependant, les sang mêlé ont une telle ambition de se rapprocher des Blancs qu'ils fréquentent assidûment les rares écoles ouvertes pour eux. En moyenne, ces Noirs sont plus instruits que les *Poor Whites* ou *Petits Blancs* du Sud, mais en dépit de leurs efforts, ils sont systématiquement et socialement rejetés. Les résultats du recensement décennal effectué en 1850 nous révèlent que, sur une population de 196 016 individus de couleur habitant le Nord, 22 043, plus d'un neuvième, fréquentaient les écoles publiques. En revanche, pour les Sudistes de race blanche, la scolarité moyenne est de moins d'un enfant sur dix. Or, dans le Massachusetts par exemple, les gens de de souche africaine envoient aux écoles un sixième de leur population. C'est dire que les Nègres libres de cet État n'ont rien à envier à la Prusse sous le rapport de l'instruction élémentaire. Si les États du Nord étaient vraiment une terre de liberté, on pourrait compter par centaine de mille les esclaves fugitifs. En été, lorsque l'Ohio n'est plus qu'un mince filet d'eau serpentant à travers les galets, tous les esclaves des propriétés de la Virginie et du Kentucky situées sur ses bords pourraient s'enfuir sans difficulté et gagner la terre promise. Ainsi, de proche en proche, le vide se ferait dans les plantations des frontières, et bientôt les planteurs ne pourraient empêcher la désertion qu'en maintenant des armées permanentes. Mais les bords de l'Ohio sont gardés par l'égoïsme et l'avidité des riverains bien mieux qu'ils ne le seraient par une armée ou par une muraille de fer. Les Nègres n'osent franchir le fleuve, parce qu'au-delà ils s'attendent à ne voir que des ennemis. Quand même les autorités fédérales n'oseraient les poursuivre dans la crainte de se heurter contre le patriotisme chatouilleux des habitants de l'Ohio, les fugitifs ne sauraient éviter la misère et la faim.

Ainsi le point d'appui le plus solide de l'esclavage est le mépris que la majorité des abolitionnistes affichent eux-mêmes pour les Nègres. Les planteurs peuvent justement affirmer que leurs esclaves sont mieux soignés, mieux nourris, moins soupçonnés, moins méprisés et matériellement plus heureux que ne le sont les pauvres Nègres libres du Nord. Ils peuvent déclarer, sans crainte d'être contredits, que les propriétaires les plus cruels envers les esclaves, ceux qui exercent leurs prétendus droits de maîtres avec la plus grande rigueur, sont des spéculateurs venus des États *yankees*. Ils prouvent aussi que presque tous les négriers sont armés et équipés dans les ports de New-York et de la Nouvelle-Angleterre au vu et au su de tout le monde. Entre les planteurs et la majorité des membres

du Parti républicain, il n'existe donc pas de lutte de principes, mais seulement une lutte d'intérêts. C'est là ce qui fait la force des esclavagistes : comme le satyre de la fable, ils ne soufflent pas tour à tour le froid et le chaud de leurs lèvres perfides. Un signe du mépris dans lequel les gens du Nord tiennent les Noirs, c'est qu'on n'entend jamais parler de mariages entre jeunes gens de race différentes. L'avilissement dans lequel le mépris public a fait tomber les Nègres libres est tel que même l'amour ne peut jamais les relever jusqu'à la dignité d'hommes. Sous ce rapport, la littérature américaine, reflet de la nation qui l'a produite, exprime bien par son silence l'antipathie universelle pour la race déchue. Le roman abolitionniste n'a point encore eu la hardiesse d'unir par les liens de l'amour et du mariage un Nègre intelligent, généreux, tendre, éloquent, avec la blanche fille d'un patricien de notre République. C'est qu'en effet un semblable mariage serait considéré comme abominable par la morale américaine. Toute femme qui contracterait une semblable union perdrait sa caste comme la fille du brahmane épousant un paria, et bien des années s'écouleront peut-être avant qu'on puisse en citer un seul exemple.

Après avoir indiqué les obstacles qui s'opposent à la réconciliation de la race africaine et de la race blanche aux États-Unis, il est nécessaire de signaler les faits qui prouvent combien est instable l'équilibre d'une pareille situation et combien l'affranchissement des esclaves devient indispensable sous peine de déchéance et de ruine absolue pour les États du Sud. Rien n'atteste mieux les funestes effets de l'esclavage que le contraste offert par les deux moitiés de la République américaine. Les États esclavagistes semblent avoir tout ce qu'il faut pour distancer les États du Nord dans la concurrence vers le progrès. Des terres d'une exubérante fertilité, d'excellents ports, de nombreux fleuves et baies intérieures, un climat agréable, une population intelligente. Les Créoles sont en général grands, forts et adroits. L'instruction sérieuse et profonde est beaucoup plus rare chez eux que chez leurs compatriotes du Nord, mais ils y suppléent par une grande présence d'esprit, un instinct divinatoire, une remarquable abondance de paroles, de la clarté dans les discussions. La fréquentation des sociétés élégantes développe chez eux l'esprit, l'urbanité et d'autres qualités aimables ; l'habitude du commandement leur donne une démarche fière, un port de tête hautain, une manière de s'exprimer mâle et résolue. Comme les Spartiates qui montraient à leurs enfants les esclaves plongés dans l'ivresse, ils s'enorgueillissent en proportion du mépris qu'ils éprouvent pour leurs Nègres avilis. Ils sont plus grands à leurs propres yeux de toute la distance qui les sépare des êtres qu'ils ont abrutis. Impatiens de contradiction et pointilleux sur les questions d'amour-propre, ils se laissent souvent emporter par la colère, et quand ils croient leur honneur en jeu, ils ne craignent pas d'en appeler au jugement de la carabine ou de l'épée, de là ces scènes de duels, de violence et de meurtres, si fréquentes dans le Sud.

Moins intéressés que les Yankees, ils ont pour passion dominante, non l'amour du gain, mais l'ambition du pouvoir, des honneurs, ou bien des succès qui donnent une réputation dans les salons. Ils se disent et peut-être sont-ils en réalité mieux doués que leurs voisins du Nord pour les carrières de la diplomatie et de l'administration. Les présidents de la république ont été pour la plupart choisis parmi eux, et les hauts fonctionnaires nés dans le midi sont beaucoup plus nombreux que le rapport des populations ne pourrait le faire supposer. Grâce surtout à la solidarité de leurs intérêts et à leurs immenses richesses, ils se sont graduellement emparés de presque toutes les hautes positions de la République. Si les titres nobiliaires étaient rétablis en Amérique, nul doute que les gens du Sud n'en obtiennent la plus grande part. Eux-mêmes, les fils des misérables et des persécutés d'Europe, se disent patriciens et prétendent que leur caste remplace avec avantage l'aristocratie héréditaire du vieux continent. Leur richesse, leur influence, le degré de respect qu'on leur accorde n'augmentent-ils pas avec le nombre de leurs esclaves, leurs récoltes de sucre ou de qu'ils expédient ? Ne doivent-ils pas en même

temps à l'esclavage une grande prépondérance politique, puisque pour chaque Nègre ils ont droit à trois cinquième de voix en sus de leur propre vote de citoyens ?

Avec toutes leurs excellentes qualités, leur intelligence, leur ambition, leurs privilèges politiques, leur esprit de corps, on pourrait croire que les Créoles dépassent les *Yankees* en civilisation et réussissent mieux dans les carrières de l'industrie, des lettres ou des arts. Il n'en est rien cependant, et l'on peut s'étonner à bon droit du néant de cette société qui possède de si magnifiques éléments de progrès. C'est l'arbre immense, à la puissante écorce, mais intérieurement tout rongé par les vers. En 1861, malgré l'ampleur de leur territoire (les États esclavagistes couvrent 2 181 400 km^2, tandis que les États libres couvrent 1 586 600 km^2) et malgré le grand nombre d'hommes intelligents qui siègent au Congrès, les États du Sud obéissent au contrecoup des mouvements politiques, religieux et industriels du Nord. Presque tous les écrivains, tous les artistes des États-Unis sont nés dans les provinces septentrionales ou du moins y viennent résider. Sur sept inventions ou perfectionnements soumis au Bureau des Brevets, six sont dus à des industriels yankees.

Afin de prouver la prétendue supériorité des États libres sur les États esclavagistes, il convient de citer quelques résultats statistiques : ils sont anciens car ils datent de 1850. En 1790, le Nord avait une population de 1 968 455 âmes, tandis que le Sud en comptait 1 961 372. L'égalité était donc presque complète entre les deux sections de la République. En 1850, les États à esclaves, auxquels s'étaient entre-temps ajoutés la Louisiane, la Floride et le Texas, avaient apporté 9 612 769 habitants, dont 6 184 477 libres, tandis que les États du Nord, sans aucun accroissement de territoire, offraient déjà une population de 13 434 922 hommes libres. La moyenne des habitants était, dans le Nord, de neuf par kilomètre carré. Dans le Sud, elle était deux fois moindre. Les statistiques prouvent aussi que le travail soi-disant gratuit des esclaves était au contraire plus cher que celui des hommes libres, puisqu'à égalité de dépenses il produit beaucoup moins.

Dans le Nord, l'hectare de terre cultivée vaut de trois à quatre fois plus que dans le Sud. Bien que les États à esclaves soient principalement agricole, les terres cultivées y représentent une valeur de 5,5 milliards seulement, tandis que dans les États libres, leurs cultures sont évaluées à 10 milliards 700 millions. Pour les manufactures, l'écart est encore plus considérable : le capital industriel du Sud s'élève à 500 millions à peine, tandis que celui du Nord dépasse les 2 milliards ½. Par exemple, les manufactures du Massachusetts sont plus importantes que celles de tous les États à esclaves. De même aussi le tonnage des navires appartenant aux armateurs du Massachusetts est plus considérable que le tonnage de toute la flotte commerciale du Sud. L'État du Maine construit quatre fois plus de navires que tous les habitants riverains des côtes méridionales. New-York, à lui seul, fait un commerce extérieur deux fois plus important que celui de tous les États à esclaves réunis. Quant au trafic intérieur, il est favorisé dans le Nord par quatre fois plus de lignes ferrées que dans le Sud.

Supérieurs par le travail et tous les produits du travail, les Américains des États libres sont également supérieurs par l'instruction. En 1850, 2 769 901 enfants fréquentaient les écoles du Nord tandis que celles du Sud en comptaient 581 861, presque cinq fois moins. Dans le Sud, on comptait un Blanc analphabète sur douze. En revanche, en zone libre, au-delà de l'Ohio, l'analphabétisme se réduisait à un sur cinquante-trois ! À lui seul, le Massachusetts publiait presque autant de journaux et de livres que tous les États sudistes réunis. D'ailleurs la supériorité du territoire de la liberté sur celui de l'esclavage est bien indiquée par la direction du courant d'émigration qui se porte d'Europe aux États-Unis. Seulement quelques milliers d'hommes débarquent chaque année à La Nouvelle-Orléans. Le plus souvent ils ne font que la traverser pour gagner Saint-Louis, Saint-Paul ou Chicago. Quelle ne serait point encore cette infériorité des États à esclaves, si les planteurs n'avaient pas le monopole de la fibre végétale si essentielle à la prospérité industrielle et

commerciale de l'Angleterre ! Mais ils n'ont pas fait un pacte avec la fortune, et tôt ou tard leur pays cessera d'être le seul grand producteur du coton. *Cotton is King !* disent orgueilleusement les propriétaires d'esclaves, et tant que le coton nous appartiendra, nous serons les souverains commerciaux de l'Angleterre. Néanmoins, le coton n'est pas le produit agricole le plus important du territoire si fertile de la République, il vient après le maïs, le foin et le blé, que l'on cultive surtout dans le Nord, il n'occupe environ que le dix-huitième des campagnes mises en culture. Mais les planteurs américains n'en ont pas moins le monopole de ce produit, et ils gouvernent le marché du monde. Les quatre cinquièmes de leur récolte s'exportent en Europe, et les cinq septièmes environ en Angleterre. Chaque année, les États-Unis expédient en moyenne au Royaume Uni deux millions de balles de coton pesant 580 millions de kilos et valant 750 millions de francs. Ces deux millions de balles sont transformées par quinze cent mille ouvriers en marchandises d'une valeur de quatre milliards de francs.

Tous les autres pays producteurs de coton : les Indes orientales et occidentales, le Brésil, l'Égypte, et les côtes de Guinée, fournissent aux industriels anglais à peine un cinquième de ce que leur expédient les planteurs américains. Un douzième seulement provient des colonies anglaises. Qui donc ne voit sur quelle fragilité repose cette supériorité des producteurs américains ? Si une insurrection servile vient à éclater, les champs resteront incultes, la graine de coton laissera envoler son duvet, les mille grands navires qui transportaient la précieuse fibre resteront inactifs dans les ports. Les fabriques anglaises, ruches immenses où bourdonnaient des cent mille ouvriers, seront immédiatement désertées et cinq millions de personnes qui vivent directement ou indirectement de la fabrication du coton sont jetés en proie à la famine. Les banques et les usines se fermeront, les fortunes les mieux établies s'écrouleront, le pain du pauvre et les millions du riche s'engouffreront en une même banqueroute. Dans le monde entier, le commerce et l'industrie s'arrêteront, et des années s'écouleront peut-être avant que les peuples n'aient repris leur équilibre.

Heureusement les Anglais connaissent le danger et mettent tout en œuvre pour le conjurer. C'est pour assurer à leur patrie de nouveaux marchés producteurs qu'ils travaillent avec une activité fébrile à la construction des chemins de fer de l'Hindoustan, et que Livingstone a pénétré à l'intérieur de l'Afrique. Il faut qu'une moitié de l'univers, les rayas de l'Inde, les colons du Queensland, les Nègres encore barbares du Zambèze et du Shirwa, les sujets du roi de Dahomey, les fellahs d'Égypte, les Siciliens et les Napolitains, qui viennent à peine de secouer le joug, il faut que tous cultivent le précieux cotonnier. Sinon l'Angleterre est à la merci d'une insurrection d'esclaves, elle est chaque jour à la veille de sa ruine. Si les Anglais, avec leur indomptable énergie et leur merveilleux esprit de suite, atteignent le but qu'ils se proposent, s'ils réussissent à créer aux quatre coins du monde des marchés producteurs de coton, s'ils parviennent surtout à remplacer le coton par quelques-unes de ces fibres textiles que produisent les Indes. Alors ils suspendront à leur tour sur la tête des planteurs une menace de ruine et de désolation.

Or, si les propriétaires d'esclaves en arrivent à ne plus vendre leurs produits, et *si la valeur du travail servile se réduisait à néant, l'émancipation deviendrait inévitable*. C'est un gouverneur de la Caroline du Sud, M. Adams, qui s'exprime ainsi. On a vu que toute insurrection spontanée de la part des esclaves est très improbable, mais si quelque étincelle partie du Kansas devait allumer une guerre de frontières, les dangers des planteurs augmenteraient journellement. Les esclaves fugitifs, aujourd'hui traqués dans les forêts, les milliers de Nègres libres exilés dans les États septentrionaux pourraient se réunir, s'organiser en corps francs, et, suivant le plan de John Brown, se jeter dans les défilés des chaînes Alleghanys qui traversent les États à esclaves du Nord ou du Sud sur une longueur de 3 000 kilomètres et par leur sextuple muraille partagent l'empire des

planteurs en deux régions distinctes. Fortifiés dans ces citadelles de rochers, les Nègres donneraient asile à tous les mécontents, recruteraient leur armée parmi ces deux cent mille affranchis que l'inflexible cruauté des législateurs sudistes a condamnés à une nouvel esclavage, organiseraient leurs bandes d'invasion, et bientôt, grâce à la contagion de l'exemple, si facile à déterminer chez la race nègre, soulèveraient la plus grande partie de la population esclave. Quelques mois suffiraient pour changer les serviteurs doux et tranquilles en ennemis implacables. Confiants la veille, les maîtres se réveilleraient au milieu des flammes de l'incendie, mais en face d'hommes libres. Alors, des deux côtés, la guerre deviendrait une guerre d'extermination. Et quand même l'insurrection ne se propagerait pas et se bornerait à des incursions sur les frontières, l'institution de l'esclavage n'en serait pas moins gravement compromise.

Lorsque les campagnes sont ravagées par l'ennemi, lorsque les travaux paisibles des champs sont forcément interrompus, lorsque les fortunes périclitent ou changent de mains, les Nègres, qui font eux-mêmes partie de la fortune immobilière et sont une simple dépendance du sol, perdent leur valeur, et le maître obéit à son intérêt, qui lui commande impérieusement de s'en débarrasser, afin de ne pas augmenter ses charges tout en augmentant les dangers de sa position. C'est pour cette raison que, pendant les guerres civiles de l'Amérique espagnole, presque tous les Noirs ont été libérés. Quand la terre est en friche, l'esclave est libre. Les planteurs le savent car ils savent que le moindre soulèvement les menace de ruine. Ils n'oublient point que la tentative de John Brown, tentative qui n'a pas même réussi à provoquer une insurrection, a coûté près de cinq millions à l'État de la Virginie. Pour conjurer le danger, ils redoublent de sévérité, et par cela même s'exposent encore davantage, leurs terreurs ne peuvent servir qu'à augmenter l'audace des esclaves. Ils tournent dans un cercle vicieux. La paix est absolument nécessaire à leur salut, et afin de conserver cette paix, ils sont obligés de prendre des mesures tellement violentes, que l'insurrection devient de jour en jour plus inévitable. Avec quel effroi ne doivent-ils pas envisager ce peuple d'esclaves qui se multiplie si rapidement, qu'avant la fin du siècle il comptera peut-être vingt millions d'hommes !

Désormais tous les progrès que les esclavagistes réaliseront tourneront contre eux-mêmes. Ainsi le lancement des bateaux à vapeur sur tous les cours d'eau, la construction des chemins de fer et la suppression des distances, qui en est la conséquence inévitable, rendent les voyages toujours plus nécessaires au planteur ; malgré lui, il se voit souvent obligé d'emmener quelques esclaves et de mobiliser ainsi ces *immeubles,* qui devraient rester attachés au sol. En suivant son maître, le pauvre Africain voit de nouveaux pays, son intelligence et sa curiosité s'éveillent, il peut rencontrer des esclaves mécontents, des Nègres qui ont autrefois connu la liberté, il entend, sans en avoir l'air, les discussions orageuses qui roulent sur la terrible question de l'esclavage, il recueille comme une perle précieuse un regard de commisération jeté sur lui par un voyageur européen.

Aussi bien que la facilité sans cesse croissante des déplacements, l'industrie commence à détacher çà et là les esclaves de la glèbe. On construit des fabriques en Kentucky, en Géorgie et en Tennessee. En outre, l'agriculture se rapproche de plus en plus de l'industrie, l'emploi de grandes machines agricoles se généralise, des usines considérables s'élèvent au milieu de toutes les principales plantations du Sud. Dans le sillon, l'esclave n'était qu'une partie de la glèbe qu'il cultive. En devenant ouvrier, mécanicien, il monte en grade, il se mobilise un peu. Fréquemment loué par son maître à un autre planteur ou à quelque industriel, il essaie de se retrouver lui-même dans ce changement de servitude, il élargit un peu le cercle de ses idées, et l'horizon s'étend devant ses yeux. Au champ, il ne voyait travailler autour de lui que ses compagnons d'esclavage, tandis que dans l'usine il se trouve forcément en contact avec des Blancs qui travaillent comme lui, il établit plus facilement la comparaison entre ces hommes

superbes et sa propre personne ; les vues ambitieuses, le désir de la liberté germent plus aisément dans son esprit. Quand il conduit la locomotive fumante et lui fait dévorer l'espace, il est impossible qu'il ne se sente pas fier de pouvoir dompter ce coursier farouche, il n'est plus un bras, une *main,* comme disent les planteurs. Il est aussi une intelligence et peut se dire l'égal de tous ces Blancs qu'emporte le convoi roulant derrière lui. Ainsi les propriétaires d'esclaves font preuve d'inintelligence politique quand ils s'applaudissent de voir des chemins de fer se tracer, des fabriques s'élever dans leurs États. Ils ne comprennent pas que l'industrie, en mobilisant et en massant les ouvriers, les rend beaucoup plus dangereux qu'ils ne l'étaient épars dans les campagnes. Les progrès envahissants du commerce menacent également les planteurs en arrachant à la glèbe un grand nombre d'esclaves. Afin de prévenir ce danger, il est interdit à tout Blanc d'employer en qualité de commis un Nègre ou une personne de couleur esclave ou libre. Mais cette défense est sans cesse violée par les intéressés car le commerce et l'industrie ne peuvent être arrêtés par les lois, ils marchent sans cesse, irrésistibles, inexorables, apportant avec eux l'émancipation des hommes.

Les Nègres apprennent chaque jour davantage : c'est là le fait le plus fécond en résultats importants. Par leur cohabitation forcée avec des hommes plus savants qu'eux, ils apprennent, ils étudient, ils se préparent à une forme de civilisation supérieure. Il se peut même qu'au point de vue moral le spectacle d'un peuple libre contrebalance chez eux les effets délétères de la servitude. Malgré les lois sévères qui défendent d'enseigner la lecture à un esclave, le nombre de ceux qui savent lire augmente incessamment. Ici c'est un Nègre intelligent qui, ayant trouvé le moyen d'apprendre à lire dans une ville du Nord, enseigne ce qu'il sait à tous ses compagnons de travail. Ailleurs, c'est une jeune Créole qui, dans ses momens d'ennui, se donne innocemment le plaisir de montrer l'alphabet à sa domestique favorite, de même qu'elle fait répéter de jolies petites phrases à son perroquet. Ailleurs encore c'est un maître, imbu de principes d'humanité supérieurs à ceux de ses voisins, qui veut s'attacher fortement à ses esclaves en les élevant à la dignité d'hommes, et viole ouvertement la loi en leur donnant une véritable instruction. Ainsi le général-évêque Leonidas Polk, propriétaire de plusieurs centaines d'esclaves groupés sur un des plus magnifiques plantations de la Louisiane, a fait enseigner la lecture à tous ses Nègres, au grand scandale de tous ses confrères, planteurs expérimentés.

Dans une des plantations sudistes, j'ai vu un type remarquable de Nègre qui a su acquérir une grande influence sur ses compagnons, et, le jour d'une révolte, il serait certainement proclamé roi par la foule des esclaves. Pompée avait des formes athlétiques, et sans peine il soulevait l'enclume de sa forge, mais il était d'une douceur à toute épreuve, et obéissait sans hésitation à tous les ordres de sa femme. Il avait pourtant conscience de sa force physique et de sa valeur morale, mais il n'en abusait jamais, et, se contentant de donner des conseils à ses camarades, il ne les dirigeait que par la persuasion. La nécessité de ruser avec ses maîtres pour se garantir des coups de fouet lui avait donné une figure pateline et des paroles mielleuses lorsqu'il se trouvait en présence d'un Blanc, mais avec les siens il devenait lui-même et reprenait sa physionomie franche et ouverte. Homme d'une grande intelligence et d'une merveilleuse force de volonté, il avait appris à lire tout seul en étudiant la forme des lettres gravées par l'économe sur les boucauts de sucre et en épelant les noms peints sur les tambours des bateaux à vapeur qui descendent et remontent le Mississippi. Devenu assez habile pour lire couramment, il avait pu se procurer une bible par l'intermédiaire d'un colporteur, et il passait une partie de ses nuits à donner des leçons de lecture aux autres Nègres et à leur tenir des discours révolutionnaires appuyés sur l'autorité du texte redoutable. Surpris deux fois et deux fois fustigé, il avait vu sa bible disparaître dans les flammes, brûlée de la main du maître, mais il avait su s'en procurer une autre, et son œuvre de propagande n'avait rien perdu de son activité. Pompée étant

un de ces rares Nègres qui savent un grand nombre de métiers et travaillent également bien dans les champs, dans un atelier ou dans une usine. Le maître n'avait pas eu le courage de s'en défaire, mais il ne perdait jamais une occasion de l'humilier aux yeux des autres Nègres. Il recevait tous les châtiments avec un visage impassible, et si quelque pensée de vengeance s'agitait dans son cœur, il savait bien la cacher à tous les yeux.

Ce sont des Nègres qui, comme Pompée, disent à leurs compagnons d'esclavage de se tourner vers le Nord d'où viendra la liberté. Malgré la bonne garde qu'on fait autour d'eux, ils apprennent, on ne sait comment, tous les détails de la lutte qui existe entre le Nord et le Sud. Ils connaissent le nom de John Possawatomie Brown, et répètent à leurs enfants qu'avant de monter à l'échafaud, le héros se pencha sur le nourrisson d'une esclave pour lui donner son dernier baiser. Parmi les dangers qui menacent l'esclavage, il en est qui viennent des planteurs eux-mêmes, et ce ne sont pas les moins redoutables. Le rétablissement de la traite crée des intérêts tout à fait différents aux propriétaires de la Virginie, du Maryland, du Kentucky, et à ceux des États méridionaux. De là une cause grave de dissentiments et la principale raison de la scission opérée entre les deux grands Partis esclavagistes : les Démocrates modérés et les Mangeurs de feu *(Fire eaters)*.

Les planteurs de la Louisiane, de la Géorgie, de la Floride, exigent le rétablissement officiel de la traite, qui leur donnera des Nègres à 200 ou même à 150 dollars par tête. Les Virginiens au contraire voudraient continuer à vendre leur marchandise humaine à un prix dix fois plus élevé. Si la traite recommence sur une grande échelle, ils seront obligés de vendre leurs Nègres à perte. Ils ne peuvent plus soutenir la concurrence commerciale ni avec les États libres ni avec les États à esclaves, et l'aristocratie virginienne sera forcée de laisser le champ libre aux abolitionnistes. En prévision de la baisse inévitable du prix des Nègres, l'exportation humaine du Missouri, du Kentucky, de la Virginie et des autres États éleveurs fait diminuer sans cesse la population africaine au profit de la population blanche, et tend de plus en plus à transformer ces pays en États libres. Déjà plusieurs cantons virginiens, limitrophes de la Pennsylvanie et de l'Ohio, tels que l'important district de Wheeling, ne contiennent plus un seul Nègre. Lors des récentes élections, le Parti républicain fut sur le point de l'emporter dans l'État à esclaves du Delaware.

S'ils perdent ainsi un terrain considérable du côté du Nord, les planteurs peuvent-ils au moins espérer l'extension de leur domaine dans l'ouest et dans le sud des États-Unis ? Une des nécessités vitales de l'esclavage est d'accroître son empire car les propriétaires de Nègres ne peuvent jouir en paix de leur autorité qu'à la condition de faire participer à leurs vues un nombre d'hommes toujours plus considérable. Pendant plusieurs années, tout leur a souri. Ils ont annexé le Texas, le Nouveau-Mexique, ils ont fait voter la loi sur l'extradition des Nègres fugitifs, ils ont, en violation du compromis, engagé la lutte du Kansas. Là s'est arrêté leur triomphe. Par trois fois ils ont fait attaquer Cuba, qui leur semblait plus sûre dans leurs mains que dans celles de l'Espagne, mais leurs attaques ont misérablement échoué, et les maîtres espagnols, menacés dans leur indépendance nationale et dans leurs propriétés, seront peut-être obligés de se faire abolitionnistes à leur tour. Les journaux esclavagistes menacent aussi les Antilles, et déclarent qu'à la première guerre ils donneront aux Noirs de ces îles à choisir entre l'esclavage et la mort.

Heureusement, la République haïtienne, qui depuis plus d'un demi-siècle préparait le pénible enfantement de sa liberté, entre maintenant dans une ère de progrès, et forme avec les autres Antilles libres un double rempart d'îles et d'îlots opposant une barrière infranchissable à la propagation de l'esclavage américain. Bien souvent aussi les propriétaires d'esclaves ont réclamé l'annexion du Mexique et de l'Amérique centrale, où trente millions de Nègres au moins pourraient travailler au profit de maîtres blancs. En annexant ces contrées, les esclavagistes y ramèneraient à la fois la paix et la servitude, comme ils l'ont fait au Texas et ils formeraient un empire qui leur donnerait la clé de deux

continents et la suprématie sur deux mers. Du haut de leur citadelle de l'Anahuac, ils pourraient braver toutes les attaques des défenseurs la liberté. Malheureusement pour eux, William Walker et ses flibustiers n'ont point réussi dans leurs entreprises de conquête, souvent réitérées. En outre et malgré leurs dissensions intestines, les huit millions de Mexicains se refusent unanimement à la réintroduction de l'esclavage dans leur pays. En outre les puissants États libres de la Californie et de l'Orégon, rétrécissent encore le cercle de feu autour du territoire de l'esclavage.

Ce serait une erreur de croire que les adversaires des planteurs habitent seulement le nord des États-Unis. En effet, les Antilles et l'Amérique espagnole les ennemis les plus redoutables de l'*Institution Particulière,* résident dans les États à esclaves, à côté même des plantations, et leur silence contenu les rend d'autant plus dangereux. Les quatre millions d'esclaves de la République américaine appartiennent à environ 350 000 propriétaires c'est-à-dire à une infime minorité des habitants du Sud, et ce nombre reste stationnaire. En 1850, le nombre des propriétaires d'esclaves s'élevait à 317 000, mais la plupart n'en possédait que deux ou trois. On ne compte que 91 000 grands planteurs qui ont un *camp* peuplé d'esclaves, à côté de leur demeure. En revanche, la population noire et celle des *Poor Whites* augmentent chaque année dans une très forte proportion. La valeur des esclaves bien côtés s'élève tellement que seuls les riches peuvent encore en acquérir. Les moins riches achètent quelques travailleurs de rebut, et les produits qu'il obtiennent s'en ressentent car les cultures industrielles de l'Amérique demandent, comme nos fabriques européennes, un nombre considérable de bras.

Après une lutte ruineuse, les petits cultivateurs sont donc obligés de vendre esclaves et champs et de se ranger parmi les prolétaires. Tandis que dans les États septentrionaux, les propriétés se multiplient à l'infini comme en France, les vastes domaines du Sud tendent à s'agrandir de plus en plus, et les petits habitants sont obligés les uns après les autres de reculer devant les riches planteurs, suivis de leurs troupeaux de Noirs. L'institution de l'esclavage produit aux États-Unis les mêmes résultats sociaux que le majorat en Angleterre. A peine la culture a-t-elle eu le temps de conquérir le sol des terres vierges que déjà les petites fermes sont absorbées par les grandes propriétés féodales. Dans la plupart des comtés agricoles, la population blanche diminue constamment pendant que la population africaine augmente, et l'on cite un propriétaire possédant à lui seul un peuple de huit mille esclaves. La remarque si vraie de l'écrivain romain Pline, *latifundia perdidere Italiam,* menace de s'appliquer un jour aux États du Sud.

Dépouillés de leur terre, les petits habitants tombent dans une situation déplorable. Ils sont libres, ils sont citoyens, ils peuvent être nommés à toutes les fonctions publiques, ils ont le droit inaliénable de molester les Nègres libres, mais ils sont pauvres et comme tels méprisés. Aucune expression ne saurait rendre le superbe dédain avec lequel les Créoles louisianais parlent des *Cadiens,* pauvres Blancs ainsi nommés parce qu'ils descendent des Acadiens exilés. D'autres, auxquels on donne à tort le même nom, sont les petits-fils des esclaves blancs, pour la plupart d'origine allemande, qu'on vendait autrefois sur les marchés sudistes. Les Cadiens habitent des cabanes assez misérables, ils n'osent pas travailler la terre, de peur de se ravaler au niveau des Nègres, et par un amour-propre mal placé, mais bien naturel dans un pays d'esclavage, ils cherchent à prouver la pureté de leur origine par la paresse la plus sordide. Cependant ils n'échappent pas au mépris des Nègres eux-mêmes, qui voient la pauvreté de ces Blancs avec une satisfaction contenue. Ainsi condamnés à l'oisiveté par leur dignité de race, placés entre le mépris des grands propriétaires et celui des esclaves, ces petits habitants ont l'âme rongée par l'envie et nourrissent contre les planteurs une haine implacable, à demi cachée sous les formes d'une obséquieuse politesse. Plusieurs même ne craignent pas d'exprimer hautement leurs vœux en faveur d'une insurrection d'esclaves, et ceux d'entre eux qui émigrent dans

les États du Nord deviennent les ennemis les plus acharnés de l'esclavage, non par amour des Noirs, mais par haine des maîtres. C'est même en partie à l'opposition de ces plébéiens que le Missouri doit le plus fort Parti abolitionniste qui balance dans la législature le pouvoir des planteurs patriciens.

Les riches propriétaires sudistes n'ignorent point qu'ils ont tout à craindre de cette plèbe envieuse qui voit passer avec dépit leurs fastueux équipages, mais les institutions républicaines des États et la crainte d'une insurrection immédiate les empêchent de prendre des mesures pour éviter le danger. Quoi qu'ils fassent, ils ne sauraient trop redouter l'avenir car, dans les États esclavagistes, six millions de Blancs, loin d'avoir aucun intérêt à maintenir l'esclavage, ont leur politique toute tracée dans le sens contraire. Sous peine de devenir esclaves eux-mêmes, il faut qu'ils résistent aux empiètements des 350 000 propriétaires féodaux, ou bien ils doivent abandonner leur patrie. N'osant résister, nombre d'entre eux préfèrent s'exiler. Le recensement de 1850 a montré que 609 371 Sudistes étaient venu s'établir dans le Nord, tandis que seulement 206 638 personnes nées dans les États libres avaient émigré dans le Sud. Eu égard à la différence des populations respectives, c'est dire que la terre d'esclavage repousse hors de son sein six fois plus de Blancs qu'elle n'en attire. Les planteurs font le vide autour d'eux, tandis que la liberté entraîne dans son tourbillon tous les hommes de travail et d'intelligence.

On se demande si la scission depuis si longtemps annoncée par les esclavagistes et opérée par la Caroline du Sud sera définitive, ou bien si tout se bornera à des rodomontades de la part des esclavagistes ? Nous doutons qu'une scission sérieuse puisse avoir lieu car les États du centre ne s'allieraient en aucun cas aux États esclavagistes. Quant au Kentucky, au Maryland et à la Virginie, ils sont trop faibles et trop pauvres pour se passer de leurs voisins du Nord. Et même s'ils étaient capables d'improviser un budget, une armée forte et disciplinée, une flotte commerciale et une marine de guerre, sauraient-ils se donner l'industrie qui leur manque ? Seraient-ils capables de produire les ressources qu'ils doivent aujourd'hui à l'esprit ingénieux des *Yankees* ? Sauraient-ils même se nourrir sans les farines, le maïs, la viande que leur expédient les villes du Nord ? Une scission politique et commerciale absolue, celle que les Sud-Caroliniens font semblant de proclamer, serait immédiatement suivie d'une effroyable famine.

Mais que la séparation entre les deux groupes d'États soit ou ne soit pas officiellement proclamée dans un avenir rapproché, on peut dire qu'elle existe déjà. Les deux fractions adverses n'ont plus rien de commun, si ce n'est le souvenir des guerres glorieuses de l'indépendance, les noms immortels de Washington et de Jefferson, et l'orgueilleuse satisfaction de porter le nom d'Américains. L'opposition des intérêts les sépare, les défis se croisent sans cesse au-dessus des eaux de l'Ohio et du Missouri. Des bandes, armées par chaque Parti politique, ont fait du Kansas un champ de bataille. Le sang coule dans les plantations du Texas. Cent mille hommes de couleur, chassés de leur patrie, prennent le chemin de l'exil. Des boucaniers organisent la chasse au Nègre et même au Blanc, et plus d'une fois des enfants de race anglo-saxonne ont été vendus sur les marchés du Sud. Les faits de meurtre, de vol, de rapine, se succèdent sans interruption, et l'esprit public est toujours tenu en haleine par quelque horrible aventure. Telle est la paix qui règne entre les gens du Nord et ceux du Sud. Peu soucieuses de leur dignité, les législatures s'envoient défi sur défi. Le gouvernement de la Géorgie propose de considérer comme nulles les dettes que leurs habitants ont contractées envers des citoyens d'un État non-esclavagiste où des abolitionnistes se seraient rendus coupables d'une abduction d'esclave. La législature de la Louisiane vote ironiquement la déportation, dans le Massachusetts, de tous les Nègres convaincus de meurtre. Pendant le procès de John Brown, de nombreux esclavagistes réclament la faveur de lui servir de bourreau, et divers États esclavagistes se disputent à l'envi le privilège de fournir le chanvre qui le pendra. La Caroline du Sud

remporte le prix et s'en fait gloire. En Virginie, une convention s'assemble pour délibérer sur le genre de vengeance qu'il s'agit d'exercer contre les États sous l'influence du Parti républicain. Le gouverneur de l'Ohio Salmon Chase et le gouverneur de la Virginie, Henry Wise, menacent de se déclarer la guerre pour leur propre compte. Dans le Sud les employés de la poste, obéissant à la circulaire du directeur-général Joseph Holt, refusent d'expédier et brûlent même les exemplaires des ouvrages abolitionnistes qu'ils reçoivent. Des assemblées de planteurs réclament tumultueusement l'expulsion de tous les étrangers, quelles que soient leur origine et leurs occupations, la cessation du commerce avec le Nord, la rupture sociale absolue de ces compatriotes ennemis. Un journaux virginien offre 25 dollars par tête d'un abolitionniste du Congrès et 50 000 dollars pour celle du sénateur Seward. Des assemblées et des comités des Carolines, de la Louisiane et du Mississippi mettent aussi à prix les têtes de leurs ennemis Le gouverneur de Géorgie, John Lumpkin, offre 5 000 dollars pour pendre ou exécuter William Garrison, l'éditeur du journal *The Liberator.*

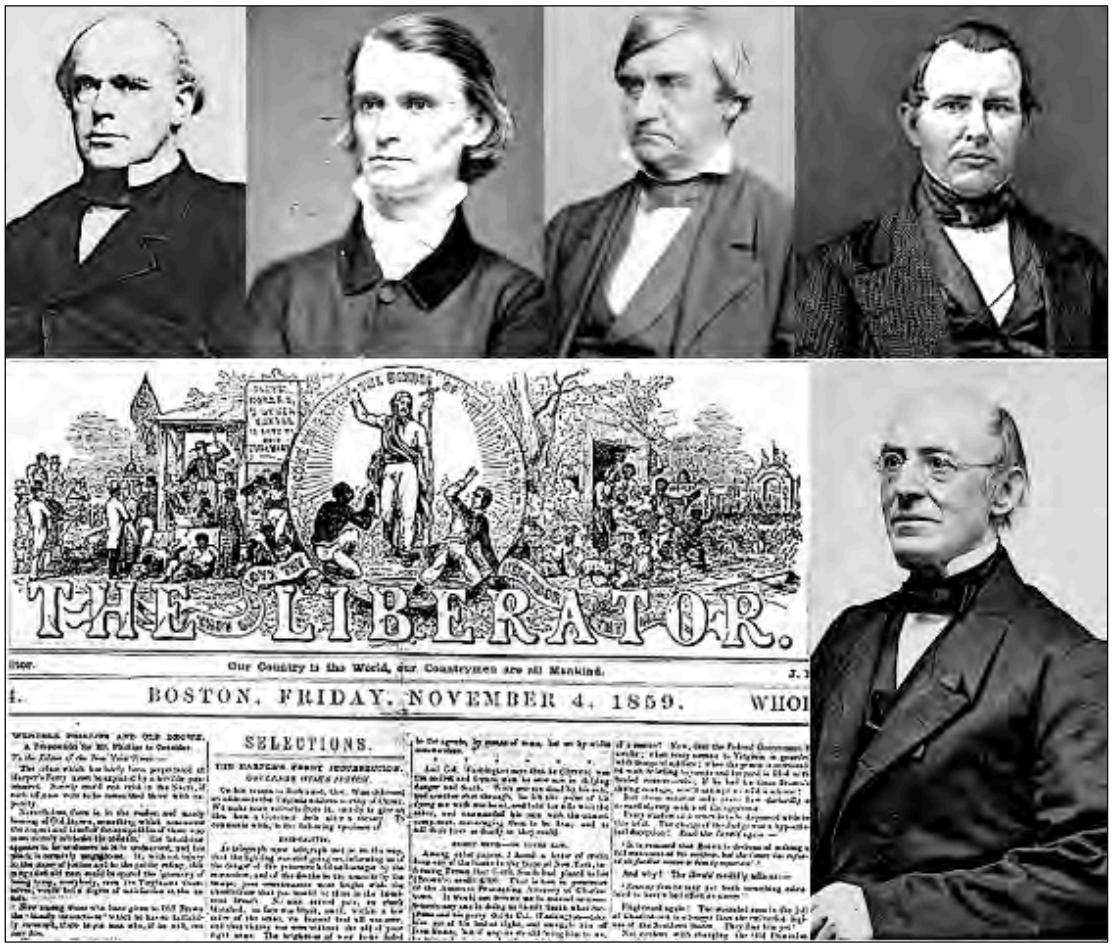

De gauche à droite et de haut en bas : Salmon P. Chase, gouverneur de l'Ohio - Henry A. Wise, gouverneur de la Virginie - Joseph Holt, directeur-général des services postaux fédéraux sous la présidence de James Buchanan - John H. Lumpkin, gouverneur de la Géorgie, qui promet 5 000 dollars à celui qui tuera Garrison (National Archives) - Un exemplaire du *Liberator* de 1859 et William L. Garrison, son éditeur (New York State Archives).

Dernièrement à Richmond, en Virginie, la foule a essayé de saisir le correspondant du *Tribune* jusque dans le cortège du prince de Galles au cours de sa visite aux États-Unis. En outre et au risque d'être ouvertement accusé de haute trahison envers la patrie, le principal organe de la Virginie, le *Richmond Enquirer,* propose une alliance offensive et défensive avec la France contre les États du Nord et ne doute pas qu'en échange de la liberté absolue du commerce, la France consente à prêter sa flotte de guerre pour le maintien de l'esclavage !

Obsequiousness to Rank.

It is impossible to see whole columns of the mammoth journals in the large cities given up to the most minute and elaborate details of the visit of the Prince of Wales to Canada, and especially to observe the social rivalries and heart-burnings in advance of the Prince's visit to America, which are already making themselves visible in the public prints, without the most intense disgust and mortification.

We yield to no man in respect for that great empire of whose government the Prince is a representative, nor of its hereditary aristocracy, unsurpassed in all the qualities that an aristocracy should be composed of, by any country on earth. We would have the Prince received every where in America with respect, with courtesy and cordiality: but at the same time, with self-respect and with dignity. What must he think of a republican people who surpass the cockneys of his own London in their servility to rank! We don't know what he will think, for, even if gifted with more than ordinary faculties of observation and reflection, of which there is no evidence, he is too immature yet to do aught but enjoy himself; but what opinion will those sagacious and clever old noblemen, the Duke of NEWCASTLE and others, who think for the Prince, form of American Republicanism and American Society, when they see its social leaders eager to prostrate themselves at the very feet of royalty, and exhibiting in every look and word and gesture, a cringing consciousness of their own inferiority? Probably, these enlightened personages will justly conclude, even if they did not know it before, that the Declaration of Independence was by no means a recognition of social equality, that the renunciation of political allegiance to Great Britain did not displace the hold that hereditary rank has upon the reverence of all who were born under its influence, and of their children's children to the third and fourth generation, especially when they are educated by a literature which has its origin in the land which once made our laws, and which is far more universal and pervading in its influence than any formal enactment upon the statute book. There never did exist a country without some kind of aristocracy, either of birth, talent or wealth, and sometimes, as in England, we find all three combined. The United States are yet in a state of social fermentation, and in some of our large cities, the scum is upon the surface, and it will require many years to give tone and mellowness to our best attempts at patrician state. All true Republicans could wish that this were otherwise, that moral and intellectual worth and refinement of taste and sentiment should be essential to the apex of our social pyramid, but it is not in forms of government to change human nature. We fear that many of the intelligent gentlemen in the Prince of Wales' suite will see through the thin veneering of our republican forms, and conclude that our republicanism is all a magnificent sham, a thing which we do not believe ourselves, and which has no vital connection with the popular heart. Such, certainly, will be the result of their observations if they confine their visit to the United States to the great cities, which are made up of a heterogeneous population, whose whole life is artificial, but who, happily, do not constitute one-tenth of the American people.

We cannot repress the wish, however, that the Prince of Wales might be received everywhere with the blended courtesy and dignity which characterize the true gentleman in his intercourse with men of all classes and conditions. Having chosen, in the language of his Royal Mother, to lay aside all royal state upon his visit to the United States, and to travel in this country simply as Baron RENFREW, we equally disregard his own wishes and violate good taste by the supererviceable and officious servility which would insist upon showering him off among us as the Prince of Wales, so that we may have an opportunity of falling upon our knees, and kissing the sceptre of royalty. Even as a plain English baron, he would have a trying time enough of it in running the gauntlet of our frantic lion-hunters; but as a PRINCE, Heaven help him and us!

Le prince de Galles Édouard (le jeune homme de 19 ans, à l'arrière du véhicule) visite Portland (Maine), le 20 octobre 1860 (Photo de Burn Louis Brothers) - Le *Richmond Dispatch* du 3 septembre 1860 consacre un numéro spécial sur la visite du Prince aux États-Unis.

De leur côté, le Massachusetts et neuf autres États libres ont voté solennellement des lois qui abrogent celle du Congrès sur l'extradition des esclaves fugitifs, et punissent de deux à quinze ans de prison et de 1 000 à 5 000 dollars d'amende tout officier fédéral coupable d'avoir appliqué la loi extradant un esclave. Le Congrès lui-même est un champ clos où les Partis politiques ne s'occupent que de la question qui les divise, écartent toute discussion qui n'a pas rapport à ce redoutable fait de l'esclavage, laissent en souffrance les services publics, et parfois même n'ont pas le temps de voter le budget fédéral. Au Sénat, un membre de ce corps auguste frappe un abolitionniste à coups de bâton et le renverse aux applaudissements sauvages de ses amis, puis il donne fièrement sa démission et revient siéger triomphalement, réélu par acclamation. La scission, même avouée, pourrait-elle être plus complète, et la Caroline du Sud avait-elle besoin de déchirer le drapeau fédéral ? Tout semble donc annoncer que la crise dont nous venons de montrer la gravité approche de son dénouement. Espérons que la réconciliation s'opérera par des moyens pacifiques. Déjà, dans les républiques hispano-américaines l'union s'est accomplie entre les trois races. Le Blanc, le Rouge, le Noir et les innombrables métis issus de leurs croisements sont frères et concitoyens. Les indigènes jadis maudits et les conquérants qui s'étaient arrogé la spéciale bénédiction du ciel se sont réconciliés et ne forment plus qu'un peuple turbulent, comme le sont tous les peuples jeunes, mais plein d'avenir et d'espérances. Et cependant ces sociétés latines ont, comme la société anglo-américaine, inauguré leur vie politique par l'extermination des Peaux-rouges et la mise en servitude des Africains. N'est-il pas légitime d'espérer que les États esclavagistes finiront par suivre ce noble exemple ?

Une fois vaincu, l'esclavage laissera le champ libre à l'esprit intrépide et victorieux qui a rendu les républiques de la Nouvelle-Angleterre si justement chères aux amis de la civilisation. Alors l'*Arbre de la Liberté* portera ses fruits, et le monde verra ce que peut réaliser dans les sciences, les arts et l'économie sociale une république vraiment démocratique lancée dans la voie des améliorations de toute espèce avec cette fougue qui distingue le génie américain. Il serait difficile déjà de trouver dans aucune autre partie de la terre des sociétés moralement supérieures à celles du Vermont, du Massachusetts, du Rhode Island, du New Hampshire. La majorité des hommes qui les composent ont la conscience de leur liberté et de leur dignité. L'instruction est générale, l'esprit d'invention est surexcité au plus haut degré, l'amour des arts se développe, toute œuvre recommandable est soutenue avec une générosité sans exemple ; le progrès en toutes choses est devenu le but général. Ce que la liberté a produit dans ce coin de la terre, elle le produira, nous n'en doutons pas, dans la vaste république anglo-saxonne, lorsque le crime de l'esclavage sera expié, et que le Noir, enfin délivré de ses chaînes, pourra serrer sa main dans celle de son ancien maître.

3. LES NOIRS AMÉRICAINS DEPUIS LE DÉBUT DE LA GUERRE (*La Revue des Deux Mondes*, tome 44, 1863)

1e partie : Les Partisans du Kansas et les Noirs libres de Beaufort

Dans l'histoire des hommes aussi bien que dans celle de la terre, ce ne sont pas les mouvements brusques et violents qui produisent les résultats les plus considérables : les modifications lentes ont souvent une plus haute importance. Comme les lois même de la nature, ces évolutions graduelles de l'humanité se cachent sous la variété des faits qui constituent l'histoire apparente, et de longues années s'écoulent avant qu'on en apprécie la véritable signification. C'est à distance seulement qu'on peut les comprendre dans toute leur grandeur. Les simples accidents de la vie des peuples, les rébellions, les guerres, les péripéties sanglantes des batailles empêchent de voir les transformations profondes que subit la société tout entière. Ainsi, dans l'histoire des choses qui se sont accomplies en Amérique pendant les deux dernières années, les massacres de Bull's Run, le combat du *Merrimac* et du *Monitor*, la prise de La Nouvelle-Orléans, le siège de Vicksburg occupent une beaucoup plus large place que la fuite silencieuse de milliers d'esclaves et l'abolition graduelle de la servitude africaine. On ne saurait s'en étonner : le spectacle d'hommes qui s'entr'égorgent offre un poignant intérêt qui satisfait je ne sais quel instinct barbare et le besoin d'émotions violentes. D'ailleurs les alternatives de la lutte ne demandent pour être comprises aucun effort intellectuel, tandis que les évolutions progressives de la société, embrassant à la fois le passé et l'avenir, doivent être étudiées avec un esprit philosophique. À la longue, les faits s'oublient peu à peu, à moins qu'ils n'aient saisi l'imagination des peuples et ne se soient transformés en légendes. Cependant, les idées cachées sous le tumulte des événements se révèlent et grandissent à mesure, semblables aux montagnes qui paraissent d'autant plus hautes qu'on s'éloigne de leur base.

Parmi ces idées, qui se dégageront de la crise américaine, il ne nous semble qu'aucune ne se manifestera d'une manière plus éclatante que celle du droit absolu que les hommes des diverses races ont à la liberté. Les Noirs deviendront les maîtres de leur propre corps, se mêleront à la société des Blancs. La servitude, qui dans aucun autre pays n'avait trouvé de plus audacieux défenseurs, sera définitivement jugée par ses abominables conséquences. Dans le désir de faciliter le travail des auteurs qui raconteront en entier la lutte de l'émancipation, nous allons décrire ici les premières phases de la transformation des camps d'esclaves en communautés d'hommes libres. Les documents sont rares, car les défenseurs, qu'une main cachée suscite aux Nègres d'Amérique, songent à combattre et non pas à raconter l'histoire de ceux qu'ils sont chargés de secourir. Cependant les faits que nous recueillerons et que nous discuterons impartialement suffiront pour faire comprendre la gravité des événements auxquels notre génération a assisté.

Pour mesurer plus l'énorme progrès accompli depuis deux années dans l'opinion publique au sujet de l'esclavage, il n'est pas inutile de rappeler quelle était la situation en 1860. L'extension de la servitude des Noirs étaient encore le but primordial des hommes d'État qui dirigeaient la politique des États-Unis. Les planteurs sudistes, tout-puissants dans le Sénat et sûrs de la complicité de l'ancien président Buchanan, avaient subordonné toutes les autres considérations à celles de leur propre intérêt et transformé toutes leurs ambitions en articles de loi. Dans les États à esclaves, la liberté républicaine n'était plus qu'un vain mot. Les ministres des cultes n'avaient plus qu'une mission, celle de prôner *l'institution particulière et divine*. Les journaux, rendus unanimes par une universelle terreur, n'avaient plus qu'un rôle, celui d'affirmer l'excellence de l'esclavage et l'infamie des abolitionnistes. Toute protestation contre la servitude s'était évanouie, couverte par un immense concert de malédictions. Dans le district de Columbia, les geôles où l'on fouettait les Noirs s'élevaient à côté de la Maison-Blanche et du Palais de la Nation.

Enfin, dans tous les États soi-disant libres, des négociants armaient des navires pour la traite des Nègres sans redouter les tribunaux de leur pays. D'autres se faisaient les bailleurs de fonds des propriétaires d'esclaves et partageaient avec eux leurs bénéfices sans en partager la honte. Sur aucun point de l'immense territoire américain, les fugitifs des plantations ne pouvaient se dire à l'abri. Des chasseurs de profession, accompagnés de limiers, se lançaient sur la piste du gibier noir, le forçaient soit dans les campagnes, soit dans les rues des cités populeuses, puis, après avoir fait constater leurs prises par des magistrats spéciaux auxquels on payait chaque esclave capturé au tarif réglé d'avance. Parfois aussi les chasseurs mettaient la main sur des Noirs libres, et ces victimes recouvraient rarement la liberté. Les propriétaires d'esclaves prétendaient au droit de parcourir ou même d'habiter les États libres avec leurs domestiques noirs, et de rétablir ainsi la servitude dans les contrées où elle avait été abolie. Par une loi récente, ces propriétaires avaient livré aux empiétements futurs de l'esclavage tout l'espace occupé par les territoires : maîtres absolus d'un tiers de la République américaine, ils s'étaient arrogé encore, par le bill du Nebraska, le droit d'envahir un autre tiers de l'immense superficie des États-Unis. Ce n'est pas tout. Enivrés par leurs victoires successives, ils ne craignaient pas d'attenter à la liberté garantie aux Nègres affranchis, par la génération précédente. Dans le Sud, l'aristocratie féodale avait décrété la servitude pour tous les hommes de couleur émancipés, et dans les autres États à esclaves de simples questions de détail arrêtaient encore le vote de cette mesure impie. Par politesse envers les électeurs du Maryland, de la Virginie et des autres États du centre, les planteurs Sudistes n'insistaient que faiblement sur la nécessité de rétablir la traite des Noirs, mais il n'est pas douteux qu'en véritables logiciens ils n'eussent pas fini de remporter cette dernière victoire sur la morale. N'y étaient-ils pas autorisés par la décision solennelle de la Cour suprême d'après laquelle le Nègre n'a *aucune espèce de droit que le Blanc soit tenu de respecter ?*

Tout cela était la loi. Grâce à leurs propres efforts et à ceux de leurs complaisants des États libres, les planteurs réussissaient à jeter le manteau de la légalité sur toutes les turpitudes de l'esclavage. Sur le terrain purement constitutionnel, leur position était à peu près inexpugnable, et s'ils n'avaient pas déchiré de leurs propres mains le pacte fédéral qui les protégeait, ils jouiraient encore paisiblement de leurs propriétés vivantes. Leur prétendu droit, si contraire à la morale, était du moins inscrit dans les codes et dans les actes du Congrès, et cela suffisait pour maintenir la prépondérance politique des esclavagistes pendant une période indéfinie. Aussi les abolitionnistes purs, qui constituaient aux États-Unis une secte de quelques milliers d'individus à peine et qu'on affectait de mépriser comme de pauvres rêveurs, reconnaissaient l'impossibilité légale de forcer l'esclavage dans ses retranchements, et, ne pouvant espérer l'extinction naturelle de la servitude, demandaient hautement la scission entre le Nord et le Sud, entre les hommes libres et les planteurs. Les Républicains, qui avaient donné leurs voix au général Frémont en 1856 et qui firent triompher la candidature de M. Lincoln en 1860, ne croyaient pas non plus qu'il fût possible de supprimer l'esclavage en s'appuyant sur les lois existantes, et du reste l'abolition aurait-elle pu s'accomplir d'une manière constitutionnelle que leur Parti n'eût pas même eu le désir de la voter. Le programme adopté à la convention de Chicago le prouve : ils admettaient dans les termes les plus explicites que le maintien de l'institution servile était garanti par le droit public et que les États à esclaves pouvaient régler à leur guise toutes leurs affaires intérieures. Placée sous la sauvegarde de la Constitution, la servitude était pour les Républicains chose sacrée à laquelle ils n'avaient pas plus le droit de toucher qu'un Juif n'eût celui d'écraser un serpent niché dans l'arche sainte. Leur unique but était de conserver à la liberté du travail leur propre territoire. Ils n'attaquaient point, ils se défendaient. Sous la présidence de

M. Buchanan, lorsqu'ils firent admettre le Kansas au nombre des États libres, ils revendiquaient un droit garanti par des compromis antérieurs et représentaient les vœux des habitants du Kansas eux-mêmes. En novembre 1860, lorsqu'ils élisent M. Lincoln, ils n'avaient d'autre intention que d'affirmer l'inviolabilité du travail libre dans les États du Nord, et pour donner aux planteurs des gages de leur sincérité, ils ne cessaient de témoigner le dégoût que leur inspiraient les abolitionnistes. La fraternité humaine, l'égalité future de toutes les races, la liberté universelle, n'étaient que chimères pour les citoyens américain et, s'ils avaient cru à la scission dont on les menaçait depuis des années, on ne peut douter qu'ils eussent voté en masse pour un candidat favorable à l'extension de l'esclavage. Les radicaux, isolés çà et là dans quelques villes de la Nouvelle-Angleterre, eussent été réduits à une impuissance absolue. N'essayons point de pallier ce fait déplorable : les habitants du Nord étaient en grande majorité complices de leurs concitoyens du Sud dans le crime de l'esclavage, ils voulaient simplement s'en épargner le remords.

Aussi le Parti républicain caressait la chimère d'un compromis définitif, comme si les passions pouvaient se condamner jamais à osciller autour d'un centre de gravité. Plus logiques et doués de cette prescience instinctive que donne toujours un principe absolu, les esclavagistes comprenaient fort bien qu'un accord à l'amiable était impossible entre deux groupes d'États où la condition sociale des travailleurs offre un antagonisme si complet. Ils savaient qu'une victoire décisive serait remportée tôt ou tard par l'une ou l'autre des sociétés hostiles, et la prévision de l'avenir leur faisait confondre dans une même haine les Républicains de tout le Nord et les abolitionnistes de Boston. Et comment n'auraient-ils pas abhorré ce Parti qui, tout en respectant l'esclavage, venait de lui faire subir son premier échec ? L'histoire des quatre-vingts dernières années avait appris aux planteurs que le maintien de leurs privilèges avait pour condition essentielle une série non interrompue de triomphes, et qu'un temps d'arrêt dans leurs conquêtes deviendrait inévitablement le signal du recul. En effet, l'esclavage, abandonné à ses propres forces, ne peut soutenir la concurrence avec le travail libre car il se limite nécessairement à peu d'industries, épuise la terre, fatigue les hommes en les utilisant par masses, et surtout il leur ôte cet aiguillon de l'intérêt privé, sans lequel l'ouvrier, dépourvu de toute initiative, devient une machine sans intelligence. Pour contrebalancer ces causes d'infériorité, les planteurs n'avaient que la ressource d'étendre indéfiniment leur domaine et de garder le monopole des produits spéciaux qui faisaient leur richesse. Mais l'admission du Kansas au nombre des États libres, puis le triomphe du Parti républicain en 1860, prouvèrent aux esclavagistes qu'ils ne devaient plus espérer l'accroissement de leur empire.

Les travailleurs libres, dont la multitude augmente si rapidement dans le Nord, allaient peser de plus en plus sur leur frontière, peut-être pénétrer dans les territoires du Sud-Ouest et faire concurrence aux propriétaires d'esclaves pour la production du coton. Enserrée dans un cercle toujours plus étroit, la puissante aristocratie du Sud était condamnée à la mort lente de l'étouffement. Mieux valait pour les *Chevaliers du Cercle d'or* jouer le tout pour le tout et risquer la perte de leurs privilèges en essayant de reconstruire l'Union à leur profit. Insoucieux de la Constitution qui les avait abrités si longtemps et qu'on pouvait maintenant retourner contre eux, violateurs des lois qu'ils avaient eux-mêmes dictées, et qui prononçaient désormais leur condamnation, ils déchirèrent l'ancien pacte fédéral, sans attendre que les vainqueurs eussent porté la moindre atteinte aux garanties légales de l'institution servile, sans attendre même que fussent expirés les pouvoirs de M. Buchanan, le président qu'ils avaient fait élire. Dans le Nord, les Républicains n'étaient pas encore revenus de leur stupeur, que déjà la scission était consommée. On sait maintenant, à n'en pouvoir douter, que les Rebelles ne voulaient point s'en tenir à la proclamation de leur indépendance, mais que leur ambition était de fonder au profit de

l'esclavage une nouvelle union sur les ruines de l'ancienne. Protégés par le *Roi Coton* et convaincus de sa toute-puissance, ils comptaient sur la complicité de la France et de l'Angleterre dans leur œuvre de reconstruction. Quant au peuple américain, ils espéraient le capter par les moyens qui leur avaient si souvent réussi dans le Congrès. Aux États du centre, ils vantaient les bénéfices que procure la fourniture des Nègres destinés aux marchés du Sud tandis qu'aux États de l'Ouest, ils promettaient les avantages du libre-échange tout en suscitant l'appât du lucre en Pennsylvanie et à New-York.

Les six petits États de la Nouvelle-Angleterre devaient être les seuls à être exclus, comme indignes, de la Confédération esclavagiste. C'est que les partisans zélés de l'émancipation, qui se trouvent principalement dans ces États, s'appuient, eux aussi, sur un principe, la liberté, et n'ont jamais eu l'idée chimérique d'opérer un compromis avec les planteurs. Rendus clairvoyants par l'habitude de la pensée, ces hommes, auxquels on refusait tout sens pratique, sont les seuls parmi les gens du Nord qui n'ont pas été pris au dépourvu et ne se sont pas trompés sur le résultat final de la séparation. À la nouvelle du bombardement et de la reddition du fort Sumter, l'émotion fut indicible dans toutes les villes du Nord, et des comités de défense s'organisèrent spontanément sur tous les points menacés. Et pendant que la population tout entière était en proie à un délire patriotique, pendant que deux cent mille volontaires couraient aux armes, la société des abolitionnistes de Boston se réunissait tranquillement pour tenir sa dernière séance :

> « Durant ces trente dernières années, nous avons travaillé, nous avons combattu, nous avons souffert avec joie. Maintenant, laissons aux événements le soin de continuer notre œuvre ! Nos prédictions s'accomplissent : nous n'avons plus qu'à voir défiler devant nous les jours de bataille portant avec eux la liberté ! »

En effet, le premier jour de la rébellion peut être également considéré par les Nègres d'Amérique comme le premier de leur Hégire. Les coups de canon tirés par les esclavagistes Caroliniens contre Fort Sumter ont été le vrai signal de l'émancipation des esclaves, et ce sont les maîtres eux-mêmes qu'une singulière ironie du destin a chargés d'être les libérateurs ! Rigide interprète de la légalité, le président Lincoln arrivait au pouvoir avec un sentiment profond de son immense responsabilité et la ferme intention de remplir strictement le mandat qu'il avait reçu de ses concitoyens. Ce mandat était de rétablir purement et simplement la Constitution tout entière, même avec les garanties qu'elle offre aux propriétaires d'esclaves, il devait ramener dans l'Union les États rebelles, et leur imposer le respect des lois en les respectant lui-même et en faisait exécuter celles que le Congrès avait votées contre les fugitifs africains. D'ailleurs, s'il avait eu la volonté d'agir, non pas en magistrat dument nommé, mais en chef révolutionnaire, il ne serait probablement jamais entré à la Maison-Blanche. Nommé par les deux cinquièmes des électeurs, il aurait bientôt vu cette minorité se tourner contre lui et faire cause commune avec la majorité démocratique, dont les voix s'étaient dispersées sur d'autres candidats : (Lincoln reçut 180 votes électoraux contre 121 donnés à Douglas, Bell et Breckinridge, mais les voix se décomposaient ainsi : 1 857 610 pour Lincoln et 2 801 559 pour ses trois concurrents).

Aussi, quelles que fussent ses opinions particulières sur l'esclavage, Lincoln se garda bien de les manifester. En sa qualité d'homme politique, il avait toujours affirmé que l'extradition des esclaves fugitifs était un devoir civique. Devenu candidat à la présidence, il ne cessa de professer la même opinion qui du reste était conforme à celle de presque tous les membres de son Parti. Enfin, nommé président, il ne négligea aucune occasion de rassurer les Sudistes et de témoigner en faveur de leurs droits constitutionnels. Dans son message inaugural, il déclara ne vouloir en aucune manière attenter à l'institution patriarcale, il accepta la doctrine antique en vertu de laquelle l'esclave qui s'enfuit dérobe son propre corps et il reconnut le droit absolu du maître de récupérer sa propriété vivante.

Par un excès de prévenance, il s'abstenait même d'aborder le sujet si délicat des territoires et de faire la moindre allusion aux anciens compromis maintes fois violés par les esclavagistes. En terme suppliants, dont la sincérité ne pouvait être mise en doute, il conjurait ses frères du Sud de rentrer dans l'Union avec toutes leurs prérogatives et leur offrait ses bons services pour écarter définitivement cette fâcheuse question de l'esclavage, cause de tant de malheurs. Le Congrès était disposé à imiter le président dans cette politique de conciliation à outrance. En votant l'organisation de trois territoires, dont l'un au moins, celui du Colorado, était exposé à l'invasion du travail esclave, les sénateurs allèrent même, dans leur courtoisie pour les planteurs, jusqu'à négliger d'introduire une clause assurant aux agriculteurs libres l'occupation de ces vastes contrées. Plus tard, lorsque la guerre éclata, les généraux de l'armée ne furent pas moins polis pour les propriétaires de Nègres que ne l'étaient les membres du gouvernement et de l'Assemblée législative. Des ordres formels enjoignaient aux troupes de rendre consciencieusement à leurs maîtres les esclaves fugitifs qui s'égaraient dans les lignes fédérales. Parfois même les soldats étaient chargés par leurs officiers de prêter main-forte aux chasseurs et de traquer les esclaves dans les forêts. Telles étaient les premières scènes de cette guerre qui doit avoir pour inévitable résultat la liberté des Africains dans tous les États méridionaux.

Quelques incidents toutefois révélaient d'avance la tournure que la lutte entre les hommes libres du Nord et les esclavagistes du Sud était destinée à prendre tôt ou tard. Les volontaires du Massachusetts, qui, par une *heureuse* circonstance, assura le sénateur Sumner, *avaient été les premiers à verser leur sang pour notre République*, étaient en grande partie de zélés abolitionnistes, et leur prompte réponse à l'appel du président Lincoln était un signe de l'ardeur qu'ils allaient porter à la délivrance des esclaves. En dépit de la loi d'extradition et des ordres de leurs chefs, ces soldats improvisés donnaient joyeusement un asile aux rares fugitifs qui venaient les implorer ; souvent même il étaient les premiers à conseiller l'évasion et à faciliter le départ d'esclaves pour la Pennsylvanie. De là des altercations entre les volontaires et leurs officiers, et parfois des conflits entre les tribunaux civils et l'autorité militaire. Cependant ces difficultés furent bientôt écartées dans le département du Potomac. La sévérité croissante de la discipline, le zèle des juges entièrement dévoués aux propriétaires d'esclaves éclaircirent peu à peu les rangs des abolitionnistes purs. D'ailleurs, ceux-ci ne pouvaient échapper au prestige que doit nécessairement exercer toute loi, même abhorrée, sur des hommes auxquels l'amour de la Constitution, la grande loi, avait mis les armes à la main. Et puis ces rudes gens du Nord, qui se trouvaient pour la première fois en contact avec les élégants gentilshommes de la capitale, craignirent bientôt de se déshonorer en s'occupant de cet être méprisé qu'on appelle *a stinking nigger*. Pendant les premiers mois de la guerre, tout officier visant aux belles manières donnait la preuve de sa distinction aristocratique en confondant les Nègres et les abolitionnistes dans un même sentiment de mépris.

À l'ouest des montagnes Alleghanys, là où une simple rivière, l'Ohio, borne les domaines de la servitude sur une longueur de plus de 1 200 kilomètres, la guerre ne sévissait pas encore, et par conséquent les relations entre le maître et l'esclave n'avaient point été troublées. Le Kentucky s'était déclaré neutre et profitait de ses quelques mois de répit pour servir d'intermédiaire commercial entre le Nord et le Sud. Il ramassait en toute hâte les dollars que lui procuraient cette nouvelle source de trafic, destinée à se tarir bientôt. C'est au-delà du , sur les frontières du Kansas, qu'on vit les deux sociétés ennemies s'entrechoquer aussitôt après la prise de Fort Sumter et la déclaration de guerre. Dans ce pays, tous les éléments hostiles se trouvaient en contact et fermentaient depuis de longues années, attendant l'occasion favorable pour engager la lutte. Créé par un premier compromis, l'État du Missouri ne pouvait se développer que par une série non interrompue d'autres compromis. Certains comtés étaient habités uniquement par des

colons libres, d'autres, situés par une singulière anomalie dans le sud de l'État, renfermaient une forte proportion d'esclaves. Jefferson, le chef-lieu du Missouri, était aux ordres des planteurs, tandis que Saint-Louis, la grande cité qui aspire à devenir le siège du gouvernement des États-Unis, était principalement républicaine et élisait au Congrès des adversaires de l'esclavage. Des milliers d'émigrants allemands, des exilés politiques, presque tous abolitionnistes ardents et complètement étrangers aux subtilités des légistes américains, prêchaient avec ferveur l'émancipation des Noirs. Enfin les souvenirs encore des récents combats au Kansas et au Nebraska, qui avaient ensanglanté ces deux frontières pendant plusieurs années, emplissaient tous les cœurs de haine et de vengeance.

Dans ces régions, situées à plus de 2 000 kilomètres de Washington D.C. et rendues presque indépendantes du gouvernement central par la désorganisation temporaire de la République, la lutte devait nécessairement revêtir un caractère particulier et se transformer en guerre d'émancipation. Chose étrange, c'étaient ces mêmes populations agricoles du Haut-Mississippi, sur lesquelles les esclavagistes avaient le plus compté, qui étaient les premières à demander l'affranchissement de leurs Noirs. Tandis qu'à Washington D.C., le président Abraham Lincoln et ses généraux faisaient assaut de courtoisie envers les propriétaires de Nègres et témoignaient par leurs actes du respect qu'ils portaient à l'institution servile, les volontaires du Missouri et du Kansas agissaient tout autrement et demandaient à se battre, non pour les clauses de la Constitution, mais bien pour la liberté du sol[9].

Les deux armées de l'Est et de l'Ouest, que l'immense vallée de l'Ohio séparait l'une de l'autre, et qui s'étaient levées au même appel, apportaient chacune sur les champs de bataille un esprit différent. L'une, composée d'hommes appartenant pour la plupart aux classes industrielles et commerçante de race anglo-saxonne, n'avait d'autre but que de défendre la loi. L'autre, dont les rangs étaient en grande partie formés d'agriculteurs allemands encore tout pénétrés des idées de l'Europe sur l'esclavage, voulaient avant tout faire triompher la justice. Les chefs de file de ces deux tendances diverses étaient d'un côté le légiste Lincoln, de l'autre le pionnier Frémont. Si ces deux hommes n'avaient pas été animés tous les deux du plus sincère patriotisme, et si la guerre, en se répandant de la baie de Chesapeake à l'Arkansas, n'avait pas bientôt fondu tous les contrastes et donné la même impulsion à toutes les armées en marche, l'antagonisme naturel des États de l'Ouest aurait pu devenir une source de dangers pour notre République et la menace d'une deuxième scission bien plus douloureuse encore que la première.

Dès le commencement de la guerre, les esclavagistes du Missouri se sentent frappés au cœur. Le prix des Nègres, qui est pour les planteurs américains ce qu'est le cours de la rente pour les négociants européens, baissa de 80% en quelques mois. Des Noirs qui étaient achetés à 1 200 dollars à la fin de l'année 1860, se revendaient en moyenne à 200 dollars en 1861. Complètement ruinés, les marchands d'esclaves maudissaient les Républicains des États du Nord et discouraient en faveur de l'insurrection qu'ils définissaient comme *le plus sain de tous les devoirs*. Un grand nombre de propriétaires qui disposaient encore de fonds considérables se hâtaient de vendre leurs terres à vil prix et disaient adieu à leur Missouri pour aller s'établir en Arkansas avec leur bétail humain. Comme les évasions d'esclaves devenaient chaque jour plus fréquentes, les volontaires allemands qui occupaient la ville de Saint-Louis, et que les ennemis de l'Union qualifiaient de terroristes, ne négligeaient aucune occasion de violer la loi d'extradition, et tous les Nègres fugitifs trouvaient dans leur camp un accueil empressé. D'ailleurs le général Frémont leur donnait l'exemple. Un jour, un planteur vint chercher trois Noirs qui s'étaient réfugiés dans son camp : *allez-vous-en,* lui répondit le général*, il se peut que*

[9] En 1861, Lincoln se trouvait dans l'impossibilité technique d'abolir l'esclavage car il aurait dû obtenir l'adhésion des trois quarts des membres du Congrès, ce qui n'était pas possible tant que les élus des États sécessionnistes y siégeaient encore. (NDLT)

vos esclaves soient ici, mais aussi longtemps que je garderai mon nom, je ne tromperai jamais la confiance que ces hommes ont dans ma protection !

Cependant, dans l'État du Missouri, la lutte prenait dans un caractère d'acharnement féroce, qui contrastait avec les allures tranquilles de la guerre sur les rives du Potomac. Autour de Washington D.C., les armées étaient composées presqu'en entier d'hommes appartenant à des États distincts par le climat et les traditions. En revanche, sur les bords du Missouri, les ennemis avaient été voisins avant de s'entre-tuer et se portaient une animosité personnelle et effrayante. Une victoire remportée par l'un ou l'autre parti pacifiait superficiellement le pays, mais quelques jours plus tard, chaque village abandonné par les troupes reprenait les hostilités. Ainsi, une région qui le lendemain d'une défaite n'offrait en apparence que de paisibles agriculteurs, était couverte de guérilleros après le départ de l'ennemi. Sur tous les points du territoire avaient lieu des rencontres à main armée, depuis la bataille proprement dite jusqu'au simple duel. Un grand nombre de villes et de villages étaient brûlés et les campagnes étaient dévastées. Des brigands, étrangers à tous les partis politiques, exploitaient systématiquement le pays par le vol, le meurtre et l'incendie. Le Missouri, auquel sa position centrale, son réseau de rivières, la fertilité de son territoire et ses montagnes qui livraient un métal presque pur peuvent lui faire espérer de devenir un jour l'État le plus important de l'Union, courait le risque d'être changé en un désert. Déjà, les citoyens étaient obligés d'implorer du répit pour le paiement de leurs taxes. Il fallait aviser au plus tôt.

Le 14 août 1861, le général Frémont proclama la loi martiale, et le premier parmi tous les chefs américains, il osa prononcer le mot redoutable d'émancipation ! De sa propre autorité, il déclara libres tous les Nègres dont les maîtres auraient été convaincus de rébellion, et, joignant l'exemple au précepte, il mit en liberté deux esclaves de Saint-Louis qui avaient appartenu à des ennemis de l'Union. C'était là un geste qui peut nous paraître aujourd'hui bien simple. Pourtant l'Amérique entière en frémit. Depuis le désastre de la première bataille de Manassas, rien n'avait ému le peuple d'un pareil effroi. L'esclavage, cette institution qu'avaient maintenue et justifiée par leur exemple les présidents Washington, Jefferson et les autres pères de la patrie, un soldat y portait violemment la main. Nouveau Samson, il osait renverser les colonnes du temple, et ne craignait pas d'ensevelir le peuple entier sous les ruines ! Il est vrai que le Congrès venait de voter comme mesure de guerre une loi autorisant la confiscation des esclaves employés par l'ennemi à ses travaux de siège ou de défense. Mais ces Nègres, confisqués par le gouvernement et devenus libres en fait, restaient encore des biens meubles en droit. En outre, le principe constitutionnel de la servitude demeurait encore dans toute son intégrité. Par une singularité de cette loi, l'avantage d'être confisqué et pratiquement émancipé était offert aux esclaves qui avaient été forcés de travailler sur les fortifications rebelles ou d'accomplir les basses besognes au sein de leurs armées. Le gouvernement fédéral récompensait donc les Noirs qui avaient servi la rébellion, tandis qu'il maintenait en servitude ceux qui avaient été assez naïfs pour ne pas demander la pioche ou le fusil. Ce procédé eût été simplement absurde si, d'après la loi, le Noir avait pu être considéré comme une personne, mais on ne voyait en lui qu'une chose dont on privait son maître. Favorable à ces confiscations, le *Frankfort Commonwealth*, un journal unioniste du Kentucky publie le 20 novembre 1861 :

> « Pourquoi les esclaves des traîtres ne seraient-ils pas confisqués par notre armée ? Les esclaves sont une propriété aussi bien que les mules. N'est-il pas légitime de confisquer une mule de l'armée ennemie et de l'employer au service des Transports de notre armée ? Si cette confiscation est légale, n'est-il pas légitime de confisquer les esclaves de l'ennemi pour qu'ils servent de charretiers ? Noirs et mules sont des propriétés au même titre. »

Malheureusement le général Frémont avait eu le tort de voir des êtres humains dans ces misérables esclaves, il leur promettait la liberté comme si pareil privilège était fait pour eux ou pour des bêtes de somme et il portait atteinte aux droits sacrés des propriétaires. Lincoln s'empressa d'écrire au général Frémont pour lui rappeler, en termes très stricts, la loi sur la Confiscation des biens appartenant à l'ennemi. Non content d'intervenir ainsi, le Président révoqua ensuite le célèbre abolitionniste et le remplaça par le général Henry Halleck, dont l'un des premiers soins fut d'interdire l'entrée de ses camps aux fugitifs noirs.

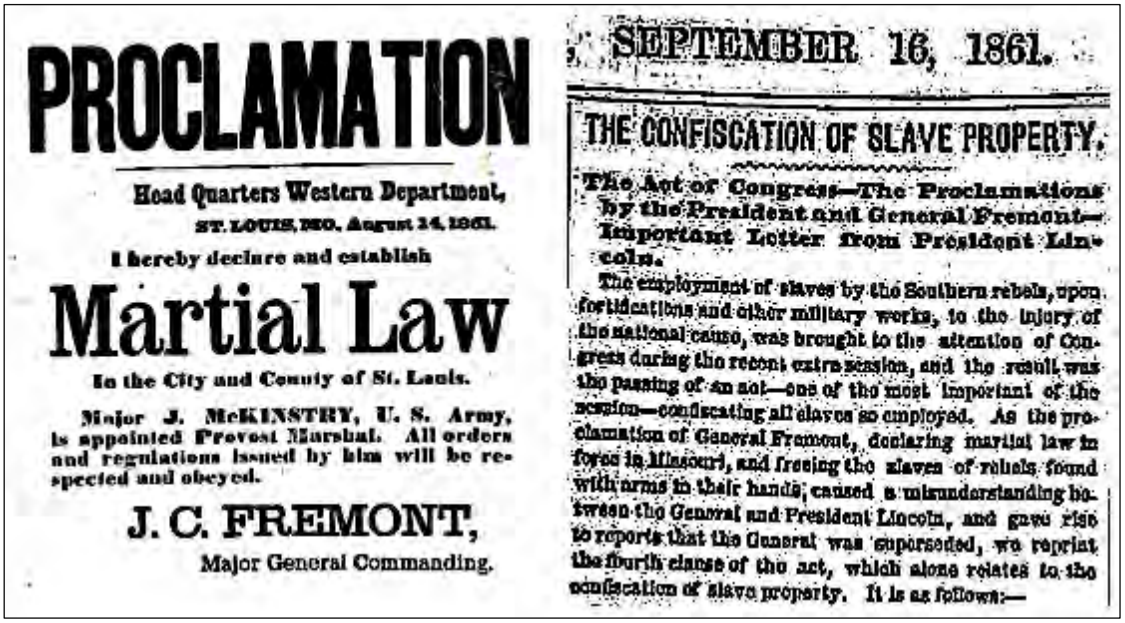

PROCLAMATION

Head Quarters Western Department,

ST. LOUIS, MO. August 14, 1861.

I hereby declare and establish

Martial Law

In the City and County of St. Louis.

Major J. McKINSTRY, U. S. Army, is appointed Provost Marshal. All orders and regulations issued by him will be respected and obeyed.

J. C. FREMONT,

Major General Commanding.

SEPTEMBER 16, 1861.

THE CONFISCATION OF SLAVE PROPERTY.

The Act of Congress—The Proclamations by the President and General Fremont—Important Letter from President Lincoln.

The employment of slaves by the Southern rebels, upon fortifications and other military works, to the injury of the national cause, was brought to the attention of Congress during the recent extra session, and the result was the passing of an act—one of the most important of the session—confiscating all slaves so employed. As the proclamation of General Fremont, declaring martial law in force in Missouri, and freeing the slaves of rebels found with arms in their hands, caused a misunderstanding between the General and President Lincoln, and gave rise to reports that the General was superseded, we reprint the fourth clause of the act, which alone relates to the confiscation of slave property. It is as follows:—

Proclamation du général Frémont émanant de son quartier général à St. Louis (Kentucky), le 14 août 1861 et instaurant la Loi martiale dans son département - Commentaires du *New York Herald* du 16 septembre 1861 sur la note que Lincoln a adressée au général Frémont avant de le révoquer de son commandement. (National Archives)

Cependant, les abolitionnistes du Kansas, insoucieux et indifférents à la discipline militaire appliquée en terrain ennemi, n'en continuèrent pas moins leur guerre d'émancipation. Des colons impatients de toute légalité s'étaient réunis en foule dans ces régions situées aux confins du monde civilisé et forcément négligées par le gouvernement fédéral. Leurs bandes, il faut le dire, étaient composées d'éléments très divers. Une pléthore de pionniers demi-sauvages étaient accourus uniquement par amour de la bataille. Le plaisir de courir les aventures et de braver les périls, l'orgueil farouche qu'on éprouve à vaincre la faim, le froid ou la fatigue, les émotions de l'embuscade, les hideuses joies du cri de guerre et de la lutte corps à corps, toutes ces choses qui effraient l'homme paisible étaient précisément ce qui attirait ceux qui étaient désormais connus sous le nom de redoutables jayhawkers. La présence d'Indiens ajoutait encore à la fête. La fraction la plus importante de la tribu des Creeks et des Séminoles, les Cherokees, les Choctaws et tous les Peaux-Rouges qui, sous prétexte de civilisation, étaient devenus propriétaires de Nègres[10], s'étaient soulevés en faveur de la Confédération et ils menaçaient les pionniers du Kansas de scalper tout vif ceux qui tombaient en leur pouvoir. Des *coureurs de prairie*, des *Pauvres Blancs* du Texas et de l'Arkansas grossissaient ces bandes féroces. En face de pareils adversaires, les capitaines des bandes unionistes usaient eux aussi de procédés sommaires. L'un de ces chefs les plus violents, Jim Lane, un sénateur démocrate converti à l'abolitionnisme, ne craignait pas de dire à ses soldats : *détruisez, dévastez, désolez, voilà la guerre !*

[10] Lors du recensement de 1860, ces diverses tribus possédaient 7 369 Noirs répartis entre 1 154 propriétaires. Un seul planteur creek avait à lui seul 227 esclaves.

Le colonel Jennison s'exprimait d'une manière encore plus énergique et mêlait à son cri de guerre une sanglante ironie à l'adresse de la Cour suprême :

> « Les Rebelles sudistes sont des hors la loi ! Nous les traiterons partout comme des ennemis de Dieu et des hommes, comme des gens trop vils pour qu'ils ne puissent rien posséder en propre, comme des êtres n'ayant aucune espèce de droits que les hommes loyaux soient tenus de respecter ! »

Colonel Charles R. Jennison - Général John C. Frémont - Sénateur républicain Jim Lane (National Archives).

Les actes du colonel Charles Jennison étaient d'accord avec ses paroles : il faisait vivre ses troupes sur les propriétés des planteurs, brûlait leurs maisons, libérait leurs esclaves et leur distribuait des armes. La vraie force de ces volontaires du Kansas, celle qui leur fit rallier définitivement l'État du Missouri à la cause de l'Union, c'était la ferveur abolitionniste de quelques-uns de ces militants. Ceux-ci avaient fait de la délivrance des Nègres la mission de leur vie et saisissaient avec enthousiasme l'occasion d'accomplir leur œuvre sans avoir à craindre les arguties légales. Héros à la façon des puritains leurs ancêtres, ils étaient résolus à vaincre et prêts à mourir. Sans paie, mal vêtus, mal nourris, complétement dégagés de cette vulgaire ambition de l'avancement qui animait la majorité des autres soldats de l'Union, ils combattaient seulement pour les droits de l'homme et pour la liberté du sol. Leur véritable chef et leur modèle, ce n'était ni Jennison, ni le sénateur Lane, c'était John Possawatomie Brown, le pendu de Harper's Ferry. Dans leurs rangs marchait le fils de la victime, brûlant de venger la mort de son père et chantant avec ses compagnons l'hymne de guerre devenu aujourd'hui la Marseillaise des Nègres.

Ainsi le fils de John Brown et ses compagnons d'armes, qui chantaient avec lui la gloire de son père, combattaient, non pour le maintien de l'Union, mais pour l'affranchissement des Noirs. L'ordre du général Halleck défendant l'admission des Nègres fugitifs dans les lignes fédérales n'était pour eux qu'un vain mot et ne leur arrachait qu'un sourire de mépris. Leur œuvre d'émancipation n'en était point interrompue. À la fin de l'année 1861, les deux brigades du Kansas, composés de deux mille hommes à peine, avaient à elles seules délivré plus de trois mille esclaves et les avaient acheminés vers la terre de la liberté. En outre, un grand nombre de Noirs s'étaient échappés des plantations sans attendre les bandes libératrices, et, voyageant de nuit à travers les forêts, avaient réussi à gagner la frontière. Entraîné par l'exemple de ses hommes, le sénateur Lane, qui, de son propre aveu, se serait fait avec joie chasseur de Nègres avant la prise du fort Sumter, proclamait maintenant :

> « L'affranchissement d'un esclave portait au royaume de la sécession un coup plus terrible que la mort d'un soldat et il priait le Tout-puissant d'endurcir les cœurs des rebelles sudistes comme celui de Pharaon et de les faire persister dans leur crime, afin qu'on pût envahir leur territoire et faire tomber les chaînes de tous les esclaves. »

En six mois, les 1 200 hommes de Lane, libérèrent plus de 2 000 Noirs. Souvent la brigade de Lane comptait plusieurs centaines de Noirs qui formaient des compagnies et s'exerçaient au maniement des armes. Lorsque la guerre entraîna la brigade à une assez grande distance dans l'intérieur du Missouri, les Noirs la suivaient dans sa marche et commençaient leur apprentissage d'ouvriers libres en s'occupant des travaux du camp moyennant un salaire de cinq à dix dollars par mois. Après chaque expédition, lorsque la brigade était revenue près de la frontière du Kansas, les affranchis se réunissaient en corps et, sous la conduite d'un des chapelains attachés aux forces armées de l'Union, se rendaient en caravane vers la terre libre. Ils franchissaient la limite des deux États en poussant des acclamations en l'honneur du vieux John Brown. Désormais sûrs de leurs propres personnes, ils se divisaient par familles ou par groupes d'amis et s'empressaient d'offrir leurs services aux villageois du Kansas. Dès la première semaine, ils étaient tous placés et tenaient dans leurs mains la copie du contrat qui leur assurait un salaire régulier, le droit inappréciable d'aller et de venir, celui de conquérir l'aisance à la sueur de leurs fronts. Des agents spéciaux veillaient à l'exécution des contrats et s'occupaient de l'éducation des nouveaux-venus. Des chapelles, des écoles s'ouvraient dans tous les villages de la frontière immédiatement après l'arrivée des immigrants africains.

Plus d'un an s'est écoulé depuis que ces hommes étaient devenus libres, qu'ils travaillent pour leur propre compte avec plus d'ardeur qu'ils travaillaient naguère pour le compte d'autrui. Grâce à eux, le Kansas, dont la prospérité actuelle contraste avec la désolation du Missouri, prouve combien ses énergiques habitants avaient raison de défendre la liberté du sol contre les empiètements des planteurs esclavagistes. Cependant l'Arkansas esclavagiste et l'État libre du Kansas se peuplaient de Nègres aux dépens du Missouri durant la première période de la guerre. Pour conserver leurs troupeaux de Noirs, que les bandes abolitionnistes menaçaient de leur enlever, de plus en plus de planteurs se réfugiaient chez leurs amis du Sud. C'était de la part des esclavagistes un aveu d'impuissance, une reculade devant le travail libre, presque une trahison de leur cause. En vain les chefs des Confédérés lancèrent-ils des proclamations pour arrêter l'émigration des propriétaires de Nègres, les routes de l'Arkansas étaient continuellement encombrées par les familles des planteurs qui emmenaient avec eux leur bétail noir. Claiborne Jackson, le gouverneur esclavagiste du Missouri et Sterling Price, le commandant en chef de la milice séparatiste de cet État donnaient eux-mêmes l'exemple à leurs concitoyens en évacuant leurs plantations du Missouri pour établir leurs Nègres dans les vallées de la White River en Arkansas.

Dès le commencement de l'année 1862, les statistiques estimaient que le courant de l'émigration volontaire vers le Kansas et celui de l'émigration forcée vers l'Arkansas avaient fait perdre au Missouri la moitié de sa population asservie. À ce jour et d'après cette estimation, il semblerait qu'il ne resterait pas plus de 60 000 esclaves dans cet État. Au Congrès fédéral, on évalua à plus de 90 000 le total de la population servile appartenant encore aux citoyens du Missouri. C'est là un chiffre inspiré peut-être par le désir d'enfler la prime d'affranchissement accordée aux planteurs de cet État. Toutefois, cette évaluation suppose que, dans cet l'État, le nombre des esclaves a décru de 25 000 ou de près d'un quart de sa population initiale. On le voit, le premier résultat de la lutte a été de faciliter l'émancipation des Noirs par la décroissance du capital vivant des planteurs. Après un an de guerre, les rebelles du Missouri comprirent que l'esclavage n'était plus une spéculation qui méritait d'être défendue. Quand les Missouriens admirent que la liberté du travail devenait une nécessité économique, les bandes éparses cessèrent d'inquiéter les armées de l'Union, et la guerre se déplaça dans l'Arkansas méridional. Une fois de plus l'événement prouvait que l'esclavage avait été la seule cause des sécessions.

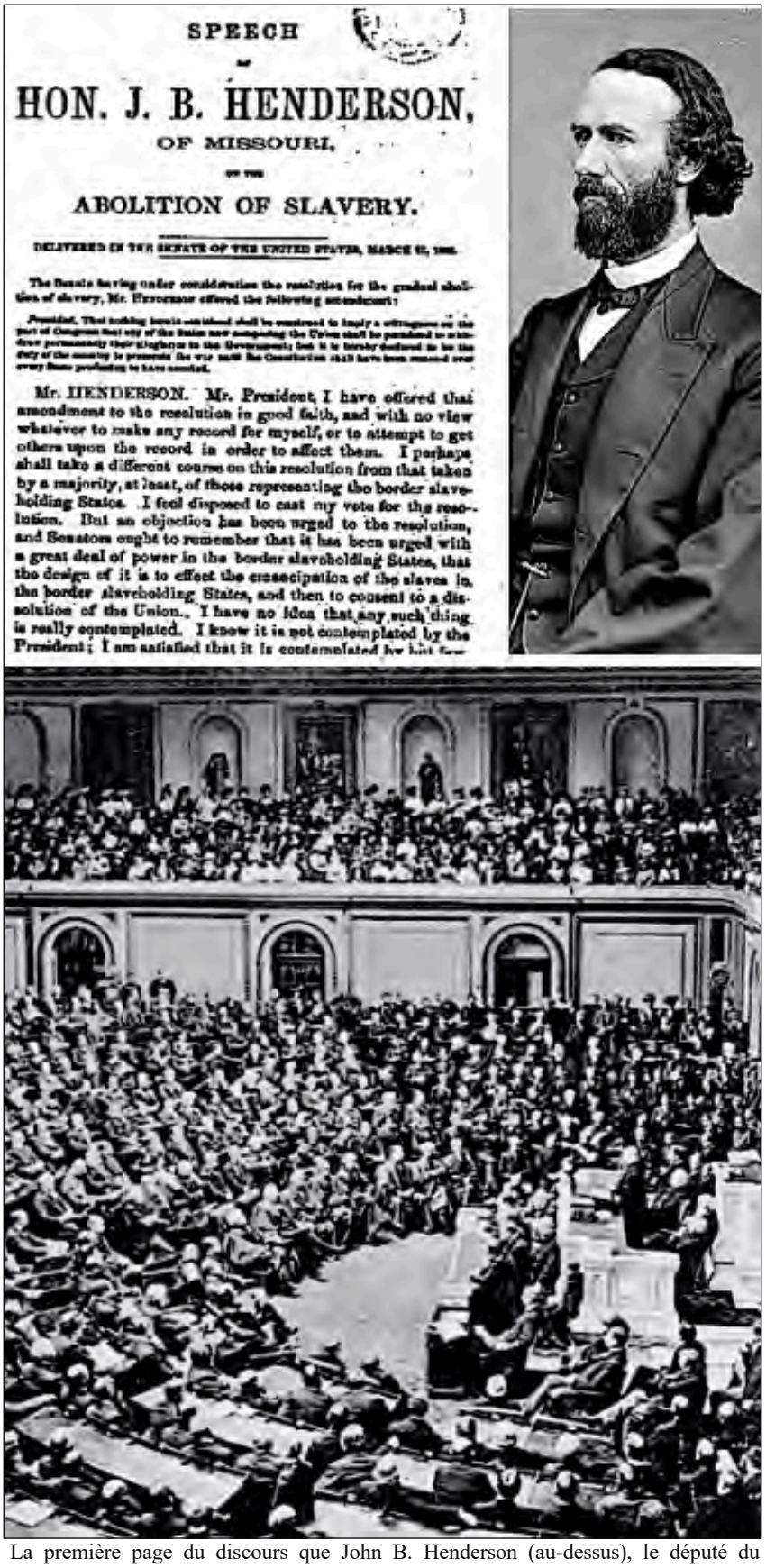

SPEECH

OF

HON. J. B. HENDERSON,

OF MISSOURI,

ON THE

ABOLITION OF SLAVERY.

DELIVERED IN THE SENATE OF THE UNITED STATES, MARCH 27, 1862.

The Senate having under consideration the resolution for the gradual abolition of slavery, Mr. HENDERSON offered the following amendment:

Provided, That nothing herein contained shall be construed to imply a willingness on the part of Congress that any of the States now composing the Union shall be permitted to maintain permanently their allegiance to the Government; but it is hereby declared to be the duty of the country to prosecute the war until the Constitution shall have been restored over every State professing to have seceded.

Mr. HENDERSON. Mr. President, I have offered that amendment to the resolution in good faith, and with no view whatever to make any record for myself, or to attempt to get others upon the record in order to affect them. I perhaps shall take a different course on this resolution from that taken by a majority, at least, of those representing the border slaveholding States. I feel disposed to cast my vote for the resolution. But an objection has been urged to the resolution, and Senators ought to remember that it has been urged with a great deal of power in the border slaveholding States, that the design of it is to effect the emancipation of the slaves in the border slaveholding States, and then to consent to a dissolution of the Union. I have no idea that any such thing is really contemplated. I know it is not contemplated by the President; I am satisfied that it is contemplated by but few

La première page du discours que John B. Henderson (au-dessus), le député du Missouri, prononça le 27 mars 1862 au Congrès et dans lequel il recommanda l'émancipation des tous les esclaves détenus sur le sol des États-Unis (Library of Congress) - Salle du Congrès fédéral lors de sa première réunion de sa Chambre en 1857 (Collection of the U.S. House of Representatives).

Les brigades abolitionnistes qui avaient lutté avec tant d'énergie pour la délivrance du Missouri auraient continué la guerre en Arkansas sans consulter personne si l'armée fédérale n'avait pas commencé à prendre sa part dans l'œuvre d'émancipation et n'avait ainsi ôté toute raison d'être à l'action des partisans du Kansas. Éclairés par le spectacle des plantations et des marchés d'esclaves, les soldats de l'Union comprirent que le seul moyen de pénétrer dans le Sud était de corroder la cause de la guerre : l'esclavage.
Ils se demandaient s'il n'était pas absurde de batailler et de risquer la mort pour que les planteurs, ramenés de force dans l'Union, puissent encore asservir en paix leurs semblables. Ils ne voulaient plus reconnaître, aux aristocrates du Sud féodal, le droit de commenter la Constitution qu'ils avaient déchirée. Les paroles du général Frémont, qu'on avait d'abord accueillies avec tant de stupeur, étaient maintenant celles de presque toute l'armée. Entraînés par la logique des faits, le Congrès et le président Lincoln accentuaient de plus en plus leur politique dans le sens de la liberté des Noirs. Quelques semaines avant la proclamation du général Frémont, le gouvernement fédéral s'était déjà laissé engager dans cette voie, qu'il devait plus tard suivre jusqu'au bout. Des centaines, puis des milliers d'esclaves échappés au travail forcé des plantations de la Virginie, s'étaient hasardés dans l'enceinte de la forteresse Monroe, à l'entrée de la baie de Chesapeake, et suppliaient le commandant de la place de leur accorder aide et protection. Mais derrière ces esclaves, venaient des planteurs virginiens qui se présentaient pour réclamer leur bétail humain.

Le général Butler reconnut que les réfugiés noirs étaient bien des propriétés privées. Toutefois il affirmait en même temps que ces hommes, qui avaient ou pouvaient aidé les rebelles à bâtir des fortifications, constituaient en réalité une contrebande de guerre. En conséquence, refusant de livrer les Noirs, il les déclara de bonne prise comme de véritables articles de contrebande de guerre. Le secrétaire (ministre) de la guerre approuva la conduite du Général, mais en lui ordonnant de tenir un compte exact des articles confisqués, afin de pouvoir indemniser plus tard ceux des propriétaires qui seraient restés fidèles à l'Union. C'était un accommodement entre la loi et l'équité. Par une fiction constitutionnelle, les Nègres, encore esclaves devenaient néanmoins des hommes libres. Parmi les fugitifs, les uns furent immédiatement employés aux travaux du port, moyennant salaire, les autres furent chargés de construire un chemin de fer circulaire autour de la forteresse Monroe. Enfin la plupart d'entre eux s'engagèrent comme marins à bord des navires de guerre de la marine fédérale, et dès le premier mois touchèrent une paie mensuelle de huit dollars, non compris les rations. Dans la marine américaine, une véritable égalité règne, parmi les matelots, entre les Blancs et les hommes de couleur. Ils travaillent, mangent et s'amusent ensemble sans faire attention à la différence des races.

En décembre 1861, lors de la session du Congrès fédéral, on put mesurer le chemin parcouru depuis la reddition du fort Sumter. Dans son message aux deux chambres, Lincoln fit une proposition qui, deux ans plus tôt, aurait été repoussée avec horreur. En substance, il demanda à la nation américaine d'entrer en relations d'amitié avec les dirigeants des républiques africaines du Libéria et de Haïti, et de s'y faire représenter sur place par des chargés d'affaires. En termes indirects, le président américain reconnaissait implicitement que les esclaves confisqués dans les États rebelles étaient vraiment libérés. Et, afin d'encourager les États du centre à émanciper leurs esclaves, il proposa au Congrès d'acquérir un nouveau territoire pour y établir les Africains. Plus hardies que le Président, les Chambres fédérales passèrent la plus grande partie de leur session à discuter et à voter des lois qui, tout en restant dans les limites de la Constitution, affaiblissaient de plus en plus le principe de l'esclavage notamment en interdisant aux officiers fédéraux de poursuivre les fugitifs noirs, en ordonnant aux magistrats de ne jamais rendre des esclaves sans avoir vérifié la fidélité de leur maître à l'Union, et elles furent sur le point d'adopter une loi qui aurait émancipé purement et simplement les esclaves des Rebelles.

Après la discussion de cette loi, le secrétaire à la Guerre applaudit au discours du colonel John Cochrane disant à ses hommes : *prenez l'esclave par la main, donnez-lui un fusil, et demandez-lui, au nom de Dieu, de s'en servir pour la liberté de la race humaine !* Comme la loi sur l'extradition des fugitifs noirs existait encore, les officiers fédéraux l'interprétaient suivant leurs idées ou les vicissitudes de la guerre. À Washington même, des fugitifs noirs étaient, à l'insu de Lincoln, enfermés dans des cachots où ils restaient des mois entiers. À ces atrocités on peut opposer de nombreux cas qui prouvent que les citoyens du Nord améliorèrent leur comportement vis-à-vis des Nègres. Suivant l'exemple qui leur avait été donné par Ben Butler, la plupart des généraux accueillaient bien tous les fugitifs et se hâtaient de leur procurer un travail salarié. Plusieurs juges se déclaraient incompétents quand les maîtres venaient réclamer leurs esclaves enfuis. Se départant de sa réserve habituelle, le président Lincoln lui-même déclara publiquement et solennellement : *les contrabands confisqués ne seront jamais réduits à une nouvelle servitude et je suis prêt à abdiquer plutôt que de tolérer une pareille infamie !* Enfin les soldats menaçaient de leurs armes les chasseurs d'esclaves, et quand ils se mettaient en marche, ils plaçaient les Noirs au milieu de la colonne afin que personne ne s'avise de les toucher. Aussi le nombre des affranchis accrut rapidement dans toutes les régions occupées par les armées du Nord. À Saint-Louis du Missouri, à Fort Monroe et sur tous les points conquis de la côte sudiste, des colonies de Noirs libres se formèrent sous la protection fédérale. Celle de Port-Royal en Caroline du Sud est la plus importante et la plus intéressante. Les Africains y donnèrent le plus éclatant démenti aux calomniateurs d'après lesquels le Noir ne saurait travailler sans un fouet brandi au-dessus de son corps.

Situé entre Charleston et Savannah, l'estuaire de l'île de Port-Royal est le meilleur mouillage de la côte, il offre aux escadres de la marine fédérale une excellente position stratégique qui leur permet de surveiller de près les abords des deux cités voisines. Aussi, la première entreprise majeure que les Fédéraux tentèrent pour renforcer leur blocus maritime fut de conquérir cet estuaire. Le 7 novembre 1861, en début de matinée, une escadre fédérale commença le bombardement des deux forts qui défendaient l'entrée de Port-Royal. Quelques heures plus tard le drapeau étoilé flottait sur les retranchements de la garnison ennemie et entraînait la saisie de toutes les îles environnantes.

Cet archipel, que l'on appelle Port-Royal ou Beaufort (son principal village) s'étend sur plus de 700 km^2. Séparé de la côte par la Broad River, par l'estuaire de Port-Royal et par la Coosaw River, cet archipel tourne vers la haute mer une plage basse qui prolonge le rivage de la Caroline du Sud et forme un triangle arrondi. Des canaux tortueux, accessibles aux vaisseaux de guerre, des bayous où peuvent à peine flotter les barques, enfin ce qu'ils appellent de simples *coulées* que le reflux laisse à sec, partagent l'archipel en une multitude d'îlots presque tous habités et couverts de plantations. Des maisons somptueuses, ombragées de magnolias et de chênes verts, se mirent dans les eaux de ces bras de mer paisibles comme des fleuves ou des ruisseaux. De petits villages, entourés d'orangers et de figuiers, s'élèvent çà et là au détour des bayous et sur les bords de l'eau s'étendent des champs dont le sol alluvial est d'une extrême fertilité. Les îles de Beaufort et celles qui se prolongent au nord de Charleston et au sud vers Savannah, sont ces fameuses *sea islands*, qui produisent la variété du coton à longue fibre, que plébiscitent les grosses filatures britanniques et française pour la fabrication de leurs plus délicates étoffes. Grâce à l'exportation de cette précieuse denrée et au riz qu'ils faisaient pousser en abondance, les propriétaires de l'archipel étaient devenus les plus riches de la Caroline du Sud. L'affluence des étrangers qui, pendant la belle saison, venaient respirer la brise de la mer, contribuait encore à grossir leur fortune. Aussi presque tous les planteurs possédaient des centaines de Nègres assignés aux tâches domestiques et aux travaux des champs. Sur les 40 000 habitants du comté, 33 000 étaient esclaves.

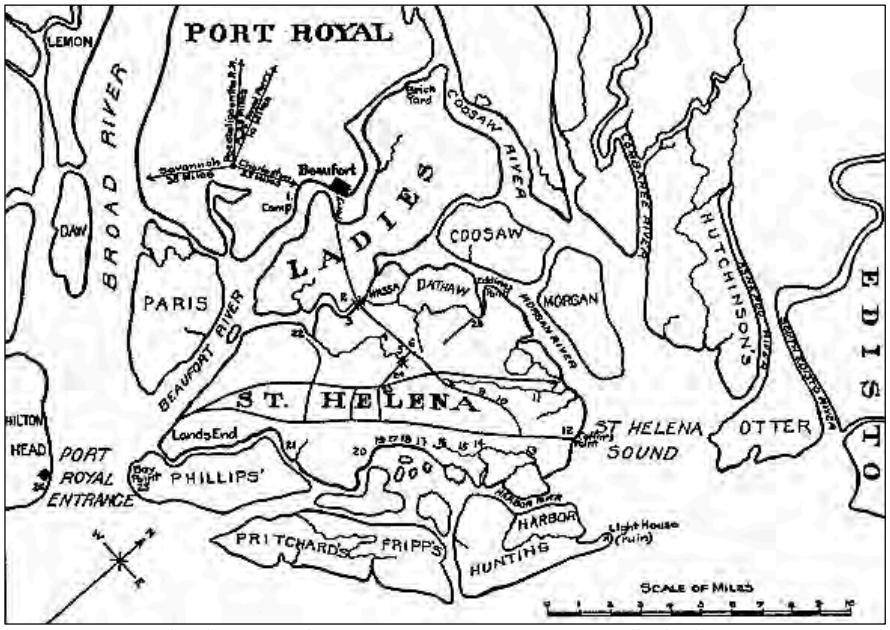

(Carte extraite de *Letters from Port Royal, 1862-1868* par Elizabeth W. Pearson).

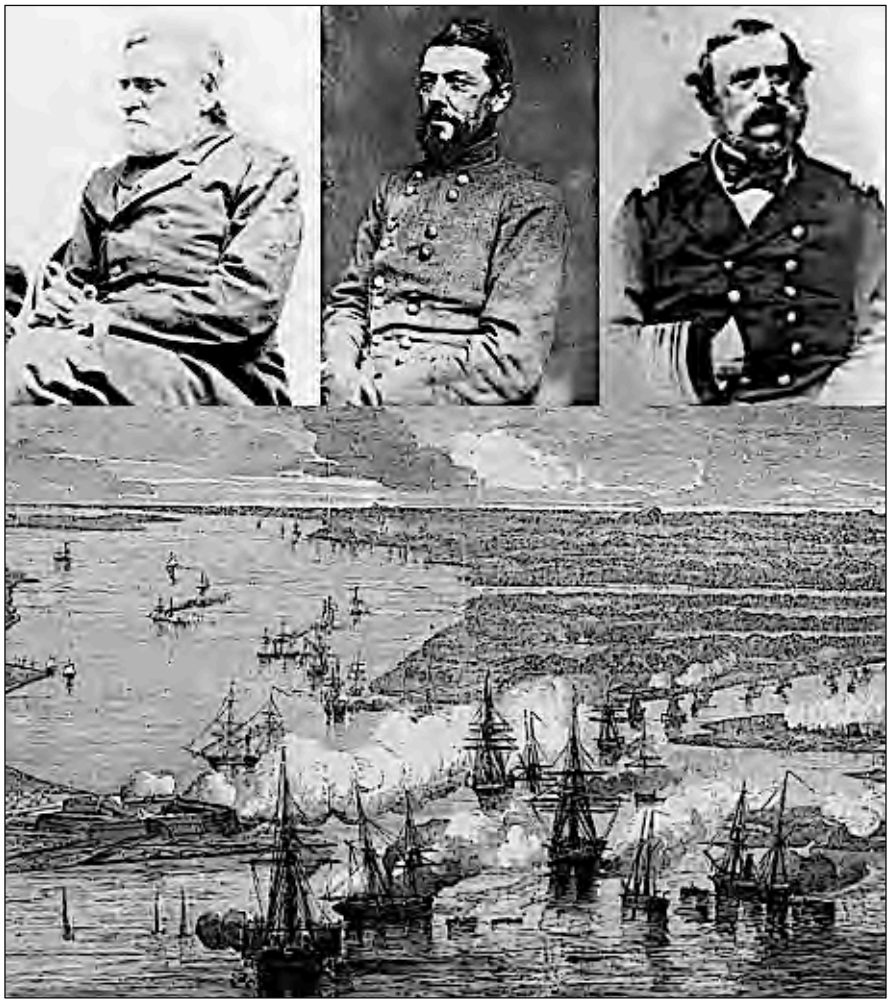

Le 3 novembre 1861, l'escadre de l'amiral Samuel F. Du Pont (photo à droite) bombarde l'île de Port Royal, défendue par les 4 canonnières du capitaine Josiah Tattnall (photo à gauche) et les 44 canons et 3 077 soldats du général Thomas F. Drayton (au centre). Le 7 novembre, après un bref échange d'artillerie, les Confédérés évacuent la place qu'occupe immédiatement l'armée du général William T. Sherman - En France, le *Monde Illustré* du 14 décembre 1861 commente et illustre les péripéties du bombardement de Port Royal.

Les planteurs de l'archipel de Port-Royal firent preuve d'une complète unanimité dans leurs sentimens de haine envers les gens du Nord et d'un dévouement absolu à la cause qu'ils avaient embrassée. Appartenant à une caste de grands seigneurs qui se targuent d'une noble origine et qui méprisent souverainement les classes ouvrières et mercantiles de la Nouvelle-Angleterre, les habitants de Beaufort ne voulurent pas même se trouver en contact avec leurs vainqueurs et s'empressèrent de quitter l'archipel, accompagnés de leurs familles et de leur suite de *Petits Blancs*. En cette occasion, ils donnèrent un exemple qui a été peu suivi dans les États esclavagistes conquis par les Fédéraux : ils mirent le feu à leur coton, détruisirent tout ce qu'ils ne pouvaient pas emporter, commencèrent eux-mêmes à saccager leurs demeures, et s'ils laissèrent sur pied les récoltes de coton déjà presque mûres, ce fut uniquement parce qu'ils n'eurent pas le temps de les ravager. Toutefois il leur restait leur fortune vivante consistant en mulets, en bestiaux et surtout en esclave. Avant l'arrivée de la flotte fédérale, des planteurs avaient déjà expédié sur le continent une partie de leurs Nègres, d'autres en avaient prêté au gouvernement de l'État pour la construction des remparts de Charleston. Mais la majorité des esclaves se trouvaient encore dans l'archipel lorsque les forts de Port-Royal tombèrent entre les mains des Yankees. Aussitôt les planteurs songèrent à la retraite. Choisissant d'abord leurs esclaves les plus robustes et les plus adroits, ceux dont les bras ou l'intelligence représentaient le plus fort capital, ils les poussèrent devant eux.

Plus d'une fois, si l'on en croit le témoignage unanime des Noirs, ils firent usage de leurs carabines pour abattre les malheureux qui tâchaient de s'enfuir. Quoi qu'il en soit, l'approche des troupes fédérales ne permit pas aux sécessionnistes d'emmener tous leurs esclaves. La plupart des domestiques vieux ou infirmes et les enfants en bas âge, qui n'avaient qu'une faible valeur monétaire furent abandonnés dans les cases. Parmi les esclaves des champs, un grand nombre trouvèrent le moyen de se cacher et ne se montrèrent qu'après le départ de leurs maîtres car ils leur racontaient que le seul but des féroces Yankees était de les vendre à des planteurs cubains. Dans leur incertitude, les malheureux préféraient rester sur les plantations, attendant leur destinée dans le voisinage des cases qui constituaient leur unique foyer. Ils avaient au moins cette triste consolation, que dans aucun cas les nouveaux venus ne leur imposeraient une condition plus dure que celle de leur précédent esclavage. On évalue à quelque huit mille le nombre des Noirs qui restèrent à Beaufort après la fuite de leurs propriétaires. Après avoir pris possession des forts, William T. Sherman qui, à ce moment-là, commande les forces de l'Union en Caroline du Sud, émit une proclamation destinée aux Blancs de cet État. Dans ce manifeste, conçu dans des termes très modérés, il adopta un raisonnement purement constitutionnel qui l'obligeait encore à ne pas nier la légalité de l'esclavage. Il déclara donc qu'il ne voulait *en aucune manière léser les droits et les privilèges des citoyens ou de s'immiscer dans leurs institutions locales et sociales*, et protesta de son *dévouement respectueux envers le grand État souverain de la Caroline du Sud*. Néanmoins, Sherman affirma aussi que *le devoir constitutionnel de sauvegarder l'Union primait tous les autres, et que le maintien des lois spéciales de l'État devait être subordonné aux nécessités militaires créées par l'insurrection.* En dépit de cette affirmation menaçante, il n'en reste pas moins qu'il se croyait encore tenu de respecter la loi sur les esclaves fugitifs.

Au-dessus et au-dessous (National Archives) :
Deux vues du Beaufort résidentiel avant son occupation par l'armée fédérale.

Le quartier des esclaves dans une plantation de Beaufort. (National Archives)

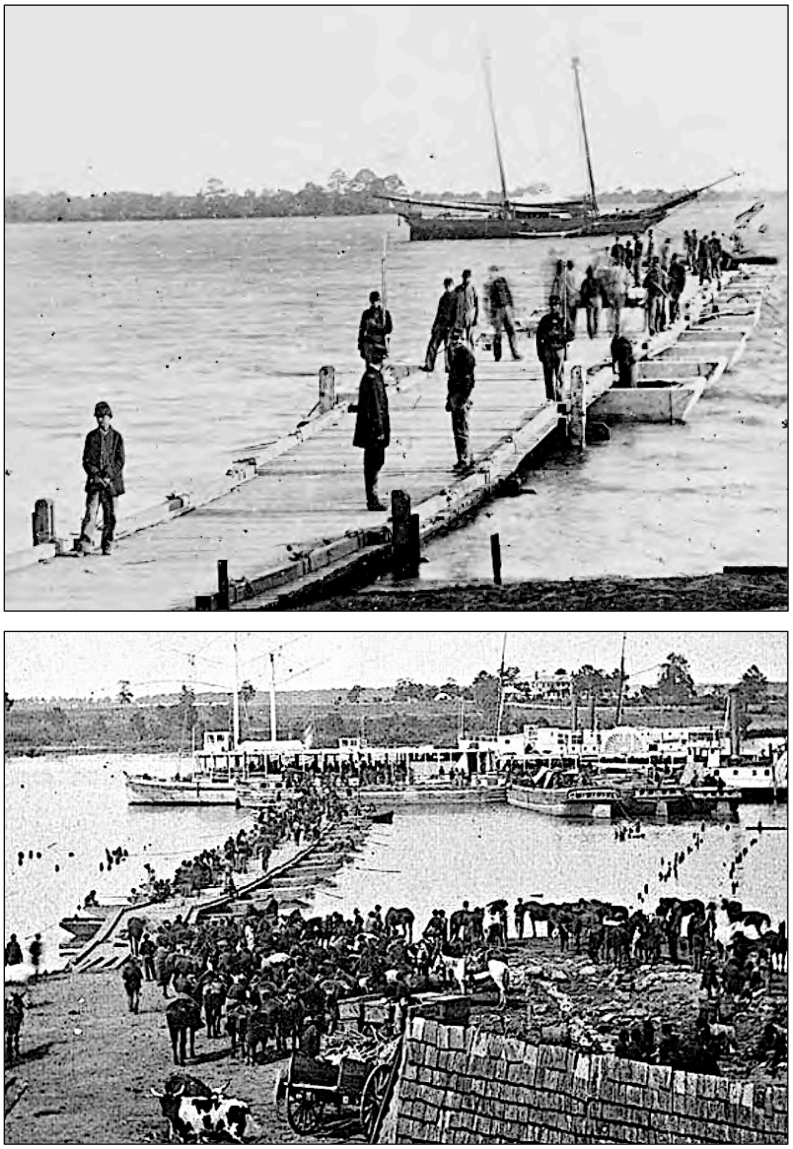

La pose et d'utilisation d'un ponton pour le débarquement de l'armée de Sherman à Beaufort le 7 novembre 1861. (National Archives)

Rassemblement de Noirs à Beaufort après l'installation de l'armée fédérale. (National Archives)

Le 9 janvier 1861, le général Sherman ordonna à ses hommes de restituer un esclave qu'un planteur virginien, qui était resté fidèle à l'Union, prétendait lui appartenir. Heureusement que la majeure partie des planteurs de l'archipel s'étaient enfuis, laissant derrière eux des milliers d'Africains qui étaient devenus les maîtres des riches habitations dont ils n'osaient naguère s'approcher qu'en tremblant. Plusieurs d'entre eux, fous de joie, ivres de leur liberté d'un jour, toutefois secrètement épouvantés de leur audace, s'étaient installés dans ces palais et faisaient litière de tous les objets de luxe, incompréhensibles pour eux. D'autres, profitant plus noblement de leur soudaine émancipation, allaient à la recherche d'un ami, d'un frère ou bien de la femme et des enfants dont ils avaient jadis été séparés, et qui habitaient des plantations éloignées. Enfin, un certain nombre de Noirs, livrés en proie à une folle épouvante, ne songeaient qu'à échapper à ces hommes du Nord, qu'on leur avait dépeints sous des couleurs si atroces, et qu'ils craignaient presque autant que leurs anciens maîtres. En apercevant de loin les soldats fédéraux, ils couraient se réfugier dans les champs de cotonniers, dans les bosquets ou bien dans les bayous marécageux. Plusieurs centaines de Nègres allèrent même chercher asile dans les îlots de l'archipel, et ne se décidèrent à rentrer sur les plantations que rassurés par leurs amis ou poussés par la faim.

Il est à croire que la plupart des Nègres de Beaufort, même ceux qui s'étaient livrés à une joie délirante en voyant leurs maîtres s'enfuir, n'osaient pas encore se flatter d'être devenus libres. Comme des enfants échappés de l'école, ils profitaient de l'absence des économes, et jouissaient de leur liberté inattendue avec une frénésie d'autant plus sauvage qu'ils y voyaient un simple répit à leur longue servitude. Du reste, la routine ordinaire de leur vie fut à peine troublée par quelques jours d'effervescence. L'intendant noir, naguère nommé par le planteur lui-même, avait encore gardé les clés du grenier et du magasin. C'était lui qui distribuait les rations quotidiennes de maïs et dirigeait les travaux accomplis en commun. Seulement il avait déposé le fouet, cet insigne distinctif de son ancien pouvoir, et ne s'imposait plus à ses compagnons que par le prestige d'autorité attaché à ses fonctions. On le voit, la servitude avait produit ses conséquences ordinaires, elle avait si bien tué la dignité dans l'âme des esclaves, que les malheureux, délivrés de leurs maîtres, obéissaient encore aux hommes qui, il y a peu de temps encore, étaient chargés de les fouetter !

Telle est l'influence démoralisante de la captivité, telle est aussi la défiance naturelle de l'esclave, qui incitaient de nombreux Nègres des champs à répondre d'une manière évasive lorsqu'on leur demandait s'ils préféraient la liberté ou la continuation de l'esclavage. Pauvres gens abrutis, qui comprenaient à peine le sens du mot liberté qu'on n'avait jamais prononcé devant eux, si ce n'est pour en flétrir les Noirs affranchis, ils répondaient que *le Blanc pouvait disposer de leur sort à sa guise*, mais que *s'ils tombaient entre les mains d'un bon maître, ils ne tiendraient pas à être libres.* D'autres *accepteraient volontiers la liberté, mais assortie d'un protecteur blanc.* Quand on demandait s'ils combattraient pour repousser une attaque de leurs anciens maîtres, ces esclaves répliquaient en frissonnant que *le Noir, si longtemps traité comme un chien, n'oserait pas résister au Blanc, et s'enfuirait devant lui.*

Sentant par instinct que leur scolarisation serait la véritable initiation à leur liberté, ces Noirs nés dans l'esclavage n'exprimaient avec énergie d'autre désir que celui d'apprendre, et ne réclamaient pas même la possession de leur propre corps. Bien différents des Africains assignés aux travaux des champs, que la tâche monotone et pénible des plantations avait généralement transformés en véritables machines, les esclaves accoutumés à un travail plus intellectuel et plus indépendant, notamment les pilotes, les charpentiers, les forgerons, parlaient un tout autre langage et réclamaient hardiment la liberté.

Dans l'île des Dames (Ladies' Island), que les troupes fédérales n'occupaient pas encore, mais que celles des Confédérés avaient évacuée depuis peu, ces Noirs s'armèrent et firent bonne garde en empêchant le retour des forces rebelles. Dans l'île de North Edisto, également sur la côte de la Caroline du Nord, d'autres esclaves repoussèrent une compagnie de cavalerie ennemie, composée de planteurs recrutés dans la région. Ne pouvant restituer des esclaves que personne ne lui réclamait, le général Sherman dut s'occuper de leur sort. Au lieu de suivre à leur égard une politique franche et de leur déclarer que, devenus désormais des hommes libres, ils jouissaient de nouveaux droits et contractaient de nouveaux devoirs, il préféra garder sur cette question une réserve diplomatique. Peut-être aussi attendait-il ses inspirations des événements. Tous les Nègres qui se présentèrent devant les officiers fédéraux furent engagés, les uns en qualité de domestiques, les autres comme portefaix ou arrimeurs. En échange de leur travail, ils recevaient un salaire mensuel de 10 dollars (8 dollars en marchandises et 2 dollars en argent). Il est fâcheux d'avoir à constater que ces premiers engagements ne furent pas toujours tenus avec une scrupuleuse exactitude. Des fournisseurs sordides, chargés de livrer les marchandises aux Nègres, leur donnaient le plus souvent des objets avariés et cotés à un taux exorbitant. En outre, des maraudeurs, comme il s'en trouve à la suite de toutes les armées, volaient parfois aux esclaves le produit de leurs peines. Quant à ceux qui n'abandonnaient pas les plantations et continuaient les travaux des champs, ils devaient recevoir en guise de salaire la centième partie du coton qu'ils recueillaient. Il s'agissait des 3 000 balles de la récolte, évaluées à environ 40 000 dollars (soit quatre million de francs français en 1862 ?) qu'il aurait fallu de répartir entre des milliers de Noirs. C'était bien peu et cette faible somme ne fut jamais payée.

Malgré ces déboires, malgré l'incertitude qui enveloppait encore leur destinée, malgré les brutalités de quelques soldats fédéraux envers les femmes de couleur, les Nègres passèrent dans la joie leurs premiers mois de liberté relative. Leur bonheur fut plus grand qu'ils n'avaient osé l'espérer lorsque des fonctionnaires fédéraux les autorisèrent à augmenter les dimensions des petits champs où ils cultivaient pour leur propre compte. Alors, ils se mirent à reconstituaient librement les membres de leurs familles, qui avaient été dispersés ou vendus, et ne craignirent plus de visiter leurs amis. Enfin, ils n'avaient plus à redouter le terrible fouet du commandeur. Chaque soir, ils allumaient de grands feux sur le rivage et passaient une partie de la nuit à danser, à chanter, à pousser des cris d'allégresse, à répéter leurs prières *jusqu'à tomber en extase*. Avertis par tout ce tumulte de joie, les esclaves des plantations riveraines trompaient la surveillance de leurs maîtres et s'échappaient pour avoir, eux aussi, leur part de liberté. Se cachant de jour dans les marécages, souvent dépourvus de nourriture, voguant de nuit dans les bayous, exposés au froid de la saison, ils menaient leur fuite à bonne fin avec cette prudence, ce courage passif qui caractérisent les races opprimées. Il ne se passait pas une journée que de nouveaux fugitifs n'arrivassent dans le camp fédéral, soit isolés, soit par bandes plus ou moins nombreuses. L'augmentation rapide de la population africaine de Port-Royal ajoutait au problème d'approvisionnement et les remontrances de la presse abolitionniste, firent enfin comprendre au gouvernement américain qu'il fallait sans retard s'occuper de l'instruction des Nègres. Salmon P. Chase, le secrétaire fédéral (ministre) des Finances, envoya sur place un certain Edward L. Pierce, un personnage qu'il avait précédemment chargé d'embrigader les Africains qui s'étaient réfugiés sous les canons du Fort Monroe. Après avoir constaté de visu la condition des Noirs et des plantations de Port-Royal, Pierce, expédia son rapport au ministre Chase et se rendit à Boston où il exposa directement au public la situation des affaires et sollicita le personnel et les fonds indispensables à la réussite de son entreprise. En même temps, d'autres amis des Africains libérés se mobilisaient aussi à New-York et à Philadelphie. Des sociétés s'organisèrent,

les souscriptions affluèrent, et moins de trois semaines après le premier appel de M. Pierce, quatre-vingt-treize missionnaires dont dix-neuf femmes, étaient déjà embarqués pour Port-Royal. Leur mission était d'agir en qualité de surveillants et d'instituteurs :

> « Ils devaient diriger les travaux des champs, pour enseigner aux enfants et aux adultes noirs les premiers éléments des connaissances humaines, et pour inculquer aux élèves le respect de leur dignité ainsi que l'habitude de compter sur eux-mêmes. »

Cette petite armée pacifique se composait presqu'entièrement d'agents envoyés aux frais de sociétés particulières, mais seulement trois avaient été missionnées par le gouvernement. Fin mars 1862, lorsque Pierce revient à Port-Royal accompagné de ses instituteurs, la population africaine qu'il avait à diriger comprenait 9 050 personnes, sans compter 2 000 esclaves établis dans les camps de l'armée fédérale, sous la surveillance directe de l'autorité militaire. En outre il devait pourvoir aux besoins des Nègres fugitifs et les répartir sur les diverses plantations désertées par leurs propriétaires. Son œuvre offrait de grandes difficultés. Sur les 9 050 Noirs de l'archipel, 693 étaient vieux, malades ou infirmes, 3 619 enfants n'étaient pas encore en âge de travailler, enfin 300 artisans manquaient complétement d'instruments et ne pouvaient être utilisés que pour le jardinage. La plupart des charrues et les autres outils aratoires étaient en grande partie hors de service. Quant aux mulets et aux chars, ils avaient été réquisitionnés par l'armée, et tous les transports devaient désormais se faire à dos d'homme.

Un obstacle plus grand encore se présentait : le gouvernement avait recommandé la culture si importante du coton *Sea-Island*, mais les Nègres refusaient de le cultiver parce qu'il leur rappelait les misères de leur vie passée. Sans attendre les conseils des surveillants, ils s'étaient empressés d'accroître les dimensions des carreaux que les planteurs leur avaient concédés jadis, et, comprenant qu'il importait surtout d'obtenir une forte récolte de vivres pour éviter la famine, ils avaient semé du maïs sur une étendue considérable de terres, en délaissant la culture du coton. Cependant ils ne résistèrent pas longtemps aux conseils des instituteurs qui les traitaient en hommes libres, et, bien que la saison fût déjà très avancée, ils se mirent courageusement à l'ouvrage. Sur 5 518 hectares mis en culture, les deux cinquièmes environ furent consacrés au coton *Sea-Island*. À une balle par hectare, ce qui est à peu près le rendement moyen pour cette qualité de coton, on aurait pu compter sur un produit de plusieurs millions de francs, mais les intempéries et le retard apporté dans les travaux ont donné raison à la répugnance des Nègres pour la culture du coton. La récolte a été presque nulle et, désormais tout le travail des plantations s'est reporté sur la production de vivres.

La déférence avec laquelle les Noirs de l'archipel suivent les conseils qu'on leur prodigue est d'autant plus remarquable que l'autorité des missionnaires est purement morale. L'entrée des plantations est interdite aux soldats fédéraux et même les officiers ne peuvent y pénétrer qu'en qualité de visiteurs. Les surveillants, parmi lesquels on compte même une femme, déploient une grande activité. Cependant, trop peu nombreux pour diriger personnellement les travaux, ils doivent se borner à parcourir successivement les cinq ou six plantations qui leur sont confiées, et dont plusieurs sont situées à quelques lieues de distance les unes des autres. D'ailleurs, la plupart des surveillants, n'étant pas agronomes et n'ayant que des notions insuffisantes sur la culture des plantes du Sud, sont obligés de s'en remettre complétement, à l'intelligence des Nègres eux-mêmes pour l'ordonnance des travaux. Seulement visités de semaine en semaine et laissés à leur propre initiative pendant l'intervalle, ceux-ci ne cessent de travailler avec la même régularité, mais avec plus d'entrain qu'autrefois et ne négligent aucune précaution nécessaire à la réussite de leurs cultures.

GANG OF 25 SEA ISLAND
COTTON AND RICE NEGROES,

By LOUIS D. DE SAUSSURE.

On *THURSDAY* the 25th Sept., 1852, at 11 o'clock, A.M., will be sold at RYAN'S MART, in Chalmers Street, in the City of Charleston,

A prime gang of 25 Negroes, accustomed to the culture of Sea Island Cotton and Rice.

CONDITIONS.—One-half Cash, balance by Bond, bearing interest from day of sale, payable in one and two years, to be secured by a mortgage of the negroes and approved personal security. Purchasers to pay for papers.

No.		Age.	Capacity.
1	Aleck,	38	Carpenter.
2	Mary Ann,	31	Field hand, prime.
3—3	Louisa,	10	
4	Abram,	25	Prime field hand.
5	Judy,	24	Prime field hand.
6	Carolina,	5	
7	Simon,	1½	
8—8	Daphne, infant.		
9	Daniel,	45	Field hand, not prime.
10	Phillis,	32	Field hand.
11	Will,	9	
12	Daniel,	5	
13	Margaret,	3	
14	Delia,	2	
15—16	Hannah,	2 months.	
16	Hannah,	60	Cook.
17	Cudjoe,	22	Prime field hand.
18—18	Nancy,	20	Prime field hand, sister of Cudjoe.
19	Hannah,	34	Prime field hand.
20	James,	13	Slight defect in knee from a broken leg.
21	Richard,	9	
22	Thomas,	6	
23—23	John,	3	
24—24	Squash,	40	Prime field hand.
25—25	Thomas,	28	Prime field hand.

Des esclaves ou des ouvriers agricoles noirs au milieu d'un champ de coton de la qualité dite *Sea-Island* à Beaufort Island (Seasleepplaybeauford.com) - Cette affiche de 1852 illustre la préférence sélective des planteurs locaux quand il s'agit de se procurer une main-d'œuvre spécialisée dans la récolte de coton de la catégorie *Sea-Island.*

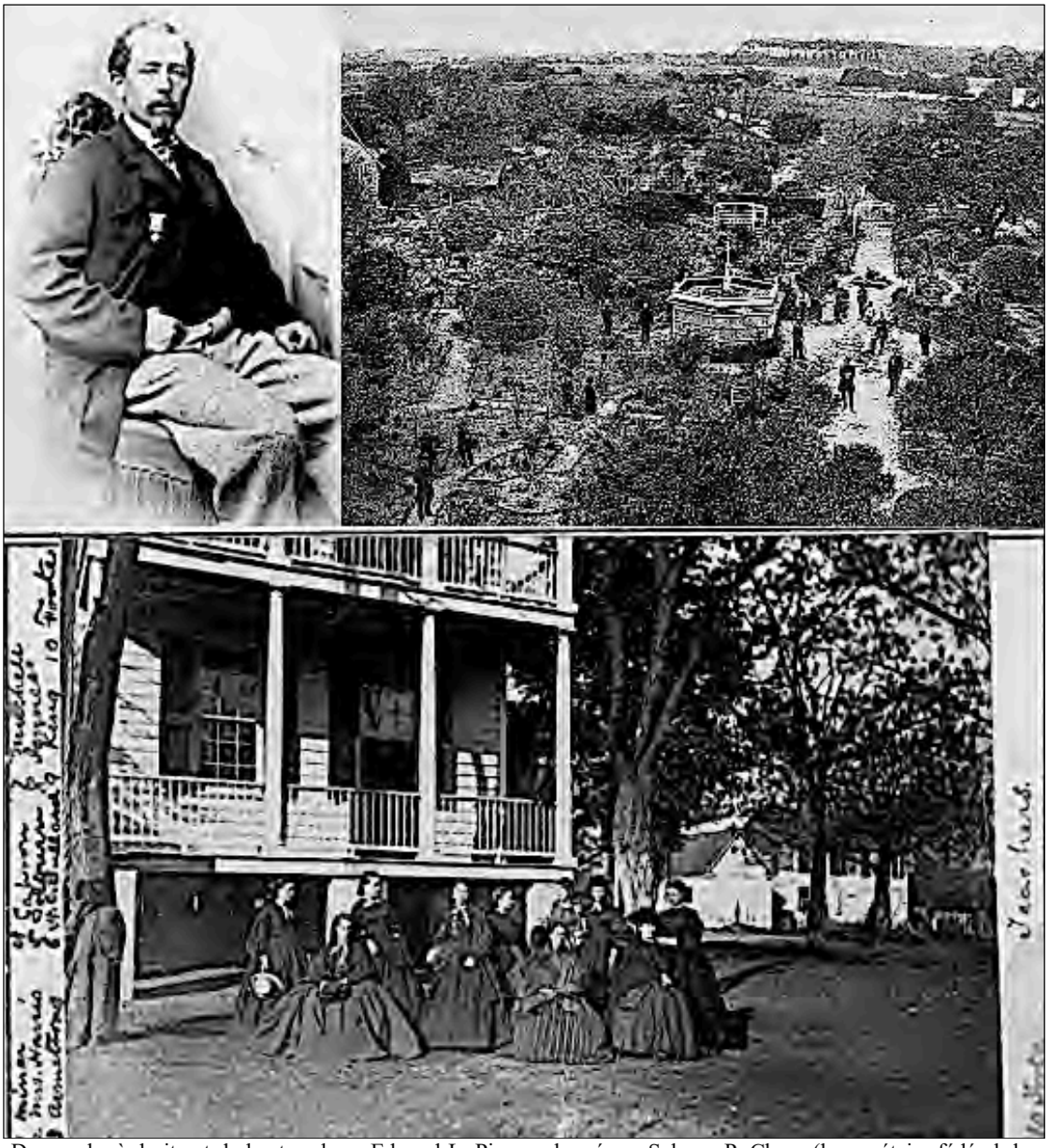

De gauche à droite et de haut en bas : Edward L. Pierce, chargé par Salmon P. Chase (le secrétaire fédéral des Finances) d'organiser et d'éduquer les esclaves de Port Royal - Un détachement de l'armée du général W.T. Sherman, qui vient de débarquer, visite l'immense jardin privé d'une propriété que l'un des notables de North Edisto Island a abandonnée pour se réfugier dans l'hinterland - Dans les États abolitionnistes, des institutrices et des missionnaires femmes et hommes ont été mandatés par les instances locales ou gouvernementales pour ouvrir des centres d'alphabétisation des anciens esclaves de Port-Royal. (Beaufort District Collection)

Groupés en communautés réellement indépendantes, mais encore trop peu dégagés des habitudes de l'esclavage pour adopter les mœurs républicaines et désigner leurs chefs, ces esclaves de Port-Royal ont généralement accepté leur ancien commandeur *(driver)* pour exercer les fonctions de chef d'équipe. Celui-ci peut encore punir, mais seulement dans les cas graves et avec l'autorisation du surveillant. Alors il condamne les hommes coupables de paresse ou de quelque délit à se tenir debout sur une barrique devant leurs compagnons de travail. Quant aux femmes, il ne les soumet pas à une punition publique et se contente de les enfermer dans une chambre noire. Ce sont là des procédés enfantins, mais ils produisent de meilleurs résultats que le fouet et le collier de force. De février en mai 1862, il n'a pas été nécessaire de recourir quarante fois à ces punition naïves, car la première conséquence d'une liberté encore rudimentaire fut d'apprendre aux Nègres qu'ils devaient respecter en leur propre personne la qualité d'homme libre.

Le châtiment suprême, celui de mettre le Nègre aux arrêts au nom de la loi, n'a jamais été appliqué sur les plantations. C'était là un déshonneur auquel aucun des anciens esclaves de Beaufort, naguère dégradés et abrutis, ne voulut s'exposer. Malheureusement la question si épineuse de la propriété du sol n'a point encore été tranchée, et l'on semble s'en remettre pour la solution de ce grand problème à la décision des événements. Cependant après la certitude de leur liberté, il n'en est pas de plus importante pour les Noirs que celle de leur transformation en propriétaires. D'ailleurs ont-ils donc moins de droits que les maîtres loyaux à une indemnité pour leur longue servitude et les souffrances qu'ils ont endurées ? Une décision prompte est à cet égard d'autant plus nécessaire qu'il ne manque peut-être pas de spéculateurs avides guettant comme des oiseaux de proie le moment favorable pour se substituer aux anciens maîtres et devenir en réalité propriétaires d'esclaves sous prétexte de philanthropie. Provisoirement, la terre abandonnée par les Caroliniens de race blanche est devenue le domaine du gouvernement américain qui fait exploiter les habitations à son profit. Toutefois il est entendu de part et d'autre que le champ réservé attenant à la cabane, ce *negro-patch*, est désormais la propriété de l'Africain. Bien avant le lever du soleil et longtemps après la tombée de la nuit, on peut voir les Nègres à l'ouvrage dans ces petits jardins qui sont pour eux la preuve incontestable de leur liberté.

Les Noirs cultivent les plantations comme par le passé mais, pleins de répugnance pour la promiscuité dans laquelle les maintenaient les planteurs, ils refusent de travailler comme autrefois sous des grandes chiourmes et préfèrent recevoir séparément leur charge journalière. De son côté, Washington s'engage à leur fournir des vêtements et de la nourriture, et de temps en temps il leur fait distribuer de petites sommes en attendant que la valeur réelle de leur travail ait été fixée d'une manière certaine. Sans doute, les énormes dépenses auxquelles doit suffire le Trésor fédéral pour l'achat des munitions de guerre, pour l'entretien de la flotte et de l'armée, la construction des navires cuirassés, ne permettent pas au secrétaire (ministre) des Finances de rémunérer équitablement les pauvres Nègres libérés de Port-Royal. En dépit d'eux-mêmes, ceux-ci deviennent créanciers de l'État et, bien que leur travail soit une source considérable de revenus, ce n'est point eux, nous le craignons, qu'on songe à payer les premiers. Cependant, si les sommes distribuées ne représentent qu'une très faible partie des salaires échus, les travailleurs de l'archipel les reçoivent néanmoins avec joie, car ils les considèrent comme les gages positifs de leurs nouveaux droits. Quant aux Noirs employés dans les camps de Port-Royal pour le service de l'armée, ils touchent assez régulièrement leur salaire, qu'un ordre du général Sherman a fixé de 4 à 12 dollars, suivant l'âge, les forces et l'habileté des travailleurs. Du reste, ceux d'entre eux qui savent économiser leurs ressources ont pleine liberté de s'établir comme artisans dans les villages des îles, ou bien de s'installer sur des champs abandonnés pour les cultiver en vrais *gentlemen farmers*.

Si les Nègres des plantations ont été jusqu'ici moins régulièrement payés que leurs frères occupés au service des camps, ils ont heureusement les mêmes occasions de s'instruire, et ils en profitent avec une joie extrême. Quand le Nègre tient un livre dans ses mains, il est comme transformé, il est devenu un tout autre homme, car il commence à pénétrer enfin ces mystères du « papier parlé » qui, pendant de si longs siècles, lui semblaient témoigner en faveur de la divinité du Blanc. Plus de trois mille élèves (tous les enfants en âge de comprendre, aussi bien que les invalides et nombre de vieillards) se rendent journellement aux diverses écoles établies dans les villages ou sur les plantations de l'archipel. Le soir, quand les enfants rentrent dans leurs cabanes, ils se font professeurs à leur tour et servent de répétiteurs à leurs parents, qui ne peuvent assister qu'à l'école du dimanche. Quelle joie pour les Nègres d'ouvrir enfin ce terrible alphabet qu'ils n'auraient pu toucher autrefois sans risquer le fouet, cet alphabet qu'un Blanc n'eût pu leur

déchiffrer sans se faire condamner à des années d'emprisonnement ! Grâce à l'influence exercée sur eux par leurs instituteurs dévoués et par quelques-unes de ces femmes de la Nouvelle-Angleterre, les Noirs de Beaufort deviennent policés. Leurs mœurs s'adoucissent, leur langage, qui d'ailleurs n'avait jamais été mélangé de ces jurons si communs dans les bouches américaines, se purifie singulièrement et ne ressemble plus au jargon ridicule que la tradition prête à *Sambo* (sobriquet qui, dans le Sud, désignait l'esclave grossier chargé des travaux des champs). Leurs cases, jadis d'une saleté sordide, sont maintenant presque toutes blanchies à la chaux et tenues avec une grande propreté. On y voit quelques meubles autres que l'ancien grabat. Des centaines de familles ont déjà poussé l'amour du comfortable et du beau jusqu'à mettre des vitres à leurs fenêtres et à coller des cartes et des gravures sur les murailles. L'initiative s'est aussi réveillée chez les Noirs d'une manière remarquable, et quelques mois à peine après leur émancipation ils prenaient la résolution de pourvoir eux-mêmes aux frais de leur culte, *attendu que la conscience individuelle ne doit reconnaître aucun intermédiaire entre elle et Dieu.* Enfin la joie bruyante et naïve qui caractérise les Nègres dans leur État normal commence à faire briller le regard des travailleurs de Beaufort, jadis mornes et abattus. Les négrillons, qui n'avaient aucune espèce de jeux et ne connaissaient d'autre plaisir que celui de se traîner sur le sol ou de se battre en cachette au milieu des ordures, s'amusent aujourd'hui sans crainte à tous les jeux de force et d'adresse avec le même entrain que les *Petits Blancs* des écoles du Nord.

Les chants des Noirs sont également une preuve évidente du changement immense qui s'est opéré. Doués d'un remarquable instinct musical comme la plupart des Africains, les Nègres de la Caroline du Sud ont l'habitude d'accompagner leur travail par le chant de quelques paroles très simples, exprimant presque toujours un sentiment religieux. Autrefois les airs, chantés sans exception sur le mode mineur, étaient singulièrement mélancoliques ou même lugubres, et quand on entendait résonner au loin ces paroles dolentes, mesurées par le bruit des pioches ou par la cadence des rames, on ne pouvait s'empêcher d'être saisi d'une tristesse profonde. Une seule idée se retrouvait dans tous les chants des Noirs, celle de la souffrance physique ou morale, qui est la destinée de l'esclave. Si la ritournelle renfermait en général un mot d'espérance, elle disait aussi que cette espérance, irréalisable sur notre terre, ne pouvait éclore que dans le ciel. *Nous trouverons enfin le repos ! Dieu nous délivrera ! Patientons ! Patientons !* Tels étaient les refrains que les Nègres chantaient en chœur après avoir entendu la voix de celui qui, en solo, racontait leurs peines.

Le chant le plus répandu était celui de la *Pauvre Rosy*, que l'on peut considérer comme le type de toutes les autres mélopées des esclaves d'Amérique. Chaque stance se compose d'un seul vers répété trois fois avec une lenteur croissante, et suivi d'un refrain plus rapide. Tels étaient sans exception les chants des Nègres de Beaufort avant la fuite de leurs maîtres mais, chose remarquable, depuis que l'aube de la liberté a commencé de luire pour eux, ils ont appris à chanter gaiment et, changeant l'allure de leur voix, ils ont adopté le mode majeur. Une de leurs nouvelles chansons, simple contrepartie des anciennes, raconte les souffrances auxquelles ils viennent d'échapper, tandis que le refrain, prononcé plus gravement que le reste, rappelle sans doute, en guise de moralité, la mort des planteurs qui tombent frappés sur les champs de bataille :

Je n'entends plus l'appel du commandeur, Bis
Des milliers et des milliers périssent,
On ne me jette plus mon picotin de maïs, Bis
Des milliers et des milliers périssent !
On ne me donne plus cent coups de fouet, Bis
Des milliers et des milliers périssent ! etc.

Toutes ces remarquables transformations opérées dans la vie de la communauté africaine de Beaufort se sont accomplies avant que celle-ci eût acquis la certitude de leur liberté et le titre de citoyens de l'Union. Toujours un doute redoutable planait sur l'avenir, et ce fut plus d'une année après la fuite de leurs maîtres que le général Saxton réunit ses Noirs au bruit d'une fanfare militaire et leur cria : *Vous êtes libres ! Vous êtes libres ! Répétez cette parole à vos frères, et que bientôt de chaque cabane du continent, on entende un écho : Moi aussi je suis libre !* Et pourtant cette période intermédiaire d'apprentissage, pendant laquelle les anciens esclaves ont dû souvent se demander quelle serait leur destinée, a produit des résultats inespérés.

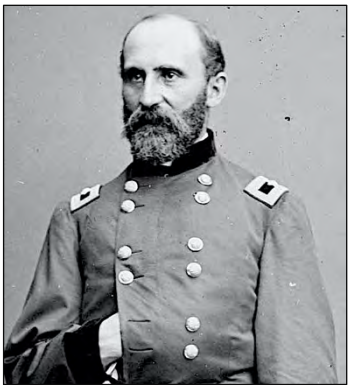

En mai 1862, le ministère de la Guerre place le général de brigade Rufus Saxton à la tête du *Department of the South*, un secteur militaire qui incluait une portion des côtes de la Caroline du Sud, de la Géorgie et de la Floride. Saxon installe son quartier général à Port-Royal ou Beaufort, en Caroline du Sud, le site de *l'Expérience de Port Royal* portant sur l'alphabétisation des anciens esclaves de l'île et leur apprentissage du travail individuel et en équipe. Dans le même temps, le général Saxton consacre beaucoup de son temps au recrutement et à l'entraînement des volontaires africains qui lui ont manifesté leur désir d'affronter et de vaincre leurs anciens maîtres sudistes. Le ministère de la Guerre autorisa donc Saxon à recruter et à mettre en service le 1st U.S. South Carolina Infantry du colonel Thomas W. Higginson, quasiment en même temps que le 54th Massachusetts Infantry du colonel Robert G. Shaw. Ces unités furent les deux premiers régiments de couleur mis en service par l'armée fédérale.

Par une singulière coïncidence, c'est dans la Caroline du Sud, à l'endroit même où la sécession, fondée sur la servitude du Noir, avait pris son origine, qu'a commencé également la première expérience sérieuse tentée sur le sol américain pour transformer les esclaves en hommes indépendants et comptant sur eux-mêmes. Ces mêmes Africains qui ne savaient guère que répondre quand on leur demandait s'ils désiraient la liberté la chérissent aujourd'hui d'un amour farouche, et en même temps les sentiments les plus nobles, l'amour de la patrie, du devoir, de la justice, se sont réveillés dans leurs âmes. Ils ont tenu tout ce que leurs amis espéraient d'eux. À cette heure c'est aux Blancs de remplir leur devoir. L'expérience est décisive. Quand bien même l'archipel de Beaufort devrait être reconquis par les Confédérés, quand bien même les libres colonies de Nègres devraient être de nouveau transformées en de hideux campements d'esclaves, les résultats obtenus n'en resteraient pas moins acquis à l'Histoire. Il n'en resterait pas moins prouvé que le Nègre affranchi du Sud se met à l'œuvre avec plaisir, s'instruit et s'améliore avec ardeur, et voit dans le travail sous toutes ses formes le vrai gage de sa liberté. Telles ont été les conséquences d'une première année de guerre pendant laquelle le gouvernement unioniste n'osait pas encore prononcer la grande parole d'émancipation. Quelles seront les suites de la politique plus franche adoptée aujourd'hui par les hommes du Nord, devenus abolitionnistes en dépit d'eux-mêmes ? Cette question mérite d'être étudiée à part.

2e partie : Les Planteurs de la Louisiane - Les Régiments noirs et les Décrets d'Émancipation
(*La Revue des Deux Mondes*, vol. 44, n°3 du 1er avril 1863)

Dans une étude précédent de la *Revue* (volume 44, n°2 du 15 mars 1863) nous avons indiqué les changements sociaux qui se sont produits en Amérique pendant les deux premières années de la guerre civile. Au commencement de l'année 1862, il avait déjà été mis un terme à l'extension de l'esclavage et de nombreux captifs avaient été libérés, mais on n'avait point encore porté la moindre atteinte à la majesté des lois qui consacraient la servitude d'êtres humains. On avait tremblé à la pensée de s'attaquer au véritable ennemi, à l'*Institution Particulière* sudiste qui venait de scinder la république américaine en deux fractions hostiles, et qui, pendant trois quarts de siècle, avait lentement perverti le sens moral des citoyens. Il est vrai que plusieurs orateurs s'étaient levés dans les deux Chambres du Congrès pour exposer des mesures d'affranchissement, mais leurs propositions avaient été rejetées. La plupart des députés et des sénateurs savaient néanmoins que tôt ou tard ils seraient obligés de s'en prendre à cette cause fatale de la rébellion, et pourtant ils n'osaient toucher à la propriété sacrée du planteur. On eût dit qu'ils craignaient de réveiller sur les bancs et dans les salles du Capitole l'écho de ces voix tonnantes qui célébraient naguère les louanges de l'esclavage et le mettaient hardiment sous la sanction de Dieu lui-même !

Ce fut à Abraham Lincoln que revint l'honneur de proposer une première mesure d'émancipation, suffisante à elle seule pour amener l'extinction de la servitude humaine dans l'Amérique entière. Son message, soumis au Congrès de 1862 vers le commencement de la session, était complètement inattendu par l'assemblée, et il y produisit une véritable commotion, semblable à un véritable choc électrique. Cependant les propositions de ce message étaient parfaitement constitutionnelles et n'empiétaient en aucune manière sur les droits reconnus des législatures locales. Le président Lincoln demandait simplement à l'Assemblée nationale de voter des fonds pour venir en aide aux États qui voudraient émanciper leurs esclaves noirs en indemnisant leurs propriétaires blancs. Choisissant la politique la plus habile, qui consiste à dire sa pensée avec une entière sincérité, il suppliait les États à esclaves restés fidèles de vouloir bien accepter le plan de rachat, et ne leur cacha point qu'il voulait ainsi déplacer leurs intérêts et les détourner de toute pensée d'alliance avec la Confédération.

Ensuite, abordant la question financière, il constata que les dépenses courantes, employées maintenant à verser le sang de l'ennemi, suffiraient pour racheter en peu d'années les Nègres de tous les États-Unis. Enfin il se permit une allusion discrète au droit qu'il possédait d'abolir purement et simplement l'esclavage chez les séparatistes car l'Union devant être reconstruite à tout prix, la guerre continuerait indéfiniment, et pourrait amener avec elle *beaucoup d'incidents imprévus*. M. Lincoln s'était exprimé dans un langage d'une grande modération et avec *un profond sentiment de la responsabilité qu'il encourait devant son Dieu et devant son pays*. Néanmoins son message, écouté comme une prophétie, ouvrait sur l'avenir une perspective immense. Tous sentirent que c'était bien là le premier coup de hache porté à la racine de l'arbre qui avait si longtemps couvert l'Amérique de son ombre fatale. La proposition du Président fut vivement appuyée par le Congrès, et parmi les votes approbatifs on remarqua principalement ceux de plusieurs députés des États du centre. Après avoir ainsi adressé un conseil au peuple américain et voté le principe de l'émancipation par la voie du rachat, le Congrès n'avait plus à intervenir et devait laisser aux États eux-mêmes le soin de fixer leur destinée. Mais s'il lui était défendu par la Constitution de se mêler des affaires intérieures des divers États de l'Union, il pouvait au moins leur donner un bon exemple en émancipant au plus tôt les esclaves du District de Columbia, placé sous sa juridiction immédiate.

Enclavé entre l'État du Maryland et celui de la Virginie, ce petit District de Columbia était encore déshonoré par la présence de plus de 3 000 esclaves africains que régissait l'abominable *Code Noir*. En vertu de ces règlements, tout Nègre convaincu d'avoir brisé un réverbère, ou bien d'avoir attaché un cheval à un arbre, ou bien encore d'avoir lancé lancé un pétard à moins de cent mètres de la maison d'un Blanc, était passible de trente-neuf coups de fouet. Donc, le Congrès des États-Unis ne pouvait plus autoriser de pareilles horreurs dans son district territorial. Bientôt et après avoir approuvé le message du président Lincoln, les Chambres adoptèrent, à la majorité des deux tiers, une loi affranchissant les Noirs du District of Columbia. En termes parlementaires, les membres du Congrès désignaient les Noirs détenus ou résidant dans ce district par la périphrase de *personnes astreintes au service ou au travails obligatoire*. Le total de l'indemnité allouée aux propriétaires fut fixé à quatre millions de dollars. En outre le Congrès vota une somme de 400 000 dollars pour venir en aide aux Africains qui exprimeraient leur désir de s'expatrier.

Dès que l'adoption de cette loi fut connue dans Washington, la capitale fut salué par un immense cri de joie. La population de couleur, composée pour les trois quarts de Nègres libres et parfaitement initiés à la vie politique, était dans une jubilation impossible à décrire. De toutes parts, elle se précipitait dans les églises pour donner un libre cours à son enthousiasme par des actions de grâce, des hymnes et des pleurs de joie. De temps en temps, on apprenait que des propriétaires avides, profitant des quelques jours de répit qui leur restaient encore, emmenaient de force leurs esclaves les plus vigoureux et leurs plus belles mulâtresses pour les vendre sur les marchés du Maryland à un prix supérieur à l'indemnité que le ministère des Finances devait leur verser. En dépit de ces injustices, les douleurs de famille se perdaient dans l'allégresse universelle. L'affranchissement des esclaves du District de Columbia, que le sénateur Sumner n'avait pu proposer en 1850 sans courir de véritables dangers pour sa vie, était désormais une réalité. Les orateurs qui parlaient de justice et de liberté dans les salles du Capitole n'étaient plus exposés à entendre en guise de réponse les cris d'un esclave flagellé par le fouetteur public. Après leur mise en liberté, les Noirs, qu'on avait accusé d'avance de préparer une bacchanale de crimes, continuèrent d'être les citoyens les plus paisibles de Washington. Ils ne songèrent pas même à quitter leurs anciens maîtres, et se contentèrent d'exiger, en échange de leurs services, un salaire mensuel de huit à douze dollars. Quant au subside voté par le Congrès pour favoriser l'émigration des affranchis, il resta complètement sans emploi. Aussi bien que les Blancs, les Noirs se permettent d'aimer le pays qui les a vus naître, et, puisqu'ils y trouvent la liberté, quelle raison auraient-ils de le quitter désormais ? Comme leurs frères nés libres, ils sauront y conquérir l'aisance, et contribuer par leur travail à la prospérité de tous.

Lors du recensement de 1862 destiné à mettre en œuvre la récente décision du président Lincoln, l'administration républicaine compta 3 181 esclaves noirs et 11 131 Africains libres dans le District fédéral de Columbia. En 1860, les évasions et les enlèvements d'esclaves les avaient réduits au nombre de 2 989. Les indemnités touchées par les 900 propriétaires de ces Noirs se sont élevées à 900 000 dollars, soit une moyenne de 300 dollars par affranchi. L'administration républicaine avait confié, à un marchand d'esclaves de Baltimore, la mission de fixer la valeur marchande de tous les Noirs qui devaient être affranchis dans le District de Columbia. En émancipant les esclaves de son District de Columbia, le Congrès n'avait heureusement pas épuisé tous ses pouvoirs constitutionnels. En substance, il pouvait encore et également abolir la vente et l'esclavage des Noirs dans les *Territoires organisés* de l'Union, c'est-à-dire dans les diverses contrées de l'Ouest américain, qui n'ont pas encore une population assez considérable pour être élevés au rang d'un État.

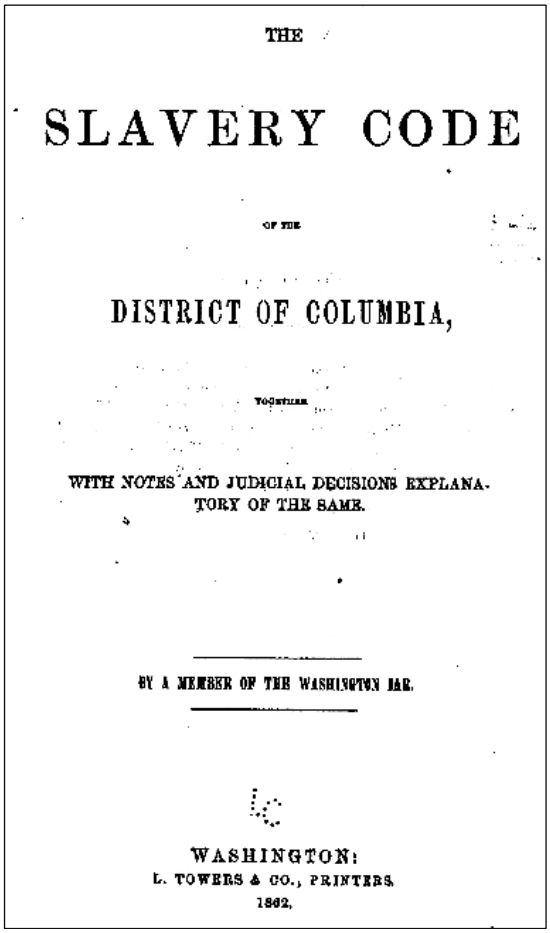

THE

SLAVERY CODE

OF THE

DISTRICT OF COLUMBIA,

TOGETHER

WITH NOTES AND JUDICIAL DECISIONS EXPLANATORY OF THE SAME.

BY A MEMBER OF THE WASHINGTON BAR.

WASHINGTON:
L. TOWERS & CO., PRINTERS.
1862.

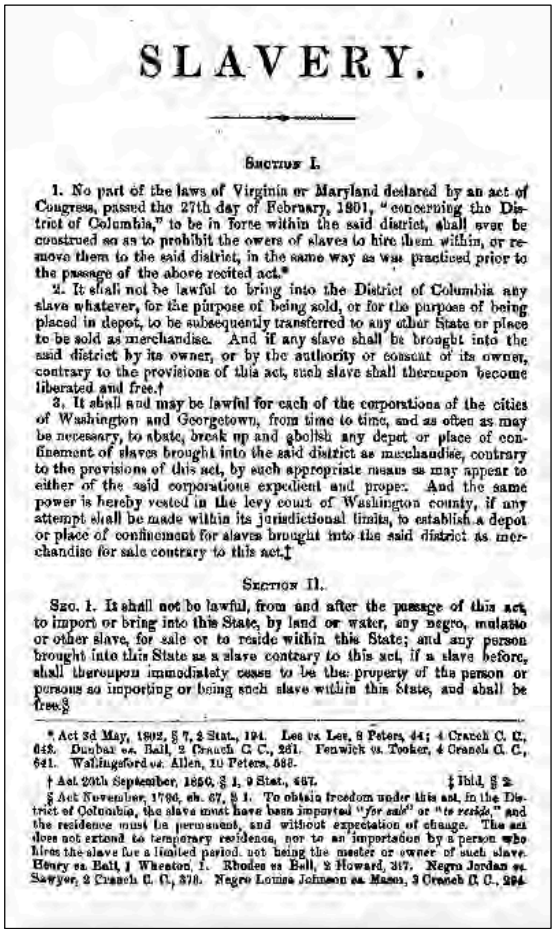

SLAVERY.

SECTION I.

1. No part of the laws of Virginia or Maryland declared by an act of Congress, passed the 27th day of February, 1801, "concerning the District of Columbia," to be in force within the said district, shall ever be construed so as to prohibit the owers of slaves to hire them within, or remove them to the said district, in the same way as was practiced prior to the passage of the above recited act.*

2. It shall not be lawful to bring into the District of Columbia any slave whatever, for the purpose of being sold, or for the purpose of being placed in depot, to be subsequently transferred to any other State or place to be sold as merchandise. And if any slave shall be brought into the said district by its owner, or by the authority or consent of its owner, contrary to the provisions of this act, such slave shall thereupon become liberated and free.†

3. It shall and may be lawful for each of the corporations of the cities of Washington and Georgetown, from time to time, and as often as may be necessary, to abate, break up and abolish any depot or place of confinement of slaves brought into the said district as merchandise, contrary to the provisions of this act, by such appropriate means as may appear to either of the said corporations expedient and proper. And the same power is hereby vested in the levy court of Washington county, if any attempt shall be made within its jurisdictional limits, to establish a depot or place of confinement for slaves brought into the said district as merchandise for sale contrary to this act.‡

SECTION II.

SEC. 1. It shall not be lawful, from and after the passage of this act, to import or bring into this State, by land or water, any negro, mulatto or other slave, for sale or to reside within this State; and any person brought into this State as a slave contrary to this act, if a slave before, shall thereupon immediately cease to be the property of the person or persons so importing or being such slave within this State, and shall be free.§

* Act 3d May, 1802, § 7, 2 Stat., 194. Lee vs. Lee, 8 Peters, 44; 4 Cranch C. C., 643. Dunbar vs. Ball, 2 Cranch C. C., 261. Fenwick vs. Tooker, 4 Cranch C. C., 641. Wallingsford vs. Allen, 10 Peters, 583.

† Act 20th September, 1850, § 1, 9 Stat., 467. ‡ Ibid, § 2.

§ Act November, 1796, ch. 67, § 1. To obtain freedom under this act, in the District of Columbia, the slave must have been imported "*for sale*" or "*to reside*," and the residence must be permanent, and without expectation of change. The act does not extend to temporary residence, nor to an importation by a person who hires the slave for a limited period, not being the master or owner of such slave. Henry vs. Ball, 1 Wheaton, 1. Rhodes vs Ball, 2 Howard, 317. Negro Jordan vs. Sawyer, 2 Cranch C. C., 378. Negro Louisa Johnson vs. Mason, 3 Cranch C. C., 294.

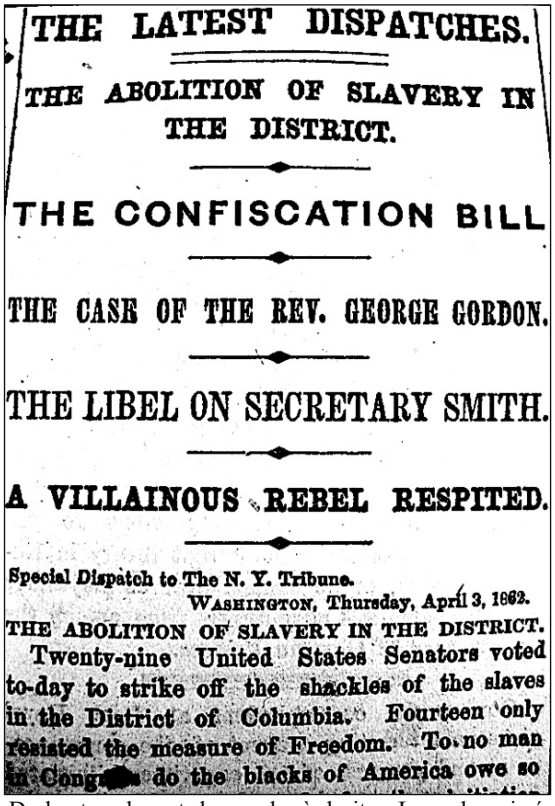

THE LATEST DISPATCHES.

THE ABOLITION OF SLAVERY IN THE DISTRICT.

THE CONFISCATION BILL

THE CASE OF THE REV. GEORGE GORDON.

THE LIBEL ON SECRETARY SMITH.

A VILLAINOUS REBEL RESPITED.

Special Dispatch to The N. Y. Tribune.

WASHINGTON, Thursday, April 3, 1862.

THE ABOLITION OF SLAVERY IN THE DISTRICT.

Twenty-nine United States Senators voted to-day to strike off the shackles of the slaves in the District of Columbia. Fourteen only resisted the measure of Freedom. To no man in Congress do the blacks of America owe so

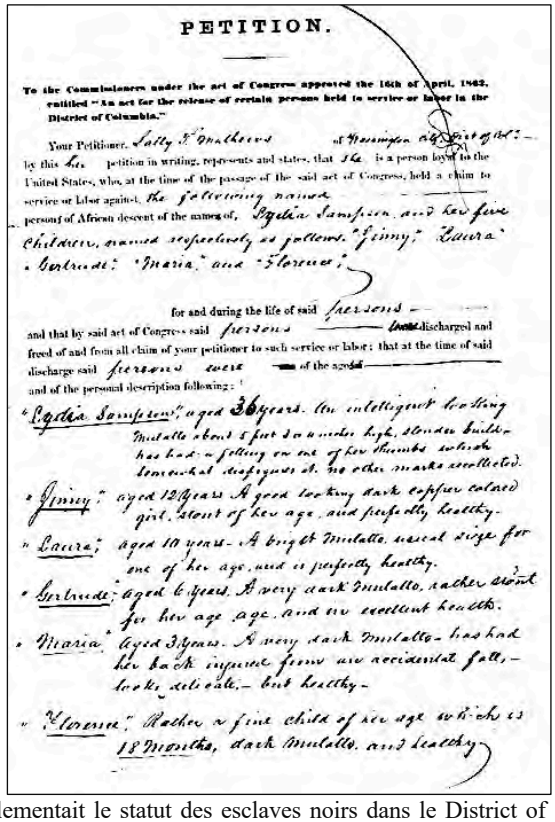

PETITION.

To the Commissioners under the act of Congress approved the 16th of April, 1862, entitled "An act for the release of certain persons held to service or labor in the District of Columbia."

Your Petitioner, Sally F. Mathews of Washington City, Dist. of Col.: — by this her petition in writing, represents and states, that she is a person loyal to the United States, who, at the time of the passage of the said act of Congress, held a claim to service or labor against, the following named persons of African descent of the names of, Lydia Sampson, and her five children, named respectively as follows: "Jinny," "Laura," "Gertrude," "Maria," and "Florence;"

for and during the life of said persons — and that by said act of Congress said persons were discharged and freed of and from all claim of your petitioner to such service or labor; that at the time of said discharge said persons were of the age of — and of the personal description following:

"Lydia Sampson," aged 36 years. An intelligent looking mulatto about 5 feet 3 or 4 inches high, slender build — has had a felling on one of her thumbs which somewhat disfigures it. no other marks recollected.

"Jinny," aged 12 years. A good looking dark copper colored girl, stout of her age, and perfectly healthy.

"Laura," aged 10 years — A bright mulatto, usual size for one of her age, and is perfectly healthy.

"Gertrude," aged 6 years. A very dark mulatto, rather stout for her age, age, and in excellent health.

"Maria," aged 3 years. A very dark mulatto — has had her back injured from an accidental fall, — looks delicate, — but healthy —

"Florence," Rather a fine child of her age which is 18 months, dark mulatto, and healthy.

De haut en bas et de gauche à droite : Le code qui réglementait le statut des esclaves noirs dans le District of Columbia, en vigueur jusqu'au 31 décembre 1862 - *New York Tribune* du 4 avril 1862 annonçant la suppression de l'esclavage dans le District of Columbia et forcément à Washington D.C. (Historical Newspaper Archives) - Une des multiples pétitions adressées à Lincoln après sa déclaration du 1er janvier 1863 (National Archives).

Par cette mesure générale d'affranchissement, les Chambres de Washington rentraient dans la tradition du droit national et confirmaient la célèbre ordonnance de 1787, que les propriétaires d'esclaves avaient constamment violée depuis 1820, époque de l'admission du Missouri. En 1854, une dernière violation des lois, plus audacieuse que les précédentes, avait ouvert à l'esclavage l'immense étendu des territoires. Maintenant, par un juste retour du sort, cet espace, presque aussi vaste que la partie déjà colonisée des États-Unis, est à jamais fermé à tous les esclavagistes. Il était temps. Grâce aux faveurs du pouvoir qui avait partout suivi l'institution de l'esclavage, il s'était introduit jusque dans les territoires où le climat et les cultures agricoles semblaient exiger le travail libre. Le Nebraska lui-même, situé dans la partie la plus septentrionale de l'Union, comptait parmi ses habitants quelques Nègres asservis. Or, il faut l'avouer à la honte de la nature humaine, la richesse acquise par la criminelle possession d'autres hommes suffisant pour assurer aux planteurs une influence prépondérante sur presque tous leurs concitoyens, on pouvait craindre de voir les propriétaires d'esclaves entraîner vers la Confédération toutes les contrées qu'ils avaient envahies. Parmi les territoires où la servitude aurait pu facilement s'étendre et amener la rébellion comme conséquence forcée, il faut compter principalement l'Utah, déjà si redoutable par sa forte société théocratique, et le Nouveau-Mexique, qui semble une dépendance naturelle du Texas, et que M. Jefferson Davis n'a cessé de regarder comme faisant partie de la grande Confédération du *Cercle d'or*[11]. L'acte d'émancipation a désormais écarté tout danger de scission dans le *Far West*. Sûrs de leur avenir, les colons libres peuvent se diriger en paix vers ces contrées et former un cordon sanitaire autour de l'oligarchie des planteurs.

Peu important en apparence, puisqu'il libérait au plus quelques centaines d'esclaves, le bill d'affranchissement des territoires était en réalité l'acte le plus considérable émané de l'initiative du Congrès depuis le commencement de la guerre. Non-seulement il maintenait dans le sein de l'Union américaine des contrées qui contiendront peut-être un jour cent millions d'hommes, mais il mettait un terme aux interminables querelles qui avaient agité les deux fractions de la République ; il refoulait l'esclavage, auquel il faut pour exister un domaine sans cesse agrandi[12]. C'était là un coup décisif porté à *l'Institution Particulière* et si le Congrès avait interrompu ses séances immédiatement après le vote, si les armées en marche s'étaient arrêtées soudain, la loi n'en aurait pas moins contenu en germe la mort de l'esclavage en Amérique. Le sénateur Sumner et d'autres abolitionnistes ardents proposaient de rendre la mesure encore plus efficace en transformant par un vote tous les États insurgés en de simples *Territoires dits organisés*.

De cette manière, les populations sudistes auraient été condamnées d'avance à ne pouvoir rentrer dans l'Union sans modifier le statut de leur État respectif pour assurer la liberté des Nègres. Un simple décret d'émancipation voté par le Congrès de Washington eût sans doute été plus noble et plus hardi que l'ingénieux artifice conseillé par Sumner mais, peut-être effrayées de l'œuvre qu'elles avaient déjà accompli, les Chambres ne se laissèrent pas entraîner ni à l'une ni à l'autre mesure. Elle se bornèrent à confirmer et aggraver, les lois de confiscation passées antérieurement, à modifier la loi d'extradition dans un sens favorable aux esclaves, à sanctionner un traité conclu avec la Grande-Bretagne pour l'énergique répression de la traite négrière. À l'égard du principe de l'esclavage, cause unique de la guerre civile, le Congrès continua de donner des preuves de sa patiente longanimité. La lutte durait déjà depuis plus d'une année, et les législateurs se renfermaient encore dans les limites que leur avait tracées la Constitution.

Le président Lincoln reculait aussi devant la nécessité qui, tôt ou tard, devait s'imposer à lui. Et, plein d'anxiété sur les conséquences d'un décret d'émancipation, il ne négligea

[11] Dans le Territoire du Nouveau-Mexique, plus de 600 Indiens se trouvaient réduits en esclavage.
[12] En 1860, le sol libre constituait environ le tiers des États-Unis. Maintenant, en 1863, il en forme les trois quarts.

aucune occasion de rappeler aux impatients le texte formel de la loi. En mai 1862, quelques jours après le vote de la loi affranchissant les esclaves des territoires, le général David Hunter, qui commandait à Port-Royal, crut que le moment était venu de prononcer la grande parole, et, sans en avoir averti le gouvernement, il octroya de son propre chef la liberté à tous les Noirs de la Caroline du Sud, de la Géorgie et de la Floride, c'est-à-dire à près d'un million d'hommes, le quart de toute la population servile. Dans le Nord, la nouvelle de cette mesure de guerre produisit une très vive émotion, inférieure toutefois à celle qui avait accueilli la célèbre proclamation du général John C. Frémont. L'esprit public avait fait de tels progrès depuis quelques mois, que le décret du général Hunter était presque attendu. Seulement tous les regards se tournèrent vers le président Lincoln pour savoir si le moment d'agir dans le même sens était enfin venu pour lui. La réponse ne tarda point. Par un message empreint d'une grande noblesse et d'une certaine mélancolie, M. Lincoln supprima comme inconstitutionnel l'édit du général Hunter mais en même temps, il affirma que lui seul avait le droit d'émanciper tous les esclaves qui appartenaient encore aux rebelles. Dans sa note aux planteurs, il leur rappelle l'offre qu'il leur avait faite récemment pour le rachat des Noirs et il conjure les séparatistes de ne pas se vouer à la ruine alors qu'on leur offrait généreusement un moyen de salut :

> « Ne voulez-vous pas accepter ma proposition ? » s'écria-t-il en terminant, « jamais, dans les temps passés, un seul effort n'aura pu, par la providence de Dieu, produire autant de bien qu'il est aujourd'hui votre glorieux privilège de pouvoir en accomplir ! Puisse l'avenir n'avoir pas à déplorer que vous ayez négligé cette occasion unique ! »

Cet appel n'a pas été entendu. Avec cette exaspération que donne la conscience d'une mauvaise cause, les planteurs ont mieux aimé risquer leur vie et leur fortune que de transiger dans la honte. Frappés de cette démence suprême que Jupiter inflige à ceux qu'il veut perdre, ils courent avec furie à leur ruine. Tandis que, par un vote décisif, le Congrès de l'Union enlevait à l'esclavage ces immenses territoires que les deux sections de la République s'étaient toujours disputés, la flotte fédérale, commandée par deux frères d'adoption, David Porter et David Farragut, arrachait aux séparatistes la grande métropole du Sud, plus importante à elle seule qu'un grand État comme le Texas ou la Floride. La prise de La Nouvelle-Orléans donnait aux Unionistes la possession complète de toute la Louisiane inférieure, peuplée d'environ 300 000 habitants dont près de 100 000 étaient encore esclaves. En un seul jour, les Confédérés perdaient la vingt-cinquième partie de leur population. La nouvelle épreuve qu'avait à subir *l'Institution particulière* allait s'accomplir sur une grande échelle.

Considérés en masse, les esclaves de la Louisiane inférieure forment une sorte de « tribu » distincte par rapport aux autres Nègres américains. Au commencement du siècle, les Noirs de La Nouvelle-Orléans et des plantations voisines étaient presque tous créoles, c'est-à-dire nés en Louisiane ou dans les Antilles. Depuis, cette partie de la population esclave ayant considérablement décru par suite de l'insalubrité du climat et de l'aggravation du travail, les propriétaires n'ont pu remplir les vides de leurs chiourmes que par l'importation de Nègres achetés au Kentucky et dans les autres États du centre. Aujourd'hui les esclaves créoles ne constituent plus qu'une faible minorité des Noirs du Mississippi inférieur, et leur ancien patois, si musical et si naïf, est remplacé par l'anglais. Toutefois l'élément créole ne s'est mélangé avec l'élément africain qu'à la condition de le transformer graduellement et de lui imprimer un tout autre caractère. Les esclaves d'origine louisianaise, en général assez fortement modifiés par le croisement de la race noire avec la race caucasienne, ont donné à leurs nouveaux compagnons de servitude un peu de cette grâce naturelle, de cette bravoure irréfléchie, de cette vanité chevaleresque qu'ils avaient reçues de leurs maîtres français et espagnols. En même temps, ils ont acquis cette ténacité prudente et cette longue patience qui distinguent les Nègres élevés par les

Anglo-Américains. En développant leurs ressources intellectuelles et en fortifiant leur caractère, la fusion des Créoles noirs et américains eut pour résultat de leur faire chérir la liberté d'un amour plus vif et plus raisonné. À ce grand privilège que le croisement des races et des familles assure aux esclaves louisianais, il faut ajouter encore d'autres avantages : la proximité d'une cité puissante où se trouvent un grand nombre d'hommes de couleur, propriétaires et libres, les visites d'étrangers du Nord et de l'Europe dissertant plus ou moins ouvertement sur l'esclavage en dépit de la sévérité des lois, enfin la présence de plusieurs Nègres de Saint-Domingue racontant à leur manière la légende des anciennes guerres. Quand les canonnières fédérales de David Farragut passèrent victorieusement sous les forts confédérés du Mississippi, la population asservie de la Louisiane inférieure s'était depuis longtemps préparée à un changement très profond car les esclaves prêtaient l'oreille au bruit du canon avec autant d'anxiété que les planteurs.

Déjà plusieurs mois avant la prise de La Nouvelle-Orléans, le général John W. Phelps, commandant les troupes unionistes stationnées à l'île aux Vaisseaux (Ship Island), avait adressé aux planteurs louisianais une proclamation où la nécessité de l'affranchissement était nettement indiquée. Cet appel fut accueilli par le mépris et la colère des propriétaires, mais il réveilla de tout autres sentimens dans les cases des Nègres, où l'apportèrent les fils mystérieux de ce *télégraphe souterrain* qui met en communication tous les camps d'esclaves. Dans sa proclamation Phelps affirmait : *désormais les États à esclaves étaient moralement tenus d'abolir la servitude*.

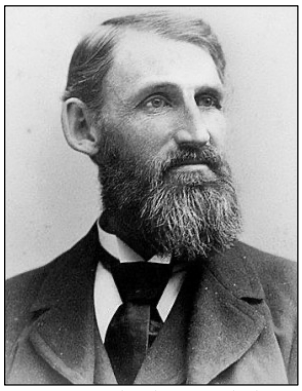
Général John W. Phelps
(National Archives)

Il prouvait ainsi que l'existence de deux sociétés dans un même État, l'une libre et l'autre esclave, devenait à la longue absolument impossible. Il se demandait même s'il ne serait pas convenable d'extirper violemment l'esclavage par une révolution *(revolutionize slavery out of existence)* et terminait ainsi :

> « Le travail manuel est noble dans sa nature et ne peut être systématiquement avili par aucune nation sans que la paix publique, le bien-être général et la force collective du peuple ne diminuent en même temps. Le travail libre est la base de granit sur laquelle doivent reposer les libres institutions. Aussi notre mot d'ordre sera partout et toujours : le travail libre et les droits de l'ouvrier. »

On comprend l'effet que de semblables paroles durent produire au milieu d'une société qui repose au contraire sur *le bloc de marbre noir* et professe que *le capital doit posséder son travail*, c'est-à-dire les travailleurs eux-mêmes. Jusque dans les États du Nord, la proclamation de Phelps causa un grand scandale. Entré en vainqueur à La Nouvelle-Orléans, le général Butler devait réaliser en grande partie l'œuvre d'émancipation que son prédécesseur avait annoncée aux Louisianais comme inévitable. Déjà la société tout entière était en voie de désorganisation : l'esclavage ne se maintenait plus que par la force de l'habitude et, loin d'enrichir les maîtres, ne servait plus qu'à hâter leur ruine. On sait que les planteurs, endettés avant la guerre de plus d'un milliard envers les négociants du Nord, avaient trouvé plaisant d'annihiler cette lourde dette par un solennel décret ; mais cette manière expéditive de solder les comptes arriérés n'empêcha pas la guerre civile de produire immédiatement les conséquences les plus désastreuses dans toutes les plantations du Sud. Le coton que, sur les places européennes, on aurait payé au poids de l'or, ne valait plus même, dans les États confédérés, les frais d'expédition jusqu'au port d'embarquement.

Le sucre louisianais, auquel un tarif protecteur assurait jadis la clientèle de tous les États du Nord, ne trouvait plus qu'un nombre limité de consommateurs et se vendait à peine au quart de son prix normal. Par suite de la cherté croissante de tous les objets de luxe et d'un grand nombre de denrées de première nécessité, les dépenses des planteurs augmentaient en proportion de l'amoindrissement de leurs revenus. De nouveau ils étaient obligés de s'adresser à des capitalistes qui leur procuraient, à des taux usuraires, les moyens de vivre et de continuer leurs exploitations agricoles. La pauvreté, puis la misère, entraient dans ces demeures jadis si luxueuses. Pour comble de malheur, les levées du fleuve, mal entretenues pendant cette année de discordes, avaient cédé sur plusieurs points à la pression des crues, et les eaux débordées avaient ravagé les campagnes. Dans quelques parties de la Louisiane inférieure, la disette avait été suivie d'une véritable famine, et lorsque le général Butler s'empara de La Nouvelle-Orléans, un certain nombre de propriétaires avaient été obligés de licencier leurs esclaves faute de pouvoir les nourrir.

Bientôt après, la position devint encore beaucoup plus grave pour les planteurs louisianais établis sur les bords du Mississippi. Ils se voyaient pris entre deux feux. En aval se trouvaient les forces fédérales, gardant la métropole, qui est l'unique marché du pays, le seul endroit où puissent s'opérer les échanges. En amont et dans l'intérieur des terres, les troupes esclavagistes arrêtaient complètement le trafic, et faisaient tous leurs efforts pour affamer La Nouvelle-Orléans et les campagnes voisines. Le gouverneur séparatiste Moore, réfugié à l'ouest du Mississippi, dans le district des Attakapas, interdisait aux planteurs tout commerce avec l'ennemi, et leur défendait de mettre le pied dans aucune ville occupée par les Yankees. Le général Earl Van Dorn, campé dans la région orientale de l'État, enjoignait à tous les riverains du Mississippi, sans exception, d'abandonner leurs demeures et de se retirer avec leurs familles et leurs domestiques à huit milles au moins dans les forêts de l'intérieur. Ne pouvant se conformer à un ordre semblable, qui était pour eux une véritable condamnation à mort, les planteurs s'exposaient à se faire traiter en ennemis par les Confédérés eux-mêmes. Les habitants de la paroisse (comté) de Saint-Tammany ayant écrit au général esclavagiste Daniel Ruggles pour lui exposer leur triste situation et lui demander l'autorisation d'échapper à la famine en vendant aux Orléanais des briques et le bois de leurs forêts, il leur fut répondu : *Vos fils et vos frères sont morts sous les balles, c'est à votre tour de vous sacrifier. Mourez de faim !* Pour aggraver encore la détresse universelle, des bandes de *Petits Blancs* parcouraient diverses paroisses en pillant les planteurs, ou bien en payant leurs denrées avec de faux billets.

L'esclavage, qui ne peut subsister longtemps sans les rigueurs d'une forte discipline et sans une régularité automatique des habitudes, se maintenait à grand-peine dans une société si complétement désorganisée. D'ailleurs, sur la plupart des habitations, les Blancs, dans les rangs desquels la guerre civile avait déjà fait bien des vides, étaient trop peu nombreux pour employer des mesures de rigueur contre leurs Noirs : les coups de fouet, le carcan, le cachot, étaient forcément tombés en désuétude, et les économes des plantations n'avaient plus d'autres moyens de se faire écouter que les flatteries et les prières. La désertion était devenue générale. Même à l'époque terrible de la domination absolue des planteurs, des centaines de Nègres marrons, poussés par un invincible amour de la liberté, avaient préféré vivre, dans les bois ou dans les marais, de la vie des bêtes sauvages, exposés à la faim, au froid, aux hasards d'un combat à outrance avec les limiers des chasseurs. Maintenant des milliers de Noirs suivaient l'exemple donné par leurs compagnons plus hardis. N'ayant plus de dangers à courir, ils émigraient par groupes de familles. Munis de leurs provisions et de leurs instruments de travail, ils allaient établir leurs campements sur la lisière des bois, et semaient du maïs pour leur propre compte

dans le sol récemment défriché. Ainsi la seule approche des Fédéraux suffisait à faire évanouir cette institution que les planteurs prétendent être le fondement même de leur société. Les Nègres marrons, assez nombreux pour mettre les plantations à feu et à sang et pour égorger leurs anciens maîtres, ne vengèrent point leurs longues souffrances et celles de leurs frères qui avaient été pendus avant la guerre. Naturellement doux, bienfaisants et dévoués, les Noirs de la Louisiane abhorrent la vue du sang, et l'on a même vu des Nègres se faire sauter la main d'un coup de hache pour ne pas servir de bourreaux. En 1861, au milieu de la décomposition générale de la société créole, les esclaves ne firent jamais usage de leurs armes, si ce n'est dans le cas de défense personnelle. Sur l'habitation de la famille Millaudon, l'économe fut tué par un Noir qu'il venait de faire cruellement fustiger. À La Nouvelle-Orléans, cent cinquante Nègres fugitifs essayèrent vainement de se frayer un passage à main armée à travers une compagnie de policiers qui voulaient s'emparer d'eux pour les incarcérer comme esclaves. Qui oserait leur reprocher d'avoir ainsi défendu leur liberté, si tardive, hélas ! Et si précaire ?

Sur quelques plantations, des Noirs intelligents, profitant de l'extrême embarras de leurs maîtres, prirent l'initiative d'un mouvement qui devait amener un changement radical dans les conditions du travail et dans les relations entre les planteurs et leurs ouvriers d'origine africaine : ils se déclarèrent prêts à continuer leurs travaux habituels, pourvu qu'en échange on leur assurât un salaire régulier, soit en argent, soit en nature. Chose remarquable, et qui prouve clairement que la servitude des Noirs avait toujours eu l'intérêt le plus grossier pour unique raison d'être, un grand nombre d'habitants acceptèrent les conditions posées par ceux qu'ils n'avaient pas cessé d'appeler leurs esclaves. Des planteurs qui avaient encore quelques ressources monétaires s'engagèrent à payer pour le labeur mensuel de chaque travailleur noir des champs une somme variant de 5 à 12 dollars, suivant leur âge et leur force. D'autres propriétaires tout à fait obérés consentirent à céder une partie de la récolte à leurs anciens esclaves en dédommagement du travail effectué pendant l'année. Ainsi, par le cours naturel des choses, sans la moindre intervention d'une force brutale, un certain nombre d'esclaves étaient devenus métayers : ils partageaient avec leurs anciens maîtres, ils traitaient de pair avec ce capital qui naguère les avait si durement exploités.

Il est vrai de dire que le général Butler aida puissamment à cette transformation de la servitude en travail libre. Ancien démocrate, ayant dû à la violence de ses opinions l'honneur peu enviable de siéger en 1860 dans la convention esclavagiste de Charleston, il était arrivé à La Nouvelle-Orléans avec la ferme intention de ne jamais intervenir entre les deux races et de respecter l'institution tant de fois proclamée sainte. Mais, en dépit de la réserve qu'il s'était promis de montrer au sujet de la question fatale, il s'aperçut bien vite que le seul moyen de reconquérir le Sud était d'y changer les conditions du travail. L'attitude des diverses fractions de la population orléanaise eût suffi d'ailleurs pour le lui prouver. Les planteurs, les riches négociants, tous ceux qui, sous une forme ou sous une autre, vivent des produits de l'esclavage, accueillaient les troupes unionistes avec un sentiment de profonde hostilité, et, refusant presque unanimement de prêter le serment d'allégeance, se servaient de leurs journaux pour faire aux hommes du Nord une guerre continuelle de calomnies et d'insinuations perfides. En revanche tous les Blancs appartenant à la classe des ouvriers et des artisans s'étaient empressés, au nombre de quatorze mille, de protester de leur dévouement à l'Union, et saluaient *l'ancien drapeau* de leurs acclamations enthousiastes. Lorsque Butler quitta La Nouvelle-Orléans, 67 000 personnes avaient prêté le serment de fidélité et 21 020 avaient été obligés d'inscrire leurs noms sur la liste des ennemis de l'Union. Le général prit rapidement son parti : il appliqua largement la loi de séquestre votée par le Congrès, déclara confisqués et par conséquent libres, tous les esclaves qui se trouvaient dans les districts encore insurgés de la Louisiane

inférieure, donna des ordres pour que les Nègres marrons fussent accueillis dans les lignes fédérales, et, désirant procéder au recensement des Noirs qui avaient droit à la liberté, fit cesser toutes les ventes fictives qui faisaient passer aux mains de planteurs prétendus loyaux les propriétés situées entre le Mississippi et le bayou Lafourche. Il tâchait en même temps de réconcilier les Noirs avec les propriétaires qui prêtaient le serment de fidélité à l'Union. C'est ainsi que dans les importantes paroisses de Saint-Bernard et de Plaquemine il traita au nom des Nègres fugitifs et promit leur retour sur les plantations, si les habitants s'engageaient de leur côté à ne jamais exiger un travail de plus de dix heures par jour, à supprimer complètement les châtiments corporels, et à payer aux Noirs un salaire mensuel de 10 dollars pour les hommes, de 5 dollars pour les femmes et pour les adolescents de dix à quinze ans. Confiants dans la parole du général, les Nègres, devenus ouvriers salariés, consentirent à regagner leurs cases, et se mirent au travail avec une émulation qu'on ne leur connaissait pas. Les planteurs furent les premiers à profiter du sacrifice de leurs prétendus droits. Plusieurs d'entre eux, enchantés des résultats obtenus et cédant peut-être aux bonnes inspirations de leur cœur, signèrent spontanément des actes d'émancipation complète en faveurs de leurs anciens esclaves. En 1830, un planteur louisianais, M. Mac Donough, imagina de vendre successivement à ses esclaves chacun des jours de la semaine. En quatorze ans et demi, ses Nègres avaient tous racheté la liberté de la semaine entière, et les profits de son ingénieuse spéculation permirent à M. Mac Donough de s'acheter une chiourme d'esclaves deux fois plus considérable que la première.

Dans la cité même de La Nouvelle-Orléans, les signes précurseurs d'un nouvel ordre des choses n'étaient pas moins évidents que sur les plantations. Un millier d'hommes libres de couleur, que le gouverneur confédéré Moore avait précédemment enrôlés sous le nom de *Turcos* et qui n'avaient pas osé se soustraire à la conscription dans la crainte d'être massacrés, s'empressèrent, aussitôt après la fuite des esclavagistes, de demander leur incorporation dans les troupes de l'Union. L'autorisation de s'engager au service de l'Union leur fut immédiatement accordée par un ordre du jour dans lequel le général Butler rendait publiquement hommage *à la loyauté et au patriotisme de ces braves*, et les remerciait *avec éloge et respect* pour leur dévouement. Noirs et mulâtres, affranchis et hommes libres se présentèrent en foule devant le colonel chargé de les embrigader, et bientôt la garnison fédérale de La Nouvelle-Orléans se trouva renforcée par trois régiments d'hommes de couleur, chargés, par un juste retour des choses, de surveiller les planteurs qui les avaient si longtemps opprimés. Et pendant que les volontaires africains s'exerçaient au maniement des armes pour défendre à la fois leur propre indépendance et l'intégrité de l'Union, les hommes de couleur les plus instruits et les plus intelligents de La Nouvelle-Orléans revendiquaient pour la première fois la justice due à leur race.

Dans cette ville où le mot émancipation résonnait naguère comme un blasphème, on ne craignait pas de publier deux journaux consacrés uniquement à la cause des Noirs. Les esclaves que la *loyauté* vraie ou prétendue de leurs possesseurs empêchait d'émanciper commençaient eux-mêmes à relever la tête. On en vit qui poussaient l'audace jusqu'à citer leurs maîtres devant les tribunaux et à réclamer des dommages intérêts pour les coups qu'ils avaient reçus. Une Négresse, qu'un Blanc avait achetée pour s'enrichir en vendant successivement les enfants qu'il comptait avoir d'elle, assigna devant les juges l'ignoble spéculateur qui lui servait de maître, et réussit à faire prononcer la liberté de ses enfants et la sienne. Bien plus, des personnes de couleur osèrent s'asseoir à côté des Blancs dans les omnibus et les wagons, et provoquèrent un jugement du tribunal qui leur donnait l'autorisation d'en agir désormais ainsi. Enfin les marchés d'esclaves restèrent fermés pendant plusieurs mois. Pour ceux qui ont vu La Nouvelle-Orléans dans le beau temps de la servitude, ces faits prouvent l'immense progrès qui s'y est accompli.

En décembre 1862, lorsque Butler fut remplacé par le général Nathaniel Banks dans le gouvernement militaire de la Louisiane, ces deux hommes, dont l'appartenait au vieux Parti démocratique, tandis que l'autre avait été longtemps le coryphée des Républicains, tinrent néanmoins à peu près le même langage au sujet de l'institution servile. Le plus énergique des deux ne fut pas celui que ses antécédents politiques engageaient sans retour dans la voie de l'émancipation. Aussi les séparatistes de la Louisiane, auxquels leur fortune, leur talent et leur audace assuraient toujours une grande influence, virent-ils dans l'arrivée du général Banks une occasion favorable pour tenter une réaction. En un seul jour, la police de La Nouvelle-Orléans, dévouée à l'ancien ordre des choses, arrêta tous les Nègres libres ou fugitifs qu'ils trouvèrent dans les rues de la ville et les enfermèrent pêle-mêle dans les prisons et les cachots. En même temps ils firent revivre le règlement du couvre-feu, qui interdisait à toutes les personnes de couleur de se montrer dans les rues après sept heures trente du soir sous peine d'être incarcérées et fouettées. L'aristocratie louisianaise avait trop présumé de la faiblesse du général Banks en pensant qu'il pourrait tolérer leurs mesures et un ordre du jour mit un terme aux efforts criminels des planteurs. Les nègres obtinrent de nouveau le droit d'aller et de venir sans passeport et de fouler le même pavé que les Blancs de la *noble race caucasienne*.

Bientôt la transformation de la servitude en apprentissage reprit son cours dans les propriétés riveraines du fleuve. En février 1863, après de nombreux tâtonnements et diverses proclamations assez contradictoires, le général Banks finit par conclure avec les planteurs une espèce de traité au nom de leurs anciens esclaves. Ce traité n'est point équitable à l'égard des Nègres, puisqu'ils ne reçoivent pas encore le titre d'hommes libres, mais ils obtiennent déjà d'importantes garanties, incompatibles avec la continuation de l'esclavage. En premier lieu, ils peuvent choisir entre le service des planteurs et celui du gouvernement, et leur décision doit être respectée. S'ils consentent à retourner sur les plantations, les propriétaires doivent leur payer un salaire d'un à trois dollars par mois, car *le travail a un droit absolu à une part des produits de la culture*. Enfin les châtiments corporels sont abolis, et le général Banks fait entendre aux planteurs qu'il ne s'engage point à maintenir la discipline et la régularité du travail, si les Nègres ne sont pas traités avec douceur. La plupart des planteurs protestèrent, mais ils signèrent néanmoins le contrat qui les obligeait à ménager leur ancien bétail noir. On le voit, l'affranchissement les cent mille esclaves des plantations de la Louisiane inférieure a commencé. C'est à La Nouvelle-Orléans, là même où les esclavagistes avaient choisi leur point de départ pour aller porter leurs institutions fatales à Cuba, au Mexique et dans les républiques de l'isthme, que par une juste vicissitude l'œuvre d'émancipation a pris son origine pour se propager graduellement jusqu'au centre des États confédérés, et, comme le disait le général Banks par sa première proclamation :

> « Ce ne sont point les Républicains qui ont inauguré cet irrésistible mouvement, ce sont les planteurs eux-mêmes qui par leur rébellion ont accompli cette révolution, impossible à tous autres. Comparée à leur œuvre, celle des plus fougueux abolitionnistes peut être considérée comme vraiment insignifiante. »

Tandis que de tels changements s'opéraient dans les conditions des Nègres louisianais, la politique du gouvernement fédéral entrait dans une nouvelle phase. Les circonstances étaient graves. Les Confédérés, qu'on avait eu le tort de croire à la dernière extrémité après les prises de Nashville, de Memphis, de Norfolk et de La Nouvelle-Orléans, avaient puisé dans le sentiment du danger une plus grande force de cohésion, et, sans pouvoir reconquérir d'une manière définitive aucune position importante, n'en faisaient pas moins subir une série d'échecs et de désastres aux volontaires de l'Union. Le temps n'était plus aux demi-mesures, et le président Lincoln se serait exposé gratuitement au ridicule, s'il avait réitéré ses touchants appels aux planteurs au moment même où ceux-ci faisaient

reculer ses armées. Il fallait désormais parler un langage plus ferme et prendre des mesures radicales, commandées non seulement par la justice éternelle, mais encore par le péril extrême de la République. Le Président s'y résolu enfin : le 22 septembre 1862, il annonça solennellement aux rebelles qu'il leur accordait encore cent jours de répit, mais qu'au 1er janvier de l'année suivante *toutes les personnes tenues en esclavage dans chacun des États insurgés contre l'Union seraient dorénavant et pour toujours libres.* Cette proclamation n'était qu'une conséquence nécessaire de la loi sur la Confiscation votée depuis longtemps par le Congrès, mais cette fois elle s'appliquait aux millions d'esclaves qui se trouvaient dans les États dissidents et constituait un événement de la plus haute importance historique. Quoique prononcée dans la seule intention de maintenir l'intégrité nationale, cette parole de liberté n'en signalait pas moins l'accomplissement d'une révolution immense dans la vie du peuple américain.

En effet, l'esclavage avait toujours formé une partie intégrante du Droit public. Il existait pendant la guerre d'indépendance des États-Unis. Après la Déclaration des Droits de l'Homme, l'esclavage avait été reconnu indirectement dans la Constitution, et plus tard, il s'était développé et en même temps que la puissante République. Il en avait suivi les merveilleux progrès par des progrès correspondants, il avait enrichi une moitié de la nation, tandis que le travail libre en enrichissait l'autre moitié. Enfin et grâce à la complicité des ministres du culte, l'esclavage avait été proclamé saint et s'était élevé à la hauteur d'un dogme. Aussi, le président Lincoln dut se demander avec une pénible anxiété s'il avait bien le droit de tenter une œuvre qui avait effrayé George Washington. Plein du sentiment de son immense responsabilité, il hésita au moment de signer cet acte, qui marquait une nouvelle ère dans l'Histoire. Lorsque la foule vint le féliciter de son audace, il refusa tristement tout éloge, craignant peut-être d'avoir causé la ruine de son pays. Heureusement Lincoln avait lancé sa proclamation et il n'est pas homme à faire un pas en arrière. D'ailleurs, s'il avait essayé de reculer, les événements se seraient bientôt chargés de le pousser en avant ou d'agir à sa place.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les rebelles ne songèrent point à rentrer dans le sein de l'Union pendant les cent jours de répit qui leur avaient été accordés, mais ils continuèrent la guerre avec un redoublement de furie, sentant que la date fatale leur ôtait toute chance de donner un semblant de justice à leur cause. Sans aucun doute, ils eussent réussi à faire triompher pour longtemps leur autonomie nationale, s'ils avaient pris les devants dans l'œuvre d'émancipation et proclamé la liberté de leurs esclaves. Le général-évêque Léonidas Polk, l'un des plus riches planteurs de la Louisiane, recommandait cette politique audacieuse. De même en Europe la plupart des hommes intelligents qui voyaient avec plaisir la scission des États-Unis conseillaient au gouvernement confédéré d'adopter au moins en apparence des mesures favorables à un affranchissement ultérieur des Noirs. Tous ces prudents avis avaient été négligés, par la raison bien simple que, sans la possession indéfinie de leurs esclaves et le pouvoir d'étendre l'institution patriarcale, l'indépendance politique n'offrirait plus aucun avantage aux planteurs sudistes. Ils s'étaient soulevés pour le principe de l'esclavage, ils voulaient vaincre ou succomber au nom de ce même principe. Néanmoins la lucidité que donne souvent l'extrême danger leur fit comprendre que la proclamation du président Lincoln leur faisait perdre une occasion suprême de gagner les sympathies actives des puissances européennes et de diviser leurs adversaires. Aussi leur exaspération fut grande, et sous l'influence d'un amer dépit ils donnèrent à la lutte un caractère de plus en plus féroce.

Dans l'un des derniers jours de grâce accordés aux séparatistes, M. Jefferson Davis, saisi du même vertige que ses concitoyens, proclamait, en termes à peine voilés par une sauvage ironie, la mise hors la loi de tous les Nègres et de tous leurs officiers qui servaient dans un régiment ennemi. À l'appel du président de l'Union, qui l'adjurait d'émanciper

les Africains, Davis répondait en menaçant d'égorger ou de réduire à un nouvel esclavage tous les Noirs qui étaient devenus libres. Cette menace ne fut que trop bien tenue. Pendant la bataille de Murfreesboro, les cavaliers du *guérillero* confédéré Morgan fusillèrent sans forme de procès tous les Nègres surpris dans un chemin de fer qui transportait des troupes fédérales. Sur les bords de la rivière Cumberland, d'anciens esclaves, capturés dans un bateau à vapeur de l'Union, furent déchiquetés à coups de fouet, puis attachés tout sanglants à des arbres pour y périr lentement. La tête du général Butler fut mise à prix, et dans le *Charleston Mercury*, l'un des journaux confédérés les plus consultés, les sécessionnistes peuvent lire tous les jours une annonce dans laquelle M. Richard Yeadon promet une récompense de 10 000 dollars à celui qui assassinera ce général abhorré. Des demoiselle du plus haut parage briguent à l'envi l'honneur de filer la corde destinée à l'étrangler, si jamais on le prend vif.

Enfin le grand jour arriva, et l'édit d'émancipation, attendu avec une anxiété si profonde, fut proclamé à Washington. Le président Lincoln, en sa qualité de commandant des armées de terre et de mer, donnait la liberté aux esclaves de la Virginie, des Carolines, de la Géorgie, de la Floride, du Mississippi, de l'Alabama, de la Louisiane, de l'Arkansas, du Texas, et tout en recommandant aux Nègres de ne saisir les armes que pour leur défense personnelle, il leur promit de les accueillir comme soldats de l'armée de l'Union. Il affirma ensuite la légalité du grand acte dont il venait de prendre l'initiative, puis, en quelques paroles d'une noble simplicité, il invoqua sur sa proclamation *le jugement calme du genre humain et la gracieuse faveur du Dieu tout-puissant !* Nul ne sait encore si le dieu des armées lui sera propice. Quant au jugement des hommes de cœur, il peut hautement le revendiquer en faveur de son œuvre.

Des sécessionnistes reprochent ironiquement à M. Lincoln de ne pas avoir décrété l'abolition de l'esclavage aussi bien dans les États restés fidèles que dans les États insurgés. Si sa proclamation avait pu être suivie d'un effet immédiat, elle aurait libéré 3 120 000 esclaves et en aurait maintenu 830 000 en servitude. D'après eux, cette distinction prouverait que la liberté des Nègres est complètement indifférente au chef de l'Union et aux membres du Parti républicain. Cependant, elle prouve simplement que le Président n'a pas voulu outrepasser ses pouvoirs. Si la guerre l'autorise à prendre de violentes mesures de salut public dans les États rebelles, il doit avant toutes choses respecter la loi dans les États où la Constitution est encore en honneur car il ne peut pas oublier son titre de magistrat suprême de la nation. D'ailleurs M. Lincoln a toujours professé que l'émancipation graduelle des esclaves est préférable à un affranchissement immédiat, et c'est en désespoir de cause qu'il a proclamé l'abolition immédiate dans les États qui ne reconnaissent plus l'autorité fédérale.

Maintes fois déjà il avait conseillé aux législatures spéciales de se tracer un plan de conduite pour ménager la transition entre l'esclavage et le travail libre. Récemment, dans son message du 4 décembre, il avait recommandé aux membres du Congrès national et des diverses législatures de modifier la Constitution pour rendre le rachat et l'affranchissement des esclaves obligatoires sur toute l'étendue de la République avant la fin du siècle. M. Lincoln ne pouvait faire au peuple américain une proposition plus grave que celle d'introduire un amendement dans la Constitution, et l'importance même de cette démarche prouvait largement que l'abolition de la servitude lui tenait à cœur. Peut-être avait-il eu tort de ne pas insister sur une émancipation plus rapide, mais ne serait-ce pas déjà un progrès immense, si l'on pouvait indiquer une date certaine en fixant un dernier terme à cette odieuse institution que ses défenseurs se vantaient de pouvoir rendre éternelle ? Une des conséquences les plus sérieuses de la proclamation présidentielle du 1er janvier 1863 est celle qui, pour nous servir de l'expression de M. Sumner, *fait entrer l'Afrique en ligne de bataille*. Du reste, rien n'est plus constitutionnel que de donner des

armes aux Nègres, qu'on les considère comme de simples instruments ou qu'on leur reconnaisse le titre d'hommes. Le seul obstacle à leur entrée dans l'armée fédérale est la couleur plus ou moins foncée de leur épiderme. Déjà le Rhode-Island et d'autres États de la Nouvelle-Angleterre, qui accordent le droit de suffrage aux personnes d'origine africaine, avaient pris depuis plusieurs mois l'initiative du recrutement des Noirs. Récemment aussi, la cour suprême venait de lever toutes les difficultés légales au sujet de l'enrôlement des hommes de couleur, en leur accordant le titre de citoyens libres et en les assimilant aux autres Américains. Cette décision, si facile à prendre et à proclamer au nom de la justice, s'appuyait, il est vrai, sur d'interminables considérants rédigés dans un style obscur et diffus. Mais elle l'en constituait pas moins un progrès des plus précieux dans la jurisprudence américaine, et reconnaissait implicitement la grande fraternité des hommes. Devenu citoyen, le Nègre avait donc une patrie, et désormais son droit aussi bien que son devoir était de la défendre les armes à la main. Toutefois, au commencement de 1863, les hommes de couleur n'étaient que très exceptionnellement employés en qualité de combattants dans l'armée régulière. Les deux seuls généraux qui eussent osé faire appel à ces auxiliaires et s'exposer ainsi aux fureurs et aux calomnies du Parti démocratique étaient le général Hunter dans la Caroline du Sud et le général Butler en Louisiane.

Dès la fin du mois de mai 1862, six cents Noirs, choisis parmi les plus robustes, avaient été enrôlés sur les plantations de l'archipel de Port-Royal. Dans le nombre, quelques-uns, nous dit un rapport de M. Pierce, suivirent les sergents recruteurs avec une certaine hésitation et s'engagèrent par vanité ou par un sentiment d'honneur mal entendu. La plupart, remplis d'enthousiasme pour cette patrie qui les avait rendus à eux-mêmes, s'enrôlèrent avec joie dans l'espérance de hâter l'émancipation de leurs frères encore esclaves. On leur donna pour les instruire des officiers blancs pris dans les autres régiments, mais ils choisirent eux-mêmes tous leurs sous-officiers. D'ailleurs ils devaient être traités exactement de la même manière que les autres soldats américains, et si on les tint d'abord séparés du reste de l'armée, ce fut afin de ménager leur susceptibilité et de leur épargner les insultes qu'auraient pu leur prodiguer encore quelques hommes grossiers. Bientôt les volontaires noirs de Port-Royal, dont le régiment avait été graduellement complété par de nouvelles recrues, auraient pu servir de modèles aux volontaires du Nord par leur discipline et leur entrain guerrier. Ces qualités sont d'autant plus méritoires chez eux que leur service est beaucoup plus pénible et surtout plus dangereux que celui des Blancs. Destinés principalement à opérer dans les régions marécageuses de la côte, il leur faut passer les bayous à la nage, se cacher en embuscade dans les vasières couvertes de joncs, s'exposer aux miasmes mortels des eaux corrompues. Les coutumes actuelles de cette guerre sont bien plus terribles aussi pour eux que pour leurs compagnons d'armes blancs. Non-seulement ils doivent braver la mort pendant le combat, mais après une défaite il ont à craindre la pendaison, la torture du fouet, ou, ce qui est pis encore, un nouvel esclavage. Les Blancs faits prisonniers peuvent espérer d'être renvoyés sur parole, mais les Nègres sont favorisés quand on les fusille comme des militaires.

Ces dangers, qui feraient peut-être hésiter bien des soldats de race caucasienne, n'ont point abattu l'ardeur patriotique des Noirs de Port-Royal. Dans toutes les occasions, ils se sont conduits de manière à prouver qu'ils *appréciaient leur liberté récente et la grandeur de leur mission.* En novembre 1862, ils mirent en déroute un corps de Géorgiens qui essayaient de leur fermer l'entrée de la rivière Doboy. À la fin de janvier 1863, ils remontèrent la rivière de Saint-Mary, en Floride, beaucoup plus haut que les régiments fédéraux n'avaient osé le faire. Là, ils battirent à nombre égal un régiment de séparatistes, et, surpris à minuit par un détachement de leur cavalerie, se réveillèrent en sursaut pour

le repousser et le disperser. Comme trophée de leur expédition, ils rapportèrent en triomphe à Port-Royal les chaînes, les carcans et autres instruments de torture qu'ils avaient trouvés dans les habitations et les villages de la Floride. Ils ramenaient aussi tous les Noirs qu'ils avaient rencontrés sur les plantations et qui offraient avec joie de faire partie des régiments que le général David Hunter organisait par voie de conscription. Si l'on en croit le général Saxton et le colonel Thomas W. Higginson du 1st South Carolina Volunteers (le premier régiment noir dont le ministère de la Guerre a autorisé la formation), ces Noirs font preuve d'une abnégation complète et marchent sans hésitation partout où leurs officiers les envoient. Ils sentent fort bien que le peuple américain les regarde, et se conduisent en conséquence avec un courage héroïque et un profond sentiment des devoirs qu'ils sont appelés à remplir envers leur race déshéritée. Higginson, le colonel du affirma qu'il n'aurait point osé tenter, avec un régiment de ses compatriotes blancs, l'expédition qu'il a conduite à bonne fin avec ses volontaires noirs.

Cela se comprend : tandis que les Américains du Nord se battent pour la Constitution, qui est une chose abstraite, les Nègres luttent pour leur liberté, celle de leurs familles et de leur race. Ils apportent au combat cette passion, ce délire de la bataille que les planteurs confédérés éprouvent aussi, mais qui semblent faire complètement défaut aux calmes Américains du Nord. Un jeune Nègre fugitif suivait en qualité de domestique la brigade du colonel français Gustave P. Cluseret, cantonnée dans la vallée de la Shenandoah. Par respect pour les mœurs américaines, les officiers du régiment dans lequel il avait été affecté lui avaient refusé de porter des armes, mais au premier coup de fusil il monta à cru sur un cheval du train des équipages et se précipita le premier sur l'ennemi en poussant des hourras frénétiques.

Général D. Hunter - Colonel T.W. Higginson - Colonel P. Cluseret. (National Archives)

En Louisiane, les trois régiments d'hommes de couleur ne se sont pas conduits avec moins de bravoure que le premier régiment noir de la Caroline du Sud. Ils ont défendu l'important chemin de fer des Opelousas et vaillamment combattu sur les bords du bayou Lafourche et du bayou Tèche. Malheureusement le général Banks a commis l'imprudence de ne pas séparer complétement les deux fractions de l'armée fédérale appartenant à la race noire et à la race blanche. Si tous les hommes de couleur des régiments africains étaient de simples soldats, peut-être leur présence serait-elle dédaigneusement tolérée par les troupes du Nord, mais parmi les Noirs et les mulâtres il en est qui portent l'uniforme d'officiers, et qui, d'après la hiérarchie militaire, sont les supérieurs des soldats et sous-officiers blancs. C'en est trop pour des hommes qui ont été élevés dans l'horreur du Nègre, et souvent ils ont recours à l'insulte et même à la violence pour constater leur supériorité native. Comme on ne peut pas accuser de lâcheté les Noirs et les mulâtres louisianais de La Nouvelle-Orléans que leurs ancêtres ont si vaillamment défendue en 1814, on se contente alors de leur reprocher leur couleur.

Dans les États du Nord, des colonels et même des officiers généraux ont menacé de donner leur démission, si on faisait combattre leurs troupes à côté des régiments africains. Un colonel né dans la patrie de Wilberforce s'écriait en parlant à ses soldats : *je ne souffrirai point que votre dignité et vos mâles vertus soient contaminées par l'approche de ces êtres inférieurs !* Un autre, suivant l'exemple du général Stevenson, du département de Beaufort, déclarait qu'il préférait être vaincu à la tête de soldats blancs que vainqueur à la tête de soldats nègres. Si graves que soient les premières difficultés, elles s'aplaniront bien vite, pourvu que l'on ait soin de séparer provisoirement les soldats des deux races et d'opérer la fusion avec prudence. Aujourd'hui les défenseurs de l'Union appartenant à la famille africaine sont à peine au nombre de 6 000, mais bientôt les nécessités de la lutte grossiront leurs rangs, et quand ils formeront de véritables armées, ils trouveront bien des occasions de se venger noblement, en rendant des services signalés à ceux qui les méprisent. Sans accepter entièrement le mot du colonel Wendell Philipps : *comptez sur Dieu et sur les Nègres !* On peut croire que le jour viendra où l'Union sera forcée d'accueillir avec reconnaissance l'aide de ces hommes qui hier encore étaient privés du nom de citoyens.

Au commencement de la guerre, les généraux confédérés, que leur expérience de planteurs avaient habitués à compter sur l'obéissance des Nègres, ne craignaient pas d'ordonner des réquisitions de Noirs libres ou esclaves pour les faire travailler sur les routes, bâtir des fortifications et accomplir des tâches lourdes ou ingrates. C'était sans doute une pénible tâche pour ces Africains, que d'aider à soutenir le pouvoir de leurs maîtres, mais, par nécessité, ils se conduisirent vaillamment dans toutes les occasions. Le général confédéré Stonewall Jackson, qui utilisa beaucoup de Noirs libres ou esclaves dans son armée, rendit un éclatant témoignage à leur fidélité ou à leur obéissance. Aussi longtemps que les généraux fédéraux respectèrent la loi fédérale prescrivant l'arrestation des esclaves fugitifs, les autorités militaires confédérées, heureuses de la naïve complicité de leurs adversaires, purent continuer librement d'utiliser leurs Noirs au sein de leurs armées. Cependant, les Rebelles commencèrent à réfléchir quand le gouvernement des États-Unis s'engagea dans sa politique d'émancipation. Comme l'attitude des Noirs se modifiait graduellement et que, tôt ou tard, elle aurait pu devenir menaçante, les généraux sudistes se contentèrent désormais de faire travailler leur main-d'œuvre de couleur sur les retranchements et sous une surveillance attentive.

Mais d'où vient, se demande-t-on, que les esclaves des plantations ne se soient pas encore insurgés pour tenter de conquérir leur liberté de vive force ? Chose étonnante, la nature humaine est ainsi faite, que ceux mêmes qui reprochent aux Noirs de ne pas s'être soulevés ne sauraient assez exprimer leur exécration pour les fauteurs d'une guerre servile, si tout à coup elle venait à éclater dans les États Confédérés ! Quoi qu'il en soit, une insurrection générale des esclaves était complètement impossible avant la période actuelle de la guerre. Dans onze États qui ont proclamé la scission, le nombre des Noirs asservis est inférieur de plus d'un tiers à celui des Blancs[13], et tandis que ceux-ci sont groupés dans les villes et les villages, les esclaves sont en général disséminés dans les campagnes. Outre les avantages d'une majorité compacte, les Blancs ont tous les privilèges que donnent le constant usage des armes à feu, l'unanimité des passions, la solidarité des intérêts, une instruction relative, l'habitude du commandement. Les Nègres, au contraire, pauvres ignorants livrés en proie à un désespoir chronique qui leur ôte la faculté de vouloir, mêlent une vénération stupide à la frayeur que leur inspirent les maîtres et les économes. Dispersés sur les plantations par chiourmes presque complètement isolées, soumis à une surveillance de presque tous les instants, n'ayant pas le droit de faire

[13] En juin 1860, les officiers recenseurs ont compté dans ces États 5 449 163 personnes de race blanche et 3 521 110 esclaves (61 et 39%). En 1861, le territoire encore occupé par les séparatistes compte environ 4 500 000 Blancs et 3 100 000 Noirs (59 et 41%).

un pas hors du champ sans un passeport, menacés à la moindre incartade du fouet, du carcan ou de l'exil sur une plantation lointaine, épuisés par un travail incessant, ils ne peuvent guère songer à tramer des conspirations dont l'unique résultat serait de les vouer au massacre. Du reste, l'expérience est là : les insurrections locales, ou, pour mieux dire, les simples tentatives de résistance, ont été sans exception violemment réprimées, et tous les esclaves incriminés ont été pendus.

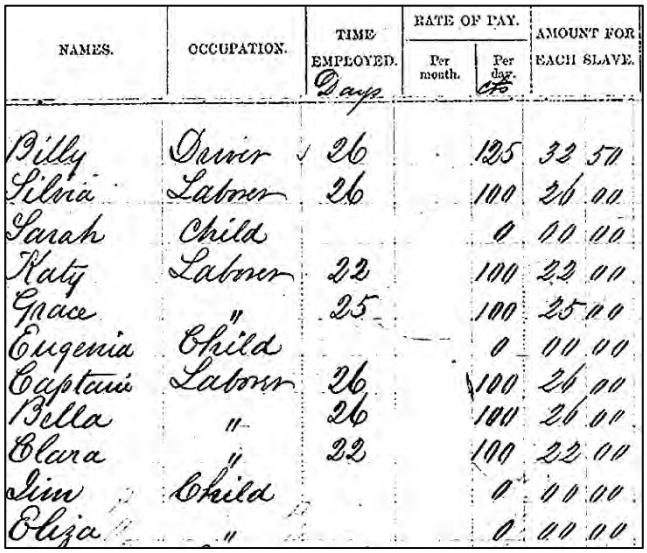

NAMES.	OCCUPATION.	TIME EMPLOYED. Days	RATE OF PAY. Per month.	RATE OF PAY. Per day.	AMOUNT FOR EACH SLAVE.
Billy	Driver	26		125	32 50
Silvia	Labour	26		100	26 00
Sarah	Child			0	00 00
Katy	Labour	22		100	22 00
Grace	"	25		100	25 00
Eugenia	Child			0	00 00
Captain	Labour	26		100	26 00
Bella	"	26		100	26 00
Clara	"	22		100	22 00
Jim	Child			0	00 00
Eliza	"			0	00 00

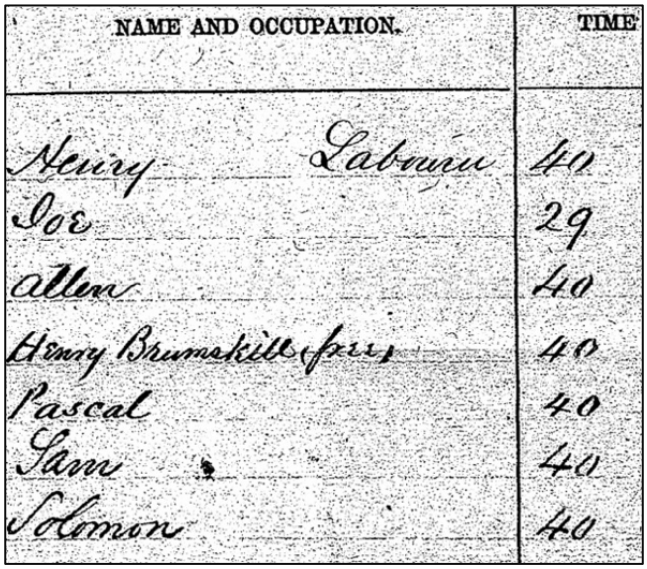

NAME AND OCCUPATION.	TIME
Henry Labourer	40
Joe	29
Allen	40
Henry Brumskill (free)	40
Pascal	40
Sam	40
Solomon	40

Liste d'esclaves africains enrôlés, réquisitionnés ou, d'une manière ou d'une autre, mis en service par les généraux des armées confédérées, par l'administration civile de Richmond ou par chacun des États confédérés. Les planteurs à qui appartenaient ces Noirs devaient, en principe mais ne fut pas toujours le cas, percevoir les indemnités prévues par les autorités concernées, dans le cadre de la loi émise par Richmond sur les réquisitions.

À titre d'exemple, nous avons retenu, deux excellents documents répertoriés dans la Bibliothèque du Congrès. Sur le relevé à gauche : figure la liste nominative des esclaves qui ont été contraints de travailler dans les ateliers de la compagnie des Ashley Ferry Nitro Works en Caroline du Sud et sur le renforcement des fortifications de Richmond (au-dessous). Sur ces relevés de la main-d'œuvre africaine réquisitionnée dans le secteur privé, les Noirs ne sont mentionnés que par leur prénom car ceux qui n'avaient pas été affranchis ne portaient aucun nom de famille.

Aux États-Unis, et plus précisément dans les États du Sud qui constituèrent temporairement l'ancienne Confédération, l'extrême droite formée par les activistes des Sons of the Confederate Veterans et leur « branche armée » du Klux Klux Klan continuent de vouloir faire accroire que de très nombreux Africains, esclaves ou non, avaient combattu pour et dans les armées confédérées … en leur bâtissant des fortifications, en conduisant leur charroi, en préparant les repas des soldats et en s'acquittant des tâches répugnantes dans leurs hôpitaux.

Pour bien comprendre la tranquillité générale qui règne dans les plantations du sudistes, il ne faut pas oublier non plus que les Nègres d'Amérique sont presque tous chrétiens fervents. Ils prennent au pied de la lettre cette parole de l'Évangile qui leur ordonne l'obéissance passive, et que des prédicants tenus aux gages des propriétaires commentent avec grand zèle. Privés d'amis sur cette terre, ils adorent d'autant plus naïvement l'ami qu'ils vont chercher au ciel, et mettent leur espoir non dans leur propre énergie, mais dans un miracle d'en haut. Laissant à Dieu l'œuvre de la rétribution finale, ils ne songent aucunement à se venger eux-mêmes, et le plus grand nombre d'entre eux ne prononcent jamais de paroles haineuses au sujet des Blancs qui les ont fait cruellement souffrir. Rien de plus instructif à cet égard que les réponses faites à un questionnaire adressé par la société d'émancipation aux surveillants des affranchis qui se trouvent dans le Sud sous la protection du drapeau fédéral.

Ces réponses s'accordent toutes à dire que jamais les Noirs libérés ne manifestent le moindre désir de vengeance contre leurs anciens maîtres : ils demandent seulement à ne jamais les revoir. C'est que la résignation est pratiquée par la plupart des Nègres avec une ferveur de néophytes semblable à celle des premiers chrétiens marchant au martyre et des protestants vaudois se laissant massacrer sans résistance. Les planteurs appréciaient l'avantage que leur procurait la foi naïve de leurs Nègres, et chiffraient à leur manière le dogme du renoncement en payant les esclaves plus ou moins cher selon la notoriété plus ou moins grande de leurs convictions religieuses. Sur les marchés publics, on a entendu des commissaires-priseurs évaluer à 150 ou 200 dollars cette vertu sublime de la résignation dans l'adversité.

Les chants dans lesquels les esclaves versent toute leur âme en racontant leurs souffrances sont la meilleure preuve de la douceur naturelle des Nègres américains. Dans ces hymnes naïfs, ils racontent simplement leurs chagrins à Dieu, mais ils se gardent bien d'accuser ceux qui les ont vendus ou achetés. Il est un seul chant que les planteurs n'entendent peut-être pas sans frissonner et qu'ils ont universellement interdit comme un appel à l'insurrection. Un souffle prophétique anime ces paroles heurtées, dans lesquelles les Noirs, se considérant eux-mêmes comme *le peuple élu*, apostrophent tantôt le Moïse qui leur viendra, tantôt le roi Pharaon, leur oppresseur. Il existe de nombreuses variantes de cet hymne. Dans la grande et pénible attente de leur exode futur, les esclaves n'avaient contre la tyrannie d'autres ressources que la fuite. Après le commencement de la guerre, ceux qui avaient le courage de recourir à l'évasion et de quitter leurs familles pour s'exposer à la faim, au froid et à toutes les horreurs d'une chasse dont ils étaient eux-mêmes le gibier, avaient bien plus qu'autrefois l'espoir de pouvoir se réfugier dans les lignes des armées unionistes.

Cependant, ils n'étaient pas accueillis partout avec la même libéralité que dans les villes du Kansas et dans l'archipel de Beaufort. Plusieurs milliers d'entre eux étaient même rendus à leurs maîtres, troqués contre des balles de coton. Dans le meilleur des cas, ces fuyards étaient abandonnés à leur malheureux sort lorsque les troupes unionistes exécutaient un mouvement d'attaque ou de retraite. Les Noirs avaient été si souvent trompés dans leur confiance, qu'ils osaient à peine croire aux rumeurs de liberté qui leur parvenaient sourdement. Enfin la proclamation présidentielle qui les déclarait tous libres vint dissiper leurs doutes. Quelques jours après avoir été lancée, cette proclamation était déjà connue et répétée de bouche en bouche dans les lointaines plantations du Texas et de l'Alabama : tous les Nègres la savaient par cœur. C'est merveille que la rapidité avec laquelle les populations esclaves sont instruites de ce qui les intéresse. En pénétrant dans la Floride avec la première compagnie fédérale, un missionnaire du Nord pria une jeune Négresse de chanter. Aussitôt elle entonna l'hymne de John Brown, et toutes ses compagnes unirent leurs voix à la sienne. Ainsi, dans l'espace de quelques semaines, ce chant de liberté avait déjà retenti sur toutes les plantations sudistes, depuis le Kansas jusqu'aux Bahamas.

Tous les esclaves américains, pénétrés de cette foi naïve qui leur fait appliquer à leur propre destinée les récits du Pentateuque consacrés au peuple juif, ont accueilli la proclamation du président Lincoln comme la parole d'un autre Josué annonçant la découverte d'une terre promise. Cette parole libératrice, qu'ils ont entendue par je ne sais quel mystérieux écho, est désormais leur consolation et leur espoir. Elle n'est point de nature à leur mettre les armes à la main, puisqu'elle justifie leur longue et invincible foi dans un miracle d'en haut. Cependant elle leur permet de lever plus fièrement la tête et commence, au sein même de l'esclavage, à leur donner la dignité d'hommes libres. Par réaction, elle doit aussi les rendre plus respectables aux yeux mêmes de leurs maîtres, et finir à la longue par alléger le poids de la servitude. Ainsi la proclamation, qu'on accuse

d'être une lettre morte, ne profite pas seulement aux esclaves de la frontière, qui s'enfuient par milliers pour gagner la terre libre, elle contribue aussi à la transformation graduelle de l'esclavage dans les districts les plus reculés de la Confédération. D'ailleurs les témoignages presque unanimes des Nègres fugitifs semblent mettre hors de doute que, déjà bien avant la proclamation du 1er janvier 1863 du président Lincoln, les conditions de vie de certains esclavage s'étaient adoucies dans quelques régions. Il est vrai que nous apprenons qu'en certains endroits du Sud, habités par une population blanche presque barbare, les passions excitées jusqu'au délire ont porté certains Blancs à commettre des actes d'une atrocité révoltante. C'est ainsi qu'en Mississippi, au Texas et en Arkansas, ils ont massacré de sang-froid ou même livré aux flammes les esclaves dont ils se défiaient. Cependant, la gravité de la situation a fait comprendre aux propriétaires intelligents que, tout en redoublant de surveillance, ils devaient aussi ménager leurs Noirs et les traiter avec assez de douceur pour éloigner de leur esprit la pensée de l'insubordination. Cette douceur est surtout commandée sur les plantations isolées, où une seule famille blanche, décimée par la guerre, est environnée par des centaines de Nègres, pacifiques il est vrai, mais tous avides de liberté. Là des maîtres descendent jusqu'à flatter leurs esclaves pour les persuader que leur servitude est douce, et, cessant de donner simplement des ordres comme autrefois, ils daignent maintenant présenter leurs raisons.

Il en est même des maîtres qui consentent à octroyer un salaire à leurs Noirs, et violent ainsi formellement le principe et les traditions de l'esclavage. Toutefois, ce qui contribue le plus activement à diminuer le pouvoir de l'aristocratie féodale, et par suite à rendre moins dure la servitude des Noirs, c'est l'accroissement de l'influence accordé aux prolétaires blancs depuis la guerre. Beaucoup plus nombreux que les planteurs, ces *Pauvres Blancs*, ces parias méprisés peuvent se compter sur les champs de bataille. Dès lors, comprenant désormais leur importance dans l'État, ils ne se laissent plus traiter en simples vassaux. Par exemple, dans la convention souveraine de la Caroline du Nord, ils se sont coalisés pour imposer aux propriétaires une taxe annuelle de cinq à vingt dollars par esclave. C'est là un coup sensible porté à l'institution servile mais, si les planteurs ne se sont pas fait faute de crier au sacrilège, ils cédèrent par crainte de voir les *Petits Blancs* se déclarer en faveur de l'Union.

Si l'esclavage est sérieusement menacé dans le Sud, non seulement par les armées unionistes, mais aussi par l'ambition naissante des pauvres de race blanche et par l'impatience fiévreuse des Nègres, on peut donc dire qu'il a déjà cessé d'exister dans plusieurs États du centre. Assez logiques pour comprendre qu'ils ont autant de droits à la liberté que leurs frères sudistes, et ne partageant en aucune manière l'opinion du président Lincoln sur les avantages d'un affranchissement graduel, les Noirs du Maryland, du Missouri et des autres États de la même zone se considèrent dès ce moment comme libres. Ils se refuseront à patienter jusqu'en 1900 et saisiront toutes les occasions de se soustraire à la servitude, eux et leurs familles. Quelques-uns même profitent de la proximité des États libres et du passage continuel des troupes unionistes pour s'enfuir vers le Nord. D'autres, qui ont eu la chance de naître au sud du fleuve Potomac ou de celui du Tennessee, font proclamer leur liberté par les tribunaux locaux. D'autres encore refusent tout simplement de travailler, si le propriétaire ne leur donne pas un salaire en échange. Aussi les Nègres, qui coûtaient en moyenne mille dollars, il y a deux ans à peine, n'ont-ils plus aujourd'hui dans les États du centre qu'une valeur nominale, et quand on les achète au prix minime de dix ou même de cinq dollars par tête, on acquiert, non leurs personnes, mais le vague espoir de les réduire à nouveau en servitude. Récemment un groupe de cent trente esclaves, ayant appartenu à un planteur du Maryland, un certain Charles Carroll, était évalué par des marchands de Nègres et d'autres de leurs confrères à 650 dollars seulement, soit à cinq dollars par tête. La veille encore, le testateur

recommandait à ses héritiers de maintenir l'esclavage sur sa plantation, *dans l'intérêt des Noirs eux-mêmes*, mais à peine avait-il rendu le dernier soupir, que les Nègres étaient déjà devenus libres par l'avilissement de leur valeur vénale.

L'attente de l'indemnité promise par le gouvernement empêche seule les propriétaires de renoncer à leurs immeubles vivans, et de s'épargner désormais tous les frais de nourriture et d'entretien. Les longues discussions du Congrès et des législatures particulières n'ont pas encore permis de transformer en lois les bills d'émancipation proposés par les esclaves du Missouri, de la Virginie occidentale, du Maryland et du Delaware. Ces quatre États, dont est formé d'une partie de la Virginie proprement dite, possédaient ensemble, lors du recensement de 1860, une population esclave de 245 000. Il est probable que les sommes allouées s'élèveront à quinze millions de dollars pour le Missouri, à dix millions pour le Maryland, à 1 500 000 dollars pour la Virginia occidentale, et à 150 000 dollars pour le Delaware. Mais il n'est pas douteux qu'ils ne soient votés par le prochain Congrès. Quant au Kentucky et au Tennessee, les intérêts engagés dans la propriété servile sont trop considérables, les passions sont encore excitées, pour que les planteurs veuillent consentir à discuter les propositions de rachat (en 1860, le Kentucky et le Tennessee comptaient 501 202 esclaves). Ils temporisent et n'osent encore se décider, tandis que déjà, aux confins des grands déserts de l'Ouest, la législature de la tribu des Cherokees discute sur les moyens d'abolir promptement la servitude.

Mais qu'importerait l'émancipation des esclaves, si les Noirs affranchis ne trouvaient que la haine ou le mépris chez leurs concitoyens, et devaient toujours mener une existence de parias au milieu des merveilles de la République américaine ? Les Nègres libérés peuvent-ils espérer maintenant l'égalité des droits, ou bien continuera-t-on de les opprimer et de les reléguer, comme indignes, dans les bas-fonds de la société ? Là est vraiment le nœud de la question des races dans l'Amérique anglo-saxonne. Il faut l'avouer avec tristesse, dans plusieurs États du Nord, l'ancien Parti démocratique, favorable aux esclavagistes, fait souvent parade de son dégoût pour les Noirs, et se refuse énergiquement à leur accorder les moindres droits politiques. Parmi les législatures les plus hostiles aux Nègres, on peut citer principalement celle du New-Jersey, le seul État de la zone septentrionale qui ait encore la honte de posséder des esclaves. En 1860, il ne comptait plus que dix-huit de ces malheureux. La liberté est acquise à leurs enfants. Quant à eux-mêmes, la mort seule doit faire tomber leurs fers. Les racheter, les libérer, serait bien facile mais, parmi les fauteurs de l'esclavage, ceux qui ne tiennent point à l'institution divine par intérêt y tiennent encore par principe.

Animées du même esprit que celles du New-Jersey, les Chambres de l'Illinois ont osé délibérer sur leur nouvelle Constitution qui interdisait aux personnes de couleur de s'établir dans les limites de l'État, et punissant toutes les infractions à ce statut par la peine du fouet et la vente forcée. Toutefois en dépit de ces résistances locales les préventions que les Blancs des États du Nord manifestent à l'égard des Nègres s'affaiblissent de plus en plus, et les mœurs deviennent moins intolérantes. La servitude de quatre millions de Noirs ayant été jusqu'à nos jours la seule cause du mépris dans lequel on tenait cinq cent mille affranchis, il est tout naturel que l'émancipation des esclaves profite aux Nègres libres et les fasse monter dans l'estime de leurs compatriotes. L'introduction des envoyés de Haïti et du Libéria à la Maison-Blanche et dans la société diplomatique de Washington n'est pas l'unique signe de ce progrès moral accompli par les Américains vers l'égalité sociale.

D'autres faits, dus à l'initiative des citoyens eux-mêmes, prouvent que la réconciliation des races ne s'opère pas seulement d'une manière officielle. C'est ainsi qu'un grand nombre de ministres ont rougi de parquer leurs auditeurs nègres dans les coins obscurs

des temples, et ne se permettent plus de classer les fidèles d'après la couleur de leur peau. De même, à Philadelphie, les négociants les plus considérés de la ville se sont associés pour réclamer, en faveur de leurs confrères d'origine africaine, le droit de s'asseoir à côté des Blancs dans les trains et les omnibus. Enfin un orateur de la Nouvelle Angleterre, M. Best, a pu, sans crainte d'être emplumé, célébrer devant des milliers de personnes le mélange prochain des deux races, jadis ennemies :

> « Il suffit, » disait-il, « de s'occuper un peu d'ethnologie pour savoir qu'en s'établissant sur nos plages et dans nos campagnes, les hommes originaires du monde entier se modifient graduellement sous l'influence du climat : en effet, l'Africain blanchit, le Caucasien brunit. Le temps viendra où il sera de plus en plus difficile de les distinguer. Cette fusion graduelle est précisément ce qu'il fallait aux deux races pour les améliorer. Déjà l'Anglo-Américain se distingue par un esprit élevé, une fougueuse énergie et une persévérance indomptable. Si vous lui donnez encore les émotions, la tendresse surabondante et la foi religieuse de l'Africain-Américain, vous aurez en lui l'homme de cette terre le plus grand, le plus noble et le plus semblable à Dieu ! »

Il y a moins de deux années, ces paroles, qui cachent un grand fond de vérité, auraient été considérées comme d'abominables blasphèmes par les personnes issues de la « bonne » société de race blanche. Devenus plus tolérants à l'égard des Nègres libres, ceux qui habitent des États septentrionaux des États-Unis n'insistent plus, comme ils le faisaient au commencement de la guerre, sur la nécessité d'éloigner tous les affranchis et de leur assigner pour nouvelle patrie des colonies étrangères. Le sénateur Jim Lane, ce chef de partisans qui a tant fait, à la tête de sa brigade, pour l'abolition de l'esclavage dans le Missouri, s'écriait en plein Congrès :

> « Il serait bon qu'un éternel océan roule ses vagues entre les deux races. Des siècles d'oppression, d'ignorance et de malheurs ont à jamais dégradé l'Africain. Il ne cessera d'être bas et rampant, aussi longtemps que le Caucasien voudra le tyranniser en maître. »

Le président Lincoln partageait les mêmes idées. Dans un discours touchant adressé à une délégation de Nègres libres, il avoua avec tristesse le crime national commis par les Américains contre les Noirs. Au nom de ses concitoyens blancs, il s'excusa devant les Nègres des préjugés qu'on nourrissait contre eux mais, se figurant que ces préjugés seraient invincibles, il conseillait néanmoins aux millions d'Africains :

> « D'abandonner leur marâtre patrie, et d'aller au-delà des mers chaudes chercher une terre meilleure où ils pourraient acquérir le noble sentiment de la dignité humaine, en même temps que le bien-être et la liberté. »

Déjà, oubliant qu'il fallait, avant toutes choses, obtenir l'assentiment des Nègres eux-mêmes, les journaux s'occupaient à l'envi d'évaluer les sommes nécessaires pour le transport de quatre millions d'hommes, soit au Libéria, soit dans les Antilles ou dans les républiques de l'isthme américain. Cependant aucun des projets conçus en vue de la séparation définitive des deux races n'a pu aboutir au moindre résultat pratique. Les républiques espagnoles, que les expéditions du flibustier William Walker ont rendues méfiantes, non seulement à l'égard des esclavagistes sudistes, mais également à l'égard des Yankees, craignirent peut-être qu'un perfide espoir de conquête ne se cachât sous les propositions du gouvernement fédéral. Elles déclarèrent alors que leur territoire, ouvert généreusement à tous les étrangers libres, ne deviendrait jamais un lieu de déportation. Plus empressées, plusieurs législatures des Antilles anglaises et les autorités danoises de l'île de Sainte-Croix entrèrent en pourparlers avec Seward, le ministre fédéral des Affaires étrangères, pour obtenir en qualité d'apprentis un certain nombre d'Africains.

Ceux-ci frémirent alors d'indignation à la pensée que, sous prétexte de philanthropie, on songeait à leur imposer un nouvel esclavage temporaire. Alors, chose remarquable, les

planteurs du Maryland, loin de vouloir se débarrasser de leurs affranchis noirs, protestèrent contre une mesure qui les aurait privés de leurs artisans et des cultivateurs de leurs propriétés. Les demandes du Brésil, présentées par l'entremise de M. Watson Webb, ministre américain à la Cour de Rio de Janeiro au Brésil, ne furent pas mieux accueillies. Le 21 juillet 1862, par une remarquable dépêche, le ministre Seward déclina d'une manière catégorique toute espèce de complicité dans un projet de colonisation des bords du fleuve Amazone, où les anciens esclaves américains n'auraient obtenu des terres et la liberté qu'après avoir accompli trois années de travail forcé. Les Noirs américains libres qui se sont dirigés en nombre assez considérable vers la république haïtienne sont des émigrants volontaires. Ils ont déjà fondé dans cette colonie plusieurs villages, et contribueront grandement à la prospérité de leur nouvelle patrie par le développement qu'ils donnent à la culture du cotonnier.

On a souvent prétendu qu'à Washington, le gouvernement ou le cabinet républicain avait eu l'intention de déporter en masse toute la population de couleur des États-Unis, mais si le démenti solennel du président Abraham Lincoln ne serait pas suffisant pour dénoncer cette accusation, les faits s'en chargent par eux-mêmes. Les Africains ont été évidemment consultés, et dans aucun cas on n'a mis la main sur un seul d'entre eux pour l'envoyer malgré lui sur une terre étrangère. On leur a simplement donné des conseils qu'ils ont librement repoussés. C'était leur droit. Les Noirs dont les ancêtres ont été enlevés sur la côte de Guinée par les trafiquants sont devenus Américains aussi bien que les Blancs d'Europe émigrés dans le Nouveau-Monde. Très attachés à leur famille, à leurs amis, au sol qui les a vus naître, ils veulent jouir de la liberté à l'endroit même où ils étaient naguère esclaves, grandir en tant qu'hommes sur cette glèbe qu'ils cultivaient naguère en qualité de bestiaux.

Aucun des Nègres qui ont été libérés à Beaufort et les plantations de la Virginie n'a demandé à se rendre dans les États de l'Amérique du Nord. Leur réponse unanime aux questions des missionnaires de la société d'émancipation a été la suivante : *c'est ici que nous voulons rester, donnez-nous un champ, payez régulièrement notre travail, et nous serons satisfaits.* Les hommes de couleur libres qui résident dans les grandes villes sont en général moins attachés au sol que ceux des plantations, et consentiraient plus facilement à émigrer. Mais ils ne songent guère à se rendre nulle part ailleurs que dans les Antilles ou dans les contrées riveraines du golfe du Mexique. Les Noirs et les mulâtre qui sont nés ou ont vécu dans des grandes cités comme Philadelphie, New-York ou Boston, vont presque tous s'établir dans l'île d'Haïti. Ceux de La Nouvelle-Orléans ont pensé à la péninsule de Floride, et sont en instance auprès du gouvernement pour y obtenir des concessions de terres. Sous l'influence de la liberté aussi bien que jadis sous l'influence de l'esclavage, les population d'origine africaine continueront de se masser de plus en plus dans les contrées méridionales de la république américaine. Obéissant à cette harmonie secrète qui existe toujours entre la terre et l'homme, les Noirs sont graduellement entraînés dans le système d'attraction dont les Antilles forment le centre, et s'agglomèrent peu à peu dans les régions tropicales du Nouveau-Monde. Plus n'est besoin d'être prophète pour affirmer que les plages du golfe du Mexique et ces îles merveilleuses qui déroulent leur demi-cercle brisé autour de la mer des Caraïbes appartiennent désormais aux races mélangées.

Quoi qu'il en soit des destinées futures des Africains en Amérique, on peut considérer l'institution de l'esclavage comme frappée à mort dans les États-Unis. Nous ne cherchons point à nous dissimuler les obstacles de toute nature que doit surmonter la République américaine avant de rentrer dans cette carrière de progrès qu'elle parcourait déjà d'une allure si rapide. L'abîme de la dette, déjà si profond, se creusera davantage et des milliers d'hommes tomberont à côté de ceux qui dorment sur les champs de bataille. D'immenses

désastres, proportionnés à la grandeur du crime national commis contre l'esclavage des Africains, s'abattront encore sur les deux fractions hostiles du peuple américain et les réduiront peut-être à une commune misère. Néanmoins et quoi qu'il arrive, il est désormais certain que les planteurs du Sud devront renoncer à fonder un empire stable sur le principe de la servitude des Nègres. Quand même, ce qui nous semble absolument impossible, les démocrates séparatistes du Nord justifieraient le nom de serpents *copperheads* qu'ils se sont donnés sans pudeur, quand même ils réussiraient traîtreusement à déterminer une scission temporaire de quelques États du Nord-Ouest, le grand ennemi, c'est-à-dire l'esclavage, n'en serait pas moins obligé de reculer devant le travail libre.

Les rudes pionniers des campagnes de l'Illinois et des États limitrophes ont encore plus d'intérêt que les industriels de l'Est à ne pas souffrir la concurrence des planteurs, et, quelles que soient les péripéties de la guerre, la lutte entre les principes ennemis ne peut avoir qu'une issue fatale aux propriétaires d'esclaves. S'ils tentent de résister encore longtemps, le danger sera d'autant plus grand pour eux. Abrutis par la servitude et la superstition, les Nègres américains ne se sont point encore révoltés, et la ferme espérance qu'ils ont de recevoir bientôt leur liberté contribue à leur faire prendre patience. Mais si un triomphe momentané des armées sudistes enlevait aux esclaves la confiance dans l'avenir et si leur chaîne, maintenant allégée, devenait soudainement plus lourde à porter, peut-on supposer qu'ils acceptassent sans résistance une servitude sans espoir, « cette autre forme de la mort ? » Il ne faut point l'oublier, les massacres de Saint-Domingue eurent lieu lorsque les Noirs de l'île, affranchis déjà depuis près de dix années, reçurent l'ordre d'abdiquer le titre de citoyens et de reprendre leurs anciens travaux comme bêtes de labour.

Ainsi, vainqueurs ou vaincus, les esclavagistes ont également à redouter les résultats de la guerre. Même la paix sera pleine de dangers pour eux car elle accroîtra les ressources du Nord plus rapidement que celles du Sud, et hâterait la colonisation des territoires libres. Du reste, telle est la supériorité des États restés fidèles à l'Union qu'ils peuvent mener de front la guerre et les arts de la paix, et menacer ainsi doublement la Confédération séparatiste. Le Kansas, le Dakota, l'Utah, le Nevada, toutes les contrées du Far-West se peuplent de pionniers et rattachent la Californie aux régions centrales de la république américaine par une série de campements et de villages. Le *Territoire organisé* du Colorado compte aujourd'hui (en 1863) 75 000 habitants (un *Territoire organisé* était identique dans sa forme à celui d'un État, mais pas dans ses pouvoirs. Un scrutin populaire désignait les délégués de ce type de territoire, qui siégeraient au Congrès mais à titre consultatif. Pour devenir un État, un *Territoire* devait compter un nombre d'habitants prévu par la Constitution). Cependant, il y a quatre années à peine que Denver, la capitale du Colorado, a été fondée par trente abolitionnistes, envoyés précédemment dans le Kansas pour s'y établir avant tous les autres colons et y défendre la liberté du sol. L'arrivée constante d'émigrants étrangers que la guerre n'a point effrayés, surtout l'augmentation naturelle de la population du Nord et de son inaltérable cortège d'émigrants, qu'on ne saurait évaluer actuellement à moins de 40 000 par an, suffisent déjà pour assurer le peuplement rapide de ces territoires. En outre le Congrès vient d'accélérer encore la colonisation des *Territoires* en votant le *homestead bill* ou loi des foyers fermières ou domestiques.

Cette loi s'adresse à tous les soldats de l'armée fédérale et à tous les chefs de famille, américains ou naturalisés, qui n'ont pris aucune part à la rébellion sudiste. Cette loi leur offre 64 hectares de terre à la seule condition que le colon habite sur son domaine et le cultive lui-même. Attirés par ces avantages, les agriculteurs yankees et étrangers se dirigent vers le Sud-Ouest, tandis que les planteurs, inquiétés par la proximité d'hommes

libres, battent graduellement en retraite avec leurs esclaves vers les rivages du golfe du Mexique. Un grand nombre de propriétaires du Texas, de la Louisiane, de la Floride, ont même abandonné le continent et se sont réfugiés à Cuba avec leurs esclaves pour y créer de nouvelles plantations. Avant la guerre, l'émigration se faisait en sens inverse : au mépris des lois, les Floridiens allaient notamment recruter leurs Nègres sur les côtes cubaines. On pourrait, jusqu'à un certain point, mesurer l'importance des résultats obtenus en évaluant le nombre de Nègres devenus libres depuis le commencement de la guerre civile américaine.

Les anciens esclaves, qui ont entre les mains leurs certificats d'émancipation ne sont guère plus de 80 000. En effet, on en compte 18 000 en Caroline du Sud et en Floride, plus de 6 000 au Kansas, près de 10 000 dans le district fédéral de Washington et dans les environs, 2 000 à New-Bern en Caroline du Nord, 20 000 sur les bords du fleuve en amont de Vicksburg, à peu près autant dans les régions de la Louisiane inférieure (dite basse Louisiane), 10 000 en Pennsylvanie et dans la ville de Baltimore. À ces affranchis, il faut ajouter plus de 400 000 Noirs des États du centre et de la partie de la Louisiane libérée par les troupes fédérales. Tout en gardant le nom d'esclaves, ces Noirs sont de facto émancipés et travaillent s'ils touchent un salaire régulier.

Ces Noirs constituent déjà la huitième partie de l'ancienne population servile, et leur affranchissement représente pour les planteurs une perte d'au moins un milliard de dollars, une perte plus que doublée sans aucun doute par la dépréciation générale des Noirs qui sont restés à la condition d'immeubles. On pourrait aussi compter parmi les émancipés les 500 000 Nègres libres que les législatures esclavagistes avaient en grande partie condamnés à une nouvelle servitude, et que les derniers événements ont empêché de mettre en vente. Enfin les *Petits Blancs* eux-mêmes, qu'une logique inévitable condamnait d'avance à partager tôt ou tard le sort des Nègres, et pour lesquels les planteurs du Texas de l'Arizona et du Nouveau-Mexique avaient ingénieusement établi un système d'esclavage temporaire, sont redevable de leur liberté future à cette guerre qui les décime. Ainsi les faits nous autorisent à croire que si l'Union est encore en danger, l'esclavage du moins ne sortira pas triomphant de la lutte. L'institution patriarcale s'en va, et quoi qu'en disent les impatiens, elle disparaît beaucoup plus rapidement que les mœurs américaines ne pouvaient nous le faire espérer.

Des millions de Noirs auxquels la loi n'accordait pas le droit d'exister vont entrer dans le concert de l'humanité et pourront lui rendre d'autres services que celui de labourer la terre. En même temps des millions de Blancs qui s'étaient accoutumés à mépriser le travail et se seraient crus dégradés, s'ils avaient besogner avec leurs seules mains, apprendront que l'homme s'ennoblit par le labeur et ils contribueront à la prospérité générale. Les habitants des États du Nord gagneront aussi à la libération des esclaves du Sud car, sachant désormais que la liberté civique ne doit pas être un privilège de peau, ils n'offriront plus le honteux spectacle d'une république comptant des ilotes[14] parmi ses membres.

Une fois débarrassée de ce lourd fardeau de l'esclavage, la société américaine pourra marcher d'un pas plus rapide vers la réalisation d'autres progrès et commencer une nouvelle ère. Certes c'est une chose immense que la fin prochaine de cette funeste institution dont l'histoire se confond avec celle même de l'humanité. Cependant, à l'exception de quelques milliers d'abolitionnistes confiants dans la puissance des idées, les Républicains et les Démocrates du Nord s'étaient lancés tête baissée dans le conflit sans prévoir le résultat de leurs efforts patriotiques, sans vouloir autre chose que le maintien de l'Union. La veille même de l'installation du président Lincoln, le précédent Congrès (celui de James Buchanan, le président sortant et l'un des champions de

[14] Dans l'ancienne Sparte, les Ilotes étaient des personnes libres mais de petite extraction, dépourvue des droits civils.

l'extension de l'esclavage dans les nouveaux États et Territoires) avait voté un amendement à la Constitution, qui interdisait à jamais d'abolir la servitude des Noirs dans les États américains.

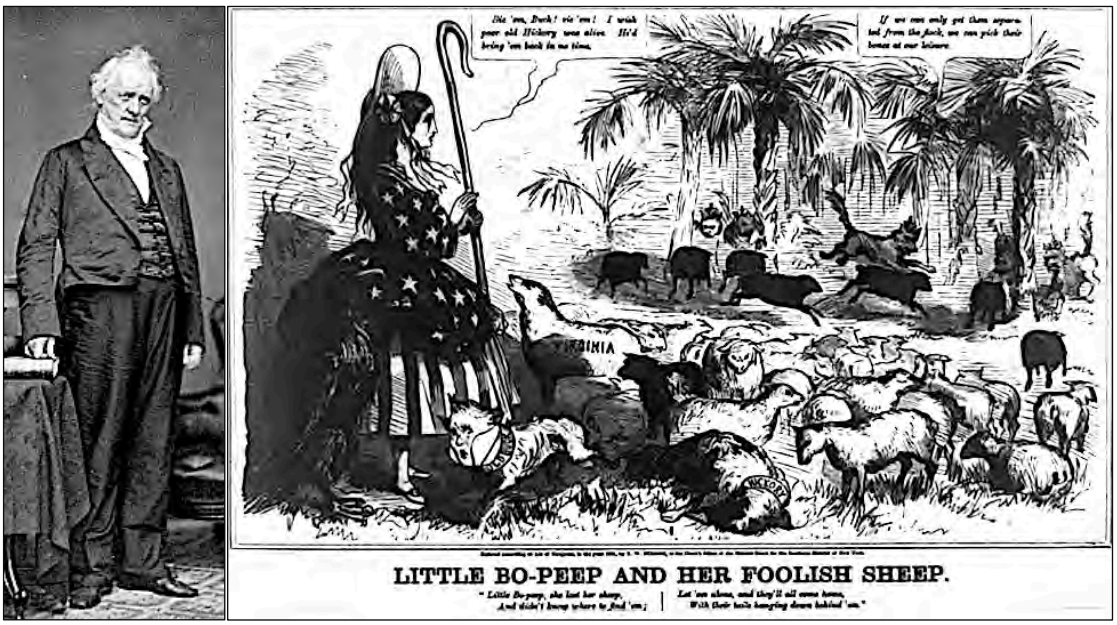

James Buchanan, leader du Parti démocrate pro-esclavagiste et président sortant en 1860 - Affiche vantant ses efforts pour inciter les États esclavagistes à faire sécession après l'élection d'Abraham Lincoln à la présidence des États-Unis le 6 novembre 1860.

Maintenant, deux années à peine après le vote de cet amendement mémorable, que d'ailleurs la nation ne ratifia pas, le président Lincoln a décrété l'émancipation des esclaves africains dans les États du centre et l'affranchissement de ceux qui se trouvaient encore dans les États en rébellion. L'esclavage, désormais condamné, épuise ses dernières forces à prolonger la guerre civile, à continuer la série de ces chocs sanglants qui mettent à l'épreuve le courage et la persévérance des deux fractions hostiles du peuple américain. Ces malheurs serviront-ils d'enseignement aux nations qui possèdent encore des esclaves ? Les planteurs brésiliens et cubains se laisseront-ils entraîner en aveugles vers la ruine, ou bien comprendront-ils que leur seul moyen de salut est de travailler résolument à l'abolition de la servitude ? Qu'ils se hâtent, s'ils veulent échapper au désastre qui menace les propriétaires d'esclaves dans les pays voisins.